

# Mon village sous Louis XV : d'après les mémoires d'un paysan

Léonard, Émile-Guillaume (1891-1961). Mon village sous Louis XV : d'après les mémoires d'un paysan. 1984.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

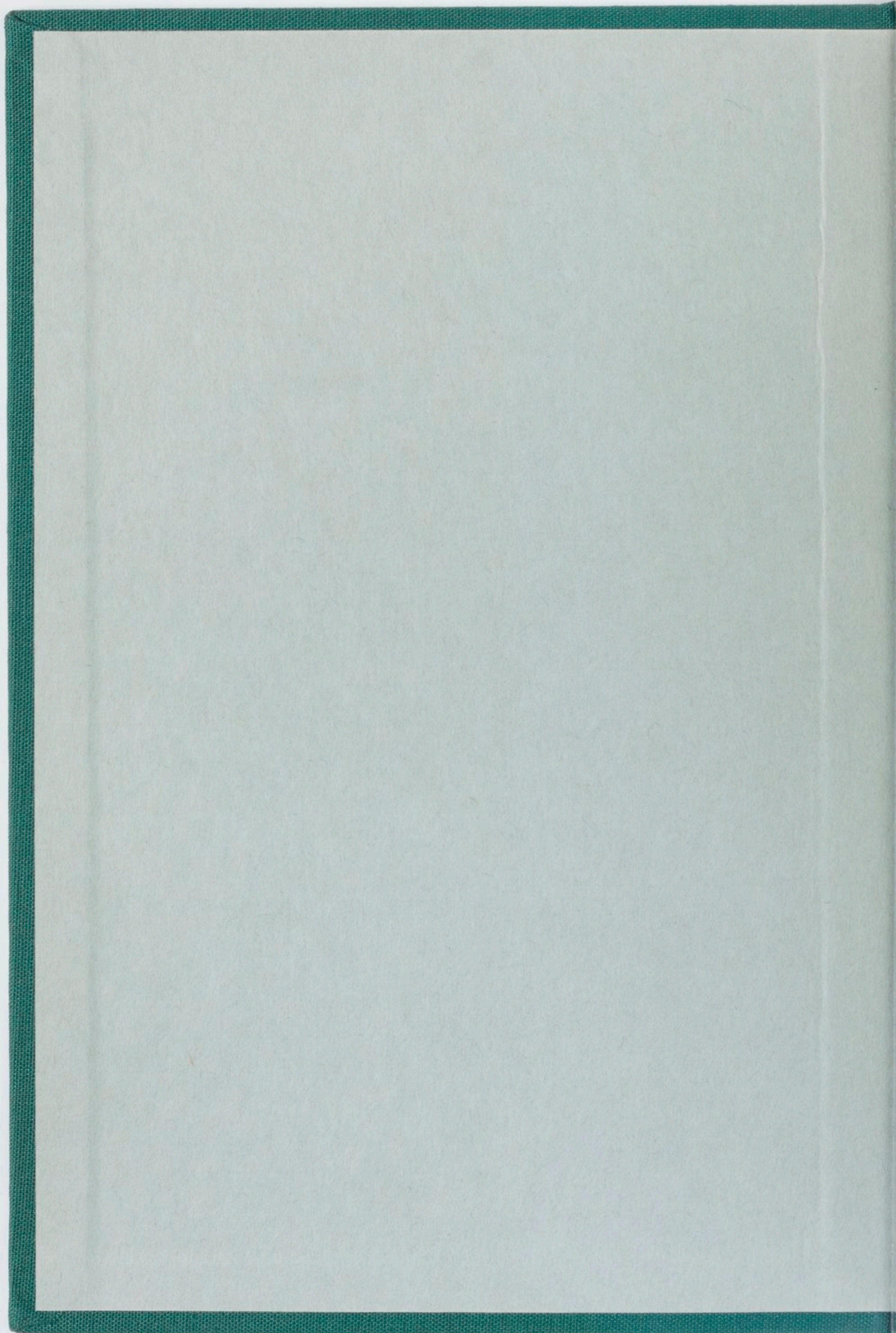
E.-G. LÉONARD

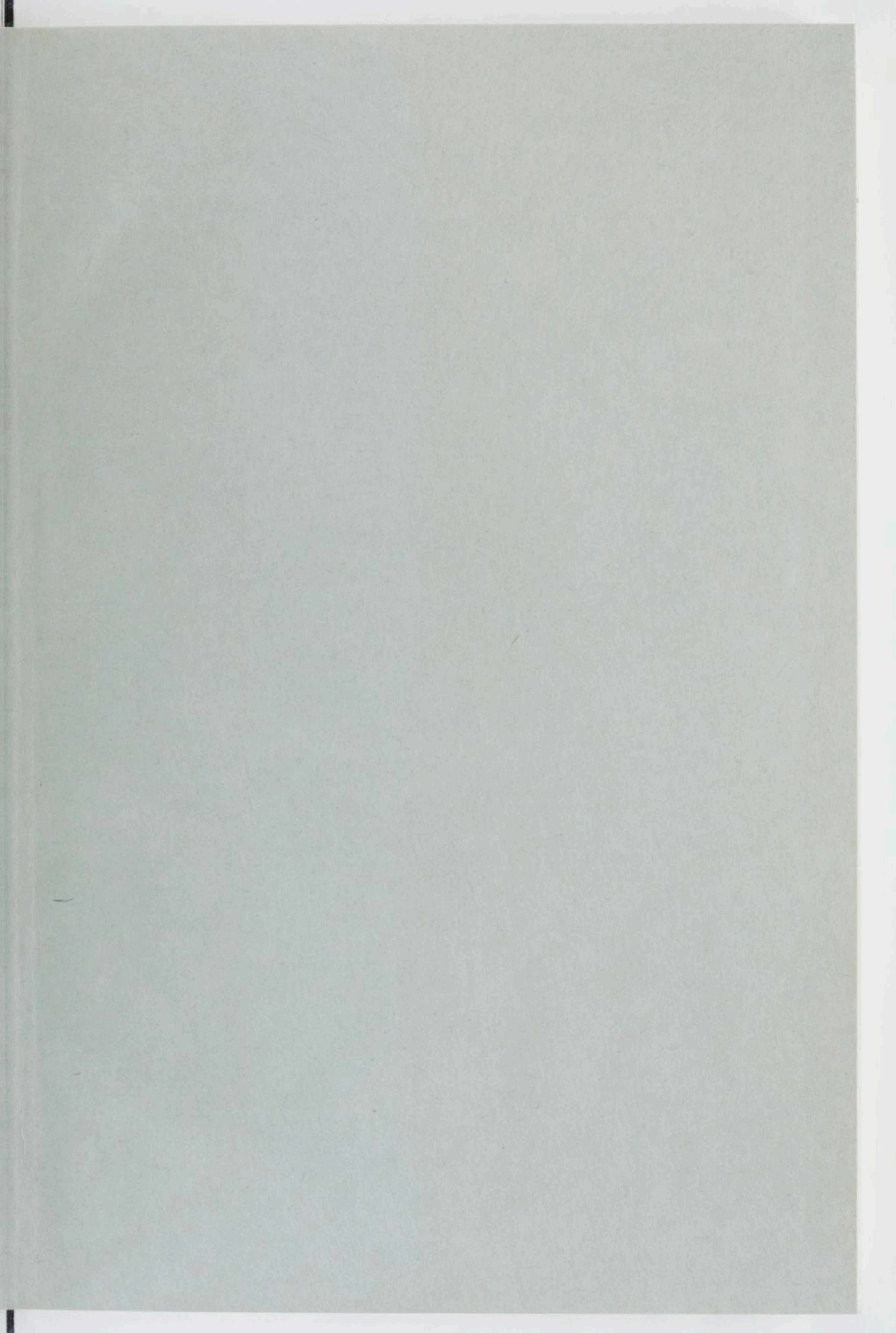
—

MON VILLAGE

SOUS LOUIS XV









L

# Mon village sous Louis XV

Par M. de Lamoignon

Paris, chez la Citoyenne Lesclapart

Mon village

est le village

de M. de Lamoignon

à Paris

1763

1763

1763

1763

1763

COLLECTION DITO



LK 7 Hoho  
Aubais

92  
11-12

E.-G. Léonard

---

Mon village  
sous Louis XV  
*d'après les Mémoires  
d'un Paysan*

PRÉFACE DE  
RENÉ GROUSSET



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

807  
53226  
(3)

DL-12-09-1984-26491  
LC 6/12/84



ISBN 2 13 038543 5

Dépôt légal — 1<sup>re</sup> édition : 1941  
2<sup>e</sup> édition : 1984, juin

© Presses Universitaires de France, 1941  
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

ISSN 0763-9538

## PRÉFACE

*Je me suis parfois étonné qu'Aubais n'ait jamais eu son historien. Parmi tant de villages méridionaux il en est peu qui me paraissent pouvoir mieux retenir l'attention de l'érudit et aussi de l'artiste. Que de paysages, tout d'abord, sur ce coin de terre ! Dès l'arrivée par les « prés », voici la silhouette du château juché sur sa crête, qui domine au loin la plaine, du château qui est devenu une partie du village, telle cette étonnante forteresse-hameau de Yazdikast qui se dresse à pic sur la route d'Ispahan à Chirâz. Inversement, du château, comme de la « promenade » en terrasse où le soir, au pas des portes, tandis que s'éteint le bruissement des cigales, devisent les vieilles gens, c'est, au bas de la « descente », le cimetière avec ses cyprès toscans, le double cimetière protestant et catholique — car ce village vit dans la quotidienne familiarité de ses morts — puis c'est le moulonnement de la garrigue qui, vers le Vidourle et Villetelle, ferme l'horizon. Et vers le Mas du Juge, les « prés » d'Aubais, que mon enfance voyait sans doute plus verdoyants qu'ils ne sont, pareils à ces bords de l'Ilissos parés par l'éternelle jeunesse du dialogue socratique d'une fraîcheur que le voyageur ne retrouve pas toujours. Mais ce qu'il retrouve ici, au déclin de sa vie comme en ses premiers rêves d'enfant, c'est l'infinie mélancolie des soirs sur la garrigue, cette douceur triste du pur paysage languedocien que j'ai souvent évoquée devant tel site de Toscane ou d'Ombrie, aux pentes de San Miniato comme devant les fonds de tableau du Pérugin, aussi en tels soirs de Samarie ou de Galilée.*

*De l'autre côté, après le Mas du Juge, c'est la garrigue*

nue, la pierraille grise avec ses touffes de thym et de lavande, ses groupes d'oliviers et, toujours comme en Galilée ou en Toscane, quelques cyprès aigus. Plus loin, profilés sur la ligne d'horizon encore distincte — car le ciel de cette partie du Languedoc vaut presque les ciels de Perse — les trois moulins de Calvisson...

Tant de paix, comme en Iran, en Palestine et en Toscane, cache les âpres souvenirs d'un passé de luttes, comme si l'idée pure montait plus ardente sur la roche nue. Là-bas, luttes des chiites et des sunnites, des croyants et des croisés, des guelfes et des gibelins. Ici, luttes des protestants et des catholiques, avec des épisodes dont chaque maison garde, quatre siècles après, transmis par les aïeules, la légende ou le véridique récit. Nous sommes ici en pays d'« Opiniâtres » ; l'épopée des Camisards est d'un côté dans toutes les mémoires. De l'autre s'élève le chant non moins obstiné : Prouvençau e Catouli...

Or au couchant de la Monarchie, au temps des « lumières », la seigneurie d'Aubais eut à sa tête un gentilhomme éclairé qui rêva sinon de concilier les deux croyances, du moins de réconcilier les deux populations. Brève époque, époque heureuse où la Révolution prochaine (qu'elle était belle sous la Monarchie !) ne s'annonce que par le rapprochement des classes et où l'Ancien Régime se présente à nous sous le costume d'un grand seigneur libéral, érudit, ami de ses gens, familier avec ses paysans comme avec les travaux des Bénédictins.

Il faut remercier M. Léonard d'avoir ressuscité pour nous la curieuse figure de cet homme d'esprit qui eut le bon goût de mourir avant le drame. Il faut lui savoir gré d'avoir tiré de cette étude un tableau précis de la vie d'un village si caractéristique à une époque aussi cruciale. Contribution précieuse à l'histoire de nos provinces à la veille de la Révolution, à mettre à côté de l'enquête de Young et des plus véridiques Cahiers de 89. A l'heure où notre malheureux pays traverse les moments les plus douloureux de son histoire, il

*n'est pas pour lui de plus profonde raison d'espérer que de se pencher sur les listes de ces familles villageoises, avec leurs noms et souvent leurs professions perpétués, inchangés, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Les siècles et leurs vicissitudes passent. Le village de chez nous, bâti sur sa roche, demeure.*

Octobre 1940.

*René GROUSSET.*



## INTRODUCTION

La vie rurale en France avant la Révolution, dont l'exacte connaissance aurait une si grande importance pour notre histoire, a été l'objet d'excellentes études, descriptives et pittoresques comme celles d'Albert Babeau (1), systématiques et approfondies, comme celles de Karéiew (2), de Marion (3), de Sagnac (4), de Sée (5).

Si complètes qu'elles soient, la plupart d'entre elles ont le vice d'être composées sur des documents « extérieurs » au sujet. Les renseignements qu'elles utilisent n'émanent pas d'habitants des villages, mais de citadins et parfois d'étrangers qui ne peuvent peindre la vie des campagnes qu'à travers leurs étonnements et souvent leurs partis pris. Comment, par exemple, les appréciations d'un Young pourraient-elles être, pour la justesse, dignes de la précision de fait de ses fameux *Voyages en France* ?

Certains historiens se sont attachés, il est vrai, à relever ici et là des données d'origine vraiment rurale et à en composer un tableau. Mais ces données, extraites pour la plupart d'inventaires ou de livres de raisons, étaient trop fragmentaires et trop brèves pour qu'ils pussent se dispenser de les glaner à travers des régions et même des

(1) *Le Village sous l'Ancien Régime* (5<sup>e</sup> éd., Paris, 1915) et *La Vie rurale dans l'ancienne France* (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1885). Et l'on ne saurait citer Babeau élève de Taine, sans rappeler les *Origines de la France contemporaine*.

(2) *Les Paysans et la question paysanne en France dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle* (publ. en russe en 1878, en français à Paris, 1899).

(3) *L'État des classes rurales au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la généralité de Bordeaux* (Paris, 1902).

(4) *L'Agriculture et les classes rurales en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (*Revue de synthèse historique*, t. XII, 1906).

(5) Bibliographie dans *La France économique et sociale au XVIII<sup>e</sup> s.* (Paris, 1933).

époques très différentes, et des éléments si divers n'ont dans leurs œuvres — c'est le défaut de celles, si intéressantes, de Babeau — d'autre unité que la solution qu'ils prévoient au problème pris en étude. Leur tableau, n'est, en définitive, qu'une thèse.

Des mémoires de paysans échapperaient à ces divers reproches, mais de véritables mémoires, non pas seulement ces livres-journaux qui ne contiennent à l'ordinaire que des comptes, des notes de culture et des renseignements généalogiques. Il n'en est guère de nos jours, où nos campagnards auraient la possibilité et pourraient avoir le goût d'en écrire. Ces chefs-d'œuvre de littérature paysanne que sont *Vie d'enfant* et *Le Valet de ferme* du grand prosateur provençal Baptiste Bonnet sont eux-mêmes une transposition épique de souvenirs d'enfance et d'adolescence. On ne s'étonnera pas que le XVIII<sup>e</sup> siècle soit encore plus pauvre.

Il est vrai qu'il nous présente l'équivalent (pour le dessein seulement) des livres de Baptiste Bonnet dans la *Vie de mon Père* de Rétif de la Bretonne. Fils de petits propriétaires, ayant passé aux champs ses premières années, celui-ci eût pu — le début de *Monsieur Nicolas* en fournit la preuve — nous laisser de la vie que l'on menait dans les villages bourguignons un tableau digne de quelque crédit. Ses premiers lecteurs ont bien cru qu'il en était ainsi. Écoutons l'un d'entre eux : « J'ai eu bientôt noirci toutes les marges, et on lisait partout : Bon ! Très bon ! Excellent ! Encore mieux ! Ici je me récriais sur la vérité d'un tableau champêtre, là sur la douce image de mœurs villageoises. Quelquefois j'écrivais : O la scène délicieuse ! ensuite : O le généreux sacrifice ! O sainte vie des patriarches ! tu conserves donc encore des modèles parmi nous... Ho, disais-je, qu'il y a loin de ces citadins contempteurs à ces campagnards méprisés ! Oui, c'est parmi ceux-ci qu'est la vraie vertu ; et si les vices ont quelquefois pénétré sous leurs toits champêtres, ils nous



doivent cette contagion (1). » Au vrai, systématique, déclamatoire et fade, la *Vie de mon Père* n'a pas plus de vérité intérieure que l'*Accordée de village* de Greuze.

Or, nous avons eu la bonne fortune de tenir entre les mains de véritables mémoires villageois, écrits dans un village qui n'est point d'opérette, au fur et à mesure des menus événements qu'ils rapportent, et cela pendant une quinzaine d'années du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la « Chronologiette » (2) où un certain Pierre Prion consigna jour par jour, de 1744 à 1759, les faits et gestes de ses concitoyens du bourg d'Aubais, en Bas-Languedoc. Les dimensions du manuscrit, 269 pages d'assez grand format et d'écriture serrée (3), pour une période de temps assez réduite, suffisent à indiquer que ces annales sont abondantes et détaillées. Au contraire des livres de raison, elles ne sont pas inspirées de préoccupations personnelles ou familiales. Prion a eu le propos formel d'être le chroniqueur de son village. Et il se trouve qu'il était assez bien placé pour réussir dans son dessein et faire œuvre intéressante et même utile.

Il y fallait plusieurs circonstances dont la rencontre pouvait être assez rare. Un tel dessein supposait en effet une certaine instruction et des préoccupations de mémorialiste, et non point tellement pour noter par écrit les événements du pays que pour avoir l'idée de le faire, à l'imitation des *Journaux* de la Cour et de la Ville, si ce n'est même des *Grandes Chroniques*. Et cette instruction n'appartenait ordinairement, dans les villages d'alors, qu'aux quelques bourgeois qui y vivaient, le curé, le

(1) *La Vie de mon père*, éd. d'Alméras (Paris, Michaud), p. 33.

(2) *Chronologiette* (ailleurs *Chronologie*) du village d'Aubais. D'autres parties du manuscrit portent le titre de *Mémoires vauriennes d'Aubais* et de *Transactions philosophiques ou hebdomadaires, ou, si l'on veut, journalières*.

(3) On en trouvera la description précise dans un article de notre ancien maître M. Louis-J. Thomas, *Les Mémoires de Prion d'Aubais* (*Revue du Midi*, 1908, p. 491-516) qui fut le premier à attirer l'attention sur ce document et à en montrer le prix.

notaire, le juge, sinon même au seul seigneur. Or, écrits par quelqu'un de ces notables, des Mémoires de cette sorte auraient porté la peine de cette origine « distinguée », les « Messieurs » ne s'intéressant point toujours beaucoup à l'existence des « paysans » au milieu, pardon, au-dessus desquels ils vivent. Et même si quelqu'un d'entre eux avait été, par désœuvrement, curieux de leurs faits et gestes, il aurait vite écarté, comme bouffon et attentatoire à la dignité de l'histoire, le projet d'en consigner par écrit le détail : Clio ne pouvait prêter attention qu'à la vie des cours, aux vicissitudes des peuples et au développement des civilisations. Tout au plus y avait-il là sujet à quelque satire ou à quelque pastorale ironique.

De fait, il y eut dans la région, à l'époque dont nous nous occupons, deux « bourgeois » au moins qui, œil bien ouvert, esprit éveillé, et faisant profession d'écrire, prirent nos villageois comme héros de quelques-unes de leurs œuvres : le fameux abbé Favre, que M. Marcel Coulon nomme sans trop d'exagération le seul écrivain classique de la Langue d'oc et son collègue Monsieur le curé de Congénies. Or le premier, qui fut près de deux ans, comme nous le dirons, vicaire à Aubais et y eut les meilleurs rapports avec ses paroissiens, n'en rapporta que le sujet d'une sorte de vau-deville rustique, *l'Opéra d'Aubais*, et des détails pour une nouvelle « picaresque », *Jan-l'an-pres* (1). Et le second ne vit dans ses ouailles que thème à épigrammes méprisantes et à une épître patoise sur *Les supplices de la campagne ou le paysan caractérisé* dont tout l'esprit se résume en ces deux vers :

*Dieu garde enfin loût honnête homme  
De vivre entre des paysans !*

Prion, lui, — s'il est bien un paysan au sens d'habitant modeste de la campagne, — est, jusqu'à un certain point, un

(1) *Œuvres complètes...*, éd. A. Roque-Ferrier, Montpellier, 1879-1883, 2 vol.

homme cultivé sans être tout à fait un bourgeois. Neveu, à en croire la *Chronologiette*, d'un prieur de Sainte-Énimie qui devint par la suite chanoine de Mende, il reçut une assez bonne instruction, et peut-être pour le faire entrer dans les Ordres. Venu par suite de je ne sais quelles circonstances de son Rouergue natal (1) à Aubais, en 1713, il y remplit, à l'époque qui nous occupe, les fonctions de greffier de la justice locale et peut se dire le quatrième magistrat du village. Il y sert en même temps de secrétaire au seigneur et vit, à ce titre, au château.

Mais, d'autre part, c'est un bien petit personnage que notre bonhomme. Il est pauvre : il n'a vécu, écrit-il quelque part, que dans l'âge de fer et lorsqu'il s'amuse à se composer des armes parlantes, il y place « un Pégase monté par un justicier de sable, autour duquel les neuf Muses se donnent la main, la tête diadémée, conduisant le cavalier dans un hôpital qui a les portes ouvertes » et y ajoute comme devise « les trois mots de la misère accablante, d'argent ». Officier judiciaire, si l'on veut, mais le dernier, et d'une bien humble juridiction (2). Au château, où il est « à plusieurs emplois », il cumule les fonctions de secrétaire et de caviste. Il y mange à la table des domestiques et sa chambre, « son Pathmos », comme il dit (3), est un réduit du rez-de-chaussée « d'une toise en tous sens » où le soleil « n'y vient qu'obliquement » (4). Il ne vit donc

(1) Il devait être natif du lieu de Réquista en Rouergue, comme son frère Raymond qui vint lui faire visite en 1749. Sans doute ne quitta-t-il jamais Aubais, une fois qu'il y fut installé, que pour de courts déplacements et est-ce cette immobilité qu'il plaisante en se présentant dans un passage que nous aurons l'occasion de citer comme un grand voyageur. Il devait être veuf, car il parle à plusieurs reprises, de façon plaisante, de sa femme. Il mentionne sa fille Angélique Prion pour lui donner les armoiries.

(2) Il n'avait ni rang officiel ni signe distinctif dans les cérémonies : « faute d'une épitoge, le greffier a gardé son appartement », note-t-il à la fin du récit d'une procession.

(3) « Attendu, ajoute-t-il, qu'il a ramassé un volume entier touchant les matières ecclésiastiques. » Nous ne savons ce qu'il faut entendre par là et s'il faut prendre la chose sérieusement. S'agit-il de copies pour son maître ?

(4) Il note soigneusement, à deux reprises, la date à laquelle le soleil y

point dans les belles salles du premier étage, mais dans les communs, au même plan, si l'on peut dire, que le gros des gens du village. Sa situation ambiguë lui permet de pénétrer à la fois chez les notables et chez les « rustres ». Et comme, n'étant ni l'un ni l'autre, il n'aime beaucoup ni les uns ni les autres, et qu'il est étranger par surcroît, il met, à regarder vivre ses concitoyens, une curiosité ironique qui lui aiguise la vue : on peut être sûr qu'il ne se passa à Aubais, en ces années 1744-1759, rien d'un peu remarquable qui lui ait échappé.

Agé, solitaire, sans doute peu satisfait de la vie, de tempérament, nous dit-il lui-même, « tardif et temporisateur, flegmatique, stoïque et rêveur », on comprend qu'il n'ait pas eu de plus grand plaisir que de se mettre à son écritoire. Placé en un milieu ordinaire, il eût rimé, lui aussi, — car il rimait, et fort mal (1), — des satires et des épigrammes sur le malheur de vivre en un village. Mais il habitait au château d'Aubais, et c'était demeure érudite ; mais il servait de copiste au marquis d'Aubais qui était un historien, ou plutôt un rassembleur de livres et de manuscrits et, dans ses œuvres, un collectionneur de détails.

Pour se faire une juste idée de l'histoire — écrit M. d'Aubais en tête de son œuvre principale (2) — il faut considérer que c'est une simple narration des événements constatés par les temps et les lieux où ils sont arrivés, aussi bien que par les noms des personnes qui en ont été les mobiles, et caractérisés par les circonstances essentielles racontées dans la plus grande précision.

Je n'ai encore trouvé aucun auteur qui ait défini l'histoire comme je viens de le faire. Uniquement occupés à orner l'his-

pénètre (le 1<sup>er</sup> février, en 1748, et, en 1753, le 25 janvier, mais « de la grandeur d'une paire de lunettes »). Les mouches, elles, l'envahissent, en 1744, le 27 juin.

(1) La *Chronologiette* contient quelques-uns de ses vers et expose ici ou là quelques-unes de ses « idées » sur la poésie. A en croire une mention rajoutée à la table d'un recueil de documents copié en partie par lui (Bibl. Nîmes, ms. 230), on y aurait lu des poèmes de lui, qui manquent aujourd'hui.

(2) *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, 3 vol. 4<sup>o</sup>.

toire, ils n'ont eu aucune attention au point principal, qui est de ramasser les faits et de ne pas les laisser tomber dans l'oubli. C'est un préjugé que les ignorants et les paresseux veulent absolument établir...

Persuadé qu'un fait oublié est une perte essentielle, je n'ai rien négligé pour mettre par écrit tout ce que j'ai pu apprendre. On aura beau dire que ce sont des minuties... Ce qui est minutie pour l'un est un fait essentiel pour l'autre...

S'étant donné mission de recueillir pour la postérité, et s'il le pouvait, de faire connaître sous forme abrégée (c'est le seul côté contestable de son système) le plus grand nombre de documents susceptibles d'intéresser un jour l'histoire, M. d'Aubais ne méprise rien : le précepte évangélique « Ramassez les morceaux, afin que rien ne se perde » pourrait être sa devise. S'il fait copier dans les bibliothèques italiennes les manuscrits des troubadours, il se fait prêter le cahier de vers de son voisin le curé de Congénies, et Prion est chargé de le transcrire bien vite. La gazette arrive-t-elle ? Prion en extrait les nouvelles les plus menues, pourvu qu'elles aient un caractère un peu extraordinaire. Mais il n'y a pas encore, pour servir à la curiosité des âges futurs, de gazette du Bas-Languedoc. Prion y suppléera, pour Aubais, en écrivant jour après jour celle du village.

« A-t-il écrit pour lui seul ? se demande M. L.-J. Thomas. On en peut douter, en le voyant limer péniblement ses phrases, étaler une science toute neuve, notant les âges du monde ou énumérant les cols des Alpes parmi les nouvelles du royaume ou les incidents de la vie locale. Mais pour qui aurait-il écrit ? Personne, autour de lui, n'échappe à ses traits ironiques. » En réalité, comme on le verra, Prion ne s'en prend ni au marquis ni à sa famille. D'autre part, tout ce fatras de notices géographiques et historiques qui encombre la *Chronologiette* l'apparente fort aux registres de notes où le marquis faisait rassembler des mentions de cette nature. Nous n'irons pas cependant

jusqu'à dire qu'elle ait été composée par ordre, ni même sur une suggestion de M. d'Aubais. Mais l'atmosphère que l'on respirait au château y était nécessaire et peut-être son auteur y a-t-il été encouragé.

\* \* \*

De telles circonstances, il est vrai, en favorisant, pour ne point dire en déterminant, la composition de ces Mémoires y étaient cause d'assez graves faiblesses. Du fait de l'esprit caustique et de la situation ambiguë de son auteur, la *Chronologiette* est souvent une charge, qui forme l'exact contre-pied de l'hagiographique *Vie de mon père*. Défaut plus grave, et qui procède en partie du premier : œuvre d'un homme qui, de par son parti pris même d'historien et de « hors classe », ne s'intéresse qu'aux événements notables de la vie villageoise, et non pas à cette vie elle-même, la *Chronologiette* ne nous dira, de l'existence des bourgeois et des paysans d'Aubais, que l'extraordinaire, et il faudra, à l'interpréter, les mêmes précautions qu'à lire les vieux représentants de l'« histoire-batailles ». Mais il est plus facile d'y faire la part de l'ironie que de débarbouiller le livre de Rétif des sucrieries douteuses dont il est englué et, d'autre part, l'« extraordinaire » est ici trop mêlé à la vie de tous les jours et celle-ci trop aisée à se représenter pour que l'effort d'interprétation dont nous venons de parler soit bien grand.

D'ailleurs, les documents ne nous manquent pas pour compléter, et au besoin pour rectifier, les Mémoires de Prion. Ce sont en premier lieu, les registres de délibération du Conseil politique de la communauté, dont la série, conservée aux Archives municipales, commence en 1745 (1). A peu près toute la vie administrative du village s'y

(1) Les documents que nous leur emprunterons sont contenus dans les registres BB 1 (1745-1752), BB 2 (1753-1760) et dans les premières pages du registre BB 3.

trouve reflétée, mais aussi, par de nombreuses mentions, la vie agricole. Les registres de l'étude notariale (le fonds commence au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle) sont pleins de renseignements sur la fortune des familles et l'état économique du pays (1). Plusieurs recueils de lettres d'amis du marquis d'Aubais (2) et le chartrier de ses héritiers, conservé aux Archives du Gard (3), nous ont gardé maint détail intéressant sur son caractère, son activité, sa famille. Les plus vieilles maisons du village contiennent encore nombre de documents sur cette période. Nous y avons trouvé les lettres adressées au notaire d'Aubais, homme d'affaires du château, par le marquis et par un de ses secrétaires, ainsi que la correspondance et une partie des titres du juge local ; nos propres papiers de famille nous ont fourni plusieurs instruments caractéristiques.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la littérature dialectale, pourtant assez maigre, de ce temps qui ne vienne nous aider en nous offrant les mille traits de mœurs et les descriptions pittoresques et réalistes dont l'abbé Favre et le curé de Congénies ont rempli les œuvres patoises que nous avons déjà signalées.

Nous pouvons donc, en prenant comme base la *Chronologiette* de Prion et en la complétant grâce à ces sources accessoires, tracer de notre village un tableau complet, pittoresque et vivant tel que nous n'en connaissons point de pareil pour aucune période de notre histoire et qui présente sur des reconstructions moins abondantes l'avantage d'une sûreté absolue.

(1) A côté de ces registres, que nous avons consultés pour la période 1745-1782, nous avons vu pour la fin de cette période ceux de l'étude Niel, de Sommières (actuellement aux Archives du Gard), qui nous ont fait connaître les derniers actes du marquis d'Aubais.

(2) Correspondance Séguier, à la Bibliothèque de Nîmes.

(3) Série 1 E, liasses 1245-1251, 1268, 1273-1275, 1279.

\*  
\* \*

Le prix en serait, croyons-nous, certain même s'il s'agissait d'un village que rien ne recommanderait à l'attention spéciale de l'historien. Or tel n'est pas le cas d'Aubais au XVIII<sup>e</sup> siècle, que des circonstances spéciales et un homme éminent rendent singulièrement intéressant.

Beaucoup de nos agglomérations rurales se rapprochent tellement d'un type commun, pour ne pas dire banal, que l'on peut se demander si elles ont une personnalité propre. Celle dont nous parlons faisait entendre, au XIII<sup>e</sup> siècle, ses réclamations aux enquêteurs de saint Louis, devenait, au XVI<sup>e</sup>, une place forte de la Réforme, et a montré, de nos jours, chez un grand nombre de ses habitants une fidélité monarchique telle qu'elle les a voués aux plus cruels débats de conscience. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle était à moitié protestante et la question religieuse lui donnait une originalité bien définie, disons le mot, une âme : de nombreuses mentions de la *Chronologiette*, un précieux registre d'état-civil « du Désert » conservé aux archives communales et plusieurs documents de nos papiers de famille nous mettent à même d'en connaître les réactions particulières (1).

Nous ne chercherons pas à tirer de conclusion générale d'un tableau qui, si complet et si exact qu'il puisse être, n'a sans doute qu'une portée limitée. Cependant l'on jugera, croyons-nous, à lire ces pages, et spécialement celles qui traitent de l'attitude de notre village devant le problème politique et religieux posé par la proscription du culte protestant, de l'influence considérable que le seigneur

(1) Nous les avons déjà étudiées dans un article sur *La Vie des protestants au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le marquisat d'Aubais*, paru dans le *Bulletin de la Soc. de l'histoire du protestantisme français* (1921 et 1922) et dans *Un village d'« opiniâtres ». Les protestants d'Aubais de la destruction à la reconstruction de leur temple (1685-1838)*, Musée du Désert, 1938. Nous avons profondément remanié ici ces exposés.



d'Aubais avait sur toute la vie de ses concitoyens, nous n'osons pas dire de ses vassaux.

Ce seigneur, Charles de Baschi, est bien connu des érudits. Quelques notices (1) et la publication de sa correspondance avec ses amis les Bénédictins (2) ont déjà mis en une certaine lumière le savant estimable et obligeant qu'il fut (3). Nos documents, et ce ne sera pas le moindre intérêt de ce livre, montreront en lui l'homme, qui eut aussi ses qualités, avec d'assez amusantes faiblesses (4). La *Chronologiette* le fera voir à Aubais ; sa correspondance avec son notaire et homme d'affaires, à Paris durant sa vieillesse. Et nous croyons qu'elles lui acquerront des sympathies auxquelles cet excellent homme a bien droit.

Il était tentant de terminer le livre sur la mort du vieux marquis. Un épilogue nous a paru nécessaire à la vérité historique. Après un seigneur débonnaire et avisé, des étrangers maladroits, sans plus de respect pour les susceptibilités locales que pour les exemples de leur prédécesseur. Tout se gâte. Dans ce village qui semblait rappeler l'Arcadie voisine de Florian, des coups de feu sont tirés sur le « despote », douze ans avant la Révolution. Il s'ensuit le scandale d'un procès qui agite tout le village.

(1) Anatole de Gallier, *Le Marquis d'Aubais* (p. 256-267 d'une revue que nous n'avons pu identifier et dont nous avons trouvé le tirage à part à la Bibliothèque de Montpellier) ; Prosper Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais et ses lettres autographes inédites*, Clermont-l'Hérault, 1887 ; Paul Soubeiran de Pierres, *Un grand lettré languedocien au XVIII<sup>e</sup> siècle. Charles de Baschi, marquis d'Aubais et son château*, Montpellier, 1937. Sur la famille elle-même, voir Charles de Bertier de Souvigny, *Généalogie de la maison de Baschi*, Lille, 1885-1897, 2 vol.

(2) Dans l'ouvrage, cité à la note précédente, de P. Falgairolle.

(3) Citons aussi sur sa belle collection de livres et de manuscrits, trois notes, de Léon-G. Pélissier, *La Fin de la bibliothèque du marquis d'Aubais* (*Le Bibliographe moderne*, 1901, p. 47-50) ; de M. H. Omont, *La Bibliothèque du marquis d'Aubais* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1915, p. 472) et de nous-même (*ibidem*, 1922, p. 470).

(4) Quelques-uns d'entre eux ont déjà été utilisés par nous, mais moins complètement qu'ici, dans deux articles de la revue *Foi et Vie*, sur la *Vieillesse du marquis d'Aubais* (16 décembre 1922) et *Un secrétaire du marquis d'Aubais* (1<sup>er</sup> mai 1926).

Et l'on déduira peut-être de l'épisode la conclusion que le régime seigneurial, encore puissant pour le bien, l'était aussi pour le mal.

\* \* \*

Il m'est doux de terminer par des remerciements ou par l'expression de souvenirs émus adressés à des concitoyens la présentation d'un livre écrit à l'ombre du vieux château d'Aubais, et où je retrouve plusieurs des miens. Je dois à feu M. Louis Bertrand, dernier représentant de l'ancienne famille notariale du pays, la communication des lettres écrites par Charles de Baschi à son ancêtre M<sup>e</sup> Chrétien ; à M<sup>e</sup> Viallat, celle des registres de l'étude d'Aubais ; à M. Théophile Sautel, celle de la *Chronologiette*, qu'il devait publier avec son gendre, le regretté D<sup>r</sup> Clément, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon ; à Mme Batifort, née Bouchet, celle des archives de Jean et Louis Batifort, juges seigneuriaux d'Aubais ; à Mme Barral, née Pattus, celle des papiers d'un de ses ancêtres, fermier du marquis, à Mme Bertrand, celle d'anciens inventaires du château.

Ayant beaucoup reçu de mes compatriotes, il est naturel que j'aie voulu donner au plus grand nombre possible d'entre eux la satisfaction de trouver dans ce livre la trace de leur famille : de là quelques listes de noms et quelques précisions spécialement rapportées à leur intention.

L'un d'eux me fait l'honneur de présenter ces pages au lecteur : je l'en remercie très spécialement.

Enfin, que mes enfants trouvent ici, avec la connaissance d'une partie de leur passé familial, le cher souvenir de grands-parents qui s'intéressèrent les premiers à cette évocation.

PREMIÈRE PARTIE

MONSIEUR D'AUBAIS ET SON CHATEAU

1870  
1871  
1872

1870  
1871  
1872

The first volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The second volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The third volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The fourth volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The fifth volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The sixth volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The seventh volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

The eighth volume of the history of the United States is now published in a single volume. It contains the history of the United States from the first settlement to the present time. It is a complete and accurate history of the United States, and is the best history of the United States that has ever been published.

## CHAPITRE PREMIER

### AUBAIS

- I. « RÉPONSE DE M. LE CURÉ D'AUBAIS AU QUESTIONNAIRE DES RR. PP. DEVIC ET VAISSÈTE. » — II. « TOISÉ DE LA PORTE DE L'ESCALIER D'AUBAIS AU PREMIER MILLIAIRE QUE L'ON TROUVE SUR LA GRANDE ROUTE. » — III. LA RÉGION. — IV. LE VILLAGE.

*I. Réponse de M. le Curé d'Aubais au questionnaire des RR. PP. Devic et Vaissète, de la Congrégation de S. Maur, destiné à la Description géographique et historique de la Province de Languedoc (1759)*

« Aubais ; *Albassium*. Village d'environ cent soixante et dix feux (1). Marquisat érigé en 1724.

« L'église est sous le titre de Notre Dame ; patrons, S. Nazaire et saint Celse ; diocèse de Nîmes, archiprêtre de Sompières.

« (*Collateur :*) Le chapitre d'Alais, mense d'Aiguesmortes.

« (*Bénéfices :*) Une chapelle anciennement sous le nom et titre de Notre Dame, rétablie depuis environ vingt et deux ans sous le nom de Saint Charles, dont Mr le marquis d'Aubais est patron et l'évêque de Nîmes collateur. Par sa fondation elle devait être desservie par quatre chapelains et elle le fut (2) jusqu'en 1736 qu'elle fut réunie sur la tête d'un seul.

« La justice ressort par appel au sénéchal de Nîmes.

« (*Siège principal de la justice :*) Il est de la viguerie de Nîmes.

« (*Lieux dits :*) Saint-Nazaire-de-Marissargues, que l'on croit avoir été une ancienne paroisse, dont il ne reste qu'une petite église desservie par un ermite qui a son logement attenant ; — Saint-

(1) « Les évaluations, écrit M. Thomas, sont contradictoires : Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. VII, p. 625, décrivant la viguerie de Nîmes d'après « les dénombremens les plus récents » en 1758, donne à Aubais 700 habitants. Un manuscrit provenant de Séguier (Bibl. de Nîmes, ms. 66, fol. 92 et suiv.), contient sous ce titre : « Réponse aux questions d'agriculture », la liste des feux ou ménages des localités du diocèse de Nîmes en 1767. Aubais y est compté pour 248 feux, soit, à 5 personnes par feu, 1.240 habitants. » Après être monté sur la fin du siècle dernier à 1.500 âmes, le village n'en a plus actuellement qu'un millier.

(2) Ou plutôt : elle aurait dû l'être. Voir plus loin, au chapitre du clergé.

Jean-de-Nauzet, annexe située dans le taillable de Lunel-la-Ville ; — la tour de Carrière, moulin sur la rivière du Vidourle ; — le mas de Foucart, métairie appartenant à M. le marquis d'Aubais ; — le mas de la Vieille, autre métairie au même seigneur ; — le mas de Mr Batifort.

« Une portion de la commanderie de Saint-Christol de l'Ordre de Malte.

« (*Mines :*) Néant.

« (*Eaux thermales ou minérales :*) Néant.

« (*Productions :*) Blé, vin et huile.

« (*Champ de bataille célèbre :*) Combat des Camisards à la tête desquels était Cavalier, donné dans la Combe du bon temps contre un détachement des troupes de Fimarcon, qui y fut fort maltraité.

« (*Edifice considérable :*) Un château non moins célèbre pour la beauté de son escalier que par l'immense collection de livres faite avec autant de dépense que de goût par Mr le marquis d'Aubais connu dans la République des Lettres par son amour pour les sciences et par sa profonde érudition. Il y avait anciennement un fort dont il ne reste que le nom et quelques vestiges.

« (*Nom du consulat :*) Aubais.

« (*Nom du diocèse par rapport aux impositions :*) Nimes.

« (*Généralité :*) Montpellier.

« (*Fonctions et droits des consuls :*) Ils sont chefs de police, procureurs-nés des pauvres.

« (*Durée de leur exercice :*) Une année.

« (*Leur élection :*) A la pluralité des suffrages au 1<sup>er</sup> de l'an. Ils n'entrent ni aux États ni à l'Assiette et ne s'assemblent nulle part. »

II. Extrait du « *Toisé de la porte de l'escalier d'Aubais au premier milliaire que l'on trouve sur la grande route* » publié par le marquis d'Aubais dans ses « *Pièces Fugitives* » (1)

*De Nimes à Montpellier*

Au chemin qui va à Sommières.....	275 toises (2)
.....	
Au grand chemin de Nimes.....	1.056 —
Au premier milliaire allant vers Nimes .....	279 —

*Au pont de Lunel*

Au moulin de Carrière.....	1.222 —
.....	
Au grand chemin et au cabaret du pont de Lunel	4.028 —
De là au milliaire qui va à Nimes.....	704 —
Au milliaire allant à Lunel.....	296 —

(1) T. II, p. 141 des *Mélanges*.

(2) On sait que la toise valait approximativement 2 mètres.

*A la porte de Sommières*

Au bout de la descente qui va à Sommières...	79 toises
.....	
A l'église de Gavernes.....	1.221 —
A Christin.....	253 —
.....	
A la porte de Sommières.....	1.040 —

*Au moulin à vent de Corbière, passant par la garrigue*

Au chemin du pont de Lunel à Sommières...	517 —
.....	

*Au gué du Vidourle, qui va à Saint-Sériés*

A la Combe du beau-temps, où se donna le combat du 17 décembre 1703, entre les camisards, commandés par Cavalier, et deux compagnies de Fimarcon, commandées par Rambouillet, qui y fut tué.....	762 —
A l'entrée du chemin de la Roque.....	143 —
Entre les deux Roques, où le Vidourle passe et où l'on prend des carpes pesant jusqu'à trente livres la pièce.....	169 —
Au gué de Saint-Sériés.....	513 —
Largeur d'une hauteur de la Roque à l'autre, prise à la base, et comprenant la largeur de l'eau, du gravier, du chemin et du franc-bord	50 —
Distance entre le champ de bataille et le chemin	165 —

*A Congénies*

A la borne de la terre vers Congénies.....	830 —
.....	

III. — *La région* (1)

La marche d'une marche et l'un des « pays » les plus difficiles à définir de France.

A l'Ouest de la garrigue nîmoise, les derniers contre-forts des Cévennes enclosent la plaine ronde de la Vaunage : vignes et oliviers, villages égayés de petits jardins où une terre prospère permet une vie aisée et douce et où, aux temps de foi religieuse, a soufflé le « Réveil » protestant

(1) Quelques pages sur Aubais et ses environs se trouvent dans des notices de caractère touristique, telles que : *Excursions archéologiques et pittoresques dans la partie méridionale du département du Gard*, par Prosper Falgairolle (Nîmes, 1900), *Le long du Vidourle*, par Eugène Pintard (Montpellier, s. d.).

de 1830, jusqu'à valoir à cette mince région le surnom de « petite Canaan ».

Cinq ou six kilomètres plus loin dans la direction de Montpellier, la Vidourlenque, — où le Vidourle, célèbre par ses crues, des plus terribles que l'on voie en France, traverse de gros bourgs opulents, avant de rejoindre, près de la mer, ce « pays bas » des « sables » où la vigne atteint de nos jours des rendements extraordinaires.

Le cours supérieur du Vidourle baigne de minuscules places fortes qui, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècles, eurent leur importance comme clefs des Cévennes huguenotes, Anduze, Saint-Hippolyte, Sommières. Délicieuse petite ville que Sommières, telle encore que l'a laissée l'Ancien Régime, avec ses vieilles portes, son quai ombragé de platanes, son pont romain et son château à la tour carrée. Tout autour, un pays de garigues comparable à celui de Nîmes et qui, comme ce dernier, entretenait avant la Révolution une importante industrie de la laine, mais où l'on sent les Cévennes proches. L'homme de la plaine qui donne aux gens des Hautes-Cévennes le nom de *gavot*, appelle *raioù* ceux de la basse montagne cévenole : Sommières est presque déjà en pays *raioù*.

A la rencontre de la Vaunage, de la Vidourlenque et du pays sommiérois, un terroir qui participe des trois régions. Du Sommiérois, il a les garigues, qui font donner à ses habitants le surnom de *sauta-rò* (saute-rochers), et les manières un peu rudes de demi-montagnards ; de la Vaunage, les oliviers ; ses propriétaires tiennent une partie de la vallée du Vidourle, du défilé de la Roque, où le petit fleuve sépare fort pittoresquement deux collines abruptes, au « pont romain » où passait autrefois la Voie Domitienne.

Ce n'est plus rien aujourd'hui, que le terroir des communes de Junas et d'Aubais. Au xviii<sup>e</sup> siècle, c'était le marquisat d'Aubais, et cela suffisait à donner à ces quelques lieues carrées une existence particulière entre les mille petits pays semblables dont était faite la France.



Le seigneur de cet État en avait fait dresser la carte, que nous n'avons malheureusement pas retrouvée. Les villes principales en étaient un village, Junas, des métairies, Gavernes, Christin, le mas de la Vieille, le mas du Juge, un ermitage, Saint-Nazaire-de-Marissargues. La capitale : Aubais. « D'où êtes-vous ? — D'Aubais même », y répondent encore aujourd'hui les gens, s'il faut en croire les brocards des villages avoisinants. Et cela ne se comprend que par un souvenir du temps où l'on distinguait le « chef-lieu » de ses dépendances. Enfin Aubais avait ses colonies, dont la plus belle était le bourg du Caila (aujourd'hui le Gailar) auprès des étangs.

#### IV. — *Le village*

Campé sur un éperon qui domine la vallée d'un affluent du Vidourle, Aubais présente actuellement à qui vient de Sommières ou de Lunel une ligne de maisons inégales à moitié cachées par les arbres d'une « promenade », entre les deux masses antithétiques de l'ancien château tombé en roture et du groupe scolaire, administratif et important. Beaucoup des maisons qui bordent cette promenade, et jusqu'à la route qui y mène, datent du siècle dernier, en sorte que, de ce côté, la silhouette du village n'est plus ce qu'elle était avant la Révolution. On entrait alors dans le bourg par une rampe assez raide, que surveille encore la tour d'un fort du xvi<sup>e</sup> siècle, dont le quartier a gardé le nom.

A l'intérieur, par contre, peu de changements. L'on a récemment « tarmacadamisé », mais non point aplani les ruelles d'une agglomération assez montueuse, et l'une d'elles, plus particulièrement propice aux chutes, porte encore le nom de *Boumbacuèu* (tape-cul). Ces rues montantes se replient si bien que la moins fantaisiste a pu être appelée la Rue droite sans qu'il y eût risque d'erreur. Le sol en est, le plus souvent, constitué par le roc calcaire lui-même, étagé en ressauts qui font bondir les charrettes

et creusé par elles de longues et profondes ornières. Pour les maisons, serrées les unes contre les autres, sans jardin ni commodités ni grand agrément, elles sont pour la plupart petites et assez mal construites. Mais quelques grandes bâtisses, où la cour intérieure est séparée de la rue par de hautes parois aux rares ouvertures, rappellent les cinq ou six familles notables qui dominaient dans le village il y a deux siècles. De-ci de-là une jolie balustrade d'avant la Révolution, une terrasse heureusement placée, la verdure de quelques arbres, la couleur de quelques fleurs attirent l'œil dans un ensemble d'une pauvreté et d'une sécheresse un peu rudes et presque austères.

Des bâtiments publics du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne subsiste plus que les halles, l'église et le château. Comme en beaucoup d'agglomérations méridionales, les halles sont constituées par des « couverts », galerie ouverte et voûtée au rez-de-chaussée d'une rangée de maisons. Sous le Second Empire, un peintre du village y dessina un Napoléon III à cheval, grandeur nature, qui, jusqu'à ces derniers temps, s'obstinait à reparaître sous le badigeon dont le recouvraient périodiquement les municipalités républicaines ou royalistes. Au-dessus, l'ancien hôtel de ville n'est plus reconnaissable. En face, une petite place inégale, sur le lieu où s'élevait l'ancien temple protestant, détruit lors de la Révocation. La trace de quelques marches sur un mur semble marquer la place de l'escalier de la chaire. Une croix de la fin du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle rappelle peut-être cette démolition.

L'église est un pauvre bâtiment mal construit, singulièrement tourné, obscur et humide, sans ornement ni autre agrément qu'une assez jolie façade, sanctuaire élevé à regret, dirait-on, par une population à moitié protestante, et que nous verrons constamment en cours de réparation.

A côté, un presbytère étroit, qui n'a comme jardin que l'ancien cimetière seigneurial, et c'est, aussitôt après, la grande masse du château.

## CHAPITRE II

### LE CHATEAU

I. ÉTAT ACTUEL. — II. ÉTAT, DISTRIBUTION ET AMEUBLEMENT AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. — III. L'ESCALIER D'HONNEUR. — IV. LA BIBLIOTHÈQUE.

#### I. *État actuel*

Le château d'Aubais n'est plus qu'un souvenir, pour ne pas dire un remords. Incendié par les révolutionnaires le 1<sup>er</sup> avril 1792, il eût sans doute pu être rétabli dans son ancienne splendeur, mais il fut abandonné à son sort par une famille qui, peu attachée au pays, ne sut pas faire pour le restaurer une partie des dépenses que sa construction avait coûté à la précédente dynastie seigneuriale et le mit en vente, et par une municipalité qui, en s'y installant et en y logeant les écoles, aurait pu en sauver le corps principal. Une vingtaine d'habitants se le partagèrent et, sans le moindre vandalisme, souvent avec regret et quelque fierté de vivre à l'ombre de ce passé, l'adaptèrent à leurs besoins, qui n'étaient point ceux des seigneurs pour qui il avait été construit. Les immenses fenêtres ont été en partie comblées et des ouvertures plus modestes pratiquées à côté, des étages intermédiaires aménagés, la façade blanchie par endroits, des hangars ou des garages collés au pied de ses murs. Et la désolation n'est pas moins grande à l'intérieur, où ne sont restées à peu près intactes que les pièces dont l'on n'a su que faire.

Tel qu'il est aujourd'hui, le château d'Aubais doit être regardé de très loin ou de tout près.

Vu des garigues qui entourent le village du côté de Lunel et de Sommières, il a encore fière mine et mérite bien les vers provençaux que lui consacra le félibre Antoine Roux :

O grand château géant, vieille gloire d'Aubais, — De s'en aller vers toi mon âme est enchantée. — Regardant le soleil qui baisse, vers la prée, — Tu mêles ton lustre aux rayons de l'astre qui s'en va.

... Le temps te noircit, le mistral te frappe, — Mais rien ne ruinera jamais ta gloire antique, — O grand château d'Aubais, toi, si fier et si beau !

Cette façade du couchant était constituée, lorsqu'elle était intacte, par un corps principal flanqué aux extrémités de deux tours en avancée de quelques mètres. La tour méridionale a disparu il y a une soixantaine d'années avec l'aile qui la reliait au bâtiment central. Celle du Nord subsiste toujours et, n'étant pas habitée, a conservé ses traits primitifs. Construite ou plus exactement reconstruite, ainsi que la partie du château auquel elle se rattache, au xvi<sup>e</sup> siècle et dominant la montée qui constituait l'ancienne entrée du village, elle garde encore quelque chose de militaire. Le corps principal, par contre, bâti sous Louis XIV, porte dans sa déchéance même la marque de l'architecture fastueuse de ce temps. La partie centrale, correspondant à la cage d'escalier, se terminait en une sorte de dôme, dont on lui donne encore le nom, et que bordait une lourde et riche corniche aujourd'hui mangée par les touffes d'herbe et les figuiers sauvages.

La façade orientale qui donne sur le village ne peut plus être vue dans son ensemble, et cela vaut sans doute mieux, car les disparates et les remaniements modernes apparaîtraient trop cruellement. Mais de ce côté, le « dôme » n'a point été trop endommagé et l'œil y suit avec intérêt

les fières lignes des pilastres d'angle, de la grande porte à entablement sculpté et de la corniche. Plus loin, la partie ancienne du château conserve quelques parois et quelques arcades d'une belle architecture de la fin de la Renaissance.

A l'intérieur, des salles montrent encore leurs nobles voûtes de pierre de taille et les débris de leurs grandes cheminées. Et le « dôme » offre au visiteur le spectacle, pénible dans l'ensemble mais où maint beau détail conservé vient le captiver, de l'escalier qui fut la principale beauté de cette demeure. Il n'en reste plus que la partie inférieure, soutenue par une belle coquille ; encore a-t-elle été mutilée assez récemment d'une de ses rampes. La partie supérieure de l'escalier ayant été détruite, la cage où elle se développait est devenue, grâce à un mauvais plancher moderne, une grande salle s'élevant jusqu'au sommet du « dôme » et dont les murs sont ornés de niches aux soubassements richement sculptés. Par un mince escalier pratiqué dans l'intérieur du mur on monte sur le toit de ce pavillon central, d'où l'on jouit d'un des plus beaux panoramas de la région.

## II. *État, distribution et ameublement au XVIII<sup>e</sup> siècle*

La ruine de cet édifice est si grande que, le reconstruisant par le regret, on est tenté de le faire plus beau qu'il ne fut jamais. Au vrai, sorti d'un remaniement trop considérable pour des ressources qui n'étaient pas princières, il n'était pas terminé lorsque la Révolution l'incendia.

Le château primitif, qui forme actuellement le corps septentrional du bâtiment, était une construction assez modeste. Il était encore, lorsqu'on en entreprit l'agrandissement, dans l'état ou du moins avec la distribution qu'il avait au début du xvi<sup>e</sup> siècle (1). Au rez-de-chaussée, une

(1) Les papiers de Mme Bertrand, d'Aubais, contiennent des inventaires du château faits après décès en 1507, 1567, 1592, 1609, 1649 et 1668 qui per-

« salle basse », une cuisine, trois dépenses, des écuries, caves et communs divers. Au premier étage, une dizaine de pièces, la « salle voûtée aux papiers », la « sallette », la « chambre du passage », la « chambre voûtée », la « chambre des nourrices », la « chambre de Madame », et des « cabinets » attenants. A l'étage supérieur, autour d'une terrasse qui subsiste encore, l'appartement du seigneur, la « chambre verte » et son cabinet, la « grande chambre rouge », la « chambre des laquais », la « chambre des valets » et deux autres chambres, dont celle de « l'hôpital ». Un grenier s'étendait sous la toiture.

C'est ce castel du xvi<sup>e</sup> siècle (pour ne pas dire du xv<sup>e</sup>) que Louis de Baschi entreprit de transformer en un château digne du règne du Grand Roi en y accolant des bâtiments de parade. Il en confia l'exécution à un architecte cévenol réputé, Dardaillon. On se mit à l'œuvre, à en croire la *Chronologiette*, en 1683. Deux ans plus tard M. d'Aubais, chassé par la Révocation, partait pour Genève et les travaux restaient interrompus. Ils ne durent être repris que lorsque son fils, ce Charles de Baschi dont nous nous occuperons au cours du présent volume, fut revenu dans son village, après quelques années passées au service du roi. Le 19 septembre 1753, ce seigneur recevait quittance du maître maçon André Manse pour une somme de 28.547 livres qu'il lui avait payée à raison des « ouvrages du bâtiment qui concerne le château d'Aubais, qui ont commencé depuis le premier mai 1735 et même avant jusques aujourd'hui. » Nous n'avons pas retrouvé de mention de paiements postérieurs et il est à croire que la construction avait été arrêtée. Charles de Baschi avait alors soixante-sept ans et surtout, comme on le verra, il résidait, semble-t-il, moins qu'autrefois en Languedoc. Le fait est que l'extrémité méridionale

mettraient, avec celui de 1777 dont il va être question, une étude détaillée de la distribution et de l'ameublement de cette demeure seigneuriale à travers trois siècles : peut-être nous y amuserons-nous quelque jour.

du corps principal ne reçut point le plancher intérieur qui l'eût divisée en deux étages et que la tour du même côté ne fut jamais terminée.

L'une des plus intéressantes encore aujourd'hui des grandes demeures seigneuriales du Bas-Languedoc, le château d'Aubais était au XVIII<sup>e</sup> siècle unanimement admiré et formait l'une des curiosités que les voyageurs passant dans cette province ne manquaient pas, on le dira au chapitre suivant, d'aller voir. L'inventaire rédigé après la mort de Charles de Baschi permet assez bien de se représenter sa distribution et son ameublement tels qu'ils étaient en 1777 et même (M. d'Aubais ayant dû peu y changer dans sa vieillesse) vers le milieu du siècle.

Un dicton du village veut que le château ait autant de fenêtres qu'il y a de jours dans l'année. Chaque pièce en aurait eu dans ce cas sept ou huit, car l'inventaire, qui ne néglige ni les garde-robes, ni les « cabinets » attenants aux chambres de domestiques, ne signale qu'une cinquantaine de pièces, grandes ou petites, tout au plus. Au bas du grand escalier, l'ancienne chapelle et quelques débaras ; en face, la grande « salle de réception ». Au premier étage, une antichambre, une « chambre de parade », un « salon à manger » et une dizaine de chambres de maîtres avec leurs dépendances. Deux bibliothèques (dont l'une, la plus récente, de grandes dimensions) sur lesquelles s'ouvrent de petites pièces. Deux chapelles, dont une désaffectée. Des chambres de domestiques.

L'ameublement en est des plus composites, réunissant des reliques du XVI<sup>e</sup> siècle aux apports des âges suivants. Voici la « grande salle ». Les murs en sont tendus d'une suite de tapisserie de onze pièces, de neuf pieds à neuf pieds et demi de hauteur, représentant l'histoire de Tobie. Deux tables de noyer, l'une « à l'antique, couverte d'un tapis en façon de panne de différentes couleurs », l'autre carrée à dessus de marbre. Deux sofas de noyer revêtus l'un de panne verte, l'autre de cuir noir ; huit fauteuils et

dix chaises de tapisserie blanche, bleue et rouge à fond noir ; deux fauteuils de bois noir garni d'un taffetas rayé rose ; onze chaises de cuir noir. Quinze portraits du marquis et des membres de sa famille, et trois tableaux de paysage.

La « chambre de parade » a une tapisserie, en quatre pièces, de onze pieds de haut, représentant des personnages et des paysages, une commode de noyer à trois tiroirs, un pot à eau et une cuvette de faïence, une table de toilette de bois blanc couvert de damas rouge avec un miroir, une petite table de noyer et une grande table noire à bordure et pieds dorés, un grand miroir sculpté et doré dont la glace a trente-quatre pouces de hauteur, neuf fauteuils, dont deux de damas rouge, une bergère en deux pièces de noyer à tapisserie bleue, blanche et rouge à fond noir. Le lit, à trois matelas et « lit de plume », est recouvert d'une housse de damas rouge et tendu de doubles rideaux de la même couleur. Quatre rideaux, de toile blanche et de toile grise, drapent les fenêtres.

Mais passons à des pièces plus intimes. La chambre de M. d'Aubais est tendue d'une tapisserie bleue, blanche et noire et décorée de six tableaux de famille et d'un grand miroir à cadre de glace surmontée d'un couronnement de glace. Elle est meublée d'un lit (à trois matelas et deux « lits de plume ») couvert d'une housse de plusieurs couleurs à soubassement de vieille broderie, d'une table de bois blanc « avec un mauvais tapis vert », d'un secrétaire de noyer dont le dessus est garni de cuir noir, de trois commodes, de huit chaises de cotonnade bleue et blanche, d'un fauteuil et d'un sofa, le tout de noyer.

La chambre de Mme d'Urre, fille du marquis, présente naturellement des meubles plus nouveaux, qui jurent peut-être un peu avec la tapisserie de dix pieds deux pouces de haut qui l'entoure. Le lit en est recouvert d'une housse de velours cerise et drapé de rideaux de serge verte. Deux sofas, l'un de serge jaune avec un petit matelas de même



étoffe, l'autre tendu également de jaune, mais aux bordures de satin blanc rayé, un fauteuil d'étoffe à fleurs, avec des bordures de damas vert ; cinq chaises de bourette jaune et blanche ; une de satin blanc rayé ; une autre brochée argent et bordée de damas vert ; trois petites chaises de paille. Le miroir est à cadre noir et la glace en a un pied neuf pouces de haut, seize pouces et demi de large. La commode à trois tiroirs, la table de toilette, de bois blanc, la table de nuit ne semblent pas sortir du commun. Un tabouret est couvert d'une mauvaise tapisserie. Notons aussi un chauffe-chemise en osier.

Le fils aîné de Mme d'Urre a lui aussi son appartement. La chambre en est décorée d'une tapisserie de six pièces de neuf pieds de haut, de quatre dessus de porte « peints, vieux et enfumés » et d'une portière de tapisserie brune à guirlandes et nuées de fleurs. Elle est meublée notamment d'un « lit à la duchesse soutenu par deux tringles de fer » avec une housse de bandes de satin de différentes couleurs et des rideaux de filoseille jaune, d'une bergère de tapisserie et d'un fauteuil de velours blanc à grands dessins verts.

Comme on le voit, point de meubles de très grand luxe. Les bois précieux sont ignorés ici, au bénéfice du solide et familial noyer. Quelques bergères, sofas, fauteuils et chaises de couleurs gaies et de formes coquettes sont venues rajeunir l'ensemble un peu austère auquel concourent, avec l'abondance des tentures, les sièges de point bleu, blanc et rouge sur fond noir.

C'est, à la vérité, cette abondance de tentures qui fait la caractéristique d'un tel intérieur, et elle ne le rajeunit pas. La « grande salle qui joint le grand escalier », — et qui doit être une antichambre si l'on en juge par son mobilier (une grande table longue de bois blanc couverte d'un tapis de panne bleue, rouge et jaune, un sofa à bande de tapisserie, neuf chaises, un porte-flambeau), — est ornée d'une « vieille tapisserie de basane gravée dorée, verte et rouge, régnaant tout autour » de dix pieds deux pouces de hauteur.

Et les grandes tentures de point de laine ne garnissent pas seulement les pièces d'apparat que l'on vient de parcourir, mais aussi la seconde chambre de Mme d'Urre ainsi que trois ou quatre autres. M. d'Aubais pourrait d'ailleurs en draper bien d'autres salles, car il a dans sa garde-robe, avec 34 pièces de canevas brodé destinés à des sièges, 34 pièces de tapisserie représentant des personnages ou des paysages.

Mais il en est des tapisseries comme des tableaux qui répètent dans toutes les chambres d'honneur les traits du marquis et des siens (il n'a pas moins dans sa chambre de quatre portraits le représentant, l'un d'eux dans un médaillon que tient Minerve, entre les Sciences et les Arts). Elles sont réservées aux appartements des maîtres. Les domestiques, eux, ont leurs murs égayés par des cartes géographiques, deux dans la seconde chambre de Mme d'Urre, trois chez la femme de charge et une cinquantaine réparties dans les petites pièces qui donnent sur les bibliothèques. Il est vrai que, en cette demeure érudite, on trouve une presse à relier chez la cuisinière et une planche de cuivre gravé de l'*Histoire de Nîmes* chez le maître d'hôtel.

### III. L'escalier d'honneur

Si regrettable qu'il soit pour nous, ce mobilier n'avait sans doute rien de très curieux pour les contemporains. Pour ceux-ci les deux grandes merveilles du château d'Aubais étaient, on a déjà pu le voir, par la Réponse du curé au questionnaire de Dom Vaissète, l'escalier et la bibliothèque.

L'escalier, œuvre de Dardaillon, avait été terminé en 1685. Il paraît que Vauban ne pouvait se lasser de l'admirer « parce qu'il lui paraissait hardi au delà de ce qu'on en pourrait dire » (1). Répétant quelque éloge entendu,

(1) Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais*, p. 23.

l'auteur de la *Chronologiette*, y voit « un trait d'architecture des plus fins et incomparablement au-dessus de toute la pénétration des Mansards et des Vitruves ». C'était bien l'avis de l'heureux possesseur de cette merveille. Il en était si fier qu'il en faisait l'éloge à tous ses amis et en faisait publier la description partout où il pouvait la placer. Voici, par exemple la belle lettre qu'il envoya à Montfaucon, après avoir reçu le prospectus des *Monuments de la Monarchie française* (1) :

Une idée m'est venue, mon Révéren Père, sur laquelle je vous prie de me donner votre avis. Le plan de l'escalier d'Aubais, quoique peut-être un peu plus moderne qu'il ne faudrait, ne mériterait-il pas une place dans votre bel ouvrage, et dans la III<sup>e</sup> classe, où, à l'occasion des usages de la vie, vous donnerez les plans des plus beaux châteaux et maisons de campagne anciennes ? Il est certain que cet escalier est unique dans son espèce, et infiniment au-dessus de celui de Saverne, que le P. D. F. Ruinart dit être le plus beau du monde, page 454 de son Voyage d'Alsace... Ainsi la difficulté n'est pas que le plan ne soit digne de votre ouvrage du côté de la beauté. Il n'y a que le moderne qui puisse vous faire quelque peine mais puisque vous poussez les habits des hommes et des femmes jusques en 1660, mon escalier a été commencé et fini à peu près cette année-là. Ce n'est qu'un article de plus pour un aussi grand ouvrage qui n'a aucune suite, puisque, si vous me faites la faveur de l'y insérer, je me garderai bien d'en rien dire, de peur que quelqu'autre ne vous demandât une pareille faveur et ne diminuât par là celle que j'espère que vous voudrez bien me faire. Le public ne saurait trouver que vous fassiez un passe-droit en faveur d'une pièce unique dans son espèce, et d'une personne qui, outre tout l'attachement que vous savez qu'elle a pour vous, n'est occupée pendant presque toute l'année qu'à secourir de tout ce qu'elle peut les gens qui travaillent pour le public. Je pourrais bien faire paraître mon escalier dans d'autres ouvrages, mais je trouve une grande différence à le faire paraître dans le vôtre. Si vous goûtez ma proposition, mon Révérend Père, ayez la bonté de me le faire savoir afin que je vous fasse dessiner

(1) *Ibidem*, p. 49-51.

avec soin le plan de mon escalier qui consiste en cinq ou six feuilles, et que je vous fasse copier quelques descriptions que j'en ai, qui ne sont pourtant pas aussi bien que je voudrais.

L'ouvrage de Montfaucon ne fut pas poussé jusque là ; du moins les plans ont-ils été conservés et permettent-ils de juger de la hardiesse et de la noblesse de ce monument. Mais M. d'Aubais ne s'en tint pas là, et par ses soins l'*Histoire de la Ville de Nîmes* de Ménard et le *Dictionnaire historique* de Moreri en continrent des descriptions. Nous reproduirons cette dernière (1).

La cage de cet escalier a 6 toises et demie de long, sur 5 et demie de large ; les murailles 11 toises d'élévation et 5 pieds d'épaisseur. L'escalier a cinq rampes qui sont toutes doubles excepté celle du milieu. Comme il est construit sur un terrain haut et bas, on n'en monte que deux de 16 marches chacune, si l'on arrive par la grande avenue. Les marches, au nombre de 88, quoiqu'on n'en monte que 37, ont 7 pieds de long. Le palier, par où l'on communique aux deux appartements d'en haut, a 5 toises et demie de long sur 3 de large et sa voûte n'a presque pas de cintre. Cette plate-bande est tout ce qu'il y a de plus hardi. On a pratiqué dans l'épaisseur des murs deux escaliers pour monter au dôme. A côté de l'escalier, il y a deux salles dont les voûtes de pierre de taille sont extraordinairement plates et d'une grande beauté.

Si Charles de Baschi avait reçu tout fini de son père le bâtiment de son escalier, c'était lui qui en avait fait faire la balustrade de fer forgé. L'ouvrier en avait été un certain Ravisé, de La Flèche mais habitant Montpellier. Il n'y travailla pas moins de cinq ans, en même temps d'ailleurs qu'aux grilles et balcons du château. Le 3 juillet 1745, en effet, Prion note que « le sieur Ravisé de Montpellier a posé la balustrade de fer avec deux compagnons serruriers au grand escalier du château. » Ce fut peut-

(1) Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais*, p. 22-23. Charles Liotard avait déjà signalé ce passage de Moreri dans les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, 1860-1861, p. 17.

être un essai malheureux, car nous lisons plus loin : « La balustrade du château d'Aubais a été commencée en 1747. Le 16 janvier 1749 on y travaillait encore. » Deux mois après notre homme s'exclame sur les œuvres de ce praticien :

Il semble que le fer ait perdu sa dureté et son inflexibilité sous la main de ce fameux artiste. Cher lecteur, si jamais ta curiosité t'apportait à voir en France les plus beaux ouvrages en grilles, va-t'en voir celles du chœur de Notre-Dame de Paris, celles de l'église de S. Denis, de l'Observatoire, de Versailles et de Meudon. Lorsque tu auras icelles bien promené et mieux observé, il est assuré que tu ne mettras pas ces premières décrites les dernières.

Le 28 novembre 1750, Ravisé reprit son travail au château. Le 23 août de l'année suivante, il y était toujours occupé « à la construction de la grille de fer de l'escalier et balcons ». La balustrade fut enfin terminée le 10 septembre.

Nous avons dit ce qui subsistait de l'escalier. De la balustrade et des beaux balcons, il ne reste point de trace. Ce n'est pourtant pas la coutume des incendies, même révolutionnaires, de les faire disparaître. Aussi est-il à penser qu'avant de vendre le château au détail, on prit la précaution d'en arracher ces œuvres d'art qui pouvaient trouver acquéreurs.

#### IV. *La bibliothèque*

Le constructeur du château, Louis de Baschi, avait sans doute assez à faire à s'aménager la demeure fastueuse que sa fermeté religieuse devait l'amener à abandonner pour l'exil bien avant qu'elle ne fût terminée. Mais la maison d'Aubais était une famille lettrée, depuis au moins qu'y était entré, au xvi<sup>e</sup> siècle, Balthazar de Baschi. Ce baron protestant possédait une bibliothèque, dont le

catalogue nous a été conservé (1). « Librairie » d'un esprit sérieux. La littérature pure n'y était représentée que par « l'Aryoste en ytallien » et « la Jerusalem de Taxe », qui rappelaient l'origine ombrienne du propriétaire, et par « les Fleurs de bien dire ». L'histoire y avait une part importante avec Plutarque, les *États du succès des affaires de France* du sieur du Hailan, « l'Histoire de George Castriot par le sieur du Plessis », le « Recueil des ystoires de France sur le règne des trois derniers rois », un « Guichardin, florantin, en ytallien » et son compatriote Floridus. La *Sagesse* de Charron et les *Essais* de Montaigne y marquaient la place de la philosophie mondaine. Mais elle était bien petite à côté des livres de religion qui faisaient le fonds de la bibliothèque du seigneur huguenot : une Bible commentée et les Psaumes ; des écrits des Réformateurs, *L'Institution de la religion chrétienne* et « les sermons de Mr Calvin sur les Œuvres de Job », la Chronique de Mélanchton, des traités de Bernardino Ochino, le réformateur italien, particulièrement cher sans doute à une famille d'origine italienne passée aux idées nouvelles, l'Apologie du suisse Henri Bullinger ; enfin, divers livres d'édification ou de controverse, les « Méditations chrétiennes du sieur de Marisy », qui avait été le premier pasteur d'Aubais, « l'Apologie pour les Évangellistes », la « Confession des Jésuytes de Bordeaux », « l'Esprit Jésuyticque », le « Discours de la vie et de la Mort », et, pour élever l'âme aux plus hauts cieux de la pensée et de la poésie religieuse, la *Cité de Dieu* de saint Augustin et la *Semaine* de du Bartas.

Les inventaires postérieurs ne nous permettent pas de connaître les accroissements que cette grave bibliothèque (au demeurant aujourd'hui encore susceptible de suffire à de hautes âmes) reçut au xvii<sup>e</sup> siècle. A peine y trouvons-nous mentionnés l'*Atlas* de Mercator, une Bible in-folio

(1) Inventaire de 1609 : papiers de Mme Bertrand, d'Aubais.

de Genève, les *Antiquités Judaïques* de Josèphe, « plus quelques rudiments, dictionnaires et grammaires pour les escoliers ». Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, la maison de Baschi aboutit, après tant d'hommes d'action, à un savant. « Je suis né, écrivait Charles de Baschi, avec un goût décidé pour la littérature. » Il n'avait que sept ans qu'il commençait à amasser des livres. En 1713, il publiait son premier écrit, la *Généalogie de la maison de Génas* et, à partir de ce moment, il vécut surtout pour l'érudition. Accroissant constamment ses collections, il en vint bientôt à avoir une bibliothèque de la plus grande richesse. A lui seul, son recueil de cartes italiennes valait en 1738 20.000 livres. Sept ans après, il évaluait sa bibliothèque à 20.000 volumes. L'on verra qu'un seul de ses séjours à Paris lui permettait d'en rapporter 5.000 volumes et que le libraire qui acheta son fonds le paya (avec la générosité que l'on connaît aux libraires en de telles circonstances) 40.000 livres.

Pour contenir ces trésors, la « librairie » que lui offrait le château de son père ne suffisait pas. Aussi fit-il commencer en 1733 « un vaste bâtiment très bien éclairé », attenant à une vaste terrasse, d'où la vue donnait sur toute la campagne. On y travaillait encore en 1738. « Le bâtiment avance, écrivait-il alors, et me rendra bientôt à mes livres qui ne donnent que du plaisir, au lieu que la truelle ne demande que de l'argent et de l'embarras. » On dut en finir vers 1739 ou 1740, car il n'en est plus question par la suite dans la correspondance du marquis (1).

(1) P. Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais*, p. 26-27.

## CHAPITRE III

### MONSIEUR D'AUBAIS ET SA FAMILLE

- I. CHARLES DE BASCHI, MARQUIS D'AUBAIS. — II. SES SÉJOURS A PARIS. — III. MADAME LA MARQUISE D'AUBAIS. — IV. LA « MARMAILLE » : DIANE-HENRIETTE, JACQUELINE-MARIE ET EUPHROSINE, FILLES, COPISTES ET BIBLIOTHÉCAIRES DE M. D'AUBAIS. — V. LES VOYAGES DE MADAME D'AUBAIS. — VI. LE MARQUIS DU CAILA ET LE MARÉCHAL DE CAMP MARQUIS DE MONTEYNARD, LEURS FILS ET PETIT-FILS.

#### I. *Charles de Baschi, marquis d'Aubais*

Un beau portrait peint par Perroneau, peintre du Roi, et gravé deux fois par Daullé et par Sysang, représente Charles de Baschi tel qu'il était en 1746, c'est-à-dire à peu près à l'époque où commence la *Chronologiette* de Prion. Autant qu'aux boucles blanches de la perruque, l'âge (le marquis avait alors soixante ans, étant né le 20 mars 1686) se voit à l'obésité, qui lui eût certainement rendu pénible le port de la cuirasse dont on l'a revêtu pour rappeler qu'il était entré, à dix-huit ans, aux Mousquetaires où il avait fait la campagne de 1705 et pour attester la noblesse d'épée de ses ancêtres paternels, grands batailleurs devant l'Éternel ou plutôt (ils étaient huguenots) pour sa Cause. Dans la figure empâtée, le nez effilé rappelle peut-être l'origine ombrienne (les Baschi vinrent au xiv<sup>e</sup> siècle en Provence du bourg de ce nom, près d'Orvieto) (1). L'œil est fin, mais bon ; les

(1) Sur cette localité, dont la silhouette ressemble de manière frappante à celle d'Aubais, voir A. Ricci, *Storia di un comune rurale dell' Umbria (Baschi)*, dans les *Annali della R. Scuola Normale Superiore*, Pise, 1913, et tirage à part.



grosses lèvres, sensuelles et un peu lassées. Quelque chose d'à la fois majestueux et bienveillant, comme on voit aux portraits de Louis XVI. Il est vrai que c'était l'aspect que l'on donnait toujours alors aux gentilshommes âgés. Mais, ici, il n'est point trompeur.

« Son génie supérieur, écrivait-on de M. d'Aubais en 1729, son mérite infini, son esprit sublime et pénétrant, sa science profonde, sa grande naissance, ses honnêtes manières, toutes ces belles qualités le rendent un des plus accomplis de ce siècle. » Le curé d'une de ses terres, le complimentant le 1<sup>er</sup> janvier 1736, admirait publiquement en lui sa « magnanimité noble », « les rares talents de la nature avec les dons précieux de la grâce, cette bonté et cette grandeur d'âme qui sont les fruits d'une illustre naissance », « la piété la plus pure, la plus humble et la plus solide », « l'amour pour les belles lettres » et la « vigilance paternelle ». Un de ses amis le donnait en exemple, en vers, aux gentilshommes trop vains de leur noblesse :

Baschi, si tes vertus dont l'exemple est si rare  
Aux nobles de nos jours pouvaient servir de phare,  
Se moulant sur ta vie et sur ta probité,  
Ils abuseraient moins de leur autorité... (1).

Et nous avons trouvé dans ses papiers (2) les deux inscriptions suivantes « pour mettre au bas du portrait de M. le marquis d'Aubais », que sa discrétion lui interdit de laisser publier, mais non pas de garder :

Affranchi de toute faiblesse  
Au public étonné ce grand homme fait voir  
Qu'on peut à la grandeur unir la politesse,  
La modestie à la noblesse  
Et la piété tendre au plus vaste savoir.

(1) Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais*, p. 19, 125, 129.

(2) Bibl. de Nîmes, ms. 282, p. 4 (anc. 9).

Élevé dans un rang dont le plus grand fait cas,  
 Portant un nom qui fut de tout temps respectable,  
 Sur les plus grands savants pouvant prendre le pas,  
     D' Aubais est pieux, chaste, affable  
 Ayant droit de ne l'être pas.

Au fait, c'était un excellent homme, obligeant et sans morgue. De tous les compliments qui en sont faits le plus touchant est sans doute une note de la *Chronologiette*, à l'occasion d'un de ses retours à Aubais :

Époque heureuse. A pareil moment Mr le marquis d'Aubais est arrivé de Paris. On ne saurait assez expliquer la joie que cette heureuse arrivée a portée dans le cœur du peuple de son château de même que dans celui de ses vassaux. Il les aime et en est véritablement aimé d'eux. Une absence de 19 mois était pour eux insupportable. Il n'y a point au monde un si aimable seigneur, ni dans une si haute estime. Vassaux et vassales le regardent comme leur père commun.

Il est vrai que les Mémoires de Prion devaient passer de temps en temps, nous l'avons dit, sous les yeux de M. d'Aubais, mais une flatterie peut être sincère. Et elle l'est, s'il faut en croire ces autres mentions de la *Chronologiette* :

L'heureuse nouvelle du 23 août 1751 est arrivée au château d'Aubais que le fameux procès que M. le marquis d'Aubais avait pendant au Parlement de Paris y a été gagné à pareil jour avec dépens. Les vassaux de ce grand seigneur, à peine l'ont-ils appris, qu'ils n'ont pas manqué de faire éclater leur joie. Chacun en particulier et tous en général ont été prendre et dans leurs maisons et à la campagne tout le bois le plus combustible, en ont garni un grand bûcher pour servir de feu de joie. De vingt lieues à la ronde on en a vu la clarté des flammes. Il a duré jusqu'à dix heures du soir. Pour exprimer leur grande joie, hommes et femmes, filles et enfants, tous sautaient à travers de ce feu en criant mille acclamations à l'honneur du gain de cette victoire, heureusement remportée devant le premier tribunal de France.

Le 8 juillet [1752], l'on a vu Mr le Marquis atteint d'une indisposition générale de sa personne. Les premiers symptômes ont été une insomnie suivie d'une diarrhée. Cette complication

l'a fort abattu... Tous ses vassaux et trente domestiques de sa maison par l'amitié qu'ils ont pour lui ont unanimement prié à genoux le rétablissement de sa guérison, et heureusement l'on l'a vu le 14 dans les commencements d'une heureuse convalescence.

Il y a là quelque exagération. D'autre part, les feux de joie peuvent être ordonnés par quelque zélé et l'on ne refuse pas ordinairement de s'amuser lorsque c'est la consigne. Mais Prion donne ailleurs, en quelques lignes, la preuve certaine de l'affection que M. d'Aubais inspirait à ses vassaux, — et sa raison profonde :

Un paysan de Junas, très honnête homme, étant pendant les fêtes de la Noël venu pour affaires au château, étant entré dans la cuisine, il nous a assurés que Mr et Mme la marquise d'Aubais étaient les seigneurs de la province qui souffraient de se laisser voler de toutes parts et journellement, que c'était même un tort auquel on ne pouvait mettre remède à moins d'un miracle, fait par quelque personne d'autorité (1).

A quoi, d'ailleurs, M. d'Aubais eût sans doute répondu que l'on devait un peu se laisser voler quand on était marquis, quand l'on avait trente mille livres de rente, dont une vingtaine de mille venant de ses seules terres du marquisat et quand il ne fallait pas moins d'une quinzaine de fermiers pour gérer ses terres du Bas-Languedoc, auxquelles s'ajoutaient des domaines également considérables dans le pays de Castres. C'était bien ce qui lui avait permis de céder à ses vassaux ses droits seigneuriaux par abonnement pour des sommes infimes, 137 livres pour Junas et Gavernes, 100 livres pour le Caila, 131 livres pour Aubais, à quoi

(1) Vingt ans auparavant un parent de la marquise n'osait pas laisser une mule dans les écuries du château, de peur qu'il lui arrivât malheur, et écrivait au juge : « On vit si peu en règle au château, à ce qu'on m'a assuré, que je me vois obligé de vous prier de recevoir ce soir ma mule dans votre écurie, dont elle partira demain matin pour être menée à la foire de Sommières. » Il est vrai qu'il n'était pas beaucoup plus le maître chez lui, car il ajoutait : « Je ne la vends qu'à regret, ne lui trouvant d'autre défaut que d'être trop bonne, mais c'est la volonté de Mrs. mes valets. »

s'ajoutaient, il est vrai, 19 livres pour la permission de faire paître librement leurs troupeaux dans les vastes garigues d'Aubais. Le monde est, au reste, si mal fait que, s'il avait mis plus d'économie dans ses affaires, on n'aurait pas manqué de rappeler que sa mère, Mlle Boisson, n'était qu'une grande bourgeoise de Nîmes, où les bonnes maisons se font, dit-on, par une épargne assez stricte.

Peut-être eût-il d'ailleurs mieux valu pour nous que notre greffier eût moins d'affection, ou de respect, pour son maître et que sa verve osât prendre du champ à son sujet. Si bons qu'ils soient, les patrons ont bien quelques petits travers, que notre curiosité eût aimé connaître. Prion est discret. Des faits et des gestes de M. d'Aubais il ne nous fait connaître que ses allées et venues.

Il est vrai qu'elles contribuent notablement à alimenter sa chronique. Le marquis y paraît constamment en train de monter dans la chaise de poste qui doit l'amener à Paris ou de descendre de celle qui l'en ramène.

## II. *Les séjours de Monsieur d'Aubais à Paris*

Lorsque s'ouvre la *Chronologiette*, au printemps 1744, Monsieur est dans ses terres, mais il en part au début de juillet pour la capitale où il arrive le 26. (« Dans leur route malgré le temps chaleureux de la canicule, ils se sont habillés d'hiver et allumé du feu pour se chauffer »). Il en est de retour le 8 janvier de l'année suivante. Il y repart le 9 juillet en « sa chaise attelée jusqu'à Nîmes de deux mules de son fermier ». Mais l'essieu casse « devant l'église des RR. PP. Jésuites de Nîmes » et il faut croire que cet accident amène le marquis à remettre son voyage, car nous le voyons repartir d'Aubais le 5 décembre. (Cette fois « sa chaise de poste a été embourbée vis-à-vis de Mus » à deux lieues d'Aubais. « Il a fallu le secours d'une troupe de paysans pour la désembourber ».)

Sans doute revint-il de Paris au printemps ou au début

de l'été, car il y repartit le 19 novembre 1746. Le voyage fut marqué, cette fois, par un incident moins banal :

Mrs les conducteurs de l'équipage de Mr le marquis d'Aubais étant à Briare furent fouillés par les archers en présence des officiers de justice de cette ville dans l'auberge, mais inutilement. Ce fut fait sur d'honnêtes gens, malgré leur candeur et leur innocence. Un desquels de cet équipage tomba malade dangereusement d'un flux de ventre qui lui fut causé par la peur. L'hôte fit faire ce feu [fur ? action judiciaire] au sujet de trois couverts d'argent qu'on lui avait volés.

Il faut croire que M. d'Aubais resta, cette fois, deux ans à Paris car nous n'avons pas de nouvelles de lui jusqu'au 20 décembre 1748 où il arriva à son château « par un temps le plus beau et le plus doux qu'il a eu également dans sa route ». Il y passe quatorze mois et s'en va le 28 février 1750. Prion qui voit partir, avec le seigneur, quelques-uns de ses amis note mélancoliquement : « La douceur (?) attractive de Paris est comme la pierre d'aimant pour y attirer de ce château les hommes les plus parfaits. » M. d'Aubais reste absent dix-neuf mois et revient le 22 octobre 1751. Peut-être serait-il reparti quelques mois après s'il n'était tombé malade à l'été suivant. On nous dit que vingt ans auparavant, faute d'exercice suffisant, il réconfortait son estomac de grand mangeur avec des préparations de marcassite de fer (1). Il s'agit, cette fois-ci, d'insomnie et de diarrhée d'ailleurs vite guéries, à la grande joie, on l'a déjà vu, de ses vassaux et de ses familiers. Une nouvelle indisposition (« le 24 février [1753], jour fatal ») prolonge encore sans doute son séjour, jusqu'au « jour de saint Crépin 25 octobre 1753 » où il repart dans « sa riche chaise de poste bien étoffée et mieux armoriée attelée de trois chevaux, savoir celui de la gauche mis en palonnier qu'autrement on appelle en hirondelle », avec, à sa suite « un berlingot à

(1) A. de Gallier, *Le Marquis d'Aubais*, p. 263.

quatre places » et deux cavaliers. Paris le garde, cette fois, deux ans, car il n'en revient que le 13 décembre 1755. Deux autres années de séjour à Aubais et c'est à nouveau le départ, au milieu des larmes habituelles et avec un des petits incidents coutumiers.

Le 25 septembre 1757, Mr le marquis d'Aubais est parti pour Paris suivi de deux secrétaires, un valet de chambre et de deux cochers pour mener les deux carrosses attelés de six chevaux. Lorsque ces équipages ont été à un bon quart de lieue du château, un essieu de bois a cassé. On a été obligé de revenir au château. C'était le dimanche où le charron a travaillé une partie du jour et de la nuit. A la place de l'essieu de bois on en a mis un en fer. C'est Prion qui donna cet avis. Mr le marquis d'Aubais est reparti le lendemain à 9 heures du matin. A son départ tout ce qui restait dans le château pleurait ce bon seigneur généralement aimé.

La *Chronologiette* se termine avant qu'il fût revenu à Aubais (1).

\* \* \*

M. d'Aubais partageait exactement sa vie, on le voit, entre Aubais et Paris. Il l'avait toujours fait mais il semble qu'au temps de sa jeunesse et de son âge mûr, il restait davantage dans ses terres. Quelque chose l'attirait-elle plus qu'autrefois à la capitale ?

Ce n'était pas l'ambition et le souci d'aller faire sa cour

(1) Nous parlerons dans l'avant-dernier chapitre des voyages que M. d'Aubais fit à Paris à partir de 1766. Notons ici quelques lignes curieuses, que nous empruntons à une lettre, du 28 mai 1761, de Ménard à Séguier (Bibl. de Nîmes, ms. 415) et qui concerne la période intermédiaire, sur laquelle nous sommes peu renseigné. « Je suis expressément chargé par M. d'Aubais de vous faire savoir son départ de Paris. Il va en Languedoc dans ses propres voitures et à petites journées. Il compte d'être à Nîmes vers le 5 ou le 6 du mois prochain, étant parti le 16 de celui-ci, parce qu'il lui faut vingt ou vingt-deux jours de marche. Il m'a en même temps chargé de vous prier si vous trouveriez quelqu'un qui voulût lui prêter une somme de deux mille livres dont il aura besoin à son arrivée. Vous pourriez voir si vous connaissez quelqu'un pécunieux qui soit en état de lui prêter cette somme. »

à Versailles. Son grand-père et son père avaient trop été attachés au parti protestant pour que l'habitude eût pu en être prise dans la famille. Il ne manquait certes point de parents en place. Son beau-frère le marquis de Fimarcon, mort en 1730, avait été lieutenant-général, et son cousin germain François de Baschi-Pignan l'était depuis 1738. Un de ses parents plus éloignés, François, comte de Baschi-Saint-Estève, représentait le Roi à l'étranger, d'abord en Suisse, puis en Bavière et en Portugal avant d'aller en 1760 remplir la même charge à Venise. Mais M. d'Aubais n'avait point songé à attirer sur lui la faveur du roi. Il attendit même jusqu'en 1754 pour lui être présenté, s'il faut en croire du moins ce que note Prion à ce sujet :

Le comte de Baschi, conseiller d'État d'épée, chevalier des Ordres du roi, ambassadeur de S. M. Très Chrétienne en Bavière et auprès de sa majesté Très Forte (*pour : Très Fidèle*) de Portugal. Ce grand ministre étant à Versailles, Sa Majesté au milieu de sa cour le gracieusa beaucoup, lui demanda en même temps des nouvelles de la santé de Mr le marquis d'Aubais son cousin et quand est-ce qu'il viendrait à Paris. La maison d'Aubais est l'une des plus riches et par sa noblesse l'une des plus distinguées du Languedoc. Pendant que Mr le Comte de Baschi était en Portugal, Mr d'Aubais fut nommé pour assister au mariage de Mademoiselle de Baschi sa petite cousine avec Mr le marquis de Lugeac (1). Le contrat fut signé par le Roi dans son cabinet, Mr d'Aubais représentant le père de la demoiselle, et en cette qualité il fut présenté devant le Roi. Du depuis, ce puissant monarque a conçu une estime infinie du mérite personnel de Mr d'Aubais.

L'on ne peut dire davantage que c'était le goût des honneurs académiques qui attirait avec une force grandissante M. d'Aubais à Paris. Là non plus, il ne semble pas qu'il ait eu grande ambition, et nous ne voyons pas

(1) Et de la sœur de celle-ci avec le marquis d'Avaray. Les contrats furent signés le 29 juin 1754 et les mariages célébrés le 1<sup>er</sup> juillet : *Gazette de France* du 6 juillet 1754.

que l'élection de son ami et protégé Léon Ménard, l'historien de Nîmes, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1749, lui ait donné le désir d'occuper dans cette docte assemblée un fauteuil dont il aurait été d'ailleurs parfaitement digne. Il était membre, depuis 1712, de l'Académie de Nîmes, et cela, semble-t-il, lui suffisait. Il est vrai que cette Compagnie est une des filles aînées de l'Académie française et, à ce titre, ne montrait point une déférence exagérée envers les autres Académies parisiennes, dont elle se considérait un peu comme l'égale. Ne décida-t-elle pas, en décembre 1766, de ranger dans une sorte de réserve de « vétérans » aux prérogatives diminuées ceux de ses membres qui n'avaient pas assisté à ses séances depuis trois ans, sans aucune acception des honneurs qui pouvaient leur avoir été accordés à Paris ? Ménard, qui risquait de ne plus appartenir qu'à l'Académie des Inscriptions, protesta vivement. Le marquis d'Aubais en fit de même (1).

Étranger aux brigues académiques, Charles d'Aubais aurait pu être attiré et retenu à Paris par ses études et par les commodités que la capitale offrait déjà, par ses collections et ses bibliothèques, aux érudits. Alors comme aujourd'hui, les provinciaux gémissaient qu'ils n'avaient point de livres et que leurs amis de Paris ne mettaient point toute la diligence nécessaire à les aider. « Permettez-moi, Monsieur, — écrivait un jour, de Nîmes, Séguier à Ménard (2), — de vous dire que malgré la suite continuelle de vos occupations, vous pouviez bien commettre à quelqu'un la petite collation dont je vous priaï il y a bientôt un an... Vous nous regardez, vous autres Messieurs de Paris, comme des gens qui sont faits pour vous servir et vous ne nous payez pas de retour. Voilà ce que c'est d'être au fond d'une province dénuée de toute ressource. » Mais il ajoutait : « Heureusement la bibliothèque de

(1) Lettre de Ménard à Séguier, du 17 mars 1767 (Bibl. de Nîmes, ms. 415).

(2) Lettre du 9 décembre 1757 (*ibidem*).



M. d'Aubais m'a extrêmement servi. De presque 100 volumes espagnols dont j'avais besoin j'en ai trouvé 70. Cela m'a épargné un voyage en Espagne. » Et le marquis était assez riche pour tenir sa bibliothèque au courant. A Séguier qui, on vient de le voir, se plaignait de manquer de certains livres, Ménard répondit : « M. le marquis d'Aubais m'a dit qu'il se fera un plaisir de les acheter pour son compte, et ensuite il vous les prêtera (1). » A Paris, par contre, M. d'Aubais était loin de ses dossiers et, pour les livres, devait vivre d'emprunts à ses amis les Révérends Pères de Saint-Germain-des-Prés.

Plus réelle était sans doute la nécessité d'être à Paris pour y poursuivre le procès qu'il avait avec les Fimarcon, héritiers de sa sœur. Mais l'avancement de cette interminable affaire, qu'il traîna, si l'on peut dire, toute sa vie, n'était point tel qu'elle exigeât de lui, alors, plus de démarches parisiennes que quelques lustres auparavant.

Au vrai, ce n'était pas, croyons-nous, la vie à Paris qui attirait de plus en plus le marquis ; c'était celle à Aubais qui lui devenait, plus rapidement qu'autrefois, fastidieuse. Il n'était plus retenu sur ses terres par la construction de cette bibliothèque qui l'avait occupé si longtemps et des changements survenus dans sa famille contribuaient à lui en rendre moins plaisant le séjour.

### III. *Madame la marquise d'Aubais*

M. d'Aubais était marié. On ne le dirait point à lire les notices consacrées par Prion à ses déplacements, car on ne l'y voit jamais accompagné de sa femme. Au fait, il la laissait en Languedoc chaque fois qu'il allait à Paris et n'en abrégait pas pour cela ses séjours dans cette capitale.

« Madame la Marquise » est dans la *Chronologiette* une figure assez effacée. On l'y voit s'occuper de la maison,

(1) Lettre du 31 décembre 1757 (*ibidem*).

qu'elle confie les clefs de la cave à Prion ou qu'elle règle l'ordre des tables, mais plus encore, comme son mari, arriver et repartir, avec cette différence qu'elle ne va qu'à Montpellier ou, non loin, à Pignan, chez sa belle-fille. L'un de ces voyages est pour Prion l'occasion d'une manifestation de loyalisme :

Le samedi 14 décembre [1748], Madame la marquise d'Aubais est arrivée à cinq heures du soir. Sa berline était attelée de quatre grosses mules de louage à la façon espagnole, c'est-à-dire les traits étant de la corde. Il y avait dix mois qu'elle était absente. Son arrivée tardait beaucoup à toutes les personnes qui ont l'heur de composer sa maison, et particulièrement à ses vassaux. Elle en est des uns et des autres tendrement aimée.

Mais Prion avait des précautions à prendre et, d'ailleurs, manie volontiers l'antiphrase. D'autres avis sont moins respectueux. Adressant à la marquise l'Épître dédicatoire qui précède son *Opéra d'Aubais*, l'abbé Favre la représente, certes, comme aimant à rire, mais aussi comme encline à quelque vivacité à l'égard de quiconque l'ennuie :

... Si je vais, du beau jargon  
 Pour sa louange emboucher la trompette,  
 De vingt bâillements elle paiera ma sornette.  
 Elle dira en français : « Maudit soit l'écrivain !  
 Il était gris ; c'est un effet du vin ;  
 Car de quel droit cette maudite bête  
 Par ses fadeurs vient me rompre la tête ? »

Et nous avons de la dame un portrait, sans doute un peu chargé, tracé en 1726 par un familier de son mari, le chanoine de Folard, dans une lettre à leur ami, le célèbre antiquaire M. de Caumont (1) :

Celle-ci est toujours plus Alecto, plus Mégère, plus Tisiphone, en un mot plus Madame d'Au... Ce serait un vrai bonheur si elle venait à perdre entièrement la tête. Mais cette méchante

(1) A. de Gallier, *Le Marquis d'Aubais*, p. 264.

tête tient toujours bon pour ses péchés et pour ceux des autres : malice, emportement, fureur, point de découragement entier et essentiel. Fularandono [*c'était le nom que l'on donnait à un frère du chanoine, jésuite*] croit qu'il serait permis de l'étouffer, disant que le baptême ne doit pas avoir pris dans une âme du caractère de la sienne.

#### IV. *La « marmaille »*

Pendant longtemps l'excellent marquis avait été réjoui dans sa vie aubaisienne par la présence d'une « petite famille » ou d'une « marmaille », comme il l'écrivait à des correspondants (1) : un fils et trois filles (une quatrième était morte à 2 ans). Il était fort bon papa et d'autant plus qu'il dressait ses filles à lui servir de collaboratrices pour ses travaux scientifiques. Il paraît même que cela lui donnait un peu de jalousie, ou du moins augmentait son regret, lorsqu'il fallait les marier. L'aînée, Diane-Henriette, — une personne « fort bien faite » que les familiers nommaient « la demoiselle aux contours », — avait fait la conquête d'un très beau parti, le marquis de Montfrin Joseph de Monteynard, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes. Elle dut attendre fort longtemps que le père se décidât.

Le mariage dont vous me demandez des nouvelles, écrivait le chanoine Folard dans la lettre déjà citée, est toujours là, et la raison est que votre ami ne peut pas bien se résoudre à voir partir sa fille, qui lui fait compagnie dans son Désert, et qui est sa seule consolation. A la fin, il se résoudra et le mariage se fera.

Mais aussi, à la décharge de M. d'Aubais, quel charmant tableau que celui de son intimité avec sa fille :

Cependant, on se divertit le mieux que l'on peut au Désert. On mange des perdrix ; on reçoit des caisses de livres et les généalogies vont à merveille. La demoiselle aux contours en dresse toujours quelques-unes (car cela ne gêne rien aux contours)

(1) Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais*, p. 15.

et le papa les revoit, corrige et augmente, et il faut toujours faire quelque augmentation, parce que la demoiselle omet tous les enfants naturels, tant elle a de pudeur.

Diane-Henriette se maria le 9 juin 1732 et son père dut se rabattre pour les travaux historiques sur sa sœur Jacqueline-Marie. Celle-ci épousa, le 21 novembre 1741, François-Joseph comte d'Urre, « d'une des meilleures maisons du Dauphiné et dont il y a un lieutenant de roi dans la province, le marquis de Montanegue », écrivait M. d'Aubais à son ami Dom Vaissète, l'auteur de l'*Histoire de Languedoc* (1). Il était fort heureux de cette union. « Tout s'est trouvé assorti, l'âge, le bien. Ils s'accoutument tous les deux et j'espère qu'ils se rendront heureux. » Mais il ne pouvait s'empêcher d'ajouter : « Il n'y a que moi qui perds un bibliothécaire. »

Restaient à M. d'Aubais son fils, Jean-François de Baschi, né le 23 décembre 1717 et à qui il avait laissé la terre du Caila, et la dernière de ses filles, Euphrosine. Il est peu probable qu'il ait eu à retarder le mariage de son fils les mêmes raisons que pour Diane-Henriette. C'est cependant sa femme que nous voyons occupée en 1742 d'essayer de marier ce grand garçon de vingt-cinq ans. Il fallait lui trouver un parti digne de son nom et de sa fortune, et l'on avait pensé à le chercher à Paris. Mais l'on y connaissait surtout des érudits. Et c'était deux érudits que l'on avait chargés de la chose, l'un, le chevalier de Perrin, éditeur des lettres de Mme de Sévigné, qui connaissait une jeune fille propre à contenter les vœux maternels, l'autre, M. de la Bastie-Bimard, membre correspondant-honoraire de l'Académie des Inscriptions (il tenait beaucoup à cet « honoraire » qui, paraît-il, le mettait au-dessus des simples correspondants), pour faire la liaison avec le chevalier. Malheureusement une première expérience avait détourné la famille de la

(1) Falgairolle, *Le Marquis d'Aubais*, p. 100. Sur les d'Urre d'Aubais, v. les *Notices généalogiques* du baron de Woelmont, 5<sup>e</sup> série (Paris, 1927), p. 1002.

jeune fille de ces mariages lointains et Perrin ne put qu'en transmettre ses regrets à Mme d'Aubais. Sa commission ainsi faite, il revenait bien vite à l'érudition, pour faire demander au marquis de relire les lettres de Mme de Sévigné et de lui envoyer des notes destinées à une nouvelle édition. La Bastie-Bimard à son tour transmettait la nouvelle de l'échec à Madame et plongeait Monsieur dans une certaine Instruction sur l'usage de tables chronologiques chinoises dont il désirait copie (1). Ce n'est pas d'autre manière que l'« ours de cabinet », membre de l'Académie des Inscriptions et professeur à l'École des chartes, demanda en mariage la pupille de Sylvestre Bonnard pour son élève Gélis : « Dites oui, et l'affaire est faite. Dépêchez-vous, je voudrais vous montrer deux ou trois jetons de Lorraine assez curieux et que vous ne connaissez pas, j'en suis sûr. »

Le beau mariage manqué à Paris se fit d'ailleurs, mais trois ans plus tard, en Languedoc. Le 11 août 1745, le jeune marquis du Caila épousa en effet sa cousine Suzanne-Françoise de Baschi-Pignan. Cette union flattait spécialement M. d'Aubais, la jeune femme étant nièce du lieutenant-général François de Baschi qui, — faisait-il savoir au chef de la branche italienne de sa famille, — « n'a pas encore 57 ans et, étant employé dans toutes nos armées avec beaucoup de distinction, parviendra, si Dieu lui prête vie, au bâton de maréchal de France ». L'on s'en réjouit fort à Aubais : « Le 25 août, note Prion, tous les habitants des terres de Mr le marquis d'Aubais, assemblés et sous les armes furent sur les limites du marquisat pour y recevoir ces nouveaux mariés. Pendant quinze jours il fut fait à cette occasion de grandes réjouissances. »

Pour Euphrosine, — que l'on nommait Mlle d'Aubais ou Mlle de Marissargues, du nom d'un lieu-dit dont son père était seigneur, — sortie du couvent en 1744, elle épousa,

1) Bibl. de Nîmes, ms. 139, fol. 244

« le mardi 20 février 1748, à une heure 49 minutes du matin », le marquis de Rochemore dont les terres de Gallargues bordaient celles de son père. Malheureusement la pauvre femme mourut, le 5 mars de l'année suivante, des suites de couche (Prion dit « d'un lait répandu ») et le lendemain on l'inhuma à Gallargues, au milieu de la désolation générale. « Tout le peuple la pleurait à chaudes larmes. Six femmes en deuil portaient le corps ; quatre autres, le poêle. Sept prêtres psalmodiaient. Douze hommes en manteau noir suivaient le convoi funèbre. Le petit peuple furent à l'offrande, donnant au bassin chacun des pièces de deux sols, les magistrats et les messieurs de la police douze sols. Tant aux petits qu'aux grands fut donné un cierge. » M. d'Aubais n'avait plus de « marmaille » près de lui et son château était trop grand.

Sans doute, de temps en temps, la famille se recomposait-elle en partie, et c'était alors grande liesse. Nous faisons exception, naturellement, pour la cérémonie de *requiem* qui, un mois après le décès de Mme de Rochemore, ramena à Aubais la marquise de Montfrin et la comtesse d'Urre, « chacune dans leur magnifique carrosse » et groupa toute la parenté « autour d'un mausolée qu'on avait élevé très haut au milieu de la nef », tandis que « toutes les meilleures compagnies, comme de la justice et des bourgeois » assistaient « à toutes les prières avec toute l'édification et d'une manière la plus auguste ». Mais le marquis et la marquise de Montfrin sont des habitués du château. Ils y viennent le plus souvent séparément, le marquis accompagné de son « agent » M. Astier et « d'un laquais italien qui avait servi ci-devant sur le Théâtre Français », la marquise « montée sur une berline attelée de quatre magnifiques chevaux » et ayant avec elle « la plus belle et la plus remarquable » des femmes de chambre, que Prion nomme tantôt Mlle Marinier, tantôt Mlle Moustardier, à moins qu'il s'agisse bien de deux personnes différentes et que notre homme soit, par principe, l'admirateur de

toutes les soubrettes de Mme de Montfrin. Et l'on faisait parfois quelque excursion en famille :

Mercredi, jour de la Madeleine 24 juillet 1749, Madame la marquise du Caila, son cher père avec Mr le marquis d'Aubais et Mr le marquis du Caila, son fils, sont allés en carrosse voir les superbes édifices qu'on décore avec tant de magnificence à l'entour de la fameuse Fontaine de Nîmes, si renommée par sa grosseur et la bonté de ses eaux si salubres pour l'usage de la boisson, et pour tant d'autres ouvrages dont la propriété de laquelle les rend inimitables tant pour le lustre que pour la bonté.

Mais pourquoi Mme d'Aubais n'était-elle pas de la partie ? Pourquoi aussi n'accompagna-t-elle pas son mari et son fils lorsqu'ils allèrent à Montfrin (qui n'est pourtant qu'à quelques lieues) assister au mariage de Mlle de Montfrin, sa petite-fille, avec le marquis de Monteynard ? C'était pourtant la plus belle des alliances, car l'époux était maréchal de camp, inspecteur de l'infanterie et, — ce que ne sont pas toujours les généraux, — était par surcroît « très bien fait, très aimable, beau et joli comme les amours » (1).

Comme les réunions ou les événements de famille, les affaires et les procès permettaient, de temps à autre, à M. d'Aubais de quitter son château durant les séjours qu'il y faisait. C'est ainsi qu'on le voit aller à Montpellier, et qu'au mois d'avril 1757, il va à Bordeaux, d'où il ne revient qu'en juin. Son fils l'accompagnait dans ces deux occasions.

Le reste du temps, il y avait les visites qui, nous le dirons, étaient nombreuses et variées. Il y avait le travail dans la bibliothèque. Et puis, quand une occasion se présentait, Monsieur partait pour Paris.

(1) Prion ajoute : « Tous deux âgés de 17 ans », mais Louis-François de Monteynard, né le 15 mai 1716, avait bel et bien 37 ans accomplis quand il épousa, le 24 juillet 1753, sa cousine Marie-Françoise : La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. X, p. 229.

### V. *Les voyages de Madame d'Aubais*

Nous serions tenté de dire que, aussitôt son mari parti, Mme d'Aubais, que l'on aurait pu croire incapable de supporter le moindre déplacement, retrouvait ses forces et brûlait de partir à son tour.

En 1745, avons-nous dit, le marquis quitta Aubais pour Paris le 5 décembre. Deux jours après, la marquise s'en allait de son côté en un magnifique arroi que nous décrit la *Chronologiette* :

Le 7 décembre, le vent du Nord très fort a extrêmement gelé. Entre 5 à 6 heures du matin, Madame la Marquise d'Aubais, Madame la marquise du Caila, Mademoiselle d'Aubais [*Euphrosine, la dernière des filles*] et Mr le marquis du Caila sont partis pour Montpellier. Leurs voitures ont été un carrosse coupé sur lequel sont entrés Madame la marquise d'Aubais avec Mr son fils ; Madame la marquise du Caila et Mlle d'Aubais en litière ; les demoiselles d'atour et les officiers dans deux chaises roulantes de voiturin, et les domestiques du commun à cheval ou derrière lesdites voitures. Ce noble cortège était composé de quatre maîtres et, pour leur service, trois filles, cinq hommes, un muletier. Les voitures ont été pour porter ou pour rouler trois grands mulets et neuf chevaux.

Toute la famille avait dû aller passer les fêtes de la Noël et du Nouvel-An chez la marquise du Caila, à Pignan. Mme d'Aubais en revint peu après avec Euphrosine, mais ce ne fut pas sans émotions qu'elles rentrèrent chez elles.

Le 3 janvier [1746] fut le jour que Madame la marquise d'Aubais partit de Pignan pour s'en revenir avec Mademoiselle dans leur château. Leur voiture fut un carrossin de louage, traîné par trois mules espagnoles. Lorsque cet équipage fut parvenu à deux cents pas de Lunel, malheureusement s'embourba. Le carrossier eut beau faire tous ses efforts pour tâcher de se tirer de ce péril, mais inutilement. Les traits et tous les harnais furent cassés. Les dames furent portées sur le dos du cocher dans l'auberge de Lunel où elles couchèrent. Le 4, à la pointe du jour, la nouvelle fut apportée au château. Une quin-



zaine d'habitants des mieux faits, les plus forts partirent sur le champ pour leur donner du secours. On prit avec eux grand nombre de chevaux, mules et bourriques, sans quoi il aurait été impossible à elles d'arriver dans leur château. Il y eut en cette fameuse journée beaucoup des inconvénients à surmonter, comme une forte pluie, les boues déliées où l'on s'enfonçait jusqu'au col, et en bien des endroits, le Vidourle débordé, les eaux en couvraient les chemins. A huit heures du matin, au moment qu'on eut reçu cette triste nouvelle, le peuple d'Aubais dans la consternation s'assemblèrent et les principaux des mieux montés partirent et affrontèrent tous les hasards. Et heureusement, à trois heures du soir, ils conduisirent leur dame et Mademoiselle dans leur chambre, ce qui n'aurait été exécuté sans beaucoup de courage et de la peine prise en cette occasion par leurs fidèles vassaux. Tous s'y distinguèrent en faveur de leur aimable noblesse, leur seigneur et dames. Leur voiture coûta 40 livres seulement depuis Pignan jusqu'à Aubais.

Il devait bien être dans les habitudes de Mme d'Aubais d'aller passer chez sa belle-fille une partie du temps où son mari était à Paris, car nous la voyons revenir de Pignan, en 1748, juste à point pour arriver à Aubais une semaine avant le retour de son mari. Elle allait sans doute aussi résider chez son fils, au Caila, et peut-être faut-il voir quelque signification symbolique dans les pérégrinations de son colombier.

Dans toute l'étendue du courant mois de septembre 1750, raconte Prion, Madame a donné avec activité tous les ordres pour la construction d'une volière de pigeons et l'a établie au milieu de son château et au premier étage en descendant du ciel, et faite peupler de douze paires de pigeons d'extraction métive, cauchois et pattus, qu'exprès ont été conduits et pris des pigeonniers de Montfrin, de M. le curé d'Aubais et de Mr Delort, fermier général. L'on en a choisi l'élixir des plus beaux. On assure que leur peuplement sera par paire d'une nichée tous les mois.

Or, l'année suivante, « le magnifique colombier, c'est-à-dire la nombreuse troupe de pigeons pattus que Madame la marquise d'Aubais avait fait élever par un soin infini, cette oiseleuse peuplade a été transférée au Caila dans le magnifique pigeonnier que le seigneur de ce nom y a fait construire ».

Ces déplacements de la marquise tenaient certainement en partie à une cause que Prion nous révèle. « Dans l'absence de M. le marquis d'Aubais, écrit-il, son château n'est qu'une solitude ; et plus déserte que l'ancienne et nouvelle Thébaïde. Nulle visite noble. » Le caractère de la dame du lieu n'y attirait point, à lui tout seul, la compagnie et, parfois, il devait lui arriver de s'ennuyer.

VI. *Le marquis du Caila*  
*et le marquis de Monteynard*

N'allons pas croire cependant que le château était abandonné à lui-même lorsque M. d'Aubais n'y résidait pas. Bon fils et bon ménager de ses intérêts, M. du Caila venait souvent s'y installer. Il y prend même, jusqu'à son mariage, figure de maître et seigneur. C'est ainsi que nous le voyons, en août 1744, faire exécuter des travaux de terrassement, ce que Prion appelle faire « trancher une montagne à force d'un travail très opiniâtre ». C'est lui qui, à la Noël suivante reçut l'hommage des habitants du village ou plutôt refusa de le recevoir, en une scène amusante qu'on lira plus loin. Le jour des Rois, au sortir de l'église, il se rend au moulin à huile où de mauvais observateurs des fêtes catholiques travaillaient, et les fait condamner à l'amende.

Son mariage l'éloigne naturellement un peu, d'autant plus qu'il s'installe, pour l'hiver, une demeure à Montpellier, où « les fourgons et chariots couverts du château » vont porter « des meubles de grand prix ». Mais il revient assez fréquemment à Aubais avec sa femme (il y habite par exemple six mois en 1754), ce qui permet à Prion d'admirer la toilette de Mme du Caila, et tout spécialement « une riche montre d'or avec la chaîne de même précieux métal, un étui d'or, une tabatière d'or, une croix en pierres de couleur avec un diamant fin au milieu, des boucles d'oreille garnies chacune d'un rubis et d'un diamant fin et une bague de topaze avec un diamant fin à chaque côté ».

Les gens d'Aubais, s'il faut prendre en toute simplicité les assurances de Prion, aiment leur jeune maître dont ils apprécient « le mérite, la douceur et la bonté » : « leur attachement pour cet aimable seigneur leur rend leur absence insupportable ; on ne saurait exprimer combien ils désireront son retour ». Aussi se réjouissent-ils chaque fois qu'il lui naît un enfant. Quatre filles leur en donnent l'occasion, la première le 12 mars 1748, « belle et jolie comme l'amour », la seconde, le 16 mars 1749, « aimable et plus belle que l'astre du jour », la troisième, le 14 octobre 1750, « belle, que dis-je ? jolie comme l'astre du jour », la quatrième, le 9 novembre 1757, dont Prion, décidément à bout de comparaisons, ne peut rien dire de mieux sinon « que cette fille par les beaux traits dont elle est ornée égalera par sa beauté Madame sa mère ». Et notre homme après avoir noté lors de la naissance de la troisième que « les douleurs de la mère dans cette accouche n'ont duré que sept heures, mais très douces », ajoute : « Si nos prières et nos souhaits avaient été exaucés, elle n'aurait pas souffert un demi-quart d'heure. »

Les deux filles survivantes du marquis et de la marquise d'Aubais venaient aussi parfois tenir société à leur mère. C'est ainsi que Mme de Montfrin, Diane-Henriette, l'ancienne « demoiselle aux contours », lui fit visite en septembre 1751 avec ses enfants, un garçon et une fille.

Mr le marquis du Caila, son frère, n'arriva que le même soir à nuit close. Mr son neveu qui était avec lui faisait galoper son cheval, qui fut cause que ce jeune seigneur avec son domestique s'égarèrent du chemin. Mr le marquis du Caila, croyant qu'il était devant, il arrive. Madame de Montfrin, ne voyant pas arriver Mr son fils, quel ne fut pas son chagrin ! Celui de Madame la marquise d'Aubais n'était pas moindre, de même que celui de Mr le marquis du Caila. L'on vit ces deux illustres dames verser des larmes. M. Coteron, aumônier, faisait tous ses efforts pour les consoler, mais c'était en vain ; leur douleur était trop grande. Plus de trente domestiques sortirent à la hâte du château. Il y en avait à pied et à cheval. On parcourait par les champs. On

criait partout où l'on passait à grand force. Les bergers qui se trouvaient parqués à la campagne répondaient à la voix. Par ce prompt secours, ce jeune seigneur fut trouvé et au bout de trois quarts d'heure il fut heureusement conduit au château sain et sauf avec son domestique. Malheureusement ce dernier était un Allemand qui ne savait ni rue ni chemin. Les deux dames s'étaient promis à leur arrivée de leur faire de grandes réprimandes, mais lorsqu'elles les eurent vus, elles n'eurent aucune force de le faire. Elles furent plus qu'enchantées ; le tout se tourna dans la joie et ce ne fut de part et d'autre que mille tendres embrassements, tels qu'on doit penser d'une mère et grand-mère. Un quart d'heure après, l'on se mit à table. Tout y retentissait dans la joie. A cet heureux aspect le nombreux domestique se délectait dans la même joie.

Malheureusement Mme de Montfrin mourut dès le 18 mars 1755, et sa famille n'est plus représentée dans la *Chronologiette* que par son gendre le maréchal de camp de Monteynard qui, quelques mois après, donnait aux habitants d'Aubais le plaisir de s'extasier devant un aussi haut officier, ancien commandant du « camp feint » de Beaucaire et, en second, de celui de Valence « sous les étendards de Louis XV il n'y a pas de si expérimenté capitaine ».

La place de Mme de Montfrin devait être prise naturellement par sa cadette, la comtesse d'Urre, désormais la seule survivante des trois filles du marquis. Celle-ci paraît en effet à plusieurs reprises à Aubais, accompagnée de l'un ou l'autre de ses fils, le « comtin », le chevalier de Malte et l'abbé. Faut-il croire qu'elle tenait du caractère que le chanoine de Folard prêtait à sa mère ? La *Chronologiette* ne rapporte qu'un trait d'elle, et point extrêmement gracieux :

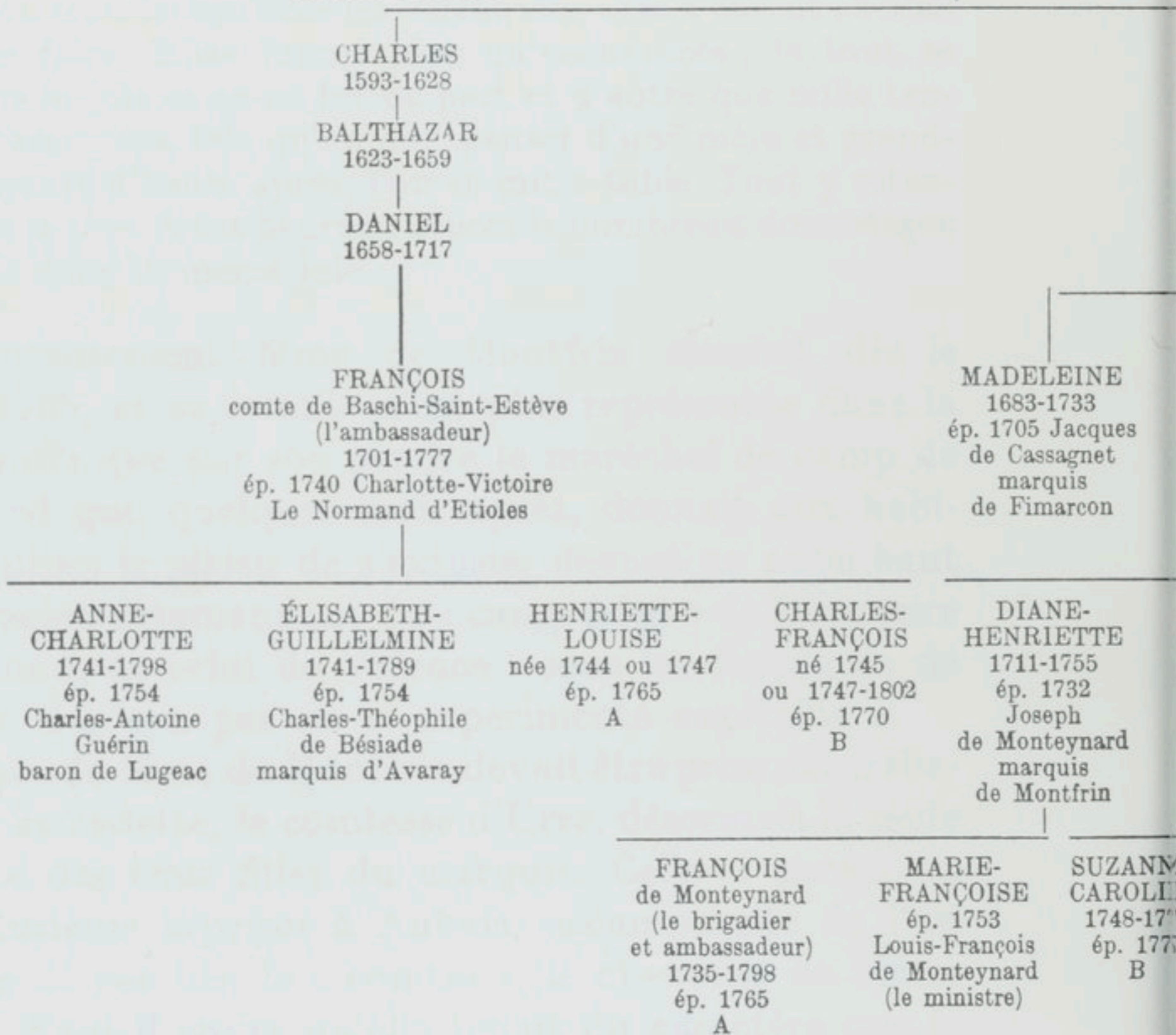
Le 7 novembre [1756] fut le 1<sup>er</sup> dimanche du mois et après les vêpres le salut fut donné. Madame la Comtesse d'Urre assista aux offices. Elle fut encensée, honneur que l'on rend au seigneur et à sa noble famille. Elle refusa de remercier et [*feignit*] d'ignorer cet encensement, parce que, ci-devant, par une faute très grossière on avait manqué de lui rendre cet honneur qui lui était légitimement dû.

Du moins l'historiette montre-t-elle peut-être que les gens d'Aubais n'avaient point pour elle les sentiments qu'ils portaient à ses parents et à ses frères et sœurs.

Elle et eux devaient se retrouver vingt ans plus tard.

BALTHAZAR  
seigneur de Saint-Estève et de Thoard  
1571-1598  
ép. 1591 Marguerite du Faur  
dame d'Aubais et du Caila

*Branche des Baschi  
Saint-Estève*



D'après

- Moreri, *Dictionnaire historique*, éd. de 1759, t. I, v° Aubais;  
 — La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, 2<sup>e</sup> éd., t. X (Paris, 1775), p. 222-231 (Montainar...  
 — Pol Potier de Courcy, *Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit* (Paris, 1884-1890. T. II  
 I<sup>re</sup> partie de l'*Histoire généalogique... de la maison royale de France*, du P. Anselme), p. 781-785 (Baschi...  
 — Ch. de Bertier de Sauvigny, *Généalogie de la famille de Baschi*, Lille, 1885-1897, 2 vol. ;  
 — Baron de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques. Cinquième série* (Paris, 1927), p. 1002-1003  
 (d'Urre d'Aubais).

# GÉNÉALOGIE ABRÉGÉE DE LA MAISON DE BASCHI

## *Branche des Baschi d'Aubais et du Caila*

LOUIS  
1595-1646

CHARLES  
1623-1668

LOUIS  
1646-1703

**CHARLES**

marquis d'Aubais et du Caila  
(l'historien)  
1686-1777  
ép. 1708  
Diane de Rozel

## *Branche des Baschi-Pignan* (prenait parfois le nom de du Caila)

HENRI  
1647-1727  
ép. Élisabeth de Ricard  
dame de Pignan, Saussan,  
La Vacaresse

HENRI  
marquis de Pignan  
né en 1687  
ép. 1720  
Anne-Renée  
d'Estrades

FRANÇOIS  
marquis  
de Saussan  
(le lieutenant-  
général)  
1688-1766  
ép. 1722  
Marie Guillot

PHILIPPE  
seigneur  
de la Vacaresse  
et de Beauvoisin  
né en 1690  
ép. 1736  
Marie Gilly

SUZANNE-  
FRANÇOISE  
1724-1773  
ép. 1745  
C

JEANNE-MARIE  
1724-1790  
ép. 1746  
François  
marquis  
de Roquefeuil

FRANÇOIS-  
HERCULE  
(le comte du Caila  
lieutenant-général  
pair de France)  
1746-1826  
ép. 1772  
Elisabeth-Suzanne  
de Jaucourt

JEAN-  
FRANÇOIS  
marquis du Caila  
1717-1758  
ép. 1745  
C

JACQUELINE-  
MARIE  
1719-1801  
ép. 1741  
Alexandre  
François-Joseph  
comte d'Urre

EUPHROSINE  
1724-1749  
ép. 1748  
Anne-Joachim  
marquis  
de Rochemore

DIANE-  
HENRIETTE-  
LOUISE  
née 1749  
ép. 1772  
François  
de Monestay  
marquis  
de Chazeron

GABRIELLE-  
PAULINE  
1750-1833  
ép. 1772  
Marie-René  
de Turenne  
marquis d'Aynac

EMMANUEL  
marquis d'Urre  
d'Aubais  
né en 1745  
ép. vers 1781  
Théodorine  
de Mac-Mahon

JOSEPH  
chevalier  
de Malte  
né en 1746

CASIMIR  
(l'abbé)  
né en 1748

## *Branche des d'Urre d'Aubais* éteinte en 1927

## CHAPITRE IV

### SECRÉTAIRES ET DOMESTIQUES

I. LES SECRÉTAIRES. — II. L'INTENDANTE ET LE MAITRE D'HOTEL. — III. VALETS ET FEMMES DE CHAMBRE. — IV. LA CUISINE, LE COCHER ET LES CHASSEURS. — V. LAQUAIS, SERVANTES ET DOMESTIQUES ÉTRANGERS.

#### I. *Les secrétaires*

La domesticité atteignait sous l'Ancien Régime, et tout spécialement à la campagne, un développement qui nous paraît aujourd'hui extraordinaire. Mme de Sévigné avait dans son château des Roches environ trente officiers ou laquais ; il est vrai que lorsque les ouvriers venaient à manquer, elle les envoyait faner dans ses prés (1). Le peu de coût de tout ce train de maison y était, d'ailleurs, pour quelque chose : « On entretiendra plus aisément à la campagne, écrit le marquis de Mirabeau, quinze domestiques grossiers, vêtus et payés à la mode du pays, avec 10.000 livres de rentes qu'on en entretiendra dix à la ville avec 100.000 (2). » Or Charles de Baschi en avait 30.000, s'il faut en croire sa belle-fille : le seul affermage de ses biens du Caila et d'Aubais, fait en 1750, lui assurait 13.000 livres pour les premiers, 8.500 pour les autres, et là ne se bornaient pas ses propriétés (3).

(1) Babeau, *Vie rurale*, p. 190.

(2) *Ibidem*, p. 189.

(3) Papiers Barral-Pattus : acte du 8 mars 1750, en faveur de Jean Delort, Pierre Mabelly, André Delort et Louis Persin.



Nous ne nous étonnerons donc pas de ce qu'un nombreux domestique emplisse le château d'Aubais où trois maisons se trouvent, au reste, parfois réunies : celle du marquis, celle de la marquise, et celle de leur fils, le marquis du Caila. Petit monde très divers, avec des classes bien marquées, depuis les bibliothécaires, les secrétaires et les intendants jusqu'aux filles de cuisine et aux jeunes laquais. Encore n'y comptons-nous pas le chapelain de M. d'Aubais, M. Coteron, bien qu'il loge au château, ni son fermier général, M. Delort, qui demeure dans son domaine de Gavernes. Petit monde très changeant, avec des allées et venues constantes, un mouvement continu, suivant que Monsieur revient de Paris ou y repart, que son fils arrive du Caila ou y retourne.

Lorsque, « le jour de S. Crépin 25 octobre 1753 », M. le marquis d'Aubais partit pour Paris, parmi les « neuf bouches et cinq chevaux, totalement quatorze bouches » qu'il emmenait avec lui, on comptait trois « secrétaires du cabinet » qui, « dans un berlingot à quatre places » suivaient « sa riche chaise de poste bien étoffée et mieux armoriée ». C'était à savoir « Mr Rouaud, premier secrétaire du grand sceau, Mr Castillon, secrétaire des commandements, Mr Jean-Pierre Bouchet, secrétaire en géographie, en prose et en vers français ».

Comme l'indique plaisamment Prion, tous les membres de cette véritable chancellerie n'avaient pas les mêmes fonctions, et il en était ainsi des nombreux secrétaires que M. d'Aubais eut toujours auprès de lui (1). Certains d'entre eux sont des hommes de confiance ; d'autres ont la charge

(1) « Geoffroy (*sic*) Prion, qui resta très longtemps au service du marquis d'Aubais, dit dans un des manuscrits de la Bibliothèque de Nîmes que, dans l'espace de trente années, il a vu entrer ou sortir vingt-deux copistes ou secrétaires. » (Alph. Roque-Ferrier, *Notes sur l'abbé Favre*, en tête de son édition des *Œuvres complètes* de cet auteur, t. I, p. v, note). Nous n'avons pu retrouver ce passage où Prion parlait aussi, nous dit-on, de l'un des bibliothécaires du marquis, l'abbé de Vanières, comme d'« un homme d'une profonde érudition » et qui « excellait tant en prose qu'en vers ».

de l'expédition des lettres. D'autres, — Charles de Baschi étant un érudit et grand ramasseur de livres et de documents, — veillent sur ses collections, conservent sa bibliothèque, copient pour lui manuscrits et livres rares, collaborent à ses travaux savants.

Il eut même, paraît-il, un jour l'idée d'installer dans son château quelques jeunes gens d'avenir qui y apprendraient les langues mortes et vivantes, le déchiffrement et l'interprétation des manuscrits : « Le lieu d'Aubais, écrit Prion, son château a une bibliothèque des plus belles et des plus riches qu'il y ait en Europe. On peut l'énoncer au pluriel, parce que l'Orientale, l'Hébraïque, celle des Maures, comme aussi de toutes les autres langues et sciences universelles, le tout réuni en un même corps. On prétend y établir un certain nombre de professeurs pour y démontrer chaque science en particulier. »

Ce curieux projet d'une École à la fois des Hautes Études et des Langues orientales instituée en pleines garigues nîmoises n'eut naturellement aucun lendemain, à moins que l'on ne veuille en voir un premier, — et seul, — élève dans ce « fils aîné de François Mabelly... entré au château [*en août* 1751] pour y être élevé aux belles lettres ». Le marquis se contenta de s'assurer le service de gens instruits, qui fussent principalement bons linguistes. La science de l'un d'eux, le chanoine de Folard, frère du jésuite et du fameux tacticien, fait l'émerveillement de Prion, qui l'exagère peut-être un peu, pour étaler ses connaissances en la matière : « De tous les secrétaires du château d'Aubais, écrit-il, on y a vu que M. l'abbé Folard qui possédât le mieux grand nombre de langues, comme le grec, l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le copte, l'arménien et quantité d'autres langues, ou qui sont présentement du nombre des langues savantes mortes, ou qui sont encore vivantes et d'usage parmi plusieurs, tant orientales qu'occidentales, c'est-à-dire européennes, asiatiques que l'améri-

caine et l'africaine (1). » Cet extraordinaire polyglotte a en 1752 un digne pendant en la personne de « M. Ernandez, gentilhomme parisien..., entré dans la maison en qualité de bibliothécaire » (2). « Quoique très jeune, note notre annaliste, c'est une personne d'une grande érudition. Il possède avec éminence plusieurs langues. M. le marquis d'Aubais et Madame ont une estime suprême pour lui. Tous les anciens secrétaires de la maison lui ont fait une réception à bras ouverts des plus honorables. Ils le regardent avec admiration comme la première boussole pour les cabinets et bibliothèques de cette maison. » Grand amateur de cartes et de plans, le marquis a de temps en temps dans sa suite un « géographe ». C'est, en 1749 et 1750 un M. Duperroux ; plus tard, comme on l'a vu, Jean-Pierre Bouchet, qui renonce d'ailleurs bientôt à la topographie et aux Muses pour s'établir marchand à Aubais, où nous le retrouverons à la fin de ce livre « procureur juridictionnel » du marquisat.

Ces spécialistes, linguistes, bibliothécaires, géomètres mis à part, voici les secrétaires proprement dits. La troupe en est assez forte, bien que nous y comprenions seulement ceux qui suivent le marquis à Paris et non point les gens qui en remplissent, d'une manière plus ou moins durable, les fonctions à Aubais comme Tonnelé, le régent, l'« écrivain » Cabanis et Prion lui-même.

Le plus ancien et le plus important d'entre eux, le « premier secrétaire », le « premier secrétaire au grand sceau », suivant la phraséologie ampoulée et ironique de la

(1) Le chanoine disait de lui-même, dans une de ses très amusantes poésies inédites (Bibl. de Nîmes, ms. 423, p. 145) :

*Je vous parlerai grec, latin, arabe, hébreu,  
La langue aussi d'Estotiland,  
De Norvège et Groenlande,  
Mais non aussi celle d'Irlande,  
Je ne veux pas renier Dieu.*

(2) Il doit s'agir du géographe et linguiste connu Philippe Hernandez (1724-1782), qui fut interprète du roi.

*Chronologielle*, est M. Rouaud, que nous trouvons aux côtés du marquis, dont il est l'homme de confiance, pendant une douzaine d'années au moins. Sa femme, intendante du château, y demeure en tous temps ; lui, suit son maître dans tous ses déplacements. A côté de lui, et peut-être sous ses ordres, se succèdent, en 1745, M. Bouvier, en 1746, M. Niel fils, en 1751 et 1753, l'abbé Castillon, « secrétaire des commandements », en 1757, M. Chabrier, « second secrétaire ».

Nous ne savons que peu de choses de la plupart de ces personnages. M. Niel est un jeune homme particulièrement inflammable. « Mademoiselle sa mère, note Prion, se plaint de ce que les amourachements de son fils sont trop fréquents. Cela l'a obligée à lui accorder la dispense telle qu'il la faut pour se promptement colloquer en mariage. » M. Bouvier est, nous dit-on, le Virgile du village, et d'une modestie telle que Prion n'ose s'« étendre sur les autres parties de son érudition de peur de la blesser ».

## II. *L'intendante et le maître d'hôtel*

Le personnel proprement domestique, au sens moderne du mot, est sous la direction d'une intendante et d'un maître d'hôtel, Mlle Rouaud et M. Bouchet l'aîné.

Mlle Rouaud, femme du premier secrétaire du marquis est, assure Prion, « la personne de la maison la plus nécessaire et la plus accomplie ». C'en est du moins la plus importante. Lorsque M. d'Aubais repartit pour Paris, en 1745, et que Madame régla l'ordre des différentes tables, elle voulut que la femme de charge, en considération « de sa vertu, son mérite et sa probité, mangeât seule en son particulier et servie en même temps et des mêmes mets que la table des maîtres ». Aussi toute la domesticité est-elle pleine de déférence et d'admiration pour une personne aussi bien en cour et qui, d'ailleurs, a la « voix haute » et sait commander. Part-elle pendant la mauvaise saison pour

Villeneuve d'Avignon, son pays natal ? L'historiographe du village s'extasie sur son « courage qu'on peut appeler plus qu'intrépide » et demande si l'on pourrait « trouver dans une femme un pareil courage, et dans un jour le plus rigoureux de l'hyver, à travers la glace et le vent du Nord ». Retourne-t-elle à Aubais ? Il note que « touchant cet heureux événement toutes les personnes de la maison se prirent à chanter mille cris d'allégresse ». Tombe-t-elle malade ? C'est « au regret de toutes les personnes bien nées et bien élevées qui composent le château d'Aubais ». A-t-elle mal à la tête ? M. le Premier Valet de chambre et M. le Greffier juridictionnel préparent de leurs mains l'eau pour la saignée. Lui arrache-t-on des dents ? Le compte n'en est pas oublié.

Le « pendant » de Mlle Rouaud, c'est le maître d'hôtel, M. Jean Bouchet, « le cavalier le plus aymable de la paroisse ». Jusqu'à sa mort, il est au service du marquis et de la marquise, de même que son frère Bouchet le cadet et sa nièce Mariote. Il accompagne son maître à Paris, en 1745, mais ces va-et-vient le fatiguent d'autant plus qu'il a maison et biens au village. Aussi se fait-il par la suite attacher au château. On lui donne dès lors de « l'agent du marquis », « l'agent de la maison », le maître d'hôtel s'étant mué, ou en ayant la prétention, en intendant. Ce « bourgeois » est d'ailleurs un gros personnage chez qui se réunit le beau monde du village, qui prend part aux galas les plus huppés et marie richement sa fille Magdelon. Lorsqu'il disparaît, il est remplacé par le premier valet de chambre du marquis du Caila, M. Paris, « l'un des plus aimables cavaliers de son siècle », « homme d'une riche taille et, de sa personne, fort, très vigoureux, orné de valeur et d'un courage infini et très attaché aux intérêts de la maison ».

### III. *Valets et femmes de chambre*

Le marquis a ses valets de chambre et la marquise les siens. Bouchet cadet accompagne M. d'Aubais dans chacun

de ses voyages à Paris. Lorsque la caravane se dédouble, il reste auprès de son maître. Toujours par monts et par vaux, il apparaît d'ailleurs peu dans la *Chronologiette*, toute pleine au contraire des faits et gestes du premier valet de chambre de Madame, qui réside continuellement à Aubais. En voici un premier portrait :

M. Rebuffat, très versé sur les matières culinaires, encore plus pour la serte et desserte des premières tables des personnes de qualité. En ce genre, il est admiré de tous. Cette dextérité avec laquelle il s'y occupe lui a fait donner le nom d'alpha et de céans l'oméga. L'avancement ou le tems suranné de ses jours le fait devenir grizon, et dans cet écoulement de tems il a ramassé beaucoup d'esprit et il s'en sert à propos dans toutes les fonctions de ses emplois.

A dire le vrai, Rebuffat est quelque chose comme un esprit fort, grand nouvelliste, « d'une connaissance très hardie pour la connoissance des affaires d'État » et même « un peu républicain », d'ailleurs protestant déclaré (« grand homme d'État dans les matières parpaillotines, restaurateur secret des nouveaux autels »). Mais les gens prudents savent qu'il a l'oreille des maîtres, étant « plus propre pour le conseil secret que pour l'action d'éclat », et son biographe ne veut pas en dire plus long de ses faiblesses : « Ce sont des connoissances que je ne puis pénétrer. Voyant qu'il a un grand ascendant sur les esprits les plus nobles et les plus sublimes, je ne puis que dire qu'il a un bon cœur et beaucoup d'esprit. Mais je trouve encore l'action de son corps plus belle. Il ne parle pas beaucoup et sçait par là se faire estimer et craindre. »

En dehors de Bouchet et de Rebuffat, plusieurs valets se partagent le service du marquis et de Madame, sans que leur affectation à l'un ou à l'autre soit constante. Voici le fils cadet de Rebuffat, Jacques, « par son mérite et sa beauté estimé et regardé comme le coq de la plus florissante jeunesse d'Aubais » et « doué d'un courage étonnant ».

Pour le physique, « on assure qu'on ne luy a jamais vu changer ny tomber 32 dents qu'il a dans sa bouche toute vermeille couleur de rose ». Il accompagne M. d'Aubais à Paris en 1750, revient avec lui l'année suivante. En 1752, âgé de vingt ans environ, il est « revêtu de l'office de second serviteur autant pour les chambres hautes et basses de Monsieur et Madame que pour la serte et desserte de leurs tables ». Quelques années plus tard, en 1756, il est valet de chambre de Madame. Ses collègues Jean Vignon, — qui, congédié, finit par s'engager, — Louis Coutarel, Laurent Gyran, nous sont moins connus.

Voici enfin la femme de chambre de la marquise, Jeanne Delort, « très brave et très honnête fille », qui se marie en 1750 et reçoit à cette occasion de ses maîtres « un présent de vingt pistoles en espèces sonnantes ». Elle est remplacée par la fille de Bouchet cadet, Mariote. Jeannette et Mariote, disons-nous ; Prion ne manque jamais de les appeler Mademoiselle, pour distinguer des simples servantes ces personnes d'importance admises dans une intimité auguste.

#### IV. *La cuisine, le cocher et les chasseurs*

Venons-en à un groupe moins respectable, que préside le maître-coq. Le premier cuisinier que nous présente la *Chronologiette* est un sieur Degaut, de Vallabrègues, homme fort irascible et que nous ne connaissons que pour avoir cherché querelle à un petit valet et avoir donné un soufflet à la servante Isabeau. Bientôt après ce dernier éclat, lorsque le train de la maison est un peu réduit par suite du départ du marquis, il retourne chez lui « y gérer personnellement ses affaires ». Il est remplacé par sa victime. « Isabeau Delort, marque Prion, est une fille très petite dans sa taille. Son tempérament est un composé qui tient un milieu entre le mol et le vif. Elle est jolie, peu parlante et ce qu'elle profère n'est toujours qu'en bien. » Cette perfec-

tion se maria en octobre 1751 et la servante Gyranette la remplaça comme « souveraine » ou « gouvernante de la cuisine ». Mais ce fut pour peu de temps, car, le 8 décembre, « Monsieur Monier, cuisinier, natif de Massilhargues » fut « envoyé de Montpellier pour travailler de sa profession dans le château d'Aubais ». Après lui, ce fut le tour de l'Auvergnat Dupuy, « un des plus habiles dans l'art de sa profession », « rempli d'esprit et de mérite ». Il n'en reçut pas moins bientôt son congé et on le vit partir « à pied, accompagné du nommé Vignon, ayant avec eux une bourrique qui portoit dans une malle ses hardes ». « Il s'était acquis l'estime de tous les habitants de ce lieu », note Prion, plein de regrets pour un si remarquable maître-coq, et sans doute aussi pour un conteur intéressant (« dans sa jeunesse il avait beaucoup voyagé dans le Palatinat du Rhin »).

Notre historien n'aimait guère les interrègnes à la cuisine. Aussi est-il enchanté de pouvoir écrire à la page suivante :

Époque heureuse. Le mercredi de la semaine sainte 11<sup>e</sup> avril 1754, le s<sup>r</sup> Audier, natif du célèbre bourg de Pignan, au diocèse de Montpellier. M. le Marquis du Caila étant en cette ville l'a reçu en qualité de son cuisinier, s'étant à cet effet rendu le même jour au château d'Aubais. Après avoir été onze années au service de M. le marquis de Saussan, lieutenant-général des armées du Roi pour aide de cuisine, ensuite il fut rester en qualité de chef de cuisine au service de Mr de la Vaccarisse, seigneur de Beauvoisin et autres places, gros major dans le régiment de la Reine Cavalerie (1). Ce chef n'étant tout au plus qu'âgé de 20 ans par son habileté et sa sagesse il donne d'heureuses espérances. Le maître d'hôtel du château d'Aubais l'a reçu très poliment bras dessus bras dessous.

L'avenir tint des promesses si flatteuses. Après avoir tâté de tant de cuisiniers éphémères, le château avait enfin

(1) François de Baschi-Saussan et son frère Philippe.



trouvé son homme ; et celui-ci, loin de penser à partir, se fixait bientôt dans le pays par son mariage avec l'une des servantes, Isabeau Surguet. Pour ce qui est de ses mérites à l'égard des autres domestiques, il n'est que d'écouter le cantique d'actions de grâces entonné en son honneur par Prion.

Ce très aymable cavalier est doué d'une probité reconnue. Il s'est acquis une estime générale de toutes les personnes de sa cuisine. Ils ont en lui un véritable protecteur. C'est leur vrai nourricier. A chaque repas, il livre de sa main bienfaisante à chacun en particulier une ration très abondante et très exquise. Par le soin infini qu'il se donne en leur faveur, ils s'estiment très heureux de vivre sous ses auspices si grassement. Ce bon nourricier, la tendresse avec laquelle il les aime tous, il n'est pas difficile de s'apercevoir par le soin qu'il en prend comme si c'étaient ses propres enfants. Les rations qu'il leur distribue avec tant d'égalité et de profusion les rend tous contents. Aussi dit-il, ce bon père de famille : « Qu'on regarde bien tous mes chers nourrissons, on n'en verra pas aucun qui ne soit très riche en embonpoint. » On lui a plusieurs fois ouï dire, à ce bon et fidèle nourricier, ces belles paroles : « Fi des maigres et vive les gens gras et rubiconds ! »

Du cocher en titre du marquis, Thomas Gruvel, qui accompagne parfois son maître à Paris, nous ne connaissons que le nom. Il en est de même du postillon, Louis Gabarel, passé en 1753 au service du marquis du Caila comme « écuyer de ses équipages » et remplacé par le parisien Charlot, qui est congédié en 1756.

Des chasseurs font la police des garennes. Le principal en est un Pierre Dagnac, plus couramment Pierre. Son fils André fait parfois fonction de garde forestier et Prion le nomme noblement « serdeau et capitaine gruyer » (1) mais, en réalité, ce haut officier ne méprise pas des attributions assez modestes, car nous apprenons ailleurs qu'il est employé « tant pour la cuisine que pour la campagne ».

(1) Le serdeau était un officier de desserte de la table royale ; le gruyer, le préposé à la circonscription forestière inférieure dite gruerie.

*V. Laquais, servantes et domestiques étrangers*

Descendons encore cette hiérarchie domestique. Le laquais Champagne reste dix-sept ans au service du marquis ; après lui un La Jeunesse et un sieur Dumontier sont rapidement congédiés. Auprès de Madame, un « petit valet » remplit les fonctions de page. C'est d'abord « le petit chevalier Jacquet », qui se met à pleurer parce qu'une servante le gronde. C'est ensuite le jeune Pierre Lamarine : renvoyé sur un rapport fait au marquis du Caila, ce pauvre enfant en a tellement de chagrin qu'il disparaît. Un serviteur à tout faire, Guiraud, reste au château « en qualité de bûcheron, en outre employé en qualité de commissionnaire pour le service externe de la maison ». Ce bon géant (cinq pieds, neuf pouces) est « la chrême des hommes » et « le plus sage et le plus entendu des domestiques ». A ce titre, il est promu aux fonctions d'infirmier de M. Coteron, lorsque le chapelain vient à tomber malade.

Quelques servantes d'office, Louise Surguet, Marie Vignon dite Vignonne, et cette Isabeau Surguet et cette Gyranette dont nous avons parlé complètent le personnel domestique du château.

Les voyages du marquis affaiblissent, il est vrai, ce personnel. Mais il reçoit alors le renfort des gens de M. du Caila qui vient tenir compagnie à sa mère. Un maître d'hôtel, Paris, l'« écuyer de cuisine » Barthélemy, l'« écuyer des équipages » Louis Gabarel, les valets Viallat et Pierre Cazalet, l'« omnimodo » Blondin, les gardians de chevaux Jean et Lapière, sans oublier « Mademoiselle Paris, première demoiselle d'atours de haute et puissante dame madame la marquise du Caila, douée de toutes les qualités les plus belles et les plus rares pour l'esprit, la beauté et le mérite ». Habitée à revenir fréquemment à Aubais, cette caravane a sa place faite au château. On l'y accueille avec enthousiasme. « Messieurs Paris et Barthélemy, note un jour Prion, sont arrivés le vendredi au soir 4<sup>e</sup> juin 1751 à

Aubais pour y passer l'été au service de M. le marquis du Caila leur maître. Ces deux cavaliers sont très aimables, bien faits, remplis d'esprit et de mérite, très versés dans leurs emplois, vaillants comme l'épée du Roi. Aussi sont-ils universellement très chéris. On leur a fait une réception au possible. » Mais il s'empresse d'ajouter : « Les plus clairvoyants en physionomie s'appliquent pour savoir de quelle durée sera cette amitié, de même qu'ici leur séjour. » L'amitié dura moins que le séjour : quelques semaines après, les deux « cavaliers » en étaient à se battre avec le maître d'hôtel du château.

## CHAPITRE V

### LA VIE AU CHATEAU

I. HOTES ET VISITEURS DU CHATEAU. — II. TRAVAUX, LOISIRS ET QUERELLES DES DOMESTIQUES.

#### *I. Hôtes et visiteurs du château*

A l'affût dans sa chambrette, musant dans la cour d'honneur, bavardant à la cuisine ou affairé à l'une de ses multiples occupations, Prion remarque tout ce qui se passe dans l'auguste demeure et bien vite le note. Il est vrai que, n'étant pas admis dans l'intimité des maîtres, il ne sait de leur vie et de leurs relations que ce que tout le monde en voit, mais cela il nous le dit. Et il n'est pas ennuyeux de se promener avec lui dans son domaine, la grande cour, l'escalier, l'office et la cuisine.

La grande cour est aujourd'hui une place, un « plan » qui n'a de vie que les jours où l'on y fait courir les taureaux, les soirs où l'on y danse ou encore lorsque s'y tient le marché aux olives. Pour qui la connaît, blanche de poussière sous le soleil, déserte et silencieuse entre le château, de lignes encore majestueuses, et les maisons du village, il est un peu difficile d'imaginer la vie qui l'emplissait autrefois. Toujours quelque carrosse y attendait, dans le piaffement des chevaux et les cris des laquais. C'était M. d'Aubais qui revenait de Paris, y retournait ou, plus simplement, s'en allait à Pignan ou à Montpellier. C'était le marquis du Caila qui arrivait, ou le comte de Baschi, ou la comtesse

d'Urre, ou quelque autre parent, entraînant tout un flot de cousins et d'alliés.

Le 18 novembre 1756, raconte Prion, Son Excellence Monsieur le comte de Baschi, ambassadeur du roi très chrétien à la cour de Portugal, est arrivé à 8 heures du soir. Il est reparti pour Paris le 28 dudit mois. Le 20 dudit, Mr Ginioux, capitaine de grenadiers, a salué Mr l'Ambassadeur. Ils sont bien parents avec Son Excellence. Le 24 novembre, le marquis de Montfrin, grand sénéchal de Beaucaire et Nîmes, commandant général de la noblesse s'est rendu dans ce château exprès : il a salué Mr et Madame l'Ambassadrice. Le 25, Madame la marquise de Saint-Véran douairière avec mademoiselle son aînée et sa belle-fille sont arrivées au château. Elles s'y sont embrassées avec Madame l'Ambassadrice. Ces dames sont parents de Mr l'Ambassadeur.

L'humeur voyageuse de M. d'Aubais et ses relations de famille eussent suffi à entretenir la maison en activité et à défrayer un annaliste. Mais cela n'était pas tout. Le marquis était de noblesse respectable et d'humeur courtoise ; sa demeure, sa bibliothèque, ses collections passaient pour des raretés à voir. Aussi y avait-il au château un va-et-vient presque incessant de visiteurs souvent d'importance.

C'étaient parfois des voisins. De Massilian, entre Aubais et Sommières, venaient M. et Mme de Solas, tantôt seuls, tantôt accompagnés d'amis, « montés tous sur des bourriques » : « sur le départ », on leur donnait « au milieu de la cour le divertissement ». De Villevieille au-dessus de Sommières, arrivaient, « pour voir les curiosités du château, le marquis et la marquise, et Mr le chevalier de Malte », frère de celle-ci ; de Sommières même, le comte de Fontanès, gouverneur de la place, un jour avec sa femme, un autre « avec un grand cortège d'autre noblesse », son coureur en tête ; de Vestric, le comte de Montcalm, lieutenant du commandant en chef du Languedoc, et Mme de Montcalm.

Un jour, une commission chargée de vérifier les dégâts de la dernière crue du Vidourle (l'évêque de Nîmes, le

marquis de Calvisson et les syndics de Nîmes et de la province) « se transporte par curiosité » du défilé de la Roque « où ce fleuve coule ses eaux » au château d'Aubais « pour y voir les raretés qui embellissent cette magnifique maison ».

De plus hauts personnages se détournent de leur route pour passer par Aubais. C'est le duc d'Estissac. C'est « très haut et très puissant seigneur Monseigneur Jean-Charles de Crussol Saint-Sulpice, duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Sagan, comte de Crussol, baron des baronnies de Levy, Florensac, Vias, Bellegarde, Aimargues, Remoulins, Saint-Geniès, Puicornet, seigneur d'Apchier, Gadenac et plusieurs autres places et seigneuries, gouverneur et lieutenant-général par le Roi des provinces de Saintonge et Angoumois, demeurant ordinairement en son hôtel à Paris, rue Montmartre ». Ce sont « M. et Madame l'Intendant » de Languedoc. C'est enfin le lieutenant-général de la province, le duc de Mirepoix. Écoutons Prion narrer cette arrivée sensationnelle :

Le 5 octobre 1756. Le château d'Aubais peut compter cette journée très célèbre. La noblesse de la plus haute extraction de la province en ce jour s'y est rendue pour rendre visite à Mr le marquis d'Aubais... Dans cette journée mémorable, ce seigneur ordonna à la bourgeoisie de se mettre sous les armes, ayant à leur tête les instruments de répercussion et les hautbois. Ils furent prendre bien avant aux avenues du château Monsieur le duc de Mirepoix, commandant en chef de la province. Environ l'heure de dix du matin, il mit pied à terre. Il était monté à franc étrier sur un cheval de grand prix. Il était précédé par ses gardes, lesquels, l'épée à la main, firent faire large à la nombreuse populace qui s'était ramassée pour le voir. 2<sup>o</sup> Successivement à même heure arrivèrent M. et Madame la comtesse de Montcalm : ce dernier, en l'absence de M. le duc de Mirepoix, est commandant en chef. 3<sup>o</sup> M. de Bouteville, commandant de la ville et citadelle de Saint-Hippolyte. 4<sup>o</sup> M. le marquis du Caila de Saussan, lieutenant-général. 5<sup>o</sup> M. le marquis du Caila-Pignan (1).

(1) Il s'agit là du lieutenant-général François de Baschi-Saussan et de son frère Henri, marquis de Pignan, qui prenaient volontiers le nom de marquis du Caila, ce dont le marquis d'Aubais leur contestait le droit : Falgairolle, p. 19.

6° Madame la marquise du Caila. 7° Mr l'abbé ..... 8° Mr de Saint-Laurent, qui est un seigneur très distingué de la ville de Montpellier.

De temps en temps des étrangers visitent le château. Le 28 mai 1749, Prion note : « Un voyageur a passé à Aubais pour y voir le château. Il venait du Nord sur la mer Baltique. Il a séjourné dans la Norwège, un royaume au Roi de Danemarck. » Voici des Anglais, en nombreuse compagnie : « Le 28 avril 1750 est arrivé Milord et la Milorde Vignolles, une dame de Nîmes, M. Ginioux avec ses deux fils capitaines, avec mademoiselle de Ginioux d'Ambord, fille. Mr Rebufat a harangué les dames. » Et notre historien d'écrire avec mélancolie, résignation et précision : « Prion a été l'admirateur du cortège au lever de table. On a été voir toutes les raretés et magnificences des appartements. A leur dîner, il leur fut servi potages, rôti, andouilles, ragouts et petits pieds, 47 plats et 30 corbeilles ou assiettes dessert. »

Les ecclésiastiques qui viennent voir le marquis ou sa demeure sont assez nombreux. Nous avons déjà nommé l'évêque de Nîmes. L'abbé de Maussac, prieur de l'abbaye de Lauran, au diocèse de Béziers, passe au château d'Aubais tout le mois de mai 1745. Ce devait être un confrère en érudition du marquis, s'il faut en croire la *Chronologie* : « Il est généralement versé dans toutes les sciences. Il passe pour un très habile thaumaturge. On soutient même qu'il est l'encyclopédie intraversable du savoir de toutes les langues de France. » Autre visiteur érudit : M. l'abbé d'Elbeuf, venu exprès de Paris, tant pour voir « les superbes monuments qui le disputent à l'ancienne Rome qui sont dans la ville de Nîmes, comme l'amphithéâtre des gladiateurs, la basilique, le temple de Diane, la Tour Magne et le bassin des combats naumachiques » que pour rendre visite au marquis. « On assure que cet illustre abbé est le plus savant des druides modernes. Madame le surnomma l'encyclopédien intraversable de la

science [*notre homme tient à cette magnifique formule*]. Il fait actuellement son séjour avec les neuf Muses d'un bout de la bibliothèque à l'autre. » Et Prion d'ajouter, pour le plaisir d'aligner des mots pompeux : « Les paysans appellent le petit bidet qu'il monte le petit Pégase ; les femmes, la monture du Trimagiste, et les filles et garçons, le petit sommier du thaumaturge. »

L'archevêque d'Albi, Mgr de La Rochefoucauld, « un des métropolitains de toute la Gaule Narbonnaise et de toute la Septimanie le plus aimable et le plus accompli pour l'esprit, la beauté et le mérite », arrive à Aubais pour le Nouvel An 1749 et y couche au château avec les Montfrin, le marquis du Caila, M. de Las Ribes, M. de Planchet et d'autres seigneurs. Quelques mois plus tard, c'est tout un défilé de chartreux : sept prieurs en six chaises et une litière, suivis de six chevaux de main et de quatorze domestiques. Les bons pères avaient passé la nuit à Lunel, s'étaient levé de grand matin et, débarquant à sept heures se mettaient sur-le-champ à « voir et examiner la rareté et les curiosités du château d'Aubais, comme la bibliothèque et principalement l'escalier, sa balustrade et la grande porte cochère ».

L'office aussi avait ses hôtes passagers. C'est par exemple un peintre (décorateur ?), le sieur Gaches qui, après avoir travaillé pendant deux mois au château, en portraiture les familiers (« ses tableaux les plus accomplis ont été ceux de Mr Jean-Pierre [*Bouchet*], le second celui de Mr Coteron [*le chapelain*] ») et s'en va à pied. C'est aussi un fabricant d'instruments de mathématique, de sphères et autres pièces pour l'astronomie. Le bonhomme avait sans doute été attiré par la renommée scientifique du marquis ; malheureusement il n'était pas arrivé qu'on lui volait « un coupe-cercle qui sert à couper le carton ». Et voici des religieuses :

« Les sœurs de sainte Claire, appelées Clairines, des couvents de Gien dans l'Orléanais, du Puy en Velay, de Bourg en Bresse



et d'Annecy en Savoie ne manquent pas toutes les années au nombre de deux sœurs laïques de venir passer une couple de jours au château d'Aubais, y étant bien reçues et hébergées. Madame la Marquise d'Aubais leur donne pour leur quête jusqu'à dix écus, savoir un tiers pour des messes et le reste tant pour elles que pour le couvent. C'est ainsi que chaque compagnie de ces quatre corps leur est donné aux uns et aux autres à qui plus, à qui moins. La plus moindre charité n'est jamais au-dessous de douze livres. Elles ne manquent pas à toutes les personnes du château, tant de l'une que de l'autre religion, de leur distribuer à tous beaucoup de bijoux ou reliquaires ». (Prion lui-même en reçoit « un Agnus Dei rempli, à ce qu'elles m'ont assuré, du linge de saint François et de la pâte faite à Rome ».)

## II. *Travaux, loisirs et querelles des domestiques*

Du travail des domestiques nous ne savons à peu près rien, sinon que le valet de chambre du marquis du Caila était à l'occasion employé à châtrer les poulets (« par ces séquestrations génitales ils deviennent chapons »), qu'il fallait huit personnes et six jours pour « monter et garnir d'hiver le lit de Madame » et que plus tard « les domestiques du château de l'un et de l'autre état, et même les plus relevés dans le précieux don de la faveur », durent apprendre à faire les gaufres, avec un gaufrier pesant un peu plus d'un demi-quintal acheté pour cela à la foire de Beaucaire.

Nous n'ignorons par contre à peu près aucun des incidents de la vie journalière du château qui intéressent les gens de service, et notre greffier. Musons avec eux à travers les communs. Les voici qui se rassemblent dans l'écurie. C'est pour y admirer « un jeune et beau cheval poil gris de valeur de 360 livres » qui vient d'arriver de Montfrin, y prêter aide à la dessolure d'un des quatre chevaux du carrosse, une bête de deux cents écus, ou y assister à l'agonie du camargue que montait ordinairement le marquis : ce malheureux animal, un gris pommelé, « le plus doux dans sa beauté qu'on eût jamais vu », « élevé et

nourri à la façon de ceux d'Espagne, au seul grain, à la paille et au son », est emporté en trente-six heures par une pleurésie malgré les soins du maréchal Privat, « le plus habile maître d'Aubais en son art ». Un autre jour, on va voir arriver la manade de chevaux du marquis du Caila, qui vient hiverner au château, ou jeter un coup d'œil d'adieu à Bardot, le mulet de la grande écurie, vendu dix écus après en avoir coûté quarante. Vilaine bête, « couleur du poil de Judas » ; « il avait le pas si lent et le corsage si mol qu'il ne pouvait jamais faire qu'une lieue en deux heures. Le plus grand de ses vices latents était de ruer à la lune ; il fallait pour lui mettre le poids d'un quintal sur le dos lui attacher une jambe devant et l'autre derrière ; il avait tout à la fois la ruade du mulet et de vache. » Adieu et bon débarras.

Le chenil est plein d'agitation. Il y a là, avec des chiens de chasse, une certaine levrette, « très haute et grande de sa taille », que le marquis du Caila a eue de M. Bon, premier président à Montpellier. Quelque temps après son arrivée, effrayée par la rumeur d'une partie de ballon qui se jouait sur l'esplanade du château, elle s'est enfuie et c'est seulement treize jours plus tard qu'on a su qu'elle était retournée chez son ancien maître. Grand événement quand elle met bas, six chiots une fois, quatre une autre. Le marquis du Caila se réjouit « pour l'augmentation de sa meute qui est très belle et très nombreuse et mieux entretenue ». On assure à ce propos « qu'il doit faire acheter des cors de chasse à tous ses piqueurs ».

Mais allons à la cuisine, quartier général des domestiques. Elle est perpétuellement pleine d'exclamations, de lamentations, de cris de surprise, de colère, d'admiration ou de douleur. C'est que nous sommes entre Méridionaux qui ont le verbe haut. Les deux oiseaux que M. le Curé a donnés au château se sont, par deux fois, échappés de leur cage et sont revenus chez lui : « les personnes les plus spéculatives regardent cela comme un miracle ». Un chat

a mangé le canari de Mlle Bouchet (1). Un chien de la meute a renversé les pots, bu le bouillon et mangé la viande. « Un chat a découvert les marmites et a emporté trois livres de bœuf à moitié cuit ! » Infortunées marmites ! Elles ont d'autres ennemis que chiens et chats : « le cuisinier, s'étant aperçu qu'on lui châtrait la marmite et pour n'être plus la dupe des filous gourmands, il s'est avisé et avec prudence de mettre un cadenas au couvercle de ses pots, et il a reconnu par cette précaution combien ci-devant il avait été volé ». Nous verrons plus tard que l'audace des maraudeurs ne s'arrête pas là.

Quelquefois, c'est à de plus réels « désastres » que l'on compatit bruyamment, maladie ou accident d'un camarade, mort d'un enfant, disparition du petit Lamarine que toute la maison va rechercher avec sa mère. Mais, le plus souvent, ce sont des disputes qui font retentir la voûte de la cuisine. Un jour, c'est « une très grande émeute au sujet de quelques personnes qui avaient répandu de l'eau pissatoire dans la garde-robe secrète. Une demoiselle servante s'en est plainte publiquement dans ladite cuisine avec beaucoup de courage et d'intrépidité. Le sieur petit chevalier Jacquet, sensible à ses reproches, a pleuré sur le champ très amèrement. Le sieur Degaut, cuisinier, s'est aussi mis, à l'ouïe du même reproche général, dans une colère épouvantable ». Personnage irritable comme la plupart de ses confrères que ce maître coq : il en vient, en une autre occasion, à donner un soufflet à la fille d'office Isabeau, ce qui indigné fort « les messieurs » ; cependant « l'action resta impunie ». Voici maintenant le laquais Champagne aux prises avec Rebuffat et son fils : « tout le

(1) Le récit de ce « crime » vaut d'être lu : « Le 18 novembre [1747], jour sinistre et malencontreux pour les petits pieds qu'on nomme volatiles. L'aimable et joli canari de Mlle de Bouchet étant sauté de sa cage, le chat, plaisant Raminagrobis, l'a mis dans sa gueule et par cette prompte atteinte lui a ravi la vie sur le champ. Il fallait voir dans quelle consternation ce prompt malheur a jeté nos esprits. Tous les voisins y avons accouru pour consoler toutes les personnes de la maison sur un pareil désastre. »

peuple, surtout les femmes et les filles, tremblaient pire que les feuilles de la forêt de la Garenne ; la peur, la crainte et l'effroi a été très grande au moment qu'on a vu mettre les armes blanches au vent. » C'est au tour de Bouchet d'en venir aux mains avec Paris et Barthélemy, de la suite du marquis du Caila ; heureusement, la querelle finit faute de combattants : l'antagoniste de Paris, « craignant le glaive, n'a pas voulu mordre à la pomme, préférant la retraite à la pointe ». Le marquis lui-même est obligé, un jour, d'intervenir pour arrêter « deux puissants gladiateurs ». Terminons par le récit détaillé à souhait d'une de ces disputes :

Le samedi 9 octobre, M. le marquis d'Aubais et M. le comte du Caila étaient à Montpellier. Les officiers de plume, de bouche et d'office que ces seigneurs, à leur défaut, avaient laissés dans le château eurent entre eux de très fortes paroles, ce qui arriva à table lorsqu'ils étaient à souper. Ils étaient au nombre de huit, savoir trois demoiselles et cinq hommes. La dispute dura environ une heure. Elle fut de part et d'autre très vive. Les demoiselles, malgré elles, furent obligées d'entrer dans cette dispute. Les hommes s'y menacèrent du bâton, d'autres armèrent leurs mains de pots à l'eau et grandes bouteilles, prêts à se les lancer sur la face. Il n'y eut qu'un homme de la compagnie qui eut assez de flegme pour ne pas entrer dans la véhémence de ce combat. Il se contentait de les apaiser, mais ces remontrances étaient faites en vain. Si malheureusement ces gladiateurs et gladiateuses eussent été armés, il y aurait resté plus de chapeaux que de têtes en vie.

## SECONDE PARTIE

### LE VILLAGE

The village was a small, peaceful place, nestled in a valley. The houses were built of stone and wood, with steeply pitched roofs. The streets were narrow and winding, leading to a small square in the center where a fountain bubbled. The people were friendly and hardworking, and the air was filled with the sound of birds and the rustle of leaves. It was a place where time seemed to stand still, and where everyone knew their neighbor's name.

THE VILLAGE

The village was a small, peaceful place, nestled in a valley. The houses were built of stone and wood, with steeply pitched roofs. The streets were narrow and winding, leading to a small square in the center where a fountain bubbled. The people were friendly and hardworking, and the air was filled with the sound of birds and the rustle of leaves. It was a place where time seemed to stand still, and where everyone knew their neighbor's name.

## CHAPITRE PREMIER

### LE CLERGÉ

I. M. LE CURÉ BOURGOGNE. — II. LE VICAIRE. — III. LE CHAPELAIN DU CHATEAU. — IV. DÉLASSEMENTS ET PLAISIRS DU CLERGÉ. — V. L'ERMITE.

#### I. *Monsieur le Curé Bourgogne*

La plupart des villages français ne possédaient comme clergé qu'un desservant. Il est vrai que l'on trouvait sur le terroir d'un assez grand nombre d'entre eux des maisons religieuses, monastères ou simples prieurés. Ce n'était pas le cas pour Aubais, mais il avait trois prêtres, le curé, le vicaire, que l'on y nommait secondaire, le chapelain du château, et cela sans compter l'ermite de Saint-Nazaire-de-Marissargues.

« O l'heureux Aubais ! s'écrie Prion. Ah ! quel bonheur ! Lieu rempli de délices ! Oh ! quel trésor inépuisable ! Oh ! délicieux clergé ! Tout n'est en toi qu'une continuelle propagation de la foi chrétienne ! A vous, séculiers et laïques, admirez leur doctrine et l'exemple d'une vie si pieuse ! » Suivons le conseil du bonhomme et admirons, ou du moins regardons vivre les personnages qu'il nous présente en traits fort pittoresques.

Et d'abord « l'arcboutant de la chaire, l'arche du Nouveau Testament, le secret dépositaire des lettres sacrées, le vaisseau d'or, la perle et le magnifique ouvrier de la vigne du Seigneur et le thaumaturge de son siècle » : M. le Curé.

Il se nomme M. Bourgogne, est natif d'Alès, neveu d'un chanoine de cette ville, « très jeune » quand il commence son ministère à Aubais, « l'homme du clergé le plus poli, le plus joli et le plus aimable ». Ce citadin aime une table « très délicate » et souffre fort de la « rusticité » de sa paroisse. C'est « un habile prédicateur et du premier ordre. Ses homélies ont un goût exquis » et notre mémorialiste assure d'un de ses sermons que « jamais discours évangélique ne fut si élégamment prononcé et par icelui jamais auditoire ne fut autant édifié ». A l'en croire, « il n'y eut jamais de curé si laborieux pour l'Église et dans son ménage » parce qu'il arriva à M. Bourgogne d'avoir à célébrer un même jour un mariage, un baptême et un enterrement. Homme de paix, il savait, au besoin, résoudre les difficultés que ses paroissiens avaient entre eux : « si son zèle était par les clients écouté, il n'y aurait ni justice ni procès qu'il n'exterminât, disant en cela qu'il ferait de petits maux pour faire de grands biens. »

Au reste, c'est plutôt comme notable du village que comme prêtre que l'excellent homme nous apparaît dans la *Chronologiette*. Nous savons par elle que sa maison est la première du bourg. Elle ne nous laisse ignorer ni ses voyages à Alès, qui sont nombreux, ni ses non moins fréquents changements de domestiques, au choix desquels préside sa sœur, Mlle Bourgogne.

Le 14 septembre 1748, y lit-on, Mr le Curé fit le compte et donna congé absolu à sa gouvernante. Elle était du Rouergue. Elle avait de très bonnes qualités pour l'esprit, la beauté, le mérite. Les personnes du Rouergue [*Prion en étail*] ne sont pas aimées en Languedoc. Ce qui en est une marque essentielle : quatre coquins d'Aubais maltraitèrent jusqu'à effusion du sang cette gouvernante dans le temps qu'elle se retirait chez une de ses amies.

Deux ans passent. Nouvelle séparation. « Mlle Bourgogne auprès de Mr le Curé d'Aubais, son frère, avaient solidai-



rement pour gouvernante Mlle Migne. Il leur a plu de la renvoyer. Elle avait l'esprit d'un ecclésiastique pour la piété et une dévotion qui n'était pas moindre de celle de sa maîtresse. » Nouveau silence de trois ans sur le service de M. le Curé. Le 1<sup>er</sup> novembre 1753, Prion note que, « au grand étonnement de tout le peuple », la servante du juge « quitta brusquement le service de Mr et de Mademoiselle la Jugesse. Les plus habiles physionomistes assurent qu'elle a fait cette brusque action pour un mieux, attendu qu'elle est entrée en qualité de servante ou de plus pour demi-gouvernante chez Mr et Mlle Bourgogne, curé et sœur de ce lieu. L'on dit que ce prodige y fait des merveilles ».

Les curés de l'Ancien Régime vivaient des dîmes qui leur étaient dues par leurs paroissiens (ou du moins de ce qu'on leur en laissait), du casuel et parfois du revenu d'un domaine affecté à la cure. Nous ne savons si celle d'Aubais avait une propriété de ce genre. Pour les dîmes, c'est certainement de leur produit que Prion écrit : « Le samedi 11 juillet [1744], Mr le Curé d'Aubais a exposé le vin de sa cave pour être vendu au détail. Ce vin est du Bourgogne et de l'Hermitage », jeu de mots auquel prêtaient et le nom du digne curé et l'existence d'un ermitage dans sa paroisse. La *Chronologiette* rapporte par ailleurs, à propos de la mauvaise santé de M. Bourgogne, que « tous ses paroissiens, qui l'aiment à l'adoration, assurent unanimement qu'ils ne regretteraient pas de doubler et de leurs cœurs et de leurs fruits la dîme, s'ils pouvaient lui faire recouvrer un aussi riche embonpoint que l'est, grâce au Seigneur, celui de Mesdemoiselles ses sœurs ». En ce qui concerne le casuel, une délibération du conseil politique, du 4 janvier 1756, nous apprend que les précédents curés d'Aubais n'avaient pas accepté le système de l'« abonnement » forfaitaire pratiqué dans les communautés voisines. « Messire Bourgogne, qui, dans toutes les occasions, a prouvé son désintéressement pour chaque paroissien en particulier

et son zèle et affection pour le bien général de la communauté », finit par y consentir et s'en remit à ses paroissiens de fixer la somme, qui fut arrêtée à cent livres. Cependant, ni le budget de 1756, ni ceux des années suivantes ne portant cet article, il est à penser que cette petite réforme n'eut pas de suite.

## II. *Le vicaire*

S'ajoutant à ces revenus, quelque fortune personnelle et l'amitié du château (le marquis le nomma à une chapellenie dont il était collateur à Montpellier) assuraient à M. Bourgogne une situation assez avantageuse, dont on verra une preuve dans les magnifiques galas qu'il donnait aux notables du village. Le vicaire n'était point aussi bien loti. De la communauté, il recevait tout juste cinquante livres et un logement qui, les délibérations du Conseil politique en font foi, menaçait ruine. Aussi en voyons-nous se succéder cinq, et séparés par des vacances assez longues, pendant les quinze ans sur lesquels porte le récit de la *Chronogiette*.

Le premier, un M. David, d'Orange, arrive à Aubais le 18 juin 1744. Il est congédié le 12 octobre 1748, et sans que le délai qu'il demandait lui fût accordé. Après un intervalle de cinq ans, durant lequel le chapelain du château remplit ses fonctions, il a un successeur, qui arrive à Aubais, le 20 janvier 1753, venant d'Aiguesmortes. Celui-ci se fera un nom dans la littérature dialectale. C'est l'abbé Favre, le joyeux auteur de *Jan-l'an-pres*, du *Siège de Caderousse*, et du rabelaisien *Sermon de M. Sistre*. Il est reçu « aux acclamations de tout le peuple » dont « son mérite le faisait beaucoup désirer » et répond à cette attente. Un de ses premiers sermons « fait répandre bien des larmes à son auditoire ». Il nous est dit qu'un autre jour « il prêcha de la manière la plus pathétique et la plus touchante sur l'amour qu'un véritable chrétien doit à son

prochain. Il prononça la Sainte Parole avec tant d'onction que tous ceux qui composaient son auditoire en furent si pénétrés que la plus grande partie y fondait en larmes ». Un aussi émouvant prédicateur (ses lecteurs ne se le représentent point d'ordinaire ainsi) resta à peine un peu plus de deux ans à Aubais. Nommé le 7 août 1755 vicaire du bourg voisin de Congénies, et quelques jours après (1) dans les mêmes fonctions à Vic près de Montpellier, il quitta notre village vers la fin du mois, momentanément remplacé par le chapelain du château. Et naturellement on pleura encore autour de lui à cette occasion. « Les habitants d'Aubais, note Prion, ne peuvent se consoler que M. Fabre les ait quittés. » Il ajoute : « Il n'y eut jamais d'ecclésiastiques autant aimé que celui-ci le fut de ses paroissiens. »

Le jour de la Toussaint arriva un nouveau vicaire, le Père de la Croix, recollet. On espérait peut-être que ce religieux, d'ailleurs « de mœurs saintes, pieux et très édifiants », s'arrangerait mieux qu'un séculier de la situation qui lui était faite. Mais il fut nommé aumônier militaire, et quitta Aubais, le 22 juin 1757, pour rejoindre son régiment à Belfort. La veille était arrivé son remplaçant, l'abbé Clément, jusque-là provicaire du village voisin de Congénies. « Son exaltation, note Prion, a été faite par les paroissiens avec toutes les démonstrations d'une politesse infinie. Son installation a beaucoup réjoui tous les citoyens. Mr le juge de ce village, Madame la Jugesse et Mr l'abbé Coteron, prêtre de la chapelle domestique de ce château ont été des premiers à se conjurer de l'heureux événement de l'arrivée de ce pieux ecclésiastique. »

Enthousiasme trompeur ! Trompeuses prémises ! Moins

(1) Le 12, d'après Prion ; le 14 d'après Roque-Ferrier, dans la préface de son édition des œuvres de l'abbé, p. VIII. Celui-ci ne quitta Aubais qu'après le 20 août, jour où il bénit un mariage « avec tant d'édification que tous les assistants en ont été aussi très édifiés ». Notons que la *Chronologiette* permet de débarrasser la biographie du joyeux poète d'un vicariat à Leucate que certains lui font tenir en 1754.

de trois mois après, le malheureux vicaire, — qui venait de tomber de son balcon dans la rue, s'était ensanglanté toute la figure et en avait eu pour trois livres de frais de chirurgien, — quittait le village sous les huées, sans que personne prît sa défense :

Lè 5 septembre, jour de dimanche, ledit sieur Clément, secondaire, a quitté et déguerpi sa secondairerie. Dans le temps qu'il pliait ses meubles, une nombreuse populace est accourue devant sa maison, une partie de laquelle est entrée de force dans les chambres, l'insultant. D'autres lui ont fait des avanies insupportables, vomissant contre lui des injures indignes et atroces. Ce scandale d'autant plus grand attendu qu'il a été commis dans l'enclos presbytéral de ce lieu où habitent tous les ecclésiastiques de cette paroisse. Quoique le lieu d'Aubais, dit-on, soit l'asile et le séjour des honnêtes gens, cependant pas une seule personne ne s'est montrée pour prendre le parti de ce pauvre ecclésiastique persécuté.

De tels procédés devaient rendre le poste peu engageant. Un abbé Dayrolles, d'Aigues-Vives, ne fit qu'apparaître en qualité de vicaire, au mois d'octobre. Un autre ecclésiastique, courageux ou poussé par la nécessité, M. Durand, se présenta pour lui succéder, mais en posant ses conditions, en particulier au sujet du mobilier plus que sommaire que l'on mettait à sa disposition. Le 28 décembre 1757, les consuls ayant convoqué l'assemblée politique, lui exposèrent « que les effets et petits meubles les plus nécessaires ont été toujours fournis par la communauté aux secondaires qui ont fait les services divins ; que cependant, faute par lesdits habitants de les avoir entretenus ainsi qu'il a toujours été d'usage, ils se sont dépéris d'une manière qu'ils sont hors d'état de service, ce qui a occasionné le manque de secondaires depuis un très long temps dans la communauté ». Le conseil décide, en conséquence, de fournir au nouveau vicaire « trois draps de lit, une couverture laine, un traversier de lit plume, trois nappes, six serviettes, une poêle, deux chaises et autres petites choses nécessaires

dans sa chambre, sans cependant que ladite dépense puisse se porter au delà de la somme de 60 livres ». Trois draps de lit ! Le malheureux secondaire était moins bien monté que les travailleurs de terre.

### III. *Le chapelain du château*

Il n'eût peut-être point tenu à M. d'Aubais, si bon homme qu'il fût, que le chapelain du château eût moins encore, nous voulons dire qu'il n'existât pas. Fondée en 1557 par le dernier de ses prédécesseurs catholiques, Jacques de Bozène, qui l'avait pourvue de revenus suffisants à en assurer la desserte par quatre ecclésiastiques, cette chapellenie avait été sécularisée par les seigneurs suivants, huguenots. Et, malgré sa situation officielle de nouveau catholique, Charles de Baschi avait attendu jusqu'en 1735 pour la restaurer, au profit d'un seul clerc. Du moins le chapelain, puisque chapelain il y avait, avait-il auprès de lui un traitement honorable, une place à sa table et une chambre décente où cinq chaises recouvertes de serge cramoisie, un lit drapé d'une housse de même couleur, une commode et une table de noyer devaient faire figure suffisamment bourgeoise.

M. Coteron, qui remplit ces fonctions tout au long de la *Chronologiette*, avait sans doute fort peu à faire, car Prion s'occupe surtout de ses voyages, très fréquents, dans sa Provence natale. A l'occasion, il prêchait pour les gens du village, et avec le plus grand succès, comme le montrent les mentions suivantes.

Le dimanche 1<sup>er</sup> novembre [1754], jour de l'Avent, Mr le Chapelain Coteron, environ l'heure de dix du matin, donna aux paroissiens d'Aubais, après l'Évangile de la grande messe, un sermon touchant le Jugement Universel. Lorsqu'il annonça la chute et le fracassement de tous les astres, l'auditoire et surtout le sexe y fondirent en pleurs par les larmes qu'on y versa. Jamais prédicateur du premier ordre n'amollit les cœurs en un tel point

de compassion, c'est-à-dire pour le corps, mais en même temps rien de si moelleux pour le salut de leur âme.

Le dimanche 2 mai [1756], Messire Claude Couteron, prêtre et chapelain de la chapelle de Mr et Madame la Marquise d'Aubais, dès le moment qu'on eut fini vêpres, ce digne chapelain monta dans la chaire de vérité. Mr le Curé avertit les femmes de ne point sortir, qu'on allait seulement pour elles commencer une retraite. D'un air très modeste ces pieuses femmes reçurent cet avertissement d'un cœur contrit et très humiliant. Le célèbre prédicateur avant son exorde et d'un ton pénétrant les avertit aussi qu'il voulait suppléer à leur vulgaire et que par conséquent, il leur prêcherait toujours en patois, ce qu'il fit effectivement et avec succès. Il commença son exorde touchant les magnans qui sont et bien entendu les vers à soie. Il leur témoigna qu'il compatissait à toute la peine qu'elles prenaient dans cette occupation. Il est étonnant de l'énergie avec laquelle le zélé prédicateur amollit le cœur de ces pieuses femmes vraiment chrétiennes. Jamais prédicateur dans ces actes de surrogation n'édifia son auditoire autant que celui-ci. Du depuis et qui que ce soit qui voit une femme d'Aubais peut dire qu'il voit un vase d'élection.

Au reste, conciliant et paisible, M. Coteron savait prêcher, nous le dirons, de manière à s'acquérir l'approbation des protestants aussi bien que des catholiques. Et pour compléter le portrait, ce doux homme aimait les fleurs (1).

#### IV. *Délassements et plaisirs du clergé*

Ne nous représentons d'ailleurs pas seulement M. le Curé entre sa sœur et sa gouvernante, ou président des tables bien garnies, M. le Vicaire en pauvre harnois s'affairant aux devoirs de la paroisse et M. le Chapelain cultivant son

(1) « Mr Coteron, chapelain de la chapelle de hauts et puissants seigneurs Monsieur et Madame la Marquise d'Aubais, n'étant pas assez satisfait de n'avoir en son propre qu'un jardin, le mois de février 1744, il en a acheté un second pour en avoir deux. Il l'a acquis par contrat reçu par M. Chrestien, notaire royal. Il a embelli ces deux jardins en parterres émaillés des fleurs en quantité, des plus rares et des plus belles. »

jardin. Prion nous en offre des images moins modernes. C'est d'abord, dans la grande cour du château, « un cortège de trois pasteurs ecclésiastiques monté chacun sur une bourrique » : « cette cavalcade, ajoute notre homme, me rappela la simplicité du Sauveur en la journée solennelle de son triomphe. » Un autre jour, c'est M. David, le secondaire, qui chasse aux « petits oiseaux » en compagnie du « chirurgien » du pays, Lange : « lorsque Mr David battait le buisson d'une haie, le fusil duquel est parti et a emporté du genou en bas la jambe dudit sieur Lange, pour la guérison duquel coup il faut faire l'amputation. » Voici enfin « Mr le Curé d'Aubais, Mr le Curé de Congénies, Mr l'abbé Dayrolle, curé en second d'Aiguesvives, M. Fabre curé en second de ce lieu, Mr Coteron, archichapelain de hauts et puissants seigneurs Madame la Marquise d'Aubais, de Monsieur le Marquis, son époux, et de Monsieur le Marquis du Caila, leur fils unique » occupés à pousser le bois au noble jeu du mail, avec un partenaire fort glorieux d'avoir été admis en si sainte compagnie, Prion lui-même.

### V. *L'ermite*

A un bon quart de lieue d'Aubais s'élève la petite chapelle de Saint-Nazaire-de-Marissargues, très modeste sanctuaire sans rien qui attire l'attention, bien que Prion le déclare « par sa construction, d'une très grande beauté ». Un petit bâtiment attenant, aujourd'hui détruit, servait de demeure à un ermite. Celui-ci changeait aussi souvent que le secondaire, car nous n'en voyons pas moins de quatre se succéder en quinze ans. D'abord un frère Joseph. Puis un Mineur, frère Bermond, dont la *Chronologiette* nous fait le portrait le plus pittoresque :

Sa vie hermétique est très édifiante, quoique illettré. C'est un homme dont la taille est d'environ cinq pieds trois pouces, gros, très membru et par conséquent très fort, portant une longue barbe, ce qui le rend très vénérable, et l'un des plus habiles de

son siècle pour la quête. Il est dans son âge dans l'automne de ses jours. Qui le qualifierait de chantre lui ferait une grande injure, attendu que, pour n'avoir de la voix, il n'a jamais chanté à vêpres ni à matines ni autrement ni nullement. Il est originaire du Dauphiné ; il sait par cœur les sept merveilles de sa patrie.

Ce montagnard quitta Aubais après s'être querellé avec l'abbé Coteron au sujet de l'affectation des offrandes de son église. Le successeur, frère Hilaire, était « un saint personnage » qui, « par sa pitié, sa ferveur à remplir ses devoirs continuellement dans la prière et l'oraison » se faisait « admirer comme un véritable modèle dans la sainte solitude », et l'« ardeur de sa sainteté » lui avait, nous dit-on, acquis l'estime du marquis. Hélas ! « Il n'y a point d'homme, quelque vertueux qu'il soit, qui soit à l'abri de la calomnie des méchants. » On profita de l'absence du seigneur pour obliger « le saint solitaire » à désemparer.

L'évêque le remplaça par le frère Louis, de Limoux, qui fut accueilli avec l'enthousiasme habituel. Rien ne lui manqua. « Complimenté par Mr le Curé de la paroisse et beaucoup gracieusé par Mrs les paysans..., il fut reçu dans les appartements du château. Il complimenta Monsieur et Madame avec toute la locution et la modestie possible. Ensuite, il fut reconduit chez Mrs les Consuls. »

Cet accueil eut-il par extraordinaire des suites, ou Prion s'est-il lassé de noter les changements d'ermites ? Nous ne savons plus rien du solitaire habitant de Saint-Nazaire.



## CHAPITRE II

### MONSIEUR LE JUGE

- I. LES BOURGEOIS ET LEUR PERRUQUE. — II. M. LE JUGE JEAN BATIFORT ET SON FILS AINÉ, ÉTUDIANT EN DROIT. — III. M. LE JUGE LOUIS BATIFORT ET « MADAME LA JUGESSE ». — VI. OCCUPATIONS DE M. LE JUGE-TROUPELIER-DISTILLATEUR. — V. QUERELLES FAMILIALES, PRÉTENTIONS, TRIOMPHES ET DÉBOIRES DE M. LE JUGE.

#### *I. Les bourgeois et leur perruque*

Après les deux ordres privilégiés, le Tiers. Il se compose des gens de justice et d'écritoire, des officiers de santé, des instituteurs et des principaux propriétaires et négociants du village.

Le signe distinctif, qui vaut aux « bourgeois » d'être appelés Monsieur ou Mademoiselle, — et les flatteurs ou les moqueurs y ajoutent parfois la particule (1), — en est pour les hommes la perruque et pour les femmes l'habit de ville. « Truquette, écrit l'abbé Fabre à propos de pauvres diables que le commerce avait momentanément enrichis, mit perruque et manchettes ; Margot, de grandes engageantes (2), bagues et chapeau à la mahonne ; la grand-mère mante, mitaines, bavolet et pantoufles. » Pour Prion, les bourgeoises se reconnaissent à la robe « à pet-en-l'air », « un habillement qu'elles portent qui, par sa beauté

(1) La particule servait d'ailleurs aussi aux femmes mariées à relire, sans aucune prétention nobiliaire, leur nom de jeune fille au nom de leur mari.

(2) Espèces de manchettes.

et sa propreté, les distingue pour le rang au-dessus des paysannes ».

La perruque, qui empêche de confondre Messieurs les notables avec le vulgaire, prend valeur de symbole. Le second consul Pourreau s'était d'abord contenté comme les paysans, et même aux processions où il paraissait pourtant le chaperon sur l'épaule, d'un « bonnet blanc semblable à celui d'un président à mortier, puisqu'il était rebrassé » : il décide un beau jour que cette coiffure était indigne de son office et fait l'acquisition d'une perruque. L'inauguration de ce couvre-chef se fait d'ailleurs avec solennité, et on le fête entre amis :

Le 5<sup>e</sup> décembre [1748], Mr Jean Gruvel, procureur juridictionnel du marquisat d'Aubais, ayant reconnu que ses cheveux diminuaient à vue d'œil, sa tête devenue chauve, pour réparer cette chauvessie et se munir contre l'hiver des frilures sensibles qu'il en souffrait, un habile artiste de Sommières en perruquerie lui en garnit la tête d'une des mieux faites. A l'honneur de cette perruque il en reçut mille félicitations de ses amis les plus accrédités. M. Gruvel, qui est l'homme du monde le plus gracieux, pour répondre à tant d'acclamations, le dimanche 8<sup>e</sup> dudit mois, il fit dresser un magnifique dîner où une quinzaine de personnes furent invitées. La fête commença à midi et ne finit qu'à minuit.

Aussi nos bourgeois de village demandaient-ils un respect tout particulier pour leur perruque, s'il faut en croire l'amusante tirade d'un personnage de l'abbé Favre, qui vient d'être copieusement rossé :

Oh ! ce n'est rien ; je suis un peu étourdi, mais cela me passera en mangeant ma soupe. Faites-moi le plaisir d'aller me chercher ma perruque, qui sera sans doute toute mêlée. Le reste ne serait rien ; mais ma perruque. Sainte Vierge !... ma perruque !... une perruque de quinze francs !... Oh ! parbleu ! nous verrons si l'on traite comme cela la perruque d'un monsieur de ma façon. Allons, allez me la chercher, et aussi mon bâton, s'il vous plaît, sans vous commander. Ma propre perruque !... Jamais je ne lui pardonne celle-là ! Une perruque des dimanches, vaurien !

Le chef de la bourgeoisie est à Aubais le juge, comme il l'est dans tous les villages de France où la pauvreté du pays ou la multiplicité des seigneuries n'oblige pas d'en confier les fonctions à de pauvres hères sans instruction ni tenue ou à des itinérants qui, gérant plusieurs justices à la fois, font parfois cinq à six lieues dans la même journée (1).

## II. *Monsieur le Juge Jean Batifort et son fils aîné*

C'était, à la vérité, un gros personnage que Jean Batifort, qui fut nommé juge d'Aubais par lettres du marquis du 2 juin 1724, comme successeur de feu Simon Pierre Denison. A ses fonctions judiciaires, à celles de premier consul que lui avaient confiées ses concitoyens, il joignit un temps celles de receveur (nous dirions de directeur des contributions directes) du diocèse de Nîmes. Il avait épousé la fille de M. Guillot, qui était ou qui devint conseiller du roi et directeur de la Monnaie de Montpellier (et qui fit d'ailleurs une faillite retentissante). Le mariage d'une nièce de sa femme avec François de Baschi-Saussan en avait presque fait un allié de M. d'Aubais.

L'aîné de ses fils, Louis-Pons Batifort, destiné à lui succéder, avait été envoyé à Montpellier pour y faire ses études. Quelques lettres nous en ont gardé le souvenir. La moindre qualité n'en était pas un profond respect pour ses parents. S'agit-il pour lui de se faire faire un costume d'été, il envoie à son père un échantillon du drap, et comme il l'avait acheté, semble-t-il, assez beau, se hâte de fournir des explications :

J'ai été aujourd'hui, écrit-il, prendre l'étoffe de mon habit. M. Gilles a eu la bonté de choisir. J'espère aussi qu'il sera de votre goût puisqu'il y a mis la main. Nous avons fait notre possible pour l'avoir à bon compte. Je crois que nous y avons réussi. Pour le passé, les habits d'été étaient de fort peu de chose ;

(1) Babeau, *Le Village sous l'Ancien Régime*, p. 213-214.

l'abus en est reconnu ; pour le présent à Montpellier, pour quelques livres de plus, on en prend qui font honneur et bon usage. Ainsi je crois qu'il est avantageux de se conformer à cette nouvelle mode.

Après quoi, craignant que sa lettre un peu griffonnée ne disposât mal un père sans doute exigeant en matière de calligraphie, il ajoutait :

Si vous trouvez du changement dans mon écriture, c'est seulement à cause d'une grande vitesse à écrire dans mes lettres. Ce n'est pas que je ne tâche toujours d'employer mon application possible pour lui donner une meilleure forme. Et quand même mon avantage ne s'y trouverait pas, il suffit que vous me l'ordonniez. Il me sera toujours glorieux de vous témoigner par un profond respect et par une profonde obéissance combien je suis, Mon très cher et très honoré père, votre très humble et très obéissant fils.

Mais on ne se vêt pas avec un habit seulement, et il écrivait à sa mère, par le même courrier :

J'envoie un échantillon à mon père de mon habit d'été afin qu'il ait la bonté de m'acheter une paire de bas qui y conviennent. Je vous supplie de le persuader de m'en acheter de soie. La dépense est un peu forte, mais l'utilité en est fort grande et l'usage est fort long. Comme vous voyez aussi que je n'en ai qu'une seule paire que je puisse porter, je vous prie de votre côté de m'en acheter une paire, qui soit différente de celle que mon père achètera. J'espère que vous me ferez cette grâce que j'attends avec impatience.

Dans une autre lettre, à son père :

Je vous supplie d'assurer ma mère de mes très humbles respects et de lui dire qu'elle ait la bonté de m'envoyer de [la] baptiste pour mettre des manchettes à mes chemises ; celles qui y sont ne peuvent du tout plus servir. Dans la dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, je vous priais de lui dire aussi qu'elle me fit la grâce de m'envoyer un bonnet d'été. Je vous supplie, s'il vous plaît, de me pardonner si ma lettre est mal écrite.

Ce modèle de respect et d'obéissance était en même temps un phare de science. Son père lui ayant donné mission de demander conseil au sujet d'une espèce juridique, il lui répond : « J'aurais décidé hardiment le cas que vous m'avez fait la grâce de me proposer ; mais, comme vous me marquez de consulter quelqu'un là-dessus, j'en parlai à M. Brey, professeur, dont le sentiment est d'une grande autorité dans notre collège. Il me dit d'abord que le contrat était fort bon sans aucune difficulté. Je m'en vais détruire moi-même la faible objection de la personne dont vous me parlez... » Suit toute une belle consultation de droit, avec citations latines.

Mais le pauvre garçon était de mauvaise santé (la suite ne le montra que trop) et, au moment de passer ses examens de licence, dut demander à son père la permission de les renvoyer à la session d'octobre, en protestant que ce n'était point le défaut de travail qui l'y obligeait. Deux jours après, il réitérait : « Je puis bien vous assurer que malgré mon indisposition, je n'ai pas perdu un moment depuis que je suis venu d'Aubais et, s'il y a de l'excès dans ma conduite, je puis dire que mon indisposition ne provient que de celui de l'étude. Je crois qu'il est glorieux de devenir malade par cet endroit là. » Ses parents, malheureusement, n'étaient point persuadés de la chose et lui firent grise mine, si bien que, désespéré ou simplement usant d'un moyen de pression traditionnel, il déclara qu'il abandonnait les études et allait s'engager. Jamais famille n'a beaucoup résisté à cette menace. La paix se fit, et le jeune homme consentit à revenir à la jurisprudence. Mais il était vraiment atteint et, moins de deux ans après, on devait songer à le soigner sérieusement. En quoi consistaient les soins sérieux de cette époque devant une de ces terribles « consommations » d'adolescent, une lettre d'un ami de la famille, curé du petit village de Claret, au père Batifort nous le dira : « Je suis affligé de la maladie de Mr votre fils. Mais puisqu'on lui a ordonné les bouillons d'écrevisse et que vous

voulez qu'il vienne les prendre avec moi, vous me ferez un plaisir infini de l'envoyer. Je vous offre pour lui une chambre, un lit, la table d'un curé de village et les soins d'une sœur qui les prendra très agréablement. » Et cette cure durait tout juste trois semaines, après quoi l'excellent abbé n'avait plus qu'à laisser partir l'étudiant avec une lettre de compliments sur son bon naturel et le souhait « que les bouillons qu'il a pris ici lui aient profité pour sa santé ». Nous ne savons plus rien du malheureux jeune homme, hormis par un laissez-passer sanitaire qui lui fut délivré quelques mois après, le 31 octobre 1722 (on était en pleine peste de Marseille) « pour, de ce lieu [d'Aubais] où GRACES A DIEU il n'y a aucun soupçon de mal contagieux, aller à Nîmes ». On y voit qu'il avait 22 ans, était d'une taille médiocre, portait perruque, comme il convenait à son état, et, comme il convenait à son âge, perruque blonde.

### III. *Monsieur le juge Louis Batifort* et « *Madame la jugesse* »

Le fils aîné de Jean Batifort disparu, ce fut son cadet, Louis, qui recueillit la succession du juge. Faut-il croire qu'on ne l'avait pas préparé à ces fonctions et qu'il dut s'improviser jurisconsulte ? A en croire Prion, « ce magistrat reçut sa matricule d'un sénat d'Italie. Ses pénétrantes dispositions pour le Code et la loi du droit écrit et des coutumes lui firent, dans moins de quinze jours d'étude, obtenir le baccalauréat, et après dans autres trois jours, le doctorat ». Il est vrai que les candidats pressés pouvaient trouver alors, à l'étranger et même en France, quelque Faculté de leurs amies, comme on dit dans le *Malade Imaginaire*, pour leur délivrer rapidement leurs diplômes. Mais il faut compter aussi avec les dispositions de notre mémorialiste à l'égard du juge, dont il était, comme greffier juridictionnel, le subordonné et qui devait le traiter

comme un serviteur. Au vrai, il le déteste, et ces sentiments, qui s'étendent à toute sa famille, se manifestent en toute occasion.

M. Batifort est doté d'une mère, d'une sœur, d'une femme et d'enfants dont le nombre sans cesse grandissant finit par atteindre et même par dépasser la douzaine. Mme Batifort douairière n'oublie point qu'elle est fille de M. le Conseiller du Roi Guillot; sa bru, — une brune « d'une riche taille et d'une piquante vivacité, d'une physionomie douce et assurée », — qu'elle a été engendrée par M. Pierre Baux, l'un des meilleurs médecins et des principaux notables de Nîmes et, si elle n'a point hérité de sa mère, réfugiée à Genève, la fidélité à la R. P. R., elle en a bien reçu l'opiniâtreté huguenote. Pour la sœur du juge, qui a près de 45 ans, elle attend de Rome licence d'épouser un cousin de Sommières, qui en a environ 65. Aussi l'entente règne-t-elle si peu entre les trois femmes que son rétablissement est un événement notable. On le fête à table et Prion le consigne dans ses annales :

Le 22 [juillet 1744], Mademoiselle Batifort la Jugesse signa l'accord d'une paix qu'elle donna à mesdemoiselles de Batifort ses belle-mère et belle-sœur. Ensuite elle les régala d'un petit festin afin de mieux cimenter cette paix générale dans sa maison. Les paysans de ce lieu appellent cela un trait héroïque parti de trois grands cœurs féminins. Mr le juge d'Aubais eut l'honneur de participer réellement en personne dans ce petit banquet.

Finalement, la Cour de Rome autorise l'union de Mlle Batifort avec son cousin et soupirant de 65 ans. Comment ne l'eut-elle pas fait alors que le curé d'Aubais, l'excellent M. Bourgogne, avait certifié que sa « paroissienne, étant dans un âge avancé, ayant passé 40 ans, voulant s'établir et contracter mariage avec Pierre Baudran, seul parti qui, lui manquant, pourrait craindre de ne plus s'établir » et que, d'ailleurs, « elle n'a pas une légitime suffisante pour l'aider à vivre, si elle ne travaillait de ses



mains » ? L'épousée s'en va à Sommières au milieu de scènes que l'on verra plus loin. « Mademoiselle la jugesse » n'a plus affaire qu'à la mère de son mari. C'est encore assez, et notre chronique la montre quelque part « accablée depuis quinze jours d'une légère maladie qui lui est parvenue d'un trop grand excès d'amour et de tendresse pour son cher époux et de sympathie toute naturelle envers Mademoiselle de Batifort sa belle-mère ». Celle-ci meurt. (« Dans la crise de son mal ce qu'elle regrettait dans ce monde le plus était mademoiselle sa belle-fille. Les larmes que cette dernière versait faisaient également sentir sa sensibilité. ») Et la jugesse n'a plus à s'occuper que de ses enfants.

De ceux-ci, Prion a renoncé à tenir un compte exact, comme aussi des décès qui venaient en diminuer de temps en temps la troupe. Il se contente d'en noter quelque'un, on dirait presque au hasard :

Le 15 avril 1748, Mademoiselle la Jugesse a mis au monde un garçon, plus beau que la lieutenante du soleil (1). Son air flegmatique fait espérer dans ce lieu d'Aubais qu'il sera un jour aussi grand magistrat que Mr son père. S'il est son extrait distillatoire, il en est aussi le véritable portrait. C'est le septième mâle que, sans interruption, cette demoiselle a fait et du père et de la mère par la ressemblance et la douce physionomie en sont tout une peinture vivante par les grâces, la beauté et l'esprit.

L'année suivante, le fils aîné mourut. Et ce sont alternativement nouvelles joyeuses ou tristes. En 1751, un autre garçon : « le même jour le tonnerre s'est fait beaucoup sentir ; le peuple d'Aubais assure que c'est un pronostic que cet enfant fera un jour autant de bruit que Mr son père en a déjà fait dans le barreau ». Quelques mois plus tard, cet enfant meurt. Bientôt après, on en est au onzième garçon, « sans interruption d'aucune fille », ce qui fait dire

(1) La lune, sans doute. Prion affectionne cette singulière expression.



à Prion : « Mademoiselle Batifort est une héroïne parfaite ; dans l'ancienne loi elle aurait passé pour une princesse royale. » Il fallut attendre le treizième enfant pour qu'elle eût, enfin, une fille et sur cette satisfaction opiniâtrement recherchée se clôt, semble-t-il, le chapitre de son abondante maternité.

### III. *Occupations* *de Monsieur le juge-troupequier-distillateur*

Monsieur son mari était certainement un homme fort absorbé, étant à la fois juge, fermier particulier de l'équivalent de la province, de la subvention de Sommières et de la dîme d'Aubais, chargé à l'occasion d'expertises officielles, comme de celle du Vidourle après l'inondation de 1754, et, en son particulier, propriétaire de terres, de troupeaux et brandevinier ou distillateur. « Il est continuellement occupé assure Prion, dans toutes les judicatures du marquisat d'Aubais à y répandre avec profusion toutes les semences du sein de Thémis. Il est fréquemment appelé dans toutes les cours supérieures et bannerettes de ce diocèse pour y servir avec admiration d'adjoint. » Il est vrai qu'il était, paraît-il, expéditif : « Tous les tribunaux de la justice dans ces cantons ne donnent leurs sentences, jugements ou arrêts qu'assis mollement » ; lui, « plus expérimenté, ne le fait que verbalement et debout ». De fait, il semble bien qu'il mêlât un peu, comme nombre de ses confrères, ses fonctions officielles et ses occupations privées :

Le sieur La Coule et Margarot, — lisons-nous dans notre chronique, — boulangers publics pour la cuisson du pain et en même temps garde-fruits, ont été très constamment le 22 novembre 1744 pour prêter serment de fidélité dans le magasin à eau de vie de Mr Batifort, juge. Mr le juge, étant préoccupé dans ses distillations à l'épreuve de Hollande, a remis leur serment au lendemain. Le sieur Manse choqué de ce délai a voulu très honnêtement insister. Mr le juge persistant dans sa

remise, ils se sont grièvement choqués de parole et, sans le secours de quelques autres brandeviniers qui étaient là présents, ils en seraient vivement venus aux mains.

#### *IV. Querelles familiales, prétentions triomphes et déboires de Monsieur le juge*

Était-ce en effet l'influence de son ascendance montagnarde (sa famille était originaire du diocèse de Mende), de ses fonctions ou de la situation qu'il occupait dans le village ? M. Batifort était fort entêté de ses droits et même poussé à les défendre par des moyens excessifs. Or sa femme n'était point personne à se laisser faire. On le voit bien à la précision avec laquelle « Madame la jugesse » réclama un supplément de légitime, une fois sa mère, Mme Baux, morte au refuge de Genève. Son frère devenu l'héritier des hardes de la défunte, elle en fit faire un inventaire fort strict, dont elle prétendit même faire relever les estimations (1). Avec son mari les rapports n'étaient pas toujours tendres et Prion se plaît à nous montrer les deux époux « s'attaquant très vigoureusement dans un combat civil donné dans la cour de leur maison ». (Ce combat, ajoute-t-il, « a été très opiniâtre, cependant la victoire duquel en est due à M. le juge, puisque Mademoiselle la jugesse y a eu sa coiffure déchirée et quelques coups si rudes qu'ils lui ont mâché la chair »).

(1) Cet inventaire est intéressant, et par les traits de caractère qu'il révèle chez Mme Batifort, et par ce qu'il nous apprend des conditions dans lesquelles se faisaient parfois les expatriations de protestants. On y voit en effet que Mme Baux avait proprement déménagé à Genève, y voiturant le mobilier d'une chambre fort confortable et son linge. Ce dernier, « tout du plus beau », faisait noter sa bru, comportait deux douzaines de draps, valant 360 livres, trois douzaines de nappes (72 l.), six douzaines de serviettes (72 l.). Le lit, « bois noyer en quenouille, garni de deux matelas, une paliasse toile grise, sa coette duvet, un traversier, avec un garniment de cadis de Vaunage et... deux chaises fautheuls garnis de tapisserie » avait été estimé 260 livres : Mme Batifort le fit porter à 300, « attendu que s'il n'avait été fort beau et bon, l'on ne l'aura pas emporté à Genève ». « Un cabinet bois noyer, que Mlle de Baux mère emporta avec une tapisserie de bonnette rouge et verte » « de 36 canes avec les portières comprises », fut surestimé de 43 à 180 livres.

Or, les gens d'Aubais étaient eux-mêmes assez raides et peu enclins aux bonnetades, à croire que leurs mères leur avaient fait la même leçon que le héros de l'abbé Favre, Jan-l'an-pres, avait reçue de son aïeule, sur le chapitre du chapeau : « Gardez-vous bien de le lever devant qui que ce soit, s'ils ne commencent pas ; et surtout devant les gros, qui croiraient que vous n'êtes qu'un bélière, et que vous leur êtes obligé ; au lieu qu'en le gardant sur la tête, cela veut dire : « Autant que toi, Jean de Paris. » Aussi, entre le juge et ses administrés les choses en venaient-elles fréquemment aux coups ou aux procès, sinon aux uns et aux autres. La *Chronologiette* s'ouvre justement sur un procès que M. Batifort avait avec la communauté, parce qu'on avait usé de voies de fait contre sa personne et les justes prérogatives de son magasin à eau de vie. Il est vrai qu'il y renonça, après que ses concitoyens eussent demandé au marquis l'autorisation de le poursuivre en justice. Mais, peu après, ce magasin est théâtre de la scène que nous avons déjà dite. Et le conflit reprend avec l'ensemble du village et avec ses propres subordonnés.

Comme de raison, explique Prion, le juge prétend tenir ses justiciables sous le respect et du coup de chapeau qui lui est dû par eux, comme étant leur premier magistrat. Enfin ils sont brouillés ensemble pire qu'une omelette des œufs battue avec une spatule d'osier pendant une heure. Il prétend que le procureur juridictionnel et le greffier ne peuvent exister que par son autorité. Mr le Procureur juridictionnel ne peut pas digérer la hauteur de ce magistrat. Le greffier, qui est étranger [*c'est Prion, on s'en souvient*], accorde tout à ce célèbre matriculé et lève continuellement tous les jours son chapeau à ce magistrat, et même quand il ne le verrait qu'à un quart de lieue loin de lui.

Heureusement pour lui, M. Batifort était soutenu par le château, où l'on ne pouvait oublier qu'il était presque un parent. Et c'est l'amusante scène que nous raconte Prion :

Le 25 décembre [1744], jour de la Noël, les consuls d'Aubais avec les habitants ayant à leur tête Mr le Procureur fiscal, ont

été unanimement faire la révérence à Madame la Marquise pour lui souhaiter à l'accoutumée en pareil jour les bonnes fêtes. De là en hors, ils ont été conduits par le Sr Rebufat, maître des cérémonies de l'hôtel, dans l'appartement de Mr le Marquis du Cayla qui les a reçus auprès de son feu et debout. Le plus huppé desdits vassaux a porté la parole complimenter et cérémoniale, mais très courte quoique exprimée en patois. Mr le marquis du Cayla leur a répondu et dit qu'il était surpris de ce qu'ils n'avaient pas appelé Mr Batifort, conseiller du roi et juge dudit lieu, comme le premier magistrat de cabinet de ce lieu. Ces paroles prononcées avec fermeté et véhémence, il n'en a pas fallu davantage pour obliger tout ce cortège de se retirer avec un pan de nez.

Mais les choses ne tournaient pas toujours aussi bien pour M. le Juge. Sa dispute avec le procureur juridictionnel l'ayant amené un jour à se colleter avec un parent de son adversaire, il remporta deux condamnations, et la seconde devant le présidial de Nîmes, « tribunal où, par le crédit de sa haute naissance, ses talents et ses riches emplois, il avait toute la protection de la ville, des juges et même du clergé séculier ». Au lendemain de cette dernière sentence « les deux premiers législateurs d'Aubais [*entendons le juge et le procureur*] étant dans la bibliothèque du château, se choquèrent de paroles très vivement ».

Peu après, il avait à payer une autre amende, minime il est vrai, mais qui lui fut particulièrement sensible, car c'était à son protecteur le marquis du Cayla, dans les prés de qui ses moutons étaient allés paître. On nous dit qu'il fut très surpris de se voir condamné comme un simple particulier. « Un de ses amis le fit rentrer en lui-même en l'assurant qu'il ne faut jamais badiner qu'avec ses égaux. »

Tous ces échecs enhardissant les malveillants, notre juge n'arrivait guère à se faire respecter. Un jour, c'étaient deux de ses bergers qui le rouaient de coups. Un autre jour, des gamins qui l'injuriaient et aimaient mieux aller en prison que de lui faire des excuses. La scène vaut d'être contée.

Le 13 septembre [1758], Mr Batifort, juge d'Aubais, environ les trois heures après midi, allant à l'église pour entendre les vêpres, passant à côté de la halle de ce lieu, il y remarqua qu'il y avait de jeunes garçons qui jouaient à la paume. Mr le juge leur dit, d'un ton de magistrat, de cesser. L'un de ces jeunes hommes porta la parole le premier pour ses camarades et dit à Mr le juge : « C'est à la police et non pas à vous. » Mr le juge, redoublant son autorité, d'un ton menaçant, il lui fut répondu d'un ton aigre par le même : « Vous n'êtes qu'un juge de vendanges. » Mr le juge à son tour lui répondit : « Va, je te ferai repentir de tes paroles. » Quelques jours après, Mr le juge en porta sa plainte à Mr le Maréchal de Thomond, à Montpellier, commandant en chef dans la province. Le 16 octobre suivant, les archers de la maréchaussée de Nîmes, par l'ordre de Mr le maréchal, furent à Aubais pour capturer Louis Rebufat, qui était celui que Mr le juge accusait le premier. Ce jeune garçon, voyant que Mrs les archers étaient entrés dans sa maison, pour échapper à leur poursuite, il trouve le moyen de faire dextrement et avec agilité un trou à la lune en s'échappant par une fenêtre batarde de sa maison, et pour Mrs les archers, *non plus ultra*. Les parents et les amis étaient du sentiment que le jeune garçon allât demander excuses à Mr le juge pour obtenir une rémission dont ce on l'accusait. Le jeune garçon, le 16 octobre, aima mieux s'aller remettre volontairement prisonnier dans la citadelle de Nîmes.

M. Batifort avait décidément grand besoin de relever son prestige par quelque signe distinctif moins commun que la perruque, sinon d'en imposer aux malveillants. Il demanda à l'Intendant la permission de porter des armes. Hélas ! Sa requête lui fut retournée avec cette apostille bien sèche : « Le sieur Batifort n'étant pas dans le cas de faire de longs voyages n'a pas besoin de permission de port d'armes. » Le pauvre homme était renvoyé à sa roture. Et, par surcroît, il fut privé, en 1762, de la judicature.

## CHAPITRE III

### LES BOURGEOIS ET LES AUTRES

I. LES NOTAIRES. — II. LE SECOND CONSUL. — III. GENS DE JUSTICE ET D'ÉCRITOIRE : LE LIEUTENANT DE JUGE, LE PROCUREUR FISCAL, LES GREFFIERS, L'HUISSIER. — IV. LES OFFICIERS DE SANTÉ ET LES CHIRURGIENS : « SAIGNARE » ET « PURGARE ». — V. LE RÉGENT ET LA RÉGENTE. — VI. PROPRIÉTAIRES ET NÉGOCIANTS. — VII. MENUS MARCHANDS, AUBERGISTES ET MAITRE A DANSER. — VIII. ARTISANS ET OUVRIERS AGRICOLES.

#### I. Les notaires

A l'opposé de M. le Juge, qui tranche de l'homme d'importance et n'arrive qu'à se faire bafouer, voici les personnages les plus discrets d'Aubais. Il est vrai que c'est chez eux qualité professionnelle : ce sont les tabellions.

On sait que les notaires étaient sous l'Ancien Régime plus nombreux que de nos jours. Aubais en avait, ou du moins en eut pendant quelque temps, deux. Il est vrai que l'un d'entre eux, M. Niel, semble y avoir tenu assez peu de place, bien qu'il fût « très éclairé dans la jurisprudence ». Il transporta son étude à Sommières et la *Chronologiette* ne le mentionne qu'à l'occasion de ses enfants dont le premier est déjà étudiant à Montpellier, puis secrétaire du marquis et, comme on l'a vu, en grande ardeur de se marier, alors qu'il lui naît encore des frères.

L'étude qui compte véritablement, celle qui se prolongera jusqu'à une époque récente sous le même nom, c'est celle de M. Chrétien, que nous trouvons tenue jusqu'en 1755 par M. Guillaume Chrétien, puis, par son

fils Antoine. Elle aussi, cette famille, « très aimable, très bien faite, remplie d'esprit, de sagesse et de mérite » passe presque inaperçue dans nos annales, qui ne s'en occupent qu'à propos de la naissance ou du mariage des enfants. Il est vrai que ces événements suffisent à dire son importance. Lorsque naît la petite Rosalie, en 1757, le père donne un splendide repas de baptême (1). L'une des filles épouse un des gros notables de Montpellier, M. Chamayou ; le fils aîné se voit apporter 10.000 livres de dot par sa femme. De fait Guillaume Chrétien est pendant dix ans, comme premier consul, l'administrateur du village. Et son fils joindra à ses fonctions de notaire celles d'homme d'affaires du marquis, puis, à partir de 1762, celles de juge.

## II. *Le second consul*

La « troisième dignité » d'Aubais, à en croire Prion, est celle du second consul, « n'y ayant que Mr le Juge, sa famille et le premier Consul qui le précèdent ». Elle était occupée par ce Pierre Pourreau que l'on a vu solenniser ses fonctions en adoptant la perruque. « Planté dans sa taille entre la moyenne et la riche », parlant « lorsqu'il le faut dextrement français et patois », il est au reste « très flegmatique (il n'y a point d'Espagnol à avoir une mise si sévère ni de Vénitien plus secret que lui) ». Jeune homme, il avait servi comme soldat. Rentré chez lui, il s'y était consacré à ses terres et avait été bientôt choisi par ses concitoyens pour aider M. Chrétien à les administrer. Son collègue le déclarait « illettré et peu versé dans les affaires » et cela dans un acte officiel, la démission qu'il donna comme premier administrateur du village. Notre mémorialiste lui est plus favorable,

(1) « La première pièce de table du souper était un bon pâté de pigeonnoux, laquelle pièce était, entre autres des convives, entourée de six prêtres, l'un desquels pour le découvrir en enleva très adroitement le couvercle. Tous ces six ecclésiastiques firent un honneur infini à cette pièce de four. Les laïques également s'y ruèrent dessus avec la même ardeur. »

et s'il ne faut pas le croire quand il déclare qu' « on ne trouve point dans l'histoire que les consuls romains se soient autant distingués dans leur emploi que celui-ci à la française », on peut s'en tenir à son jugement final : « Quoiqu'il ne sache que signer, il ne reste pas que d'être doué d'un très bon sens. Toutes les fois qu'on assemble dans ce village le conseil général pour les affaires municipales, civiles et criminelles, Mr le Juge et les chefs les plus intègres des paysans n'entament jamais aucune question sans avoir pris l'avis de ce bon et ancien consul ».

### III. *Gens de justice et d'écritoire*

Après ce terrien que la confiance de ses concitoyens a placé à leur tête, le cortège des gens de justice et d'écritoire peut recommencer. Négligeons le « lieutenant de juge » Pierre Boyer qui substitue de temps en temps M. Batifort à Aubais. Nous ne savons si c'était un « praticien » ou un propriétaire, comme le père de Rétif de la Bretonne qui, de fonctions semblables, retirait l'honneur d'être nommé « Monsieur le Lieutenant », et sa femme « Madame la Lieutenante ». L'on a déjà vu, aux prises avec le juge, le procureur fiscal, chargé à la fois de représenter les intérêts de la société dans le tribunal local, de requérir en son nom et de veiller à la conservation des droits et profits pécuniaires du seigneur. « La place de procureur fiscal, écrivait Rétif, rend trop souvent celui qui l'occupe le fléau des paysans » et ce peut être aux officiers de cette sorte aussi bien qu'aux avoués que s'applique le proverbe rapporté par Prion : « Un procureur de bonne foi est un oiseau bien rare. » Cependant, il ne semble pas que notre village se plaignît beaucoup du sien, qu'il se nommât M. Jean Gruvel, ou, par la suite M. Guignonnet, ou encore M. Rozier.

Suivent deux greffiers. L'un est le greffier juridictionnel. C'est notre Prion, qui se décore parfois du titre de greffier



civil et criminel et s'amuse même à arborer celui de greffier apostolique le jour qu'il sert de secrétaire dans la petite enquête conduite par M. le Curé sur la parenté de Mlle Bati-fort avec son vieux cousin et fiancé. Il eût pu aussi bien prendre celui de greffier militaire pour avoir été employé à rédiger le procès verbal d'un tirage au sort de miliciens.

Il lui arrive également de faire fonctions de greffier consulaire, nous dirions aujourd'hui de secrétaire de mairie. Ce dernier office est fort mal payé : 30 livres seulement. Il est vrai que son titulaire est à l'abri de la milice, et c'est ce qui le fit acquérir un jour par un certain Pierre Daniel ; mais, — nous ne savons d'ailleurs pourquoi, — « Mrs les consuls et autres personnes du lieu d'Aubais » allèrent porter plainte au marquis contre lui, et il fut, par surcroît, maltraité par un camarade. Un fils de M. Niel, le notaire, se fait donner la place. Nouvelle affaire. Lorsqu'il demanda à être mis en possession des archives pour lesquelles on venait de faire faire, sur ordonnance de l'Intendant, une belle armoire à trois serrures, et qu'il se fut offert à en dresser l'inventaire, le conseil politique le déclara incapable et lui enjoignit « de proposer un sujet capable pour remplir la charge de greffier et en faire les fonctions qui soit agréable à la communauté ». Le curieux est qu'il enregistra lui-même cette décision. Il continua d'ailleurs l'exercice de sa charge et l'on n'entendit plus parler de l'inventaire.

Il n'est pas de tribunal sans huissier. Aubais avait les siens, un Valentin dit le marquis et un Jean Manse. Mais un tel emploi, à la campagne, ne pouvait donner à lui seul droit de bourgeoisie. Aussi le mieux connu d'entre eux, Jean Manse, — qui appartenait à une vieille famille honorée, avait exercé pendant cinquante ans et était « connu d'une grande probité et dans sa profession très éclairé », — n'en mourut-il pas moins, à 80 ans, « sur un grabat de paille très misérablement ».

IV. *Officiers de santé et chirurgiens :*  
*« saignare » et « purgare »*

Aubais possède deux officiers de santé, M. Lange et M. Guignonnet, et même trois du vivant de Mlle Platté, « maîtresse chirurgienne » qui meurt au début de 1745, après avoir donné, au dire de certains, sans doute d'anciens héritiers, des preuves de « bizarrerie » en modifiant son testament quelques jours avant sa fin. Les Lange forment toute une dynastie de « chirurgiens ». Nous en connaissons deux pour notre période. M. Lange le père, victime d'un accident de chasse que nous avons rapporté, est enlevé deux ans après par « un rhume très violent puisqu'il lui a ravi la vie ». Son fils Jean lui succéda. M. Guignonnet n'est que le « second chirurgien », mais Prion l'estime « le premier par la célébrité dans son art ». Peut-être y a-t-il là quelque partialité religieuse, Lange étant protestant et Guignonnet zélé catholique, jusqu'à se brouiller avec le curé parce que celui-ci ne lui avait pas donné, comme il le lui avait promis, le restant du cierge pascal, en retour du prêt de sa jument. Peut-être aussi M. Lange méritait-il de se voir appliquer le dicton encore en usage dans le village : « Maître Lange et maître Bilange, c'est la même chose », maître Bilange étant le boucher.

En réalité ces chirurgiens ne sont que de très modestes praticiens, analogues à cet autre Lange, de Junas, qui joignait à cette profession plusieurs métiers sans rapports avec elle, dont celui de tisserand de cadis. Leurs succès sont peu éclatants. Prion note de Lange le père que « par la science de son art il avait guéri plusieurs personnes ». Les cas qu'ils ont à traiter sont toujours les mêmes, coups de sang, pleurésies, affections de la peau, fractures, avec de temps en temps quelque épidémie, rougeole (que l'on attribue à « la mauvaise constitution de l'air, y ayant neuf mois qu'il n'a point plu ») et petite vérole (1). Or, toute

(1) Voici les lamentations ironiques que Prion consacre à l'une de ces

l'habileté de nos chirurgiens consiste à manier la lancette. Il est vrai qu'ils le font intrépidement. Mlle Rouaud a mal à la tête : M. Lange père la saigne. Mlle Bouchet est incommodée d'une fluxion à l'œil gauche : M. Guignonnet la saigne. Elle a une petite tumeur à la jambe : « tous les chirurgiens médecins d'Aubais, au premier avis de cette fâcheuse nouvelle, s'assemblent dans la maison de la malade, tiennent un conseil général, décident avec autorité que c'est un malin clou et qu'il viendra à suppuration » et qu'il faut l'ouvrir.

Mais le peuple d'Aubais est parfois rebelle à cette thérapeutique trop sanglante. A *saignare* il ajoute, et souvent il préfère *purgare*, car on y est partisan décidé de la purgation, jusqu'à prendre solennellement médecine en compagnie, ainsi que nous le dirons, jusqu'à se faire administrer, comme M. Coteron le chapelain, trois lavements pour guérir d'une insomnie, jusqu'à se laisser mourir d'une purge, ce qui arriva à un nommé Rey. Or, en fait de dépuratifs, les chirurgiens ont un concurrent sérieux en M. Ducros, de Gallargues, « versé dans les simples de la pharmacopée » : Mlle Bouchet, redoutant la lancette, l'appelle et est guérie en deux jours de son « malin clou ». Peut-être lui doit-on la recette qu'emploient les Aubaisiens, atteints de fièvre « quarte, tierce ou quotidienne » : « Ils mêlent une chopine d'eau-de-vie avec autant de vinaigre, trois ou quatre grosses gousses d'ail piqué, et avalent cette potion, avec courage ». Prion n'a pas assez d'ironie pour cette médication : « Ce remède les pousse à l'agonie ; cependant, ils n'attribuent pas ce malheur au remède, mais toujours à l'accès. Il n'y a point de cheval de carrosse

épidémies : « Tout le mois de juillet et d'août 1753, la petite vérole a été dans ce lieu un mal très accablant, n'ayant épargné ni jeune enfant ni fille. Ce pernicieux fléau n'a pas oublié d'enlaidir beaucoup de belles, ce qui a porté une grande consternation dans toutes les familles. L'on fait dans ce lieu monter cette perte à plus de dix mille francs par le doublement de légitime qu'il faudra faire aux filles enlaidies. Ce triste sort fait bien pleurer leurs mères et les pères ne s'y trouvent pas à la vue de ce désastre moins consternés... »

à qui on aurait appliqué ce remède intérieur qui ne l'étouffa somniqua [immédiatement], mais Mrs les paysans ont leur estomach encore plus résistant que ces derniers animaux, quoique leurs raisons soient inférieures à la troupe chevaline. » Raspail eût été moins sévère pour une drogue où il aurait retrouvé l'essentiel de sa fameuse liqueur (1).

Concurrencés en cas de fièvres par l'herboriste, nos chirurgiens le sont, lorsqu'il s'agit de réparer un membre cassé ou d'obvier à une foulure, par M. Fourmaud, le rebouteur du village voisin de Congénies, qui a reçu de ses ancêtres (et transmettra jusqu'à nos jours à ses petits-fils) une réputation incontestée de guérisseur et des « secrets » de famille. Ils ont à lutter contre les « spécialités » que, à défaut de la huitième page des journaux, des prospectus viennent recommander à leur clientèle (2). Et enfin, ils ne peuvent compter sur les bourgeois, le marquis et les siens. Ceux-ci font venir le plus souvent de Sommières quelque vrai médecin, M. Massip, qui soigne et guérit le premier secrétaire du château, ou les messieurs Nazon père et fils (« l'un est méthodique et l'autre empirique »,

(1) Les médecins du temps ne méprisaient point non plus l'ail, comme le montre une poésie patoise du curé de Congénies dédiée « A M. Nazon, sur deux têtes d'ail qu'il avait pris à l'auteur » (Bibl. de Nîmes, ms. 230).

(2) Preuve en soit le magnifique prospectus que recopie Prion : « Le Frère Laurent, Jésuite, apothicaire du Collège de Rodez en... Rouergue, outre son remède spécifique par la parfaite guérison des goîtres, cancers, loupes et glandes, sans qu'il reste la moindre marque sur la peau, dont plus de 4.600 personnes ont fait l'heureuse épreuve, a découvert un autre spécifique pour guérir radicalement l'épilepsie ou mal caduc, appelée vulgairement mal de S. Jean, mal de terre. Quoique cette maladie ait été apportée en naissant et que le malade ait passé l'âge de cinquante ans, ce remède guérit cette maladie en six mois de temps pour le plus tard, et il n'y a plus à craindre qu'elle se communique dans les familles, comme il arrive souvent. On peut le prendre fort aisément et sans danger. Le Frère Laurent donne gratis à tous ceux qui le souhaitent la méthode qu'il faut suivre en le prenant ; et, pour la consolation du malade, il y ajoute le certificat en due forme de ceux qui ont déjà été guéris. Ce dernier spécifique coûte à Rodez 48 livres, mais le prix sera beaucoup moindre pour les pauvres. Le prix du premier est toujours de 3 livres 12 sols à Rodez, 4 livres 4 sols à Toulouse et à Montpellier, 6 livres à Lyon, 4 livres 8 sols à Paris où on le trouve chez le personnage que le frère Laurent indiquera lorsqu'on s'adressera à lui. Il faut affranchir les lettres en lui écrivant, et l'argent qu'on lui envoie par la poste. »

écrit Prion), auxquels se confient le marquis du Caila, le curé, le vicaire et le maître d'hôtel de M. d'Aubais.

### V. *Le régent et la régente*

Un régent et une régente sont chargés d'instruire les enfants du village, ce qui paraît amplement suffisant pour une agglomération d'un millier d'habitants. Mais les appointements que leur verse la communauté (150 livres pour le régent et 50 pour la régente, et cela uniformément pour toute la période que nous étudions) (1) ne sont point tels qu'ils puissent les attacher à un poste que les chicanes des parents de leurs élèves leur font, d'ailleurs, bientôt désirer de quitter. Aussi est-ce un véritable défilé de maîtres et de maîtresses : une dizaine en quinze ans.

Il commence par M. Tonnelé, nommé au début d'avril 1743. C'est un tout petit homme, « de quatre pieds et un pouce de hauteur », « un pygmée de la grosseur et grandeur d'un nain d'Esclavonie », mais « d'une grande probité et reconnu d'un chacun pour tel ». Il est, par surcroît, poète et a écrit pour les Jeux Floraux de Toulouse « un poème touchant la vainqueuse Judith, décapiteresse de la tête du guerrier Olopherne ». Malheureusement, « l'Académie jeta cette pièce à l'Index. Elle y trouva trop de feu ; l'enthousiasme et la fureur poétique y étaient répandus avec trop de véhémence », et ce génie méconnu en fut réduit à l'approbation des villageois. Il comptait parmi eux quelques jaloux, mais les femmes, en général, étaient pour lui. Un jour que Prion lui représentait « qu'on ne saurait si longtemps courir que marcher » et qu'au reste « ses vers étaient en quelques endroits un peu trop prosaïques », une demoiselle survint « et lui dit en lui adressant la parole que sa poésie était plus harmonieuse, plus coulante, plus ornée et plus fleurie, plus brillante et plus vive que celle

(1) En 1712 la communauté de Junas donnait 158 livres au « régent de la petite jeunesse », le loyer de sa maison étant compris dans cette somme.

du nommé Prion ». « Cette demoiselle, ajoute notre mémorialiste, me força à l'instant de faire un panégyrique en jeux de paroles pour ce cavalier. Je le fis de cette sorte, lui disant que si le terroir d'Aubais était habité par des héros, Mr Tonnellé devait être le premier. » Des talents aussi distingués n'étaient pas méprisés en haut lieu et ce « héros » fit fonction « avec estime » de secrétaire au château, ce qui lui valait d'y être logé, mais non point servi ni soustrait à la bruyante souveraineté de Mlle Rouaud, l'intendante. Cependant, un an à peine après son installation, il s'en allait être *ludi magister* à une lieue de là, à Aiguesvives. Il laissait d'ailleurs une partie de son cœur dans sa première résidence. « Il a fait une maîtresse à Aubais, note Prion, et de laquelle il en a été si épris que pour la voir et ne pas la perdre, ce qui l'a obligé de faire d'Aiguesvives ici 42 voyages, la moitié desquels il a fait dans la nuit. Il est comme les troupes ; il n'est jamais bien que là où il n'est pas. » Au reste Aiguesvives n'est qu'une étape pour ce « globe-trotter » et son historien nous apprend que « moyennant la somme de trente livres et trois voyages faits à Montpellier il a acheté le bureau topographique avec lequel il va rester incessamment à Nîmes pour le professer ».

Ce brillant météore fut remplacé par M. Touache, de Marseille, qui s'en vint prendre avec sa femme la direction des écoles du village. Le portrait que l'on nous en fait est plus que flatté : « Il était très savant, possédant pour le moins aussi bien le latin que Cicéron. Il avait encore tant d'autres riches talents. Son écriture surpassait celle faite au burin. L'algèbre, l'arithmétique. C'était, après, un chantre qui par sa voix faisait tous les jours retentir nos églises. L'on peut dire homme de bonnes mœurs, bonne conversation, sobre, gracieux et bienfaisant. » Sa femme, une riche héritière qui l'avait empêché d'entrer dans les Ordres pour lesquels il s'était préparé, était « d'une vertu et d'une piété très édifiantes ».

Plus calme d'humeur que le précédent régent, et d'ail-

leurs soutenu par le curé, ce ménage demeura une dizaine d'années à Aubais, mais non sans s'attirer l'inimitié des gens du village qui, sur la fin de leur séjour, firent tout le possible pour le faire partir.

Le dix huit juillet [1751], note Prion, positivement saint jour du dimanche, en corps de communauté tous les habitants d'Aubais se sont assemblés. Cette nombreuse ambassade est allée au château faire leurs profondes bonnetades à M. le marquis du Caila et en même temps que le sujet qui les y apportait était l'unanime dessein de chasser le sieur Touache, régent des écoles de ce lieu, qu'ils avaient murement géré leurs sentiments sur ce point et sans nulle miséricorde. Leur seigneur, plus pieux et plus charitable, leur répondit : « Quels griefs apportez-vous contre cet honnête homme ? » Sur cette sage demande, Mrs les vassaux restèrent tous la bouche close. Sur le moment, ils furent tous renvoyés dans leurs maisons pour y faire cuire leurs choux avec leurs épouses. Mr le curé, le plus sage de tous les hommes, dit en même temps à Mr le marquis du Caila : « Toute personne qui sert le public sert un ingrat. »

Les choses n'en restèrent pas là : « Une troupe de factieux inabécédaires ayant appris, pendant l'absence de M. le marquis d'Aubais que ce seigneur avait accordé sa protection à cet homme de bien, ce motif leur donna de l'ombrage. Pendant plus de six mois ils objectèrent contre lui mille journalières persécutions. » Leur principal grief était que Mme Touache avait à la figure un abcès qui inspirait de la répugnance aux enfants. La surveillance des écoles relevant de l'évêque, ils finirent par déléguer à Nîmes le premier consul et un conseiller politique pour y demander le ménage, et ceci sur les beaux considérants que voici.

Par lesdits sieurs consuls a été dit et représenté à l'assemblée que, quoique le sieur Touache, qui régent les écoles de cette communauté depuis environ dix ans, ne se soit pas entièrement acquitté de son devoir pour l'éducation des enfants, néanmoins on ne s'en est point récrié parce que M. le curé de cette paroisse témoignait que ledit Touache lui était d'un secours à l'Église. Mais en taisant le peu de soin dudit Touache et l'empressement

dudit sieur curé à l'avoir auprès de lui, on ne peut plus taire la répugnance que les enfants ont d'aller aux classes de l'école dudit Touache, parce que son épouse est atteinte d'un ulcère rongeur sur le visage qui lui a entièrement rongé le nez et les yeux. Lesdits enfants ne veulent point entrer aux classes et, si quelqu'un desdits enfants y vont, ce n'est que par les menaces répétées que leurs parents leur font. Mais parce que l'éducation des enfants en souffre et qu'il n'est point juste de les gêner jusques au point de la répugnance, il serait à propos de supplier Monseigneur l'évêque de Nîmes de vouloir tirer ledit Touache desdites écoles et de donner un autre régent à sa place.

L'évêque n'eut pas de mesure à prendre : la régente mourut bientôt de son cancer et son mari abandonna le village.

La farandole des régents et des régentes recommence aussitôt à Aubais. Le remplaçant de M. Touache, M. Maurel, y reste quelques mois à peine et lorsque l'abbé Favre est envoyé comme vicaire à Congénies, s'y fait également envoyer. (Ne pouvait-il renoncer aux sermons émouvants ou aux grosses drôleries de l'abbé ?) La communauté qu'il abandonnait, « connaissant très intègre » le régent des écoles de Lansargues, au diocèse de Montpellier, le sieur Rouchard, en demanda le transfert. Cette requête accueillie favorablement, le ménage fut « mis en possession aux acclamations de tout le plus chéri peuple d'Aubais ». Les consuls, désireux de le fixer chez eux, avaient bien fait les choses. Ils le logèrent à l'hôtel de ville, où le régent devait tenir l'école de garçons, tandis que la maîtresse instruirait les filles à la maison du secondaire. Mais tant de prévenances et d'acclamations furent sans effet : les Rouchard, arrivés à Aubais le 20 août 1755, en repartirent pour Lansargues le 2 décembre. En 1756, le régent est un certain M. Cambon, en 1758, M. Raynaud, originaire du pays, qui, lui au moins, ne songe pas à en partir, et y reste en fonctions une vingtaine d'années pour le moins.

Même instabilité à l'école des filles. Mlle Pellier, régente en 1758, trouvant que ses émoluments de 50 livres étaient



insuffisants, adresse requête à l'Intendant pour en obtenir l'augmentation : le conseil politique rejette sa demande, la communauté ne pouvant supporter de nouveaux frais. Sur quoi, elle quitte le pays et le Conseil, « attendu que l'éducation des enfants demande toute l'attention possible », sollicite de l'évêque son remplacement par la femme du régent en fonctions.

Le changement ininterrompu d'instituteurs semble le côté faible de cette organisation scolaire. Les connaissances des maîtres étaient en effet assez étendues. Si mauvais que dût être le poème de M. Tonnellé, il dénotait quelque culture et du goût pour les belles-lettres. M. Touache savait le latin sinon (n'en déplaise à l'ironique Prion) comme Cicéron, du moins comme un ancien séminariste. Il fait jouer par une vingtaine de ses élèves, d'abord devant le marquis, puis « dans la place publique en présence de tous les habitants d'Aubais... une sainte tragédie qui représentait les Innocents qu'Hérode fit massacrer ».

Aussi bien, si la situation pécuniaire faite à ces maîtres est des plus modiques, leur situation sociale n'est pas de cuistres ignares et peu considérés. On peut les quereller, mais on les nomme presque toujours « Monsieur », et nous verrons l'un d'entre eux sortir de la messe avec le juge et le notaire et aller se faire piper en si noble compagnie par un bateleur.

Nommés par lettres de l'évêque et dépendant de lui pour la suite de leur carrière, les régents ont un caractère à demi ecclésiastique. M. Touache, curé manqué, chante tous les jours à l'église. M. Cambon fait mieux encore :

En ce jour [*de la Fête-Dieu* 1756] que le Seigneur est porté en triomphe processionnellement, raconte la *Chronologiette*, M. Cambon, régent des écoles de la communauté d'Aubais, a choisi douze garçons, des plus jeunes, les mieux faits et de meilleure famille. Il les a lui-même habillés en anges et enrubantés depuis la tête jusqu'à la dernière boutonnière et armés chacun d'une épée ; ils l'ont portée nue devant le Saint Sacre-

ment, également à vêpres dans le chœur. L'armement de cette jeunesse a été par leurs pères et leurs mères très admiré, de même que par les saints ecclésiastiques de cette paroisse.

En réalité, tant de zèle pour l'Église n'est sans doute pas du goût de l'unanimité d'une population en grande partie protestante, et les persécutions du pauvre M. Touache viennent peut-être de ce qu'il est ancien séminariste et chantre si dévoué, comme aussi le prompt départ de M. Cambon a peut-être pour origine la trop belle escorte du Saint Sacrement.

## VI. *Propriétaires et négociants*

Une dernière partie de la bourgeoisie de notre village était constituée par les plus notables de ses propriétaires et de ses négociants. Mais ici il nous devient difficile de préciser, car cette « notabilité » tient à bien des éléments malaisés à déterminer, ancienneté de la famille, bon renom autant que richesse.

Aubais envoyait en l'année 1248 aux enquêteurs de saint Louis un Pons Maurel. Des trente-trois chefs de famille qui, en 1362, y formaient le conseil politique de la communauté, trois portaient des noms représentés au XVIII<sup>e</sup> siècle, un Chrétien, un Teissier, un Maurel. Ces familles, avec celles des Lauzière dont on trouve trace dans des documents du Moyen Age, pouvaient être considérées comme les plus vieilles du pays. Celle des Mabelly, venue, plus récemment, de Provence ou d'Italie, y avait pris une grande extension. Pour ce qui est de la fortune, un état des « plus forts et aisés contribuables », dressé en 1756, donne ceux de « François Allier, Pierre Lauzière, Jean Mabelly de Barthélemy, André et Antoine Salager, Jean Roussel cordonnier, Jean Lauzière, Guillaume Auguin, Pierre Mabelly, André Mabelly, Thomas Begon, Étienne Gruvel facturier, M<sup>e</sup> Antoine Chrétien notaire, Jacques Floutier, Guillaume

Manse, Jacques Viel, Jean Mabelly, Louis Viala, Antoine Chazot, la veuve de Louis Gruvel, François Mabelly, Vermeil, Raymond Costabel, Pierre Gruvel fils, André Delort de Gavernes, Jacques Delort frère dudit, Jacques Mabelly *de l'Oustaunou* (1), Jean Valentin maçon, Laurent Begon, Jacques Fabre (2). » Cette liste ne contient certainement pas que des « Messieurs portant perruque », mais plusieurs des notables qu'elle énumère faisaient bien partie de la bourgeoisie du village, aux côtés du notaire.

Le plus important d'entre eux devait être « Mr André Delort, fermier général des domaines et châteaux de Gavernes et de Christin », grosses propriétés du Marquis entre Aubais et Sommières. Prion en fait, « l'homme de son siècle le plus galant, le plus spirituel, libéral, d'une politesse infinie, très assorti, du côté de la fortune, en biens selon son état ». Après lui, Pierre Mabelly, « riche et très libéral, l'un des aimables cavaliers de ce lieu », et son parent André Mabelly, qui serait même « le plus richard du lieu », Pierre Lauzière, « l'un des plus honnêtes hommes et sans contredit l'un des plus riches des marchands facturiers » du village, Gruvel le Paysan (dont Prion fait ce bel éloge qu'« il a toujours marché droit dans l'équité et la vertu la plus reconnue ») et sa famille, Gruvel du Pilar, « homme craignant Dieu, ayant pendant sa vie tenu une vie juste en homme de probité », et leurs parents les Gruvel la Treille (Madame était la sœur du curé et sa maison la seconde du village, assure un jour Prion). N'oublions pas les consuls qui succédèrent à M<sup>e</sup> Chrétien et à Pourreau, non plus qu'un Lombard, « l'un des plus honnêtes hommes de ce lieu » et quelques Maurel et Bataille que l'on trouve aux « galas » les plus huppés du village.

(1) De la maison neuve.

(2) En 1755, les 12 habitants les plus aisés auxquels on a recours pour un emprunt, sont Antoine Salager, Barthélemy Mabelly, Jean Vermeil, André Salager, Pierre Mabelly de Daniel, André Gruvel, Étienne Gruvel la Furie, François Bertrand, Guillaume Manse. En 1762, pareil service est demandé à Jean Mabelly de Barthélemy, Antoine Pattus, Pierre Lauzière et Antoine Salager.

Toutes ces familles avaient leur maison et leurs terres. Mais dans un pays à forte population, où la propriété était très divisée, et où les meilleures parties d'un terroir plutôt ingrat appartenaient au seigneur, ces biens ne pouvaient suffire à créer et à maintenir le degré d'aisance assez remarquable qu'avaient atteint, nous le dirons, plusieurs de ces « bourgeois ». Aussi beaucoup d'entre eux ne se contentaient-ils point de cultiver eux-mêmes, et avec le moins d'aide rétribuée qu'il se pouvait, leurs terres. Leurs descendants ont demandé des ressources supplémentaires à la fabrication de la crème de tartre ou au commerce du vin (on dit même qu'on s'y adonna quelque temps à celui des cigales « naturalisées »). Les notables du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient fabricants d'eau-de-vie et, plus souvent encore, propriétaires de troupeaux et entrepreneurs de tissages de laines. Les « facturiers », comme l'on nommait ces derniers, faisaient confectionner par des tisserands à domicile ces gros molletons de laine que l'on appelait alors des « sommières », du nom de la petite ville voisine, capitale en toute la France de cette sorte d'industrie.

#### VII. *Menus marchands, aubergistes et maître à danser*

Si nous ne savons que les noms des principaux propriétaires et négociants d'Aubais, on s'attend bien à ce que nous soyons encore moins renseignés sur le reste de la population.

Le village possède naturellement quelques menus marchands comme un épicier, Costabel, dont un fils épouse la fille d'un facturier, comme une marchande d'étoffe, qui est une des bourgeoises dont nous avons parlé, la propre sœur du curé :

Vers le commencement du mois, note Prion en mai 1751, Mademoiselle Bourgogne, épouse de Mr Gruvel la Treille, a dans sa maison levé boutique de marchand, richement assortie principalement en étoffes de prix pour femme et pour le tout très abondamment. La rapidité de son débit est quelque chose

d'étonnant. Si elle continuait de même, elle deviendrait dans peu aussi riche que Mr Bourgogne son frère, quoique curé de ce lieu. Sur son comptoir elle a une grâce infinie et belle au possible. Son esprit lui a attiré un grand achalandement ; toutes les demoiselles à paniers et à pet-en-l'air se pourvoient dans son riche magasin.

A côté de ces marchands faisons place à l'aubergiste. C'est un sieur Jacques Delbosc, connu sous le nom de La Coule, qui « a ouvert une auberge majeure » dans la maison de feu Jean Mabelly, l'officier de dragons. « Il donne à manger très délicatement, assure Prion, à manger à la française seulement, à bon marché, très abondamment et très délicatement. Il fait observer à ses pratiques une profonde paix, ce qui n'est pas ordinairement de coutume dans les cabarets. » Et la *Chronologiette* garde la trace d'un mirifique repas qu'y firent un jour les quinze fermiers et sous-fermiers du marquis : « La Coule aubergiste faisait tourner de trois en trois broches de filets. Ils y ont été somptueusement traités, quoiqu'au milieu de Carême, tout en gras. »

Le maître à danser Ricaud, dont l'existence en un village est si caractéristique du temps, peut être considéré comme un adjoint de l'aubergiste, au même titre que les joueurs de hautbois, et bien qu'il se fût lui-même placé plutôt aux côtés du maître d'école, car il porte perruque, ce qui explique qu'un jour, le sieur Fabre, dit La France, ait pu le rendre « totalement chauve » « en lui arrachant d'un air de fureur tous ses cheveux ». « C'est, nous dit Prion, un jeune homme très accompli tant en son art qu'en politesse. Le roi des violons ne sut jamais si mieux jouer. Lully n'a jamais non plus autant possédé la musique comme celui ci. S'il était l'extrait distillatoire de la fameuse Cambrai, il ne saurait être si beau et si aimable. »

VIII. *Artisans et ouvriers agricoles*

Quelques artisans, deux tailleurs, Noël Audo et Nicolas, un cordonnier, Carrière, un maître-maréchal, Privat, un maître-menuisier, Augade, un scieur, Ardat, un ballonier, Salager, des tisserands de toile, Jean Gabriel et Jean Perrier, celui-ci « doué d'une sagesse infinie, très habile dans la profession de toilier », — et c'est la foule des « cadissiers » et des cardeurs de laine, des tout petits propriétaires qui travaillent un peu chez les autres, des ouvriers agricoles qui ont un peu de terre à eux et de ceux qui n'en ont point du tout. Malheureusement, si nous avons quelques noms, rien ne nous permet de distinguer des figures. Ici comme toujours, le peuple échappe à l'historien, qui en est réduit à étudier ses occupations et ses mœurs sans connaître les individus dont il est formé.

## TROISIÈME PARTIE

### LES MŒURS

Le ...

Le ...

...



## CHAPITRE PREMIER

### LES TRAVAUX ET LES JOURS

#### LA VIE FAMILIALE

- I. SAISONS ET PHÉNOMÈNES NATURELS. — II. LES CULTURES. — III. VERS A SOIE ET MOUTONS. — IV. FATIGUES ET RENDEMENT DU TRAVAIL DE LA TERRE. — V. INVENTAIRES DE PAUVRES GENS, DU MARQUIS ET DE MOYENS PROPRIÉTAIRES. — VI. LA VIE DE FAMILLE. LE MARIAGE. — VII. LES SENTIMENTS FAMILIAUX.

#### *I. Saisons et phénomènes naturels*

Les habitants d'Aubais vivant en grande majorité de l'agriculture ou de professions connexes, leur existence est commandée par les travaux de la terre et par le jeu et les caprices des saisons. Aussi l'histoire de leur activité doit-elle avoir comme préface celle de la nature dans laquelle ils vivent. Nature excessive, faite de grosses chaleurs, d'orages d'une extraordinaire brutalité, de gelées courtes mais dures : la violence des gens du pays, dont les chapitres suivants donneront plus d'une preuve, peut y trouver, si l'on veut, quelque explication.

Le Midi est, pour l'étranger, le pays de la sécheresse, et, de fait, voici des étés torrides. Celui de 1746 inspira, nous dit-on, les plus grandes terreurs :

Dans le moment de cette brûlante saison, écrit Prion, est arrivé un étranger à Sommières se disant revêtu de tous les caractères d'un véritable prophète. Il a dit que le pénultième de ce mois, une flamme brûlante devait passer sur la terre, que tout

le peuple qui se trouveraient dehors de leurs maisons seraient consummés. A cette nouvelle le peuple s'est enfermé sous les voûtes et caves de leurs maisons. D'où à la campagne ni dans les rues de cette ville personne n'y parut, hors que ceux que comme l'auteur qui avaient le bonheur d'avoir un peu de tête.

En août 1753, le Vidourle, après avoir enflé subitement, devient « aussi sec que l'âtre d'un four chauffé pendant un jour à force de bois ». On ne se souvenait pas d'une telle pénurie d'eau : « le peuple est obligé de faire tous les jours de deux à trois lieues pour aller boire de même que leurs bestiaux. »

Mais il fait également froid. En janvier 1748, il gela « pire qu'en 1709 » de terrible mémoire pour toute la France : « aucune femme ne sortit de sa maison, ni presque d'homme ; les ménagers tinrent leurs mules enfermées pendant trois jours. » Puis, au début de mars, ce fut la neige. S'il faut en croire Prion (mais faut-il l'en croire ?), on prenait en quantité dans les maisons les oiseaux que le froid y avait chassés et des voyageurs, pourtant groupés, faillirent périr sous les tourbillons de neige à une lieue de Montpellier. Cette froidure exceptionnelle persiste : à la fin de mai, on est obligé de se chauffer auprès du feu et l'on observe, le 27, « un grand cercle autour du soleil, lequel était de trois couleurs, savoir rouge, bleu et blanc obscur (1) ».

Enfin, les orages. A l'automne 1746, c'est un déluge, qui prend le 18 novembre des proportions extraordinaires, dans le tableau qu'en fait Prion (nous l'abrégeons fortement) comme dans le pays.

(1) Veut-on d'autres phénomènes du même genre ? Voici, le 26 octobre 1746, vers les huit heures du soir, « une grande aurore boréale fort longue et large rouge comme le feu » et s'étendant d'un horizon à l'autre. Une autre, le 26 août 1750, entre les 9 et 10 heures du soir : « dans son commencement jusques à sa dernière durée l'on y a vu grand nombre de colonnes blanches qui rayonnaient comme la chevelure des comètes dans toute leur étendue, jetaient jusque sur la terre une lumière plus brillante que les rayons de la lune ». Le 3 février de la même année, on avait remarqué « une grande ceinture rouge qui totalement traversait le firmament ».

Le château de ce lieu, qui est un des plus beaux de la France, superbement bâti sur un tertre, fut environné par les eaux de ce déluge. Le plus haut période de la hauteur des eaux fut depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midi. Toutes les personnes qui composent le château d'Aubais, tant maîtres que serviteurs, étaient au nombre de 40 personnes. A l'aspect de ce déluge, leur tristesse les jetait tous dans la consternation. Entre les demoiselles, celle qui pleura le plus fut Mademoiselle de Rouaud. Le nommé Prion fut prié par Mademoiselle d'Aubais de l'aller consoler, mais l'affliction du consolateur n'était pas moins grande que celle de cette demoiselle. La rapidité de l'eau emporta les murs du verger du château, quoique bâtis depuis la création du monde. Un ruisseau qui est dans une petite vallée à plus de cinq cents pas du château fut transformé en une mer des plus orageuses. Tous les arbres qui se trouvèrent sur cette vallée furent couverts jusqu'au bout de leur tronc... Le torrent impétueux devint plus gros qu'un Rhône débordé. Les personnes du château, parmi lesquels il y en avait de très savants, remarquèrent dans l'air des nues d'eau pendantes, qui formaient autant de cataractes... Les cataractes pendues au ciel par colonnes n'étaient découvertes que par de grands éclairs succédés par des épouvantables coups de tonnerre : ceux qui par leur courage n'avaient jamais fléchi furent à ce moment les plus effrayés. Pendant deux fois l'on vit la foudre voltiger, qui traînait un feu allumé semblable à celui des fusées rampantes... L'auteur de ce mémoire, qui a vu dans ses voyages les cataractes du Nil, du fleuve Saint-Laurent, le Pas de Gibraltar, le Charibdis et autres n'ont rien de commun à l'impétuosité du courant des eaux qui ont dans ce jour environné le château d'Aubais... Cette mer qui couvrait non seulement la plaine, mais les coteaux, tertres, monticules, falaises et coupeaux, où l'on voyait la crête des rochers à demi ensevelis, y a fait des ravages inexprimables.

Après une description si terrifiante, les ravages que notre homme énumère paraissent peu de chose, murs écroulés, arbres arrachés, cultures dévastées et ensablées. Mais n'accusons pas trop Prion d'exagération. Qui connaît ces orages sait bien que c'est la nature qui exagère ces jours-là. Et le tableau fait des dévastations d'un autre ouragan, en novembre 1754, dans le registre du conseil

municipal, n'est pas moins affligeant, pour avoir moins de prétentions littéraires :

Les eaux pluviales, la nuit du 11 au 12 de ce mois, y lit-on, ont été si fortes, ont tombé avec tant d'impétuosité qu'elles ont causé une si grande inondation qu'il est public et notoire que c'est le comble du malheur des habitants de ladite communauté. En effet, l'état de la campagne porte compassion ; on n'y reconnaît plus de vestiges des cultures et des semences qui ont été faites et il est impossible de découvrir à quel usage les cultures ont été employées. C'est un sable répandu de tous côtés, les chemins sont impraticables ; on rencontre à chaque pas des creux, des excavations ; les arbres de toute espèce sont couchés par terre et la plupart emportés ; les vignes ne paraissent presque plus et les ravages sont si considérables que le séjour du sable empêchera totalement la culture des terres. La plupart du terrain se trouve aujourd'hui inutile, hors d'état de rien produire et à charge aux propriétaires qui seront dans l'impossibilité de payer leurs charges, puisqu'ils n'avaient d'autre ressource que le peu de récolte que leur bien pouvait leur produire.

Sans doute s'agissait-il là d'apitoyer l'intendant et d'en obtenir détaxe d'impôts et indemnité. L'excès de la description n'est pourtant point tel qu'il peut paraître et que l'Administration (elle n'a pas changé depuis) pouvait le penser.

## II. *Les cultures*

Le peu de blé et de fourrage produit par un sol impropre à leur culture n'est l'objet dans nos documents que de rares notes sans intérêt. La vigne elle-même, la vigne accommodante d'avant le phylloxéra, n'y est citée qu'à l'occasion de la récolte. Il est vrai que ce n'est pas alors seulement affaire privée, comme de nos jours. Le début des vendanges est fixé, après enquête sur la maturité des raisins, par le conseil politique du village, qui fait publier le ban avant lequel il est défendu d'entrer dans les vignes. Les contrevenants trop pressés sont condamnés à 25 livres d'amende. Le souci d'obtenir des vins à titre alcoolique élevé, pour

l'exportation et la distillerie, faisait commencer les vendanges sur la fin de septembre ou au début d'octobre, de quinze jours à trois semaines plus tard que de nos jours. D'autres raisons pouvaient concourir à les retarder. En 1756, elles le furent de deux jours sur la date d'abord fixée, à la demande du marquis : le maréchal de Mirepoix, lieutenant-général de la province, devait venir à Aubais, et M. de Baschi tenait à ce que la population fût libre pour faire à ce grand seigneur la belle réception que l'on verra plus loin.

Les oliviers ont toujours été nombreux dans le pays : il s'y tient aujourd'hui un marché aux olives vertes de quelque importance et une coopérative y fait fonctionner un moulin à huile perfectionné. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on y trouvait assez d'oliviers pour donner du travail à trois moulins, qui appartenaient au marquis, au juge et à M. Chrétien, le notaire. C'était même là « le plus grand revenu de la communauté », s'il faut en croire une délibération de l'assemblée politique : il est vrai qu'elle visait à faire accorder au village, en 1750, une indemnité pour la mauvaise récolte causée par le froid, qui avait gelé les oliviers.

### III. *Vers à soie et moulons*

La prospérité de l'industrie de la soie sur tout le versant rhodanien du Massif Central se faisait sentir à Aubais qui, en définitive, peut être considéré comme la dernière avancée des Cévennes sur la plaine. Dans chaque maison on y élevait une ou plusieurs « chambrées » de vers à soie. C'était le travail des femmes, comme c'était celui des jeunes gens d'aller ramasser les feuilles de mûrier nécessaires (1). Il est vrai que le produit de la récolte leur revenait en partie et leur permettait, comme on le verra, ou d'habiller richement la Vierge de l'Église ou de payer les frais de leurs

(1) « Ce qu'il y a de charmant dans cette noble occupation, note Prion, c'est que les hommes, femmes et tous les enfants en général y travaillent tous avec succès. »

bals. Mais c'est un élevage qui ne réussit pas toujours : en 1751, par exemple, la rigueur exceptionnelle du printemps tua la moitié des vers à soie.

Les troupeaux, enfin, étaient assez nombreux à Aubais et contribuaient à faire marcher les métiers des « facturiers » et des « teissiers » de laine. De ci de là paraît dans les papiers du temps quelque nom de berger, mais il faut croire qu'ils étaient de la race d'Agnelet, car Prion, enregistrant la mort de l'un d'eux, nommé Roche, ajoutait : « On dit qu'il est rare dans ce corps d'y trouver un aussi honnête homme qu'il était. » Au début de l'été, tout le troupeau quittait le pays pour un séjour plus frais, en Gévaudan : en 1744, ce fut le 12 juin, et sous la conduite du « sieur Daniel, baïle des montagnes ». Là aussi, d'ailleurs, il fallait compter avec bien des déboires et les épizooties n'étaient pas inconnues, qui obligeaient le conseil politique à demander à l'intendant la nomination d'experts chargés d'inspecter et de faire isoler quelque troupeau malade.

#### IV. *Fatigues et rendement du travail de la terre*

Il n'y a certes là rien de bien original, mais la vie est telle, et ce serait une faute de cette histoire, comme de toute histoire, de n'être faite que de traits extraordinaires. Nous regretterions plutôt de ne pas avoir quelque livre de raison qui nous redise, pour cette époque, le rythme bien connu, mais essentiel, des travaux et des jours.

Qu'en restait-il, en définitive à ceux qui l'avaient suivi tout le long de l'année ?

Beaucoup de fatigue, d'abord. Les travaux des champs sont pénibles et tous n'y résistent pas. Passe encore pour telle femme, « Mlle Privat, épouse du sieur Mabelly dit Dragon », qui mourut, « ayant pris son mal aux champs, cherchant à ramasser des truffes » et encore est-ce le plus

souvent pour les vendre qu'on se livre à leur cueillette. Mais Prion nous parle ailleurs d'un valet de ferme qui se fit écraser les jambes par son tombereau de fumier et d'un cultivateur qui mourut des fatigues de la moisson, trois jours après les avoir finies : une semaine plus tard c'était le tour du fils aîné, enlevé par le même épuisement, et la mère restait avec plusieurs enfants jeunes. Si les moissons pouvaient être fatales, par temps de chaleur excessive, les vendanges aussi étaient souvent bien dures. En 1744, en 1751, elles se firent sous une pluie d'orage coupée de grands éclairs et de coups de tonnerre qui n'arrêtaient cependant pas nos gens. « Ce sont des lions que les Français, conclut Prion, surtout dans la première action. »

L'extrême pauvreté est rare dans le pays : la *Chronologiette* en cite tout juste deux cas, des malheureux morts de misère. Les communaux, la charité privée et les secours des consuls, qui sont leurs « procureurs-nés », suffisent à peu près aux besoins des pauvres de la commune.

Quelques inventaires après décès nous introduisent dans des intérieurs de travailleurs de terre (ceux qu'on appelait ailleurs manouvriers) d'une modestie bien proche de l'indigence. En voici par exemple un, du 5 janvier 1759. Il énumère deux métiers à cadis, un vieux lit, une table, une vieille maie à pétrir, un cabinet [armoire] de bois blanc, une table à porter le pain, trois draps, deux nappes, un vieil habit, veste et culotte de cadis, deux chemises, une vieille paillasse, une couverture, deux demi-muids vides, un pendant [crémaillère] de fer, une grille, une pelle, deux chaises de bois de saule, le tout ne valant que 30 livres. Les inventaires de 90 livres, représentant un millier de francs de nos jours, ne sont pas rares. Voici d'autre part la dot d'une fille d'ouvrier de la terre : deux pièces dans sa maison, un déshabilleur [armoire] de bois blanc, une maie à pétrir et trois chaises. Mais il y a là un degré de pénurie qui ne semble être atteint que par une minorité : encore y est-on propriétaire de sa maison.

Une autre minorité est formée par les plus importants des notables avec, à l'extrême, s'opposant à la misère absolue de certains indigents, la fortune du marquis. Il peut être intéressant de savoir un peu précisément ce que celle-ci présentait aux yeux de nos villageois, pour qui elle constituait sans doute comme un trésor fabuleux. On a déjà vu comment le château était meublé. Ouvrons en les armoires. Celles du garde meuble contenaient cent quatorze draps de lit, quatre cent treize serviettes, dont douze damassées et cinquante-quatre nappes, dont deux damassées, pour le service des maîtres, soixante serviettes de domestiques et neuf petites nappes de buffet; celles de la chambre au linge, quarante et une nappes de cuisine et d'office, trente-deux nappes pour la vaisselle, quatre-vingt-onze torchons, cinquante serviettes d'office et de domestiques, trente-quatre tabliers de cuisine, trois draps pour la lessive et cinquante-huit draps de domestiques. La cuisine avait quatorze casseroles de cuivre avec quatre couvercles, deux grandes marmites et une petite, trois poêlons, deux braisières, une poissonnière, trois tourtières, le tout en cuivre, un four de campagne, onze plats d'argent, un saladier, huit flambeaux, un huilier, vingt couverts, six cuillères séparées, deux cafetières, huit cuillères à café, une douzaine de couteaux à manche recouvert d'une feuille d'argent, une douzaine à manche d'ébène. L'argenterie de réserve, à la dépense, comprenait onze plats, un saladier, son écuelle et son couvert, huit flambeaux, un huilier, vingt couverts et six cuillères à ragout et à soupe, deux cafetières, huit petites cuillères à café « d'argent d'Allemagne ayant été dorées », pesant au total plus de 58 livres. Il y avait 125 livres de plats et d'assiettes d'étain, neuf corbeilles, une cuvette et quatorze plats de faïence. Enfin la toilette du Marquis contenait à sa mort, vingt-cinq chemises demi-usées et onze vieilles, douze tours de cou, onze paires de bas, dix bonnets, quatre linges à barbe, cinq camisoles de satin blanc, quatre robes de chambre et une



douzaine d'habits ; et son secrétaire, quatre-vingt-deux louis de 48 livres, dix-huit de 24, neuf médailles, cinquante vieux écus d'argent, de vieilles monnaies, cent quarante-huit jetons d'argent de l'Académie de Nîmes, un étui et vingt-sept fiches à ses armes, deux étuis, deux montres et des boutons de manchette d'or, un anneau, une sonnette et une cuvette à ses armes et à celles de la marquise, quatre boîtes à poudre et à mouches d'argent, des gobelets, des mouchettes et un plomb à coiffer, en argent, deux couverts, une salière et un gobelet de vermeil, quatre bougeoirs, deux sucriers, une cuillère à olives, un écritoire, un pied de roi, un manche de canif, une coupe et un gobelet d'argent, deux tasses, deux chandeliers et dix cuillères à café de vermeil.

La bourgeoisie atteignait un degré assez remarquable d'aisance. Le notaire donnait 2.600 livres de dot à sa fille, et Pierre Mabelly, 4.000 à sa nièce (1). Ce dernier, particulièrement magnifique, avait chez lui « un grand buffet couvert d'une riche nappe à la Venise ». Et Prion ajoute : « On n'avait jusqu'ici jamais vu chez aucun autre bourgeois de buffet. L'on assure que c'est le premier qui s'en est servi dans le village à la réserve du seigneur. »

Entrons avec le notaire dans une de ces maisons de moyen propriétaire, comme nous l'avons fait chez un travailleur de terre et au château. Ce sera chez feu Jacques Allier, dont l'inventaire fut dressé le 26 juillet 1749. L'écurie, sur la basse-cour, y contient une charrette et une mule avec leurs accessoires et harnais, un ratelier, vingt quintaux de sarments et six quintaux de bois de chêne-vert, une cuve de 40 cannes et quelques outils. A côté, dans une dépendance, un fouloir de châtaigner coulant un muid, une cuve de pierre, une cornue et une pelle. Dans la cave, sise de l'autre côté de la cour, un tombereau sans

(1) Notons, comme point de comparaison, que le marquis en donna 85.000 à sa première fille, et 30.000 à la troisième.

roues, deux demi-muids pleins, huit vides et quatre autres barriques, une « pile » à huile, vide, une cornue à lessive et autres instruments.

A l'étage, se trouvent, donnant sur un couloir, une cuisine, une petite dépense et deux chambres. Dans la cuisine, une table, douze chaises, un dressoir, une maie à pétrir, deux coffres et un lit. Point d'argenterie naturellement dans le dressoir, mais trois douzaines d'assiettes, un plat et un saladier de faïence en bon état, onze assiettes, trois plats, une pinte, seize cuillères, deux grandes écuelles et deux salières d'étain. Dans la dépense, de la vaisselle de terre, deux chaudrons et une bassinoire de cuivre, une marmite de fonte, deux haches et une faux. La chambre principale est meublée d'une table et d'une grande garde-robe de noyer, de six chaises, d'un fauteuil et d'un lit de noyer garni d'une paille, d'un matelas, d'un traversin de plume, d'une couverture de laine et d'une couverture piquée et ornée d'un « garniment », d'un « surciel » et d'un « tapis » de cotonnade jaune à galon bleu. Négligeons les quelques autres meubles et objets divers qui se trouvent dans les autres pièces et ouvrons les armoires et les coffres. Ils contiennent, comme linge de maison, dix-sept draps, dix-sept nappes, quarante-quatre serviettes, auxquels on peut ajouter une couverture de cotonnade et une d'indienne. Le linge de corps se compose de vingt-six chemises d'homme et de trente-trois de femme. La garde-robe du défunt, de deux justaucorps, de deux vestes et de deux paires de culottes, de serge, basin ou bure, de trois paires de bas de filoselle, d'une paire de chaussures et d'un « chapeau fin fort usé ». Celle de sa femme était naturellement mieux garnie, car nous y trouvons un « corps » de basin, neuf robes de chambre, « une grissette papeline calamandre bourette, autre de papeline avec ses jupes ou cotillons, une de mousseline, autre de cadrillé, une d'indienne et une d'étamine, un cotillon blanc piqué, un de basin rayé, un de mousseline blanche », six tabliers d'indienne ou de

mousseline, quatre jupons de cadis, douze draps de tête et six pointes de mousseline, six coiffes garnies de dentelle, douze serre-front, et quatre coiffes de Rouen, six paires de bas de coton et une de filoseille. Comme bijoux, un clavier et un Saint-Esprit d'argent, une bague et « une main touchée d'or ». Tous ces meubles et effets sont ou en bon état ou au moins « de moyenne valeur » et l'ensemble est évalué à 790 livres.

Il semble que cet intérieur relativement confortable, représentait une condition assez répandue. D'autre part, le train de maison que l'on verra nos gens mener prouve bien qu'un certain nombre d'entre eux étaient au-dessus du besoin. C'est cette bourgeoisie rurale assez nombreuse qui est sans doute le trait caractéristique du pays et de l'époque, nous l'avons déjà dit. Or, elle ne constituait nullement une classe fermée. Elle s'alimentait parmi des individus moins fortunés, et cela prouve que ces derniers étaient cependant assez aisés pour ne point stagner indéfiniment dans une situation tout-à-fait inférieure. D'autre part, trop peu riche pour entretenir au même niveau les nombreux enfants qu'avaient les familles d'alors, elle fournissait aussi les classes moins heureuses, qui, partant, recevaient naturellement d'elle aide et exemple pour retrouver une position meilleure.

En conclusion, il semble que la plupart des familles, lorsqu'elles n'avaient pas une situation à peu près supportable, pouvaient espérer l'atteindre avec du travail et quelque chance. Pour celles qui l'avaient déjà, nous leur voyons à la fois le goût et la possibilité de faire franchir à quelqu'un de leurs enfants, par des études, un nouveau degré et, en en faisant un officier public, de l'assurer parmi les « Messieurs à perruque » dignes d'épouser les « demoiselles à pet-en-l'air ».

VI. *La vie de famille. — Le mariage*

Le problème social est, on le voit, avant tout, familial. L'on n'a point tellement à faire à des individus dont l'un est pauvre et l'autre presque riche, qu'à des familles ou les sorts sont fort mêlés et qui présentent une résistance et une puissance d'ascension assez remarquables. Aussi le mariage est-il, si l'on peut dire, la grande affaire de la vie.

On se mariait jeune, et parce que des écarts de conduite exposaient les garçons, s'ils ne rachetaient pas leur faute, à être poursuivis pour « gravidation », et parce que le mariage dispensait du service dans la milice. En 1750, note Prion, « depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 24, dans le lieu d'Aubais, la jeunesse de ce lieu, craignant de tomber au sort de la milice, cette peur a fait qu'il y a eu quatorze mariages ». Le 7 février suivant, on vit quatre noces en un seul jour. Il y eut, de même, trois « grands mariages » à Aubais le 29 et le 30 janvier 1755.

Ces cérémonies étaient entourées d'un faste ignoré de nos jours dans les villages languedociens. Les noces de la dernière fille du marquis ayant sans doute mis à la mode les « mariages de minuit », l'une des grosses héritières du pays, Madelon Bouchet, qui épousait un riche marchand de Sète, reçut la bénédiction nuptiale à une heure du matin, pour partir avec son mari à trois heures.

Les époux s'étaient-ils mariés hors du village, ou après la solennité, le quittaient-ils ? La jeunesse du lieu allait les attendre ou les accompagnait aux limites du terroir, et c'était alors un beau cortège, ou l'on voyait, comme au mariage de Mlle Gruvel, huit mules, cinq chevaux et trois bourriques, ou encore comme à celui du fils Bouchet deux calèches et quatre chevaux, ou enfin comme aux noces du fils Chrétien « trois chaises de poste et grand nombre de chevaux de poste », marchant au son des hautbois et parfois d'un tambourin payés par la jeunesse et escortés de « l'armée nuptiale », qui pouvait s'élever à

une trentaine de jeunes gens sous les armes tirant force décharges de mousqueterie.

Le lundi 7<sup>e</sup> novembre 1757, écrit Prion, Mr Jean-Pierre Bouchet, marchand à Aubais, a épousé à Corconne Mademoiselle Bouvier. Les habitants de ce lieu lui déférèrent de grands honneurs. Il leur fut donné par l'époux 60 livres. A leur retour, le lieu de Boisseron qui est sur le passage, il fut présenté par Mrs de la jeunesse aux époux et à toute sa suite une riche collation, auxquels fut fait un présent en argent. Seize jeunes gens d'Aubais se mirent sous les armes ; ayant des hautbois, furent à demi lieue recevoir les époux. Le lendemain l'époux et l'épouse donnèrent cent douze livres à ladite jeunesse. Le cortège qui était à la suite était très nombreux.

Les mariés devaient en effet se montrer généreux, et non pas seulement à l'égard de la jeunesse, comme le montre l'exemple de M. Sangnier, d'Alès, qui était allé épouser à Aubais Mlle Verne, de Nîmes.

Ces nouveaux mariés, riches comme de[s] Crésus, en cette occasion ont ouvert leurs bourses en commun et dans cette paroisse répandu de grandes libéralités. Beaucoup de personnes domestiques du château y ont été par les mariés largement étrennés. Le sieur Guiraud, son partage a été de neuf livres ; le sieur Rebufat, premier valet de chambre en quartier, a reçu six livres ; le sieur Louis, écuyer de Mr le marquis du Caila, six livres ; Mlle Isabeau et Mlle Louise, souveraines pour le ministère de la cuisine, la première a eu trois livres et la dernière six livres.

La bénédiction nuptiale donnée (pour les catholiques) au son des salves et la robe de la mariée bien admirée par toute la population (1), on festoyait chez les parents de la mariée. Pour les notables, c'étaient d'interminables festins. M<sup>e</sup> Chrétien, le notaire, et le riche Pierre Mabelly, — qui, mariant au même moment, le premier sa fille, le second sa nièce, rivalisaient de splendeur, — les firent durer toute une semaine. Chez le notaire, la cuisine fit si grand feu qu'on

(1) Celle de la nièce de Pierre Mabelly était « d'un satin très beau ».

faillit faire flamber la maison, ce qui n'empêcha pas, le désastre conjuré, de recommencer de plus belle. Pierre Mabelly tenait de son côté « table ouverte où tous les invités furent magnifiquement galatés par une chère la plus exquise ». Au mariage de Jean-Pierre Bouchet, on dépensa en banquets plus de 500 livres. Mais il est encore plus significatif de voir au repas de noces de la femme de chambre de la marquise, Jeannette Giran, quarante convives réunis autour d'un menu des plus copieux : « deux grandes éclanches, deux poulardes pour le rôti, un foie en ragoût, dix-huit livres de viande ou du mouton en gardianne [à l'étuvée] dans un petit chaudron, et du vin de leur cave à foison, et très excellent. »

Les plus pauvres essayaient d'imiter ces magnificences. Écoutons le Jan-l'an-pres de l'abbé Favre raconter à un seigneur de la Vaunage les noces de ses parents.

Jamais, Monsieur, jamais on n'a vu ni on ne verra dans Soulogues une noce dépensière comme le fut celle-là. Mon père prit deux ânes, sauf votre révérence, et alla à Nîmes chercher les provisions et les honneurs de la fête. Il en porta quatre grandes corbeilles et un plein sac. Une veste de cadis, une belle paire de bas de Saint-Marsot, des culottes de toile grise, avec leurs jarretières de ruban jaune, des guêtres de même qualité et des boucles d'étain flambant neuf, pour lui. A ma mère, il porta un beau tablier de coutil, un cotillon de finette, un grand clavier (1) de laiton, une belle croix d'étain, une matelote (2) de serge, avec son devant de chamois, et l'anneau de mariage qui, s'il avait été d'or, aurait sans doute pesé demi-livre. Tout le reste était pour la mangeaille, et je vous laisse à penser s'il y en eut pour empiffrer les amis et la parenté. Vous n'avez rien entendu en comparaison de ce que j'ai à vous en dire, et que tout Soulogues vous certifierait en corps, si vous vouliez vous donner la peine d'y venir pour le savoir. Croiriez-vous, Monsieur le baron, qu'en venant de l'église ou dans le repas qui se donna le jour des noces, les quatre grandes corbeilles de provisions que mon père avait portées sautèrent. Mais je ne m'en étonne pas : ils

(1) Chaîne à crochet, pour porter les clefs à la ceinture.

(2) Corsage.

jetaient tout de tout côté comme semence. Les gens ramassèrent dans les rues plus de quatre livres de noisettes que mon père leur jefait et un bon quartaud de micocoules que ma gâcheuse de mère leur lançait en haussant la jambe. Non contents de cela, une fois à la maison et sur le point de se mettre à table, qu'est-ce que te fait ma gaspilleuse de grand-mère ? Elle jette au milieu de la gueusaille qui dansait devant la porte vingt paquets d'allumettes pour le moins ; et même dirais-je vingt-deux que je ne mentirais pas. Jugez, Monsieur, si les invités durent pâtir. On dit qu'il se frotta à table deux grandes marmites de farinette (1), deux belles morues cuites au gril, une pleine terrine de grenouilles, un chat de mer (2) qui pesait neuf livres, demi-douzaine de pies, une bonne paire de corbeaux, qui tournaient à la broche avec un renard que le chasseur de la Boissière ne lui avait pas vendu moins de onze sous sans la peau ; il est vrai que c'était, dit-on, une belle pièce et un fin morceau. Puis on servit quatre poêlées de châtaignes, des raves comme s'il en pleuvait, des cornouilles, des mûres, des arbouses, des sorbes, que diable sais-je ! et une barrique de vin de quatre setiers. Ah ! Monsieur, vous m'avouerez bien que le pauvre monde qui se donne des airs comme cela ne peut pas durer ; cela convient tout au plus à de la noblesse comme vous ; et encore, à la longue, ce ne serait pas un miracle de les voir aller au fond.

### VII. *Les sentiments familiaux*

Le mariage (nous voulons dire celui des garçons) ne diminuait point toujours la famille. Bien souvent les parents de l'époux recevaient le jeune ménage sous leur toit, ne faisant avec lui, suivant le formulaire des tabellions, « qu'un même ordinaire, pot, feu et table, les biens cultivés en commun, les tailles payées de même », sans que l'on arrivât cependant à constituer ces « communautés taisibles » qui, dans certains pays, faisaient vivre en commun jusqu'à cent personnes d'un même sang. Le mariage ne suffisait pas à émanciper les jeunes gens de la puissance paternelle ; aussi devaient-ils en être relevés, lorsqu'ils ne l'étaient pas par l'âge, par un acte public au cours

(1) Bouillie de farine de maïs.

(2) Chien de mer, aiguillat (squale).

duquel ils promettaient de continuer à traiter leurs parents avec respect et obéissance.

Cette stipulation s'accorde à merveille avec des formules d'une révérence cérémonieuse qu'on trouve dans les plus humbles correspondances de famille de ce temps, comme aussi avec les tableaux attendrissants que Florian, Berquin, Rétif et l'*Encyclopédie* nous présentent des rapports familiaux chez les paysans. Le père Rétif, nous dit-on, « prenait avec sa femme un air de considération, mais sans apprêt et sans empesage ; son épouse, de son côté, lui parlait avec respect ». En voyage, « le père allait seul devant et disait à peine quelques mots sur les objets qui se présentaient ; le fils suivait respectueusement, sans oser interroger ». Il est possible qu'il en fût ainsi dans le pays dont nous parlons. Certaines habitudes qui n'y ont disparu qu'assez récemment le prouveraient, comme le « vous » familial et l'absence, à table, des femmes. Mais faut-il, là-dessus, nous associer aux pleurs qu'un historien de Gallargues versait, en 1835, sur la transformation des mœurs familiales de ces voisins immédiats de nos gens d'Aubais (1) ?

La famille, écrit-il, telle qu'on la voyait autrefois dans toute la France, telle qu'on la retrouve encore dans le fond de la Bretagne et dans les pays montagneux, n'existe plus à Gallargues. Le vieillard gallarguois n'est plus cet être sacré dont les paroles étaient recueillies comme des oracles, dont les cheveux blancs étaient un honneur, dont les besoins étaient prévenus, dont les infirmités étaient soigneusement soulagées, dont la perte était toujours douloureuse ; le vieillard gallarguois vit avec ses enfants, et si la prolongation de son existence n'est pas un embarras, du moins elle n'est pas une grande source de joie. Le père n'est plus ce chef grave, austère, peu communicatif, maître absolu de ses enfants, inébranlable sur le chapitre du devoir ; le père de nos jours est léger, imprudent, peu soucieux de se faire craindre, se contraignant lorsqu'il s'agit de faire des remontrances, et très disposé à applaudir à l'insubordination de sa jeune famille. La

(1) *Une excursion dans la commune du Grand Gallargues en 1835*, par M. J.-P. Hugues, pasteur. Nîmes, 1835.



mère n'est plus cette femme modeste, réservée devant son mari, ne connaissant que sa maison, ne s'occupant que de sa famille, et séparée entièrement des plaisirs du monde ; la mère de nos jours se complait dans les réunions folâtres de la jeunesse ; elle voudrait que l'opinion publique ne lui défendit pas de suivre les modes nouvelles. Les enfants ne sont plus les serviteurs dociles des volontés inflexibles de leurs parents, exécutant sans le moindre murmure les ordres les plus désagréables, se gardant bien de toute familiarité ; les enfants de nos jours se permettent de fréquentes désobéissances et ne craignent pas de donner de nombreux démentis. Les frères ne sont plus ces êtres liés par le sang, se respectant réciproquement et vivant en bonne harmonie, malgré la différence que le père faisait du cadet et de l'aîné ; aujourd'hui les frères sont toujours en rixe lorsqu'ils sont jeunes, et en procès quand ils sont vieux.

Nous avons assez de documents du temps pour soupçonner ce qu'étaient la nature et la force de ces relations familiales si vantées.

L'on a déjà cité cet *Opéra d'Aubais* qui forme l'un des principaux titres de notre village à une petite place dans l'histoire littéraire et l'une des œuvres les plus connues de l'abbé Favre. La donnée n'en est point faite pour inspirer un grand respect des parents et ne le suppose guère à la base des mœurs régnantes. Deux paysans près de la vieille, maître Reinau et dame Couderte, veufs tous deux, décident de se marier, elle avec le fils de Reinau, Pierrot, lui avec la fille de Couderte, Jacqueline. Inutile de dire que les deux jeunes gens s'aiment.

Écoutons l'entretien où le père annonce ce beau projet à son garçon :

PIERROT (*chantant*)

Moi, je veux Jacqueline,  
La veux et l'aurai ;  
Car cette fillette  
Me convient le plus.  
Pour chagriner mon père  
Toujours l'aimerai...

Ah morbleu ! que vois-je ? décampons.

REINAU

Pierrot, mon fils, écoutez.

PIERROT

Plait-il ?

REINAU

Vous commencez depuis quelque temps à mener la vie d'un libertin.

PIERROT

Et que fais-je ?

REINAU

Quand ce ne serait que ce que tu chantais là ; que n'es-tu capable de faire ?

PIERROT

Ah ! allons, diantre ! des chansons sont des chansons !

REINAU

Oui, mais non pas vos façons. Que faisiez-vous ce matin avec Jacquette dans la boutique de dame Couderte ?

PIERROT

Eh !... nous riions.

REINAU

Vous riiez, malheureux ?

PIERROT

Ah, parbleu ! voulez-vous que je vous dise que nous pleurions, si ce n'est pas vrai ?

REINAU

Vois-tu, Pierrot, je veux te tirer des mauvaises compagnies qui te gâtent. Je veux t'établir. Mais une jeune fille comme Jacquette n'est pas capable de te ranger. Il te faut une femme plus mûre. Dame Couderte, par exemple, ne te refuserait pas.

PIERROT

Je le crois ; mais c'est moi.

REINAU

Pourquoi ?

PIERROT

Parce que je n'aime pas les antiquités ; et puis, il y a longtemps que vous et elle...

REINAU

Je te réponds que je te la cède avec plaisir. C'est vrai qu'elle est vieille. Mais tant mieux. Tu en seras plus tôt délivré et, avec son argent, tu en auras une à ta fantaisie. D'ici là tu te seras un peu formé.

PIERROT

Oui, mais d'ici là il me faudra pâtir comme un diable. Je ne la veux pas, vous dis-je. Si vous saviez seulement à quoi elle s'expose depuis qu'elle s'est mis cela en tête, vous n'en parleriez plus d'aucune manière.

REINAU

Ainsi ? que lui est-il arrivé ?

PIERROT

Cette radoteuse l'a dit à tout le monde. L'autre soir, Antoine lui courait après en lui criant :

Dame Couderte,  
Où est votre raison ?  
Pour suivre Cupidon  
Avec un jeune garçon  
Qui est frais comme un poisson,  
Vous n'êtes pas assez alerte.  
Vous y iriez toute boitante,  
Ma pauvre commère !  
Que diable allez faire ?  
Vous ne pouvez plus plaire  
Qu'à un croque-mort.  
Que voulez-vous faire d'un galant ?

Et, ce matin, lorsqu'elle est sortie pour aller chercher du feu, Cadet lui chantait en passant :

Croyez-en le cadet Barral,  
N'écoutez pas votre marotte ;  
Vous vous en repentiriez comme il faut  
Quand vous auriez épousé Pierrot.  
Car cet ouvrier  
Vous prendrait  
Et, alerte,  
Dame Couderte,  
Comme il vous froterait !

Je vous dis qu'on la ferait devenir folle, si ce n'était déjà fait.

REINAU

Mais, mon enfant...

PIERROT

Mais, mon père,

Moi, je veux Jacqueline,  
 La veux et l'aurai,  
 Car cette fillette  
 Me convient le plus.

REINAU

Je t'assure que dame Couderte ni moi ne permettrons cela.

PIERROT

Eh bien ! savez-vous ce que je ferai ?

REINAU

Quoique tu fasses, nous sommes les maîtres, et nous tiendrons  
 bon.

PIERROT

Nous verrons ça.

Pour chagriner mon père,  
 Toujours l'aimerai ;  
 Et pour tuer sa mère,  
 Je m'engagerai.

REINAU

Va, tu feras ce qui te plaira ; mais c'est toi qui perdras, et  
 nous verrons qui doit gouverner, toi ou moi.

*(Il sort.)*PIERROT *(seul)*

Ces vieilles gens ne sont bons qu'à faire passer de mauvais  
 moments aux jeunes. Regardez ce qu'il veut que je fasse de ce  
 vieux lard de Couderte. Voilà, certes, un beau présent de nocces...

Le stratagème inventé par les jeunes gens répond à  
 une telle scène : chacun d'eux, en cajolant son « pro-  
 mis », s'en fait donner l'héritage, après quoi il ne leur  
 reste plus qu'à menacer les vieux de les mettre à la rue  
 pour les amener à composition.

Vaudeville, dira-t-on. Mais voici qui n'est que la réalité.

Le 29 juin 1752, écrit Prion, est mort le nommé Canonge, âgé de plus de quatre-vingts ans, ayant donné à ses filles son bien et par cette reconnaissance dans ses dernières années abandonné d'elles et de tout secours humain. Pourquoi se dépouiller avant de se coucher ?

Le 18 janvier [1746], Louis le postillon a enlevé Mlle Marie Delort son épouse pour la faire habiter avec lui au Caila. Le même jour, le feu prit dans sa maison d'Aubais. Le tocsin fut sonné ; les habitants à ce signal s'assemblèrent et en éteignirent le feu. La belle-mère accusa la belle-fille de cet incendie. L'accusatrice et l'incendiaire étaient toutes les deux dans une grande haine l'une de l'autre. La haine des femmes parvient à la déchevelure. Ce malheur fut évité par leur séparation.

Le 15 mai [1756], le sieur Costabeau surnommé Mangonnier, par une vivacité extraordinaire battit son épouse et si copieusement qu'il lui cassa une côte. Ce cruel mari fut généralement blâmé de tout le peuple d'Aubais. Cette vertueuse femme est douée de toutes les rares qualités, soit pour la sagesse, la beauté, l'esprit et le mérite. Mademoiselle Maguelon est ornée autant que celle-ci de tous les dons que la nature puisse embellir une personne de son sexe. Elle est douce, pacifique, blonde, jolie. On peut dire à sa louange que de toutes les plus rares beautés de toutes les citoyennes de ce lieu elle ne le céderait à personne. Le 28 mai, sans propos ni sujet, elle fut par son mari criblée de coups. Les personnes de l'un et l'autre sexe de ce lieu ont été touchés de cet accident et versé des larmes, larmes qu'on doit à son mérite. Peut-on, après, dire que les femmes d'Aubais soient heureuses ?

« Ils font l'amour à coups de poing », écrivait le curé de Congénies des paysans de la région (1).

Les débats d'intérêts entre parents sont de toujours. Mais ils sont multipliés alors par le droit d'aînesse et par le défraiement des filles réduit à leur dot. Contentons-nous à ce sujet d'une seule citation de la *Chronologiette*.

Le 26 octobre 1752, environ midi, la nommée Coutarel, veuve et voisine du château, est morte, ayant beaucoup souffert d'une grosse maladie. Le jour avant sa mort, ses deux gros gar-

(1) Poème sur *Les Supplices de la campagne*.

çons à plate couture se battirent devant elle. Cette irruption, comme on assure, n'est pas qu'il n'y ait abrégé le peu qui lui restait à vivre. Le motif de ce combat était l'intérêt : l'un à l'envi de l'autre voulait être le seul héritier.

Il est enfin des circonstances qui permettent de juger la force et la valeur des sentiments familiaux, en mettant à l'épreuve ce qu'il peut y avoir en eux de résistance et de dévouement, il faudrait presque dire d'héroïsme. A ce sujet, les relations des protestants réfugiés à l'étranger avec leurs parents restés en France donnent des indications assez tristes. Lorsqu'ils étaient partis, leur famille les avait traités en martyrs et leur avait promis de gérer au mieux leurs intérêts. Mais leurs biens, justement, étaient là, qui passaient aux plus proches parents faisant exactement leur devoir de catholiques. Aussi le départ d'un « réfugié » faisait-il plus, parfois, pour la « conversion » d'une famille que des années de pression et même de persécutions. Nous savons tel religionnaire, parti devant l'obligation de faire rebaptiser ses enfants à l'église catholique et revenu subrepticement dans son village pour demander à son frère sa part de l'héritage paternel, qui n'en obtint que la menace d'une dénonciation : rentré définitivement en France à la faveur de la Révolution, il lui fallut poursuivre en un long procès ce qui lui revenait de droit.

Et même lorsqu'on ne surprend point la trace de ces trahisons, il semble bien que le lot de ces fugitifs des villages protestants, c'était trop souvent, de la part de leurs parents de France, l'oubli.

Il y a longtemps que j'attendais de vos nouvelles — écrivait de Genève, à sa fille, Mme Baux, la belle-mère du juge d'Aubais. La lettre que vous m'aviez écrite à Nîmes ne devait pas vous dispenser de m'écrire ici pour me donner de vos nouvelles, car je craignais fort pour votre santé. Mais, quand vous m'écrirez à l'avenir, je vous prie de faire parler votre cœur et de ne vous pas servir des pensées des autres, car vos véritables sentiments me feraient encore beaucoup plus de plaisir. Quand on écrit à

une mère, il ne faut pas se piquer d'étudier les termes, mais il faut dire ce qu'on se sent.

Et voici quelques extraits d'une lettre écrite, de Genève également, par une autre réfugiée, qui avait amené avec elle une partie seulement de ses enfants, son mari et ses frères étant restés en France avec les autres.

J'ai été surprise de ce que les autres fois mon frère Étienne écrivait un peu ; mais cette fois il ne s'est point signé seulement, bien qu'il ne manque pas de papier... Je suis surprise de deux fois que j'ai écrit à mon fils Jean, je n'ai point eu de réponse. Je ne sais pas s'il ne me veut pas tenir de parole ce qu'il m'avait promis de m'envoyer quelque paquet... Je vous prie de me faire savoir un peu tout ce qui se passe dans toute ma famille. Au nom de Dieu, je vous en prie. Il y a si longtemps que je n'ai rien su. Il semble qu'ils ne se souviennent plus de moi. Mon beau-fils m'écrivait quelquefois, mais d'où vient qu'il y a plus de deux ans qu'il ne m'a pas écrit, lui qui le sait faire ? Vous me ferez un peu savoir comme se ménage mon mari, bien qu'il ne s'en soucie pas de moi. Mais il doit au moins écrire quelquefois à cause de Jacques, le pauvre garçon, qui n'a d'autre désir que de savoir des nouvelles de son père. Il dit qu'il n'eût pas cru qu'il l'eût oublié si tôt. Au moins, il lui devait envoyer pour l'habiller puisqu'il lui avait promis... Je vous embrasse de bonne amitié... de la bonté que vous avez pour moi de me recommander à mon fils. Il me pourrait bien tirer de tant de peine, car il est bien à son aise, mais il ne m'assiste de rien. Dieu me fait la grâce de gagner ma vie. J'ai bonne espérance de mon Jacques. C'est un brave garçon, Dieu merci, qui travaille bien. Je l'ai bien habillé de drap de neuf francs l'aune, mais ne le dites pas à son père. Si vous le pouvez obliger de lui envoyer quelque chose, faites le, s'il vous plaît...

Et cette lettre lamentable se termine sur un *post-scriptum* aussi navrant : « La mère de Mourière se porte bien. Elle est fort triste de ce qu'ils ne lui font pas savoir de ses [leurs] nouvelles. »

Il ne faut, certes, pas méconnaître ce qu'il y a d'exceptionnel dans les cas que l'on vient de voir. Cependant,

ils soulignent bien la nature qu'avaient alors les rapports entre parents. La famille était alors, si l'on peut dire, un « groupe social » plus qu'un « groupe affectif », et, par là, elle souffrait moins de la violence des caractères que de la dispersion de ses membres. Nous en avons aujourd'hui une conception entièrement différente.



## CHAPITRE II

### LA VIE DE SOCIÉTÉ. — JEUX ET FÊTES

I. LA SOCIABILITÉ. LES BANQUETS. — II. LA CURE EN COMMUN D'EAU PURGATIVE. — III. LES PLAISIRS. PÊCHE, BAIGNADE, CHASSE, JEU DE BALLON. — IV. BÂTELEURS ET COMÉDIENS. — V. CARNAVAL, PLANTATION DU MAI ET FÊTE LOCALE. — VI. TAUREAUX ET FERRADES.

#### I. *La sociabilité. — Les banquets*

L'un des traits les plus frappants de la vie villageoise en France au XVIII<sup>e</sup> siècle est sa grande sociabilité, qui contraste avec l'isolement ou l'on vit souvent aujourd'hui à la campagne. Le Bas-Languedoc ne faisait pas exception à la règle et les relations sociales y étaient extrêmement développées, mais ici aussi, il avait son originalité.

L'on n'y connaissait guère ces veillées, propres aux contrées septentrionales, qui sont l'apanage classique du village dans la littérature. Et c'est pour manger que nos gens se réunissaient de préférence. Ils ont un formidable appétit, s'il faut en croire un brocard de leurs voisins : « Gens d'Aubais, mangez-vous bien ? — Nous mangeons des morceaux comme des bondes de tonneaux. Si nous mangions plus, nous crèverions ! » Aussi tout leur était-il prétexte à banqueter, comme on l'a déjà vu, des grands événements tels que les mariages au simple achat d'une perruque. Et même les « galas » tenaient dans la vie des notables et des simples cultivateurs, pourvu qu'ils fussent un peu aisés, une telle place que l'on ne se mettait sans

doute point ordinairement pour festoyer en peine d'autre motif que la nécessité de rendre des politesses et le plaisir de se rencontrer entre amis autour de mets abondants.

Les mentions de ces festins sont assez nombreuses dans la *Chronologiette*, et assez détaillées, car Prion, qui malheureusement n'est point invité à tous, connaît peu d'événements plus notables. Il est amusant d'en lire le récit.

Le mardi 28 juillet [1744], jour de saint Nazaire, à pareil jour fête votive et locale du lieu d'Aubais... Mr le Curé... a donné à souper ce jour-là à plusieurs personnes d'un rang très distingué de ce lieu. Ce repas a été apprêté par le sieur Degaut, cuisinier du château, auquel lui a été volé un poulet pendant qu'il était occupé à les préparer pour les faire cuire, ce qui a fait et causé beaucoup de bruit. Cependant le poulet n'en a pas été moins perdu, mais on en a substitué un autre à sa place appartenant à Madame, aux dépens de laquelle le vol a été réparé.

Le 3 dudit [septembre 1744], les habitants de Villetelle ont donné une fête de réjouissance à plusieurs principaux Mrs et demoiselles d'Aubais. Le repas a été fait audit Villetelle. Mr et Mlle Gruvel, Mr et Mlle Delort de Gavernes, Mlle Rouaud dudit Aubais et plusieurs autres, tous convives, s'y sont transportés deux à deux, bras dessus bras dessous. Le premier service de ce repas a été une grande soupe aux choux cabus, un grand bouilli, deux dindonneaux, deux paires poulets, une éclanche, du petit salé, de la saucisse et des andouillettes de l'année 1743, et pour dessert trois assiettes de bellicoques.

Ce « dessert » demande sans doute explication pour la plupart des lecteurs, qui ne sont ni d'Aubais, ni du Gard, ni de la Provence. Le bellicoquier (on dit en pays de langue d'oui le micocoulier) est certainement le plus grand des arbres fruitiers (bien que le *Petit Larousse*, qui le définit « Espèce d'orme dont le bois est utilisé en ébénisterie », ne le connaisse pas en cette qualité), car il fait aux avenues de Nîmes de magnifiques ombrages, mais son fruit est sans aucun doute le plus minuscule des fruits. Il est vrai que l'on refuserait, en dehors du pays, de donner ce nom à une petite baie où l'on ne trouve pas, de loin, un gramme

de pulpe. Mais c'est bien un fruit, et comestible, puisque toutes les populations du Bas-Rhône s'en délectent. Et le curé d'Aubais, traitant son évêque et les acolytes de celui-ci après une confirmation, ne pensait pas pouvoir les mieux régaler que d'une assiette de bellicoques.

Mais reprenons les récit de nos « galas ».

Le jeudi 10 avril 1749, Mr André Delort, fermier général des domaines et châteaux de Gavernes et Christin, l'homme de son siècle le plus galant, le plus spirituel, libéral, d'une politesse infinie, très assorti, du côté de la fortune, en biens selon son état, encore mieux en logement, attendu qu'il occupe deux maisons seigneuriales des plus belles et des plus riantes de la province, à pareil jour, il donna un magnifique régal dans ledit château de Gavernes. Quatre demoiselles des plus belles du pays en furent les premières convives. C'étaient Mlle son épouse, Mlle de Bouchet, de Montpellier, Mlle Soulier, du Mas Nou, Mlle Madelon Bouchet et Mlle de Rouaud, Mr le curé d'Aubais, Mr Coteron, autre ecclésiastique, et autres personnes qui n'étaient pas d'une moindre singularité pour le mérite. Ce cercle fut des plus augustes et la chère encore plus excellente et exquise, ce qui prouva manifestement que le tout y était d'un goût si succulent qu'on remarqua que tous les convives de l'un et l'autre sexe s'y remplirent avec tant de goût qu'après ils ne mangèrent qu'au bout de deux jours, à l'exception du sieur curé d'Aubais, qui se trouva plusieurs jours très incommodé, et non pas tant par la consommation des ragoûts en gras que par la grande quantité de lait caillé et fromage dont il s'était glorieusement hébergé, dont par ce dernier mets il se trouva plusieurs jours sa santé très altérée. Dans ce godeau ou gala, il fut remarqué que Mrs du clergé avaient commencé la conversation en langue française, mais Mr André et son épouse, conviateurs, brillèrent davantage par leur langage patois ou langue maternelle du pays. Le lait était de brebis. Il y fut déguisé de ce qu'on sut s'imaginer de toutes les façons en crème, du caillé, du cuit et du cru. Ce fut de cette dernière façon que de la crudité duquel Mr le curé fut très incommodé. On dit en commun proverbe que ce qui est excellent pour les uns est très mauvais pour les autres. La vérité de ce qu'on avance fut manifestement prouvée par ce banquet, puisqu'à la sortie duquel les demoiselles du même cercle en sortirent avec une blancheur éclatante et d'un embonpoint le plus frais qu'on eût jamais vu. *Laus Deo.*

Le dimanche gras 13 février [1752], Mr Bourgogne, curé d'Aubais, a donné à souper un superbe gala, la magnificence duquel a beaucoup éclaté de la somptuosité. Les convives étaient Mr Allier, collecteur, Mrs Gruvel père et fils dit la Treille, Mrs Chrétien père et fils, le 6<sup>e</sup> Mr de Rochebaron, gardien des grands cordeliers de la grande manche, le 7<sup>e</sup> Mr Coteron, chapelain de Mr le marquis d'Aubais. Le souper fut siégé à sept heures du soir et fut très court, puisqu'on se leva de table à onze heures.

Le 29 [mars 1752], le sieur Pierre Mabelly, bourgeois d'Aubais donna le plus riche et le plus superbe dîner qu'on eût jamais vu en ce lieu. Les conviés étaient Mme de Bresson et Mlle sa belle-sœur, conduites par leurs maris, un Père Jésuite prédicateur, tous de la ville de Sommières. D'Aubais, les convives étaient Mlle Madelon Boucher, Mr Coteron, archichapelain, Mr Bourgogne, curé, son confrère et divers autres grands personnages de l'un et l'autre sexe. La chère y était profuse et avec tout cela la plus exquise et la plus délicate. Le dessert fut également un des plus magnifiques. L'on ne fut jamais plus surpris que lorsqu'on vit arriver les hautes pyramides de meringues. L'on sait que cet ouvrage d'office est très délicat et le plus fondant dans la bouche. Les dames et principalement Mrs du clergé ont été ceux qui en ont fait le plus grand abattis. L'artisan quittait sa boutique, Mr le juge son tribunal, les bergers la campagne et ses moutons, la femme sa quenouille pour venir admirer cette auguste compagnie à leur arrivée dans leur gala et dans leur départ.

Le premier dimanche de carême [1753], il s'est formé dans ce lieu une célèbre société, à savoir le Révérend Père de Rochebaron, cordelier et prédicateur d'Aubais, et Mesdemoiselles Bourgogne, Mlle Rouaud, Mlle Gruvel, Mlle Manse appelée D'en carrière dreche (1). Tous les dimanches de carême et tour à tour, ils se sont donnés une magnifique collation garnie de ratafiat, muscat entre autres. Le R. P. s'y est le plus distingué en donnant à son tour une magnifique tourte d'amandes faite et composée de la propre main de ce bon religieux, laquelle par lesdites demoiselles a été trouvée excellente.

Passons sur le « superbe dîner que Pierre Mabelly donna, le 20 novembre 1753, à dix bourgeois de ses amis dans son hôtel » et où l'on admira le buffet dont nous avons déjà

(1) De la rue droite.

parlé. Mais voici, à l'occasion du Carnaval de l'année suivante, une suite de notices qui nous fera connaître combien la « saison » était brillante à Aubais.

Le dimanche gras du carnaval, 25 février, Mr Bourgogne, Mlle Bourgogne, Mlle Gruvel la Treille, frère et sœur, Mr Fabre curé en second, Mr Coteron, chapelain, Mrs de Gruvel père et fils connus sous le nom de la Treille, Mr Bouchet, maître d'hôtel de Mr le marquis d'Aubais se rendirent tous assemblés environ les sept heures du soir chez Mr le curé où ils trouvèrent une grande table garnie d'un magnifique pâté, d'un copieux dinde, deux épaules d'agneau, d'un lapin de campagne, d'une salade. Sur le champ, tous les convives s'y ruèrent à merveille dessus. Il ne faut pas demander s'ils en firent une ample dissection.

Le lendemain lundi, Mr Bouchet donna un souper splendide au-dessus de ce dernier et d'un goût encore plus fin. Les mêmes convives y furent appelés. Mr Fabre, curé en second, ne s'y trouvait point.

Mr Mabelly et Mlle son épouse, le matin du même jour, avaient donné le dîner. Le défraiement de ceux-ci était plutôt une collation magnifique à la royale qu'un repas. Ce magnifique gala ne fut uniquement donné qu'à des personnes du sexe, qui furent ce qu'il y avait de plus beau et de plus choisi dans les demoiselles les plus relevées dans l'extraction de ce lieu.

Nous laisserons là ces splendeurs gastronomiques dont Prion était l'historien désintéressé (car on ne l'y conviait pas), mais non sans copier encore le récit d'une partie aux champs fort analogue aux déjeuners au « maset » si en faveur aujourd'hui.

Le 15 mai 1754, environ les six heures du matin, par un jour très serein, Mr l'abbé Coteron régala d'un magnifique gala Mr Favre, curé en second de la paroisse, Mr Bouchet, maître d'hôtel, Mr Lange, maître chirurgien, Mr Audier, écuyer en chef de la cuisine du château, le nommé Prion, le quatrième magistrat d'Aubais. Ce régal était composé de pièces choisies, comme missons en vulgaire et en français andouilles, nombre de douzaine petits pâtés, raves crues choisies et fromages exquis. Le vin était une liqueur du Saint-Christol la plus exquise. La source première de la vie qui est le pain, celui-ci était du blanc, beau-

coup, et du plus blanc et du meilleur de celui d'Uzès. La salière était un carré faite du plus beau papier d'Angoulême. Le sel mis proprement dans icelle servait à saler les raves. La beauté de ce déjeuner ne peut à l'histoire future qu'être très mémorable. Il fut donné à un quart de lieue d'Aubais, sur le bord d'une fontaine appelée du Travers, qui est très célèbre par l'abondance et la bonté de ses eaux cristallines et de la verdure qui de toutes parts l'environne.

## II. *La cure en commun d'eau purgative*

Si caractéristiques que soient ces récits, il en est dans la *Chronologiette* qui prouvent de manière plus extraordinaire le besoin de compagnie qu'avaient nos ancêtres.

Nous avons dit quelle importance l'on accordait à Aubais, en fait d'hygiène, à la purgation. Mais ce n'était pas seulement en cas de maladie et l'on attendait grand bien d'une cure annuelle des eaux rafraîchissantes d'Euzet. Qui pouvait allait, l'été venu, les prendre à la source, à quelques lieues d'Alès. Qui était retenu à Aubais les buvait à domicile (1). Mais ce n'était point, comme aujourd'hui, en son privé. Il faut croire qu'elles n'auraient pas fait de bien si l'on n'avait pas accompli les cérémonies qui sont de rite dans les stations d'eaux, et en y apportant cet esprit de communion dans la cure qui groupe les buveurs autour de la fontaine. Aussi se réunissait-on pour absorber, de grand matin, le liquide bienfaisant et pour faire de compagnie la promenade obligatoire.

Époque très éclatante, écrit Prion le 10 septembre 1750, par les prodigieux épanchoirs des eaux minérales d'Euzet rendues sur le sol et terrain d'Aubais. Il fut convoqué une assemblée des personnes d'élite chez Mr Bouchet, bourgeois et le

(1) « Le jeudi 11<sup>e</sup> août, les buveurs d'eau minérale de ce lieu sont partis pour les aller boire à Euzet sur les bords de la fameuse fontaine qu'on y trouve si salubre pour la guérison de plusieurs maladies. A pareil jour Mlle Bouchet et sa famille ont mandé quérir de ces eaux et les ont bues chez eux avec autant de succès que sur les lieux. » Cf. D<sup>r</sup> A. Charvet, *Les sources minérales d'Euzet. Comptes-rendus de la Soc. scient. d'Alès*, t. XIV-XVI.

cavalier le plus aimable de la paroisse. Il avait à cinq heures du matin mis sur les tables de sa maison grand nombre de dames-jeannes de la hauteur au naturel remplies desdits liqueurs aquatiques dudit Euzet, autour desquelles on voyait Mr le Curé, Mr Coteron, Mademoiselle Batifort, jugesse, Mademoiselle de Gruvel la Treille, Mademoiselle d'André Delort, Mesdemoiselles Bouchet aînée et cadette, et tant d'autres rares personnes, autant avérées par leur mérite. Oh ! quel spectacle si charmant de voir autour de ce nombre de cantines cette majestueuse compagnie. Chacun était armé d'un verre verrique, d'un gobelet d'argent, gondoles et tasses, les cliquetis qu'ils choquaient. Les maris encourageaient leurs épouses et le clergé animait les autres pour la conquête de ces blanches et minérales liqueurs. Ils employèrent trois heures du matin à recevoir et avaler lesdites libations. Ceci fait le plus gracieusement, chaque personne s'armait d'une canne de quinze pieds de hauteur. On aurait dit, lorsqu'on les voyait dans les rues, voir la procession générale de tous les pèlerins et pèlerines de France et de Saint-Jacques en Galice (1).

(1) Cette coutume est si curieuse que nous donnerons ici toutes les autres mentions que nous en trouvons dans la *Chronologiette*. Elles prouvent qu'il s'agissait bien d'une pratique habituelle.

« Le 20<sup>e</sup> dudit mois d'août [1752], le Clergé, les demoiselles et les habitants d'Aubais les plus qualifiés y ont tous ensemble commencé à prendre les eaux minérales. Ces trois corps faisaient une troupe très nombreuse. Depuis cinq heures du matin fallait-il les voir se promener pêle-mêle ensemble et plus copieusement purgés qu'un renard qui aurait mangé tout le verjus des treilles et vignes des îles Tercères [Açores]. La civette ou la fumée des matières pécores des uns et des autres avait quasi infecté l'air du salubre lieu d'Aubais, civette accidentelle capable, non d'une contagion, mais d'une vraie peste. »

« Le 7 août 1753, les habitants d'Aubais les plus opulents, plutôt par coutume que par nécessité, ont commencé à prendre les eaux d'Euzet. C'est dans ce temps que l'on voit tous les matins les promenades de ce lieu remplies de ce qu'il y a de plus auguste dans ce riant séjour. »

« Dans la semaine du 5 jusqu'au 15 août » les membres du clergé « ont pris les eaux d'Euzet. Ces liqueurs minérales leur ont été apportées exprès à Aubais. Deux desquels ecclésiastiques les ont prises chez Mademoiselle Manse d'En carrière dreche de ce lieu ; avec Mlle Bourgogne, cela faisait en nombre bien nombré deux demoiselles et deux ecclésiastiques. Ils étaient tous par leur rang, leur naissance, leur mérite personnel, du premier ordre de ce lieu. L'élément liquide qu'ils ont avalé avec tant de grâce les a en même temps engraisés et rafraichis à vue d'œil. »

« Le 24 août 1753, Mlle Chazot, fille du sieur Pierre Lauzière, marchand facturier, a pris chez Mr Bouchet l'aîné les eaux minérales sulfureuses d'Euzet. Cette personne est sans contredit la plus belle et la plus spirituelle de ce lieu. »

« Le 6<sup>e</sup> août [1754], Mr et Mlle Batifort, juge, Mlle Bouchet, Mr Bourgogne,

### III. *Les plaisirs. — Pêche et baignade, chasse et jeu de ballon*

La plupart des divertissements que connaissent nos villageois ont ce caractère éminemment social.

La pêche seule fait exception, et l'on est grand pêcheur à Aubais, grâce à la richesse du Vidourle. On a vu que Charles de Baschi trouvait le moyen de faire un éloge des carpes de son fleuve dans le « Toisé » dont nous avons donné quelques extraits en tête de notre premier chapitre. Prion ne saurait manquer de lui consacrer son los.

La rivière du Vidourle, les eaux de ce fleuve si douce et si admirable engraisse les animaux et principalement les chevaux. Ce fleuve laisse sur sa gauche le château d'Aubais, fourmille en poisson, non pas seulement en carpillons, mais de ces carpes surannées dont l'écaïlle est si dure et si jaune qu'on prendrait leur surtout pour une cuirasse d'or, ou du moins de ces carpes in-quarto du poids d'environ 20, 25, 30 à 35 livres qui méritent de tenir leur place dans des in-folio. L'on dit ordinairement qu'il n'y a dans cette rivière que de l'eau et toute sorte de poisson, car en effet il y en a tant qu'il remplit, à ce qu'ils disent, la troisième partie du lit du fleuve. En été, lorsque l'eau est basse, le peuple dit que le poisson fait enfler la rivière.

Mais on ne fait pas que pêcher dans le Vidourle et nos gens sont fort amateurs d'ébats nautiques auxquels ils se livrent en commun. Voici le récit d'une initiation :

Le 20 juillet [1750], le sieur Paris, champenois de nation, officier d'office de Mr le marquis du Caila, sur le bord du Vidourle a été dépouillé. On lui a attaché sur le ventre deux nageoires qui étaient deux Calebasses et en cet état a été jeté dans la rivière pour y apprendre à nager. Ses grandes dispositions nous font beaucoup espérer.

curé, et Mr Coteron, chapelain des chapelles du château, ont commencé à prendre les eaux minérales d'Euzet. »

« Dans Aubais, cette année [1755], les eaux minérales d'Euzet y ont été dans une grande vogue. L'on n'y avait jamais vu autant de buveurs de cette liqueur. Ceux de ce nombre ont été Mrs du clergé, tous les bourgeois portant perruque et beaucoup d'autres, comme aussi toutes les demoiselles, c'est-à-dire principalement celles ornées d'un pet-en-l'air. »



Parfois, il s'agit de la plus sainte compagnie :

Salut et dilection. Il sera notoire que le clergé d'Aubais forme dans ce lieu le second rang. Au commencement de juillet, cet auguste corps a été se jeter au milieu des eaux de la rivière du Vidourle, le quartier appelé Entre deux Roques. Ils sont toujours sortis de ces bains plus beaux, plus frais et plus colorisés que la chaste Suzanne. Les hommes de la première et dernière mondanité ont été se jeter aussi dans les mêmes eaux à corps perdu tant pour la nage que pour la pêche.

Plus encore que les plaisirs de l'eau, ceux de la chasse sont pour nos villageois prétexte à réunion. Sans doute y avait-il comme partout des braconniers solitaires, mais ce n'est point là divertissement, et, malgré toutes les interdictions de port d'arme et de chasse qui existaient encore, c'était le plus souvent par bandes joyeuses qu'on s'en allait guerroyer contre lapins et perdreaux (1).

Le clergé, on l'a déjà vu, donnait l'exemple. Celui-ci était amplement suivi, et Prion note telle expédition de six chasseurs munis d'un furet qui, en un seul jour, leur valut treize lapins. Il est vrai que tout près d'Aubais, à Saint-Laurent d'Aygouse, les femmes elles-mêmes allaient à l'affût au canard et faisaient « des abattis au-dessus des hommes leurs maris et leurs concitoyens ».

Parfois les chasseurs étaient surpris par le garde du château mais les mœurs du marquis et des siens étaient douces, on le sait, et ils ne sévissaient guère.

Le lundi 6<sup>e</sup> juillet [1750], raconte Prion, environ les 4 heures du soir Mr le marquis du Caila, quoiqu'ayant, à ce qu'il assura, le droit d'être très piqué, il se contenta de ne faire qu'une réprimande paternelle à deux chasseurs ses domestiques trouvés par lui-même avec leur fusil dans sa terre, tous les deux ses serviteurs, l'un interne, l'autre externe, très honnêtes, qui sur le

(1) On voyait de temps en temps à Aubais plus gros gibier, et notamment des loups. Le chasseur du château en tua un à la Roque ; un autre dévora une bourrique « presque dans le lieu d'Aubais » et revint, quelques jours après, enlever un mouton dans le parc du juge.

champ se soumirent à la clémence qui leur fut accordée par ce grand seigneur.

Mais rentrons au village. Les hommes s'y divertissent au mail ou au ballon. Prion eut un jour l'honneur, on l'a déjà dit, de jouer au mail avec six ecclésiastiques d'Aubais et des environs. Ce n'est pas d'ailleurs, un jeu de tout repos et il arrive qu'on s'y casse une jambe d'un coup de boule comme il échut à Begon le jardinier.

Le ballon n'est pas moins apprécié :

Le 11 et 12 octobre [1750], huit jeunes hommes choisis d'Aubais et de Gallargues ont fait pendant deux jours des fameuses et célèbres parties de ballon devant la place du magnifique château d'Aubais. Il s'y rendit du circumvoisinage une grande quantité de peuple qui en furent autant qu'il y fut joué de spectateurs. Le nombre des parieurs y fut innombrable ; ceux qui en eurent gain de cause y remportèrent des sommes immenses (1).

#### IV. *Bateleurs et comédiens*

Nos gens, on le voit, aiment tenter la chance. Aussi les loteries et les jeux de hasard sont-ils en faveur parmi eux. De nos jours on met rituellement en loterie, chaque année, une couverture au crochet pour la « vente » du temple protestant et quelque objet semblable au profit de l'église. On connaissait autrefois des pratiques semblables, comme le montrera l'historiette suivante :

Les esprits des bourgeois les plus qualifiés pour le savoir,

(1) Gallargues se passionnait spécialement à ce jeu, comme nous l'apprend son historien : « On parle encore, écrit-il en 1835, et on parlera toujours dans nos contrées d'une partie de ballon engagée entre les joueurs d'Aiguesvives et ceux de Gallargues. La place de Vauvert fut choisie pour être l'arène où se livrerait le combat ; tous les villages voisins étaient accourus, pleins d'impatience de connaître l'issue de cette partie brillante. Les enjeux étaient de cent louis, sans compter les paris nombreux qui s'engagèrent durant la partie... Non, jamais le combat des Curiaces et des Horaces n'a fait battre tant de cœurs, n'a excité tant de curiosité, n'a fait naître tant de regrets et n'a inspiré tant de joie. Albe et Rome luttaient pour la liberté, Gallargues et Aiguesvives se disputaient pour l'honneur. »

qui sont sans nombre dans Aubais, s'étant un de ces jours unanimement assemblés sous les halles de ce lieu, après avoir fait plusieurs assauts sur les sciences les plus sublimes, ils convinrent que ce monde méritait d'être comparé à une loterie, assurant que si l'un perd, l'autre gagne. Après cette décision scientifique finie, Mademoiselle de Rouaud, habitante au château d'Aubais, forma elle seule une loterie d'un tablier basin en pièce à petites fleurs de toute beauté, à trois sols le billet. La pièce ayant généralement été trouvée très belle, aussi fut-elle trouvée bientôt remplie. Elle fut tirée le 26 août. Mr Gruvel, procureur judiciaire, voyant que les billets n'étaient que de trois sols, il y en avait mis trois et ce dernier la gagna. Il faut noter qu'il n'avait mis ses billets qu'un quart d'heure avant qu'elle se tirât.

Ce goût était exploité par des bateleurs qui s'installaient sur la place et donnaient lieu, parfois, à des incidents divertissants, — pour le spectateur.

En voici un dont nous empruntons le récit à une pièce de procédure.

Du vingt huitième juillet mil sept cent trente six, par devant nous M<sup>e</sup> Jean Batifort, juge du marquisat d'Aubais, dans notre maison d'habitation s'est présenté André Salager, facturier de laine, habitant du lieu d'Aubais, et nous aurait dit qu'étant à la halle, environ sur les onze heures avant midi avec le nommé Jacques Delbosc et s'étant aperçu qu'il y avait une femme étrangère qui baillait à jouer de marchandise de quincaillerie, ce qu'on appelle la roue de fortune, et après que ledit Delbosc aurait joué deux coups, le plaignant se serait mis à jouer et aurait fait tourner l'aiguille, qui se serait précisément arrêtée sur le point d'un gobelet ; sur cela, le plaignant aurait dit qu'il aurait gagné ledit gobelet et cette étrangère aurait soutenu au plaignant que ce n'était pas vrai et que s'il voulait jouer un écu de six francs, il le lui jouerait. Sur cela, le plaignant aurait sorti un écu de six francs sur la table. Sur cela, l'étrangère aurait refusé le pari. Sur cela, le plaignant aurait dit à ladite étrangère : « Je m'en rapporte à la compagnie et tous ceux qui étaient présents ont déclaré que le gobelet m'appartenait. » Sur cela le plaignant aurait pris ledit gobelet ; alors ladite étrangère aurait traité le plaignant de bougre et de fripon et aurait saisi l'aiguille de fer à jouer et voulait l'enfoncer dans le ventre du plaignant. Sur ce bruit, un étranger qui se dit le mari de ladite étrangère aurait

saisi par derrière et par les cheveux le plaignant ; sur cela, ledit Jacques Delbosc aurait saisi ledit étranger...

Autre mésaventure moins bruyante, rapportée par Prion :

Le dimanche 18 août [1744] un bateleur, dont la mine duquel était assez avenante et encore plus flatteuse, arriva ce jour-là à Aubais, muni d'une boîte remplie de bijouterie, qu'il débitait aux jeux de hasard, aux dés joués dans un cornet. Mlle de Marisargues [*on se souvient que c'est la dernière fille du marquis*], au sortir des vêpres, accompagnée de Mr Couteron, Mr le curé, Mr David, secondaire, Mr Touache, maître d'école, Mr Batifort, juge, entrèrent dans la maison de Mr Bouchet suivis du bateleur qui étala sa riche boîte, lequel gagna dans moins d'un quart d'heure à cette auguste compagnie avec ses dés la somme de vingt livres. Dans le commencement de cette action, la compagnie qui demanda cet amusement montra d'avoir sans contredit plus de l'esprit que le bateleur, mais ce dernier ne fut pas non plus si sot, puisqu'il emporta l'argent de tous.

Ces bateleurs ont de temps en temps quelques rivaux plus relevés, par exemple des comédiens :

Du 17 jusqu'au 20 octobre [1751] une troupe d'opérateurs arrivés à Aubais. Ils ont établi leur théâtre sous la halle. Ils ont par leurs fines farces beaucoup diverti le peuple. Ils n'avaient avec eux qu'une opératrice, mais elle était belle pour le moins au niveau de nos paysannes les plus clinquantes.

On a vu, d'autre part, que les enfants des écoles donnaient parfois à leurs parents le spectacle de tragédies sacrées et il est bien probable que l'*Opéra d'Aubais* de l'abbé Favre fut joué devant les seigneurs. Du moins fut-il composé pour cela, comme le montre l'Épître dédicatoire à la marquise, où Thalie dit à l'auteur :

Pour l'amuser fais une comédie  
 Dans ton jargon ; que ses propres vassaux  
 Viennent jouer les rôles principaux.  
 Cet artifice est le seul pour lui plaire.

Et c'est certainement en vue d'une représentation dans la cour du château d'Aubais que l'abbé y a explicitement placé l'action de son vaudeville.

V. *Carnaval, plantation du mai et fête locale*

A côté de ces divertissements, des fêtes à date fixe viennent contribuer à l'ébaudissement de nos villageois. Aubais n'a pas de foires et ses habitants s'en dédommagent en allant à celle de Sommières, la veille des Rameaux, ou même à celle de Beaucaire. Mais il leur reste le carnaval, la plantation du mai et la fête locale.

Le carnaval est tout spécialement célébré par des danses. En 1745, la jeunesse danse à cette occasion pendant trois jours et, voulant continuer, use, pour se procurer de l'argent, d'un stratagème que nous dirons plus loin. « Pendant le carnaval de 1750, écrit aussi Prion, l'on a vu toute la jeunesse et principalement les filles danser dans le cabaret. » La danse au son des hautbois (ceux d'Aubais sont restés longtemps fameux) est en effet le plaisir favori de nos jeunes gens. Le curé n'en est guère partisan et, en 1756, l'interdit à ses paroissiennes, mais vers le même moment, son ancien vicaire, l'abbé Favre, leur donne des leçons bien différentes en introduisant plusieurs danses dans l'*Opéra d'Aubais*, et en particulier une farandole aux paroles assez XVIII<sup>e</sup> siècle :

Remuons bien  
Pendant notre jeunesse,  
Remuons bien  
Cependant qu'il est temps,  
Car plus tard peut-être en notre vieillesse  
Regretterions  
Les plaisirs que perdrons.  
Remuons bien, etc.

Et d'ailleurs on dansait aussi, à l'occasion, en présence de Mr Bourgogne, et même chez lui. La *Chronologiette*,

nous montrant en une de ses pages « le clergé de ce lieu à table d'un superbe gala », ajoute : « à demi-dessert, les deux sexes se sont levés de table pour prendre l'amusement de la danse (1) ».

On danse aussi beaucoup pour la fête du printemps, et c'est à cette occasion qu'en 1756 M. Bourgogne lance ses foudres. Mais le trait caractéristique de ces fêtes est ailleurs.

Le 5 mai [1754], écrit Prion, la jeunesse de ce lieu, toujours très florissante, ont planté un mai d'une hauteur prodigieuse au son de deux hautbois accompagnés d'un beau tabourin. Ce mai a été magnifiquement arboré devant la porte du château et au bruit éclatant d'une nombreuse mousqueterie. En même temps, l'élite des Messieurs de la jeunesse sur un grand bassin d'argent ont présenté de riches bouquets à Madame la marquise d'Aubais de même qu'à Mr le marquis du Caila. Après s'être acquittés de ce respectueux devoir, ils se sont employés pendant deux jours à la danse et à la bonne chère.

Après quoi, notre mémorialiste nous explique comment les jeunes gens payaient, cette fois par des moyens tout-à-fait légitimes, les frais de la plantation du mai :

Ce divertissement fini, les jeunes garçons et les jeunes filles unanimement unis d'amitié, ils sont tous partis pour aller mon-

(1) La danse continua longtemps à faire fureur dans nos villages, et parmi les gens d'âge aussi bien que chez les jeunes, comme le montre un passage, trop pittoresque pour n'être point rapporté ici, de l'historien de Gallargues que nous avons déjà cité. Il venait de voir manœuvrer sur la place publique la garde nationale (nous sommes en 1835) et elle lui avait inspiré les plus belliqueuses idées : « La vue de ce bataillon m'expliqua la politique de l'Europe, mieux que tous les raisonnements des publicistes. Je compris pourquoi les rois absolus avaient craint de se ruer sur la révolution de juillet... Malheur à eux [*nous sautons le tableau des exploits dont la garde nationale eût été capable*] si la main du dieu des combats les avait dirigés contre nous. » Changement à vue. « Dès que le roulement du tambour eût donné le signal du repos, les jeunes gens, saisissant les mains des jeunes filles, formèrent une farandole immense où les vieillards se joignirent avec gaieté, et à laquelle les habitants des villages voisins furent invités à prendre part. Pendant que la farandole joyeuse soulevait la poussière, pelotonnait la multitude et confondait dans ses nœuds multipliés le chef, le soldat, la jeune fille, le vieillard, le maire, les étrangers, je félicitai mon conducteur de la gaieté de ses compatriotes... »

ter sur les arbres mûriers pour s'y occuper à ramasser la feuille servant à nourrir les vers à soie qu'ils élèvent si nombreusement avec tant de soin et de réussite. Les cocons qui en proviennent, ils les vendent ensuite. Ils ont et les uns et les autres grand soin d'en conserver l'argent pour payer toutes les années les hautbois et autres instruments avec lesquels ils se divertissent très somptueusement.

La plus grande réjouissance du pays était la fête locale, célébrée dans les premiers jours de septembre. Les « Messieurs de la jeunesse, tant de l'un que de l'autre sexe » y étaient « chamarrés de rubans à fond d'argent de toutes couleurs, disposés par banderolles » et leurs chefs, deux ou trois « abbés » et autant d'« abbesses », avaient fort à faire pour veiller à l'entrain et à la discipline des fêtes, dont la responsabilité leur était administrativement reconnue.

Le premier jour était consacré à la quête à domicile des subsides nécessaires, sous la forme de la traditionnelle offrande du gâteau. De nos jours, les jeunes gens viennent l'apporter dans toutes les maisons où n'habitent point seulement des vieillards, des indigents ou des esprits trop grincheux. Ces maisons sont marquées d'une étoile à cinq branches grossièrement dessinée au minium, « l'astrade », et Mistral a voulu pour son Museon Arlaten une de ces pierres où il voyait l'étoile des Mages ou la marque de sainte Estelle. Le « progrès » poussa, il y a quelques années, les jeunes gens à faire usage d'un pochoir de fer blanc ; mais il faut croire que ce peu regrettable instrument s'est perdu : on en est revenu à l'astrade dessinée à la main, mais si mal que l'on y ajoute maintenant le mot « aubade », qui, lui aussi, est assez couleur du vieux temps.

Tous ces préliminaires étaient accompagnés au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une magnificence inconnue aujourd'hui.

La jeunesse d'Aubais, note Prion en 1757, s'étant assemblée, ils furent à Sommières chercher trois grands gâteaux au sucre qu'ils portèrent sur un brancard. Ce brancard était précédé sur toute la route de deux hautbois et d'un tambour.

Le premier jour employé à la promenade du gâteau et aux aubades devant toutes les maisons, à commencer par le château (mais il arrivait que, pour quelque raison, on leur en refusât l'entrée), on se livrait à différents divertissements dont nous demanderons le détail au compte-rendu qu'en donne Prion pour l'année 1753 :

Premièrement le ris, la danse et la bonne chère. L'on dit en proverbe : après la panse, la bonne danse. Les hommes et les femmes y disent aussi assez communément : Vive l'amour pourvu que je dine. Sur le fait des maîtresses, les jeunes garçons font à l'envi qui pourra avoir ou choisir la plus belle. Les uns et les autres disent qu'ils aiment mieux que leurs yeux dînent que leur bouche.

Cet aimable gala fut en même temps du rampel [rameau, concours] aux quilles. Mesdemoiselles les filles avaient le leur en particulier comme les jeunes gens. La fille aînée de M. André Delort gagna le prix des quilles qui était une paire bas filoselle ouvrage très fin.

Secondement la course aux chevaux : Mr Nourry l'aîné, de Congénies.

La course des hommes, gagnée par le sieur Peyronnet, du Caila. Le prix était une écharpe et un mouchoir, le tout de soie.

La course des ânes : celui du sieur Gruvel surnommé La Treille. Le prix était un bonnet coton rouge et blanc.

La course des enfants, gagnée par Mrs les enfants du sieur Rebuffat et celui du sieur Arnaud, hôte.

Le prix du saut était un riche mouchoir rouge de soie. Le sieur Théron, fils de Mr le maire de Calvisson, remporta le prix.

Sans doute aussi avait-on parfois à la fête d'Aubais, comme à celle d'Aigues-Vives, le divertissement de « la mort violente d'un coq » (quelqu'un de ces « jeux » où il faut atteindre d'un coup de boule le malheureux volatile ou le décapiter, les yeux bandés), ou encore, comme à Gallargues, d'un feu d'artifice. Il est vrai que l'on peut jouir d'un feu d'artifice tiré dans les environs sans en payer les frais et nos Aubaisiens ne se faisaient point faute de « resquiller » ainsi (puisque le théâtre et le film ont répandu cet amusant terme méridional).



Le 26 août [1755], raconte Prion, tout le peuple d'Aubais accourut en foule à huit heures du soir à Gallargues le Montueux, favorisés par un beau clair de lune. Y étant heureusement arrivés, ils y virent jouer un superbe feu d'artifice. Il fut composé de 117 fusées et de 30 gerbes à feu poudrique. Toutes les personnes au service du château d'Aubais montèrent sur le dôme qui est la haute tour de ce magnifique château, d'où ils virent encore mieux jouer ce feu d'artifice, qui était de la Vaunage l'un des plus magnifiques. L'artificier était du village de Marsilhargues las Clèdes.

L'on verra que les heureuses nouvelles concernant le village et le pays étaient souvent solennisées de cette manière.

#### VI. *Taureaux et ferrades*

Il manque cependant en tout cela une distraction qui forme aujourd'hui le « clou » de la fête à Aubais comme dans toute la région : ce sont les courses de taureaux, courses provençales bien entendu, où tout l'art est d'enlever à la bête la cocarde placée entre ses cornes, à moins qu'il ne s'agisse d'un animal à fin de carrière, acheté par la jeunesse, et que l'on fait courir « à la corde ». La *Chronologiette* n'en parlant point, il faut croire que l'usage n'en était point encore venu (1). Mais la population du pays avait déjà cette « fe i bioù », cette passion des taureaux, qui prend parfois aujourd'hui allure ultra-régionaliste et permet à un Joseph d'Arbaud et à un marquis de Baroncelli-Javon d'exalter la jeunesse, au sein de la *Nacioun gardiano*, dans l'amour de la vie rude et libre qu'ils ont magnifiée par leur œuvre littéraire. Car si les taureaux ne venaient pas encore à Aubais pour y courir, on allait aux taureaux, chez eux, pour les voir « ferrer ».

(1) Nous le trouvons en 1835 à Gallargues, qui passait alors « pour être la patrie des meilleurs *taureadores* du Bas-Languedoc ».

Jamais, écrit Prion, époque en Languedoc ne fut si belle que celle du onze septembre 1754. C'est en cet heureux jour qu'au lieu du Caila fut faite la fameuse ferrade de tout le haras des taureaux et vaches. Ce magnifique haras appartient en seul à Mr le marquis du Caila... A cinq heures du matin, de son ordre, les gardians montèrent à cheval, tous armés de leur trident, furent dans les palus [*marais*] où ils y firent assembler toute la troupe bovine qu'ils emmenèrent au Caila. Elle fut renfermée dans un grand enclos où le tout fut flêtri par la marque en fer du seigneur. Pour cet effet, on avait allumé un grand brasier dans lequel on faisait rougir les fers. Tant vaches, taureaux que génisses, il en fut marqué plus de soixante et dix. Rien au monde de si curieux que de voir la troupe des gardians, principalement lorsqu'ils saisissaient les taureaux, qu'ils amenaient attachés auprès de la fournaise pour y recevoir l'empreinte. Tout le peuple de Lunel, Aimargues, Marsillargues et Vauvert s'y était rendu pour être spectateur d'un pareil acte qui fut, à la vérité, très célèbre. Le tout fut fait au son des instruments, comme hautbois et tambours. La marque du haras des chevaux fut remise à une autre fois. Pendant ce grand spectacle il n'y arriva rien de fâcheux, si ce n'est que quelques vaches renversèrent quelques hommes et des femmes en plus grand nombre, et jusqu'à leur portefeuille y fut renversé. Quoique cet événement fût fâcheux, il ne resta pas que de donner bien à rire au peuple. Ce bel ouvrage de ferrement ardent fut fini à une heure après midi. Tous les officiers de cuisine et d'office avaient travaillé pendant deux jours à préparer le gala qui fut magnifique. Toutes les personnes de qualité furent se mettre à table. Les gardians, les officiers de la bouche et plusieurs bourgeois furent conduits dans une seconde salle où ils trouvèrent aussi une table richement provisionnée. Dans chacune des salles on avait placé une futaille de demi-muid remplie du plus excellent nectar du pays. Le dîner fini, tout accourut à la danse, qui dura pendant deux jours.

## CHAPITRE III

### LA RUDESSE DES MŒURS

- I. PEU D'AFFAIRES DE MŒURS. — II. MARAUDAGES. — III. LA GARDE DU TERROIR. — IV. CONTREBANDE. — V. LES EXCÈS DE VIN. — VI. ATTENTATS ET « FAITS DIVERS » DE LA RÉGION. — VII. QUERELLES ET BATAILLES. — VIII. CHARIVARIS. — IX. TAPAGES ET DÉGATS NOCTURNES.

#### I. *Peu d'affaires de mœurs*

La grande sociabilité qu'une aisance relative entretenait dans la population de notre village ne doit pas faire méconnaître la rudesse des mœurs qui y régnaient. C'est à quoi il faut d'ailleurs toujours prendre garde lorsqu'on s'occupe du XVIII<sup>e</sup> siècle : la société est plus policée que l'individu, et le trait est seulement plus accusé lorsqu'il s'agit de demi-montagnards.

Ajoutons donc quelques ombres au tableau déjà tracé, mais en invitant le lecteur à ne point exagérer la portée d'un chapitre qui ne peut manquer de « virer au noir », comme toute étude sociale faite exclusivement d'après la gazette des tribunaux ou la page des faits-divers (et la *Chronogiette* n'est, en beaucoup de ses passages, pas autre chose). Les vertus, comme le bonheur, n'ont point d'histoire, ni d'historien. Et d'autre part ce seront beaucoup plus les manières de nos gens que nous aurons à incriminer que leur moralité.

Il est notamment un vice que Prion ne permet pas de supposer à ses concitoyens, le libertinage. Que certaines

régions rurales le connussent alors aussi bien que les villes, on le sait par Rétif. Mais encore aujourd'hui la tenue des campagnes méridionales est à ce point de vue de beaucoup supérieure à celle d'autres provinces françaises. Dans toute la *Chronogiette*, deux affaires de mœurs seulement. Un crime : le viol de la bonne du curé d'Aubais par quatre jeunes gens d'un village voisin. Des fiançailles poussées un peu trop loin, au reste bientôt confirmées par le mariage. Aucun scandale conjugal, et l'on peut croire que Prion ne les aurait point omis de parti-pris. C'est autre chose qu'il nous signale.

## II. *Maraudages*

Depuis qu'elle est jugesse, — écrit-il un jour qu'il était en veine de plaisanter Madame Batifort, — et dans l'absence de son mari, elle annonce à ses clients et clientes que la justice qu'elle a en main est la reine des vertus, l'entretien des républiques, car depuis que les lois fondamentales du lieu d'Aubais sont établies et pilotées sur le cube de la justice de Mr son époux, il n'y a aucun désordre ni aucune confusion. Tout y fleurit et, en quelque lieu que l'on y veuille aller, on voit une tranquillité et repos universel. Il travaille à donner au public la manière de planter, arracher et couper les arbres mûriers, celle de conserver les carpes dans les bassins d'eau douce de ses jardins, avec un arrêt banneret qui traite la finesse avec laquelle les perturbateurs du repos public, avec le secours de la lieutenantante du soleil [*la lune*], arrachent les marteaux des portes magistrales et l'enlèvement des moutons dans les parcs.

Entendons qu'Aubais est livré à des désordres de toute nature, et que la première victime en est le juge, chargé de les réprimer. Ce sont d'abord d'incessants maraudages, qui méritent parfois un nom plus sévère, et n'épargnent personne.

La basse-cour du château reçoit périodiquement des visites qui l'appauvrissent, un jour de « onze poules avec le coq », propriété du premier domestique, un autre jour d'« un coq d'Inde plus pesant qu'un gros mouton ».

Sans doute Prion plaisante-t-il, — à moins qu'il ne s'agisse d'une mauvaise farce, — lorsqu'il écrit :

Le 19 [septembre 1750], j'ai entièrement découvert la conspiration et le vol qui me fut fait en 1748 d'une courge par six personnes, auteurs de cette funeste action. Il y avait dans ces coupables deux ecclésiastiques, un laïque et, du sexe féminin, trois demoiselles des plus accréditées, et tous les six citadins d'Aubais. Cette heureuse découverte par des témoins irréprochables m'a épargné un chef de monitoire.

Mais le pauvre homme ne note que trop sérieusement par la suite :

Du samedi au dimanche [août 1751], j'ai été volé quelques jours auparavant également d'un écu de six livres chaque fois, ce qui fait douze livres.

Du 17 dudit mois de mai [1752] jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, des voleurs avec de fausses clefs ont volé à Prion 42 livres. Ci devant, on lui aurait fait de pareils vols. Au montant, le tout, de 114 livres.

Nous avons dit que le cuisinier avait été obligé de mettre une chaîne et un cadenas à la marmite pour qu'elle ne fût point « châtrée ». La rapacité de ces larrons domestiques était d'ailleurs fort éclectique, car ils volaient successivement, un jour « une bouteille remplie de vin, le lendemain un bard pierre de Mus et un pain ». Une autre nuit, c'étaient les écuries et les greniers qui étaient pillés, à l'aide de fausses clefs et d'où l'on emportait du grain et la moitié d'une charrette de bois.

Le village n'est, naturellement, pas plus respecté que le château. L'on tuait si couramment les pigeons que le juge et les autres habitants qui en possédaient s'engagèrent publiquement à faire poursuivre les coupables et à ne les pardonner, s'ils le faisaient, que d'un commun accord. Un jour, « Monsieur David, curé en second dudit lieu, ayant exposé au soleil par une fenêtre de sa chambre une éclanche délicieuse pour la faire mortifier, un fripon trouva qu'elle

l'était assez pour lui puisqu'il la lui vola adroitement ». Il y avait aussi d'ailleurs, des cambriolages qualifiés, ceux par exemple où l'ermite de S. Nazaire fut dépouillé de tout son bien pendant la nuit de Noël, où des voleurs ayant « échelé » la maison du sieur Gruvel la Treille, lui emportèrent plus de cent livres d'effets (peu après on en déroba le double au fermier de Gavernes). Que les coupables fussent souvent du village on le voit à l'attitude de « Messieurs les paysans » qui, appelés par les cris de la « maréchale ferrante » devant un individu surpris en train de fouiller un « cabinet » de sa maison, « fouillèrent à leur tour Mr le voleur et, sur le champ, le repassèrent en homme d'importance, après quoi chassé du village ». Si l'on n'avait eu quelque raison de l'épargner, il serait sans doute allé ramer sur les galères du roi.

Le terroir était encore plus exposé.

Un talent que nous autres paysans nous ne négligeons guères raconte Jan l'an pres, est celui de connaître les vignes où sont les muscats d'un tel, les figes d'une telle, les pêches, alberges, abricots de l'un et de l'autre, et surtout de savoir les heures où nous pouvons faire la maraude dans les mas. Je l'avais si bien cultivé dans ma jeunesse que s'il le fallait, j'irais encore vous subtiliser poulets et fruits aussi subtilement que qui que ce soit.

Pour les seules terres du château, Prion prétendait qu'une surveillance exacte aurait pu leur faire rapporter 400 écus de plus en empêchant les « dégradations, dépopulations, vols de bois et chasse enlevée par les braconniers ». Les voleurs s'en prennent aux pêches du verger de la marquise. Les olivettes du marquis reçoivent semblables attentions. Parfois, les malfaiteurs agissent plutôt par malice, lorsque, par exemple, ils coupent les mûriers qui se trouvent sur les terrasses du château ou dans le jardin du juge. Ces abattages de mûriers sont d'ailleurs assez fréquents dans les dossiers de justice, comme les vols de bois au détriment du seigneur. Il en est de même des délits de

dépaissance irrégulière, que les autorités municipales sont obligées de poursuivre particulièrement, ainsi que l'extraction abusive de pierre à bâtir des communaux, par quelques maçons.

### III. *La garde du terroir*

La communauté avait essayé d'abord de se prémunir contre ces dommages par toute une organisation de garde du terroir. Elle désignait par adjudication un ou plusieurs garde-fruits dont les baux nous font connaître les obligations. C'est ainsi que ces fonctions furent confiées en 1745 à Jean Bénézet, « aux conditions suivantes, savoir que ledit Bénézet sera tenu de prendre toutes les estimates à compte de ses gages que le collecteur lui remettra et de payer les trois compagnons qui se mettent aux vendanges, qui seront agréés par la communauté, comme aussi de remettre les rapports et relations devers le greffe de 24 heures en 24 heures, passé lequel délai ne seront point reçus par le greffier, le tout suivant les anciennes coutumes et usages du lieu ». En 1748, il est stipulé que les garde-fruits prendront sur les délinquants « pour les gens, grands et petits, de jour cinq sols et de nuit dix sols, pour chaque tête grosse qu'ils trouveront de l'étranger être chargée de bois, comme d'avausses (1) ou mugues (2) cinq livres, pour chaque charrette aussi de l'étranger qui emportera d'avausses fauchés ou arrachés, dix livres, et pour chaque troupeau étranger qui se trouvera dans la juridiction et terroir dudit Aubais, cinq livres, à la charge par lesdits preneurs de capturer et conduire dans le lieu les susdites bêtes, tant grosses que bétail à laine, c'est-à-dire d'un troupeau un ou deux moutons ».

Mais cette garde coûtait extrêmement cher : en 1745, 195 livres, en 1746, 200, en 1747 et 1748, 250, en 1749, 300.

(1) Chênes nains.

(2) Cistes.

Peut-être aussi n'était-elle pas très efficace, si les malandrins d'Aubais étaient aussi adroits que Jan-l'an-pres.

Avant d'être bien au fait de ce badinage, raconte ce dernier [c'est du maraudage qu'il s'agit], il faut que j'aie ramassé neuf cents coups de bâton sur l'échine, pour le moins. Ces coquins de garde-vignes, à eux seuls, m'ont eu plus de vingt fois comme un *inci oma* (1). Je ne pouvais pas entrer dans la moindre pièce qu'ils ne m'attrapassent, et quand je croyais manger un morceau en repos, ils étaient tout de suite là pour me troubler. Une fois pourtant, il y en eut deux qui furent bien fâchés d'être venus m'écornifler...

Comme ils me surprenaient toujours, moi, à la fin, je me pourvus d'un sifflet comme le leur, et j'allais me cacher dans les fossés. Là, je sifflais ; ils me répondaient en croyant se répondre l'un à l'autre. Ainsi, je savais où ils pouvaient être. Quand ils étaient près, je m'éloignais en tapinois pour aller faire mon affaire quelque part ailleurs. S'ils étaient loin, autant de peine épargnée, c'était là que je faisais pitance.

Et notre homme de raconter comment un guet-apens où il avait commencé par tomber se termina à la honte des garde-fruits et à sa gloire à lui, qui fut même mis à leur place.

On supprima donc les garde-fruits à Aubais. Mais on regretta vite cette décision et, en 1752, les consuls proposaient de demander leur rétablissement, attendu « que le terroir de ladite communauté, étant composé d'environ huit cent cinquante sétérées (2) entourée de garigues ou devois (3) dans lesquels on fait continuellement dépaître des bestiaux de toute espèce, il arrive journellement que ces bestiaux entrent dans les pièces cultes et ravagent les fruits que les habitants font venir à grands frais et que des passants enlèvent même une partie de ces fruits, ce qui est fort fréquent depuis la suppression des garde-fruits » (4).

(1) *Ecce homo*.

(2) 170 hectares, la sétérée valant à Aubais près de 20 ares.

(3) Pâturages interdits.

(4) Arch. Batifort.



Cinq ans plus tard, le juge est chargé de renouveler cette demande auprès de l'intendant en lui faisant valoir que « les dommages considérables qui se font journellement dans le terroir de la communauté mettent les habitants dans l'impossibilité de payer leurs charges, et cela avec d'autant plus de raison que la communauté, étant composée presque toute des étrangers sous prétexte d'une petite facture [*industrie*] qui se fait dans ledit lieu, ces étrangers qui n'ont aucun intérêt à conserver les fruits des habitants s'étudient au contraire de les voler et enlever dans chaque saison de l'année et à toute heure ». C'était faire preuve de quelque piété à l'égard de l'honneur du village, car les étrangers n'étaient point aussi nombreux que cela et les maraudeurs étaient évidemment dans beaucoup de cas « d'Aubais même ».

#### IV. *Contrebande*

L'on pense bien, d'autre part, que nos gens ne se faisaient point trop scrupule de frauder l'État en préférant les produits de contrebande à ceux qui, soumis aux gabelles, en avaient payé les droits, que ce fût le sel, le tabac ou la poudre. De là, de temps en temps, des perquisitions qui ne restaient point sans résultats.

Le jeudi 19 août [1751], les faux sauniers au nombre de trois vendaient dans un champ près le village d'Aubais trois sacs de sel en détail. Une brigade d'ambulants au nombre de douze, ayant à leur tête un brigadier qui les commandait, ont surpris les trois faux-sauniers, n'en ont fait qu'un de prisonnier. Les autres se sont sauvés par la fuite, montés sur leurs mules au grand galop, ce qu'on appelle la poudre d'escampette. En même temps les treize gardes, pour ne pas perdre du temps dans leur ministère ambulatoire, ils accoururent en diligence dans les maisons de Mrs nos paysans. Le sieur Beccard a été convaincu pour s'être trouvé muni de sel de contrebande dans sa maison, qui a été cacheté, qui en a été fait dépositaire par un ample verbal de par le Roi. Mr le juge d'Aubais a imploré pour Bécard,

attendu que sa femme lui nourrit à la mamelle un de ses enfants. Mr le curé a aussi demandé grâce pour ledit sieur Bécard. Le brigadier a répondu à ces deux grands protecteurs que, foi d'honnête [homme], à leur considération il pardonnait le sieur Bécard. Dieu fasse la grâce au susdit prévenu que ce pardon soit de longue durée.

Le 23 mars [1759], vingt deux commis pour la recherche de la contrebande du tabac et sel, armés comme de[s] jacquemards, furent presque toute la journée dans ce lieu d'Aubais occupés uniquement à fouiller toutes les maisons dudit lieu. Ils trouvèrent dans la maison du sieur Mabelly dit de l'Oustaunou environ un quart d'once de poudre à tirer. Ils saisirent son fusil qu'ils emportèrent. Mr Batifort, juge et licencié, dressa un procès-verbal en faveur de ces commis. Ce verbal fut écrit de sa main contre ledit Mabelly, quoique habitant de ce lieu et vassal de Mr le marquis d'Aubais. Ledit sieur Mabelly, se voyant attaqué par le premier magistrat de ce lieu et de 22 hommes armés de toutes pièces, se délivra moyennant une rançon de 36 livres.

Aubais avait peut-être aussi ses contrebandiers, du genre de ceux que peint la nouvelle de l'abbé Favre. Mais il serait excessif d'en prendre prétexte pour dire de tous ses habitants ce que le seigneur de ce récit disait, un peu trop généralement, de tous les paysans : « Les malotrus ! Qui dirait que sous les dehors de la simplicité la moins suspecte, ils fussent capables de la malice la plus réfléchie et la plus profonde », ou pour répéter avec Jan-l'an-pres lui-même : « La conscience des paysans ne crie pas comme celle des autres gens, ou elle le fait si doucement que, ma foi, on ne l'entend pas. »

#### V. *Les excès de vin*

En fait, ni les vols ni les contraventions aux gabelles n'étaient assez nombreux pour que nous puissions y voir un travers particulier à cette époque. Il en va autrement de la rudesse des mœurs. Aussi honnêtes que leurs descendants, nos villageois étaient beaucoup plus violents.

L'une des causes en est sans doute dans l'abus qu'ils

faisaient parfois du vin qu'ils produisaient. Prion nous parle quelque part du « souverain antidote du vin blanc » par quoi la population combattait les rigueurs de l'hiver. Sans doute ne comptait-elle pas plus d'ivrognes invétérés qu'aujourd'hui, où ils sont très rares comme dans tout le Midi viticole, et les excès particulièrement graves étaient assez exceptionnels pour être, comme le suivant, objet de mentions spéciales de la *Chronologiette*.

Nouvelle touchant l'excès du vin fumeux de Gallargues le montueux. Quatre fousseurs de terre de ce lieu, à l'issue de leur journée, furent dans une taverne de vin rouge. Cette libation ne les avait pas assez désaltérés. Ils firent un pari que celui qui en boirait de vin blanc le plus gagnerait six livres argent sur le jeu. Pour cette expédition libatique, ils furent dans une autre taverne à liqueur blanche. L'un de ces quatre biberons gagna l'écu de six francs, gain qui lui fut très cher, attendu que par l'excès de cette maudite crapule il lui en coûta la vie somnica dans moins d'une heure de temps.

Le curé d'Aubais profita de l'occasion pour faire, le dimanche suivant, une homélie pressante sur l'ivrognerie et « défendit le vin aux jeunes personnes, surtout le soir ». La bonne règle eût voulu en effet que les jeunes gens ne bussent pas de vin jusqu'à leur mariage. Il était même des régions où les femmes n'en buvaient jamais, ou tout juste de quoi teinter leur eau. Aubais ne connaissait pas cette sagesse, et la paix des ménages s'en ressentait, au dire de Prion.

Le vin cette année le plus excellent, note-t-il en 1753, ne s'est vendu le muid (1) que 22 livres. Oh ! grand courage ! s'écrient les femmes. Mais les plus sages d'entre elles prédisent que cette aimable boisson causera un grand débris de coiffures du sexe et que les marchands de mousseline cette année par ce débris, par la réparation qu'il en faudra faire, s'enrichiront.

(1) 685 litres.

VI. *Attentats et « faits-divers » de la région*

Mais plus que l'ivresse, l'atmosphère de violences où l'on vivait alors devait influencer sur les mœurs de nos paysans. L'absence de journaux ne leur empêchait pas de connaître tous les crimes qui se commettaient dans la région, et ils n'étaient point rares. Il suffit de feuilleter la *Chronologiette* pour constituer une assez impressionnante « chronique noire » du Bas-Languedoc et des régions avoisinantes.

Le 10 novembre 1744, un trésorier de France, M. de Malherbe, en train de souper à sa maison de campagne, près d'Aimargues, est « proditoirement tué d'un coup de fusil chargé de quatre balles de huit tiré par le trou de la serrure de la porte de sa cuisine ». La chose fait d'autant plus de bruit que l'on soupçonne pendant quelque temps le frère de la victime, qui est incarcéré, puis libéré. Au début de l'année suivante, un jeune homme est tué près de Montpellier et les assassins font violence à sa fiancée qui l'accompagnait, et qu'ils laissent attachée à un arbre. Le 10 janvier, près de Castelnaud, à deux lieues de Montpellier, on enlève 5.000 livres à un marchand de Sète. Le 7 décembre, un berger est tué à Gallargues d'un coup de pistolet. Le 24 janvier 1746, un miquelet est fusillé à Sommières pour désertion. Le 19 octobre, un homme de Junas est achevé à Calvisson à coups de pioche. Le 18 octobre 1748, « entre la ville de Lunel et le pont du même nom, le soleil étant couché, un cavalier portant de l'argent » est « assassiné à grands coups de dague ». Le 15 mai 1750, deux maçons d'Aiguesvives sont « tués de guet-appens » par quatre de leurs compatriotes. Au début du mois de mai 1751, pareil sort échoit à un sieur Lefèvre de Gajan, « fils du feu sieur Lefèvre, fameux capitaine de fusiliers au service de Sa Majesté en 1703 où il servit avec distinction pendant la dernière et grande révolte aux Cévennes » : le meurtre est commis en présence de la femme de la victime qui, se trouvant à quelque distance, croit d'abord « que c'étaient

trois chasseurs qui avaient tiré à quelque gibier ». Vers le même moment, un avocat d'Avignon assassine sa femme d'un coup de pistolet et de seize coups de dague, se blesse lui-même à la cuisse et crie au meurtre pour simuler une attaque ; arrêté, il confesse avoir aussi voulu empoisonner la malheureuse. Au mois de juillet, un faiseur de bas de Nîmes tue et vole un marchand de bœufs de la même ville. Au mois de novembre seize voleurs sont rompus et pendus à Aix ; et onze, en décembre, à Nîmes.

En août 1752, un habitant de Saussargues, au diocèse de Montpellier, tente d'empoisonner sa belle-mère. Le récit que Prion fait de cette affaire est trop vivant pour que nous ne le donnions pas ici :

L'épouse de ce donneur de pilules caustiques étant absente, le nouvel infâme chimiste trempa la soupe assaisonnée d'un violent poison ; en même temps, il descend les escaliers de sa maison pour recevoir sa belle-mère qui venait du travail de la campagne et, plus qu'à l'ordinaire, il la reçut avec de grandes démonstrations amicales, lui disant : « C'est trop travailler. Que ne venez-vous plus tôt ? Allez vous reposer. Votre fille n'étant pas ici, je vous ai trempé la soupe. Je n'y ai rien oublié pour la faire bonne au possible. » La bonne femme, qui était à jeun, se rue comme il faut sur la soupe. Lorsqu'elle en eût avalé la moitié, commence à sentir les effets du poison, elle sent ses boyaux se corroder. Elle crie en faisant des terribles efforts ; le beau-fils reconnaît qu'il sera découvert, emporte le malheureux plat et la soupe restante, va l'enterrer. Le monde du voisinage accourt aux cris lamentables. On reconnaît que c'étaient des effets d'un poison ; par les remèdes qu'on lui apporte on la fait vomir ; par ces soins infinis et bien entendus, elle a sauvé sa vie, quoique très faible et très languissante. Malgré un si détestable paricide commis par un gendre, la belle-mère met tout en œuvre pour lui sauver la vie. Elle fait de son mieux pour le mettre à couvert des insultes agriffantes de la justice terrestre.

A Saint-Gilles, vingt malfaiteurs déchaînent, dans la nuit du 5 au 6 septembre 1753, un incendie qui brûle seize maisons et y volent « ce qu'il y avait de meilleur et de

plus précieux. » Le 17 novembre 1754, deux habitants d'Aiguesvives se battent en duel et l'un d'eux reste sur le terrain. Le 5 mars 1756, un homme est abattu sur la route de Sommières à Montpellier ; on lui détache la tête avec une scie et le cadavre est abandonné ainsi mutilé, percé de coups horribles et nu. Le 10 avril, un marchand, par surcroît valet de chambre du comte de Fontanès, est tué et volé près de Sommières, sur le terroir de Villevieille ; sa femme, blessée, finit par guérir. On arrête, au début de juin, deux hommes d'Aubais, soupçonnés de ce crime, mais, ajoute Prion, « sans aucune preuve ».

Le terroir d'Aubais, lui aussi, eut son crime, et des plus impressionnants, au point que le marquis lui-même en consigna une relation dans ses papiers. Le voici, tel que nous le trouvons dans la *Chronologiette* :

Le jour de s. Conrad 18 février [1754], nouvelle tragique. Les quatre chasseurs du château d'Aubais, appelés savoir Pierre Daufès et son fils, le nommé Fort, aussi avec son fils, armés chacun de leur fusil, étant tous les quatre allés ensemble au quartier appelé le Petit Rouvignargues, à l'extrémité du terroir d'Aubais, y étant arrivés, ils auraient mis un furet qu'ils portaient dans une cave [*terrier*]. C'était par l'ordre de Mr le marquis du Caila, leur maître. Dans le temps que ces quatre braves chasseurs attendaient la sortie des lapins de ladite cave pour les tuer, seraient survenus une douzaine de brigands inconnus, armés comme des jacquemards. Ils auraient tiré deux coups de fusil à balle sur Daufès et autant sur Fort, en même temps les auraient désarmés, de suite très maltraités de grands coups de bourrades, en leur présence cassé leurs fusils, et auraient emporté le furet, de même emporté le fusil de Daufès et enlevé les platines des autres trois. A la vue de ce tragique événement les fils abandonnèrent leurs pères pour prendre la fuite. (Ce fut après avoir été également désarmés.) Tout le peuple d'Aubais accourut au secours, mais en vain, attendu que ces brigands avaient gagné du pied. La mauvaise action de ces inconnus picoreurs a jeté tout le lieu d'Aubais dans une des plus tristes consternations. Ces malheureux enragés, gagnés par Satan, n'étant pas contents de leur assouvissement, ils se sont de suite transportés dans les terres du marquisat de Calvisson. Lorsqu'ils

ont été près le moulin à vent de Vergèze, ils ont enveloppé le nommé Lapière, chasseur dudit seigneur marquis de Calvisson. Ils l'ont tué de plusieurs coups de fusil. Cette victime abandonnée a porté ses boyaux entre ses mains ; en cet état, après avoir marché une centaine de pas, il est tombé mort. Ceux des premiers qui l'ont rencontré ont trouvé que son chien lui léchait son sang et le gardait si fidèlement qu'on eut toute la peine à pouvoir s'approcher du pauvre mourant. Il était environ dix heures du matin. Il fut apporté sur un brancard au lieu et paroisse de Mus où il a été inhumé. Tous les justiciers du bailliage de Calvisson, accompagnés d'une compagnie de soldats, firent leur descente pour verbaliser sur le cadavre. On n'a jamais vu un spectacle si triste. Tous les vassaux dudit seigneur de Calvisson qui connaissaient la victime fondaient en larmes. Il était ancien catholique, très honnête homme ; aussi fut-il universellement regretté et particulièrement de tout le peuple de la Vaunage.

### VII. *Querelles et batailles*

Ces mauvais exemples ne sont pas tout à fait perdus pour nos gens d'Aubais. Une lecture rapide des mémoires de Prion pourrait même faire croire que la criminalité y atteint un degré inouï, car on y trouve, à chaque page, en marge la manchette : « Assassinat. » L'ironique annaliste décore en réalité de ce nom pompeux les rixes et même les très modestes disputes dont il tient le compte aussi exact qu'il le peut. Du moins, à le lire, comme aussi à lire ce qui reste des archives du juge, on acquiert de la vie villageoise à l'époque que nous étudions une vision à laquelle Greuze et *La Vie de mon père* nous ont peu préparé. Ce ne sont que gifles, bourrades, pieds et poings levés, insultes et hourvaris, à en réjouir Mme de Ségur.

Tout le monde se bat et l'on se bat partout. Nous avons déjà dit que le château retentissait constamment des disputes des domestiques et que les maisons du village n'étaient guère plus calmes. Mais le lieu par excellence de ces rencontres, c'est naturellement la rue. « Le dimanche au soir 24 janvier » [1745], elle est le théâtre de « trois

assassinats. Le premier par le fils aîné du nommé Margarot, en ce qu'il a donné un grand soufflet et un coup de pied au sieur Daniel, greffier consulaire ». Prion oublie les deux autres, mais se rattrape bientôt, « le sieur Gruvel La Treille, l'homme le mieux fait et le plus courageux du village d'Aubais », ayant « donné de toute sa force un soufflet à la fille aînée de Flavard, chasseur ». Notre homme conclut d'une manière inattendue : « Cette action lui a attiré l'estime de tout le monde de ce lieu. » C'est, un autre jour, « le second fils de Penot avec le fils d'Augade, son cousin germain », qui se prennent « aux griffes ». L'un d'eux a « la moitié de son nez emporté et sur le front marqué à vue d'œil d'une étendue balaffre ». C'est le même jour que le maître de danse fut, comme nous l'avons raconté, « fait totalement chauve ». Passons quelques autres rixes, où des jeunes gens ont « la tête à moitié emportée, la dureté desquelles leur a sauvé la vie », un duel manqué de deux soldats, arrêtés par leurs mères alors qu'ils dégainaient, et même l' « attaque de deux hommes qui se sont battus à grands coups de poing et arraché les cheveux, le premier soutenant que N. S. Père le Pape ne portait jamais à ses pieds de souliers, le dernier soutenant que si ». Mais le style judiciaire vaut bien que l'on s'arrête un instant à la plainte d'Antoine Malavieille.

Étant chez lui à dîner, il aurait entendu crier sa fille et serait sorti pour voir ce que c'était, et il aurait vu venir sa fille en criant. Le plaignant aurait demandé à sadite fille ce qu'elle avait, et lui aurait dit que le nommé Louis Gabarel lui avait donné de coups de pieds dans ses fesses, et comme le plaignant craint les suites et que sa fille ne tombe dans quelque dangereuse maladie, et que cette entreprise de la part dudit Louis Gabarel est des plus violentes et qu'elle mérite une punition exemplaire...

Ajoutons, pour compléter le tableau, que le père fait déposer un vagabond étranger, « Jean Sourets, du lieu de Maireville, diocèse de Mirepoix, mendiant son pain » qui,



« étant sous la halle à manger un morceau de pain », avait été témoin de la scène.

Le plaisir de Prion est particulièrement grand lorsqu'il a à raconter de beaux combats entre femmes. C'est ce qui fait le principal agrément des querelles domestiques dont nous avons déjà parlé, mais la rue voit aussi des spectacles de ce genre. « La grande Rousselle, veuve, et l'épouse de Jean Lamotte, femmes intègres et très courageuses », y ont un « combat à coups de poing, long et rude, » au cours duquel « elles se sont attaquées vivement par leurs crinières et leurs coiffes ont été déchirées ». Et voici mieux encore :

Le 18 dudit [mois de décembre 1745 ?] Mesdemoiselles les femmes de tous les officiers d'écritoire du lieu d'Aubais eurent entre elles ce jour-là un très grand démêlé devant la gueule du four banal. Le sujet de cette dispute vint de la préséance de l'enfournement de leur pain et des premières places dans ledit four pour la position de leur pain. Les messieurs portant perruque faillirent entre eux entrer en lice pour soutenir le parti de leurs épouses. Si ç'avait été des messieurs de rouillarde, il y en aurait eu d'enfilés.

Il y a aussi les obstinées, telles les Jalaguières et la nommée Oppède qui s'y livrent des combats « fort outrés », avec « effusion de sang, contusions et autres blessures » quatre jours de suite.

Ces démêlés particuliers ont toujours un nombreux public : plus de cent personnes assistent, nous dit-on, à la belle bataille que la nommée Ardate et sa fille, déguisée en garçon (on la retrouvera dans un des chapitres suivants), remportèrent sur deux jeunes Provençaux d'environ 25 ans. Mais les spectateurs prennent parfois parti et la mêlée devient générale. C'est ce qui arriva (précisons en bon historien le 27 juin 1746), « sur le sujet d'une chèvre, sur la préférence de l'achat d'icelle. Dans cette dispute on y a vu de mêlé guelfes, gibelins, bourgeois, artisans, ministres

des autels, femmes caractérisées roturières, même jusqu'à des paysans et paysannes, officiers du temple de Thémis et autres personnes ».

Mais nous nous reprocherions de ne pas faire connaître à cette occasion à un public plus vaste que celui de la littérature dialectale le récit plein de verve que le Jan-l'après de l'abbé Favre fait d'une bataille générale de cette sorte. Elle commence par une querelle familiale, le père de Jan ayant vendu les habits de sa femme.

Le dimanche, quand il s'agit de s'attifer pour sa sortie, elle eut beau chercher ses affiquets, tourner la grotte sens dessus dessous, farfouiller dans toutes les pièces, elle n'en trouva pas seulement une loque. Là dessus, grandes plaintes de courir ; des plaintes au grabuge ; du grabuge aux horions, suivant la rubrique. Truquette [*le père de Jan*] veut gagner la porte..., néant. Margot lui saute à la nuque, et s'y pend en criant : « Voleur, ivrogne, tapageur, rend moi mes nippes ou je t'étrangle ! » Truquette, surpris de la liberté que prenait sa femme, se secoue, rue, se délivre, saisit son tire-pied et fait danser Margot dans son négligé dans tous les coins de la boutique. Elle, toute glapissante, comme un chien qui déjeune à coups de nerf, cherche quelque chose pour se garer des coups. La première chose qui lui tombe sous la main est la petite casserole pleine de colle bouillante. Elle l'attrape comme une folle et la lui lance sur la gueule. Truquette en se torchant, s'arrache la barbe, avec le poil de la figure, jure comme un perdu et recommence la bataille. Ma grand-mère demeurait vis-à-vis ; à peine entendu le vacarme, elle roule son escalier et vient, tête nue et toute en chemise, pour mettre la paix. Elle n'y mit pas quatre minutes. « Qu'est-ce que tout ça, dit-elle en se munissant d'une alène pour les séparer, c'est ainsi, bourreau, que tu mènes ma fille ? » Et, sans autres informations, elle se met à aiguillonner la couenne de son gendre le mieux qu'il lui fut possible. Le bruit qui se faisait en cet accommodement attira tout Soulogues devant la boutique. Chacun vint vite savoir de quoi il s'agissait pour prendre le parti qu'il jugerait le plus commode. En un moment, le carillon fut plus fort dehors que dedans. Les avis étaient partagés, la dispute échauffée et tout s'engagea en une peignée générale. La mère d'un garçon à qui on avait plumé un tiers de la tête pour lui faire connaître son tort et qui allait exposer le reste pour donner des preuves

de son dire, le tira par la manche en lui criant : « Viens, fou ! Pardi, il vaut bien la peine de s'échauffer pour des meurt-de-faim ! Marche, lève toi de là. Qu'ils s'arrangent ! » Ma grand-mère, qui entendit ce compliment, vient sur la porte, dans l'équipage que vous savez, et se met à dire fièrement à la vieille renarde qui avait parlé avec tant d'insolence : « Apprenez, sottie, que des meurt-de-faim comme nous sont des milords pour des pouilleux de votre espèce. Mon gendre et ma fille, en comptant ce que je leur laisserai, seront riches de près de cent francs. Mais aux grandes portes battent les grands vents et le bien n'empêche pas les ennuis. Regardez Michèle-Mes-Amours, avec ses haillons de toute couleur ! des meurt-de-faim dans notre famille ! Allons ! ces braves gens l'ont bien vu à la noce de ma fille, qui mourait de faim de toi ou de nous ! Pauvre ! nous baffrions, dedans, notre saoul, et toi tu rongeais, dans la rue, les os et les arêtes qu'on jetait par la fenêtre. Des meurt-de-faim ! gueule de baudroie, chassieuse, visage de hareng saur, sottie... Des meurt-de-faim ! » L'autre, à la voir si excitée, n'osa pas lui tenir tête. « Ah, mon Dieu ! dit-elle à ma grand-mère, je vous ai fâchée, belle dame de miséricorde ? Je vous demande excuse et je vous ferai une grande révérence, s'il vous la faut. » — « Si vous me la faites, je vous la rendrai, répondit ma grand-mère, et même plus basse, plus ample et plus élégante que la vôtre. Vous n'avez qu'à commencer, pour voir... » Là dessus, elles s'en firent une demi-douzaine chacune, ce qui fit rire l'assistance et calma toute la mêlée.

Les choses ne finissaient pas toujours aussi bien, au rapport de la *Chronologiette*. Tel sortait de ces rixes avec une oreille détachée d'un coup de sabre ; telle autre, jetée à terre par un croc-en-jambe, se casse le bras et l'on eut à déplorer un jour la mort d'un enfant tué d'un coup de pierre.

### VIII. *Charivaris*

Si tous nos villageois sont de naturel batailleur, la palme de la turbulence revient, l'on s'en doute bien, aux jeunes gens, et le trouble que les disputes causent dans le village n'est rien à côté de celui que créent certains de

leurs divertissements, nous voulons dire les bonnes plaisanteries où ils s'égaient aux dépens de leurs concitoyens.

Il est vrai qu'il est des occasions, si l'on peut dire, licites, où la majorité de la population ne proteste pas. Les querelles privées où la « jeunesse » « repasse en enfant de bonne maison » (entendons : roue consciencieusement de coups) le sieur Bécard ou « rabat les coutures des habits et des os » du nommé Brunel n'intéressent que leurs acteurs. Et il est telles occasions où les jeunes gens, en se divertissant et en offrant spectacle à tout le village, donnent satisfaction à la raison et au bon sens, — du moins à l'opinion publique. Ce sont les charivaris.

La coutume de saluer par des chansons et des aubades dérisoires les mariages disproportionnés était alors, on le sait, générale en France. Elle était soigneusement respectée à Aubais et sans que les grandeurs en exemptassent les époux ridicules (surtout s'ils ne savaient pas se racheter), car les deux exemples qu'en fournit la *Chronologiette* concernent l'un le second consul, l'autre la sœur du juge.

Le consul Pourreau, deux fois veuf, se remaria, à 78 ans, avec une femme qui en avait 55. « Quinze jours avant et un mois après ses épousailles la jeunesse lui fit un charivari le plus éclatant qu'on eût jamais vu faire dans ce lieu. » Mais il ne s'agit sans doute là, si l'on peut dire, que d'un charivari simple, seulement un peu prolongé. Pour Mlle Batifort, la chose tourna à l'émeute, comme le montre la relation voluptueusement détaillée qu'en donne Prion.

Le jeudi 4<sup>e</sup> février 1745, le sieur Baudran, tanneur de la ville de Sommières, âgé de 65 ans, a épousé à Aubais la demoiselle Thérèse Batifort, âgée de 44 ans, faisant tous les deux, leur âge nombré ensemble, 109 ans. La demoiselle a encore dit avoir 22 dents canines ou machelières, le futur n'en ayant que 14, l'âge lui en ayant fondu celles qui auraient pu être passables. De ces deux hymens le mâle est veuf. La jeunesse d'Aubais lui a fait un charivari le plus extraordinaire du monde. Le futur n'a point fait de libéralité telle qu'il devait. Sur cette mesquine-

rie qui les a offensés, les jeunes gens, au nombre de 117, se sont attroupés et ont fait des barrières, afin que les mariés ne pussent sortir du village. L'on a démonté les roues du calèche du char de Vénus. Mr le Juge, secondé par ses bergers, a travaillé en personne à leur tête pour lever les barrières qu'on avait posées sur le chemin du cortège nuptial. Les plus anciens d'Aubais ont assuré qu'on n'avait jamais vu en ce lieu faire tant d'affronts comme ces vieillards futurs mariés en ont reçu. Tout le peuple d'Aubais est sorti de leurs maisons pour se réjouir de ce spectacle avanissant [humiliant]. Lorsque tout le cortège nuptial est monté sur leurs bêtes de somme, ils ont été avertis que tous les passages de leur chemin étaient barricadés. Le nimphon et la nimphée ont pris une route détachée. Les jeunes gens accompagnés de la petite jeunesse qui faisaient le charivari sont allés joindre les nouveaux mariés dans leur détour. Le charivari épouvantait les chevaux. Les cavaliers ont essuyé de la boue qu'on leur jetait. La fiancée, avec une autre fille ou femme, était en chaise mal fagottée de voiturin. Les mécontents sont montés derrière ladite chaise en nombre de 10 à 12. Le brancard à ce contre-poids se levait en l'air et le cheval du timon se trouvait dépouyé et entre deux airs. La seule personne dans ce mariage a été le voiturin à qui l'on a donné une cocarde, laquelle lui a été enlevée par ladite jeunesse. Dans le chemin entre Sommières et Aubais l'on y trouve deux châteaux appelés Gavernes et Cristin. Les charretiers avaient aussi barricadé avec les charrettes le chemin et les bergers se sont assemblés, portant des sonnailles. Avec ces instruments et autres de cette sorte ils faisaient un charivari qui s'entendait du lieu d'Aubais. Le peuple leur criaient des huées de toute leur force. Lorsqu'ils furent auprès de Sommières, ils y trouvèrent à leurs avenues toute la populace faisant des huées horribles avec un charivari de même. On avait sur leur passage exposé des tombeaux garnis de cierges allumés. Dans cette ville on n'avait jamais vu tumulte si fougueux. Les soldats de la garnison tirèrent des coups de fusil sur les auteurs du charivari. On donna un grand tort à ces soldats et sur le champ furent emprisonnés pour leur faire expier leur crime par le châtement. La compagnie des charivarisseurs attachèrent avec des cordes les bras du sieur Baudran, futur époux, qu'ils mirent à la tête de la cavalcade, et le firent entrer en cette posture dans la ville pour être exposé à la risée et aux huées du peuple.

IX. *Tapages et dégâts nocturnes*

De tels spectacles réjouissaient au plus haut point la population. Elle riait moins lorsque la jeunesse s'amusait à lui rendre le sommeil impossible. Et sans doute a-t-il toujours été dans les habitudes des gamins de tirer les sonnettes, mais ici les choses se faisaient avec une ampleur et une violence qui exigeaient des mesures de police répétées, et impuissantes.

Les dossiers du juge abondent de plaintes à la charge de la jeunesse pour jets de pierre contre les maisons et violences diverses (notamment contre un quidam qui, disaient les jeunes gens, voulait les empêcher de danser). En 1745, la bourgeoisie d'Aubais prend des mesures.

Ces messieurs portant perruque, raconte Prion, ont fait dresser une grande procédure contre la jeunesse dudit lieu et contre la conduite désordonnée de ces jeunes gens, pour arrêter disent-ils, leur licence. Il y a eu pour cela vingt-cinq témoins d'assignés. Dieu veuille que dorénavant on puisse, par la vertu d'une grande quantité de papier timbré, appeler Aubais un lieu de correction. S'il y a en cela réussite, on pourrait partout dire miracle.

Le miracle ne se produisit pas, ou du moins ne dura pas. Le 3 mars 1749, les officiers publics décrètent d'arrestation six jeunes gens, dont un ancien soldat (ce qui montre qu'il ne s'agissait pas d'enfants), pour « excès, carrillonnements, bayes et autres désordres commis » : les prévenus ne se constituent pas prisonniers et échappent aux premières recherches. Ils sont enfin arrêtés le 27 mars et mis dans les cachots du château. Le lendemain, ils sont « décroués et élargis par la sollicitation de leurs mères ».

La leçon agit (mais vraiment agit-elle ?) pendant quatre ans. En 1753, nouveau scandale, d'autant plus grave que l'on s'en prend au clergé.

Le dimanche 2 décembre, environ neuf heures du soir, Mr le

curé et Mr Coteron étant chez Mr Bouchet, maître d'hôtel, à passer la soirée, certains mutins furent s'armer dans la rue de grosses pierres, desquelles ils vinrent bombarder la principale porte dudit sieur Bouchet. Toutes les personnes de la maison furent saisies d'une grande peur de leur vie. Les Messieurs du clergé en eurent une frayeur à n'en pouvoir guérir.

En 1756, le conseil politique doit nommer deux agents de police (on disait alors des « policiers ») pour « supprimer les abus qui se glissent journellement dans ladite communauté ».

En 1759, enfin, les autorités perdent patience et décident d'employer les grands moyens.

Par le dit Manse, consul, — lit-on dans le registre des délibérations, à la date du 28 février de cette année, — a été encore dit à l'assemblée que les désordres occasionnés par les frappements de porte ne permettent plus aux habitants d'y résister, qu'ils ne sont pas en sûreté dans leurs maisons, puisqu'il est public qu'on ne se contente pas d'en abattre les portes et de les enlever, mais encore de jeter des coups de pierre sur les tuiles, qui font la ruine totale des couverts, que des pareilles entreprises et voies de fait occasionnées de nuit méritent une punition exemplaire, que ces désordres et peur ainsi dire assassinats ayant été si souvent réitérés, il est nécessaire d'y remédier et de corriger de pareils abus.

On décida donc de « présenter requête à Monseigneur le maréchal de Thomond, commandant en chef de la province, pour qu'il fasse punir de tels désordres ».

Hélas ! le lecteur verra que ces mauvaises coutumes ne firent que croître.

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...



## QUATRIÈME PARTIE

### LA VIE CIVIQUE

QUATRIÈME PARTIE

LA VIE CIVILE

## CHAPITRE PREMIER

### LA VIE MUNICIPALE

I. LE « CONSEIL GÉNÉRAL » DE LA COMMUNE. — II. LE « CONSEIL POLITIQUE ÉTROIT ». — III. LES CONSULS. — IV. LES AFFAIRES MUNICIPALES. BATIMENTS PUBLICS ET HORLOGE. — V. MONOPOLES MUNICIPAUX DE LA BOUCHERIE ET DE LA CUISSON DU PAIN. — VI. AFFAIRES AGRICOLES. — VII. PERCEPTION DES IMPOTS ET BUDGET DE LA COMMUNE.

#### I. *Le « conseil général » de la commune*

La plupart des villages français, au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'administraient eux-mêmes, sous le contrôle de l'intendant, le seigneur n'exerçant plus sur la conduite des affaires de la communauté qu'un droit de regard. Ils n'ont plus, depuis la déclaration du 7 juin 1659 qui les a déclarés mineurs, la liberté d'aliéner, d'acheter, d'emprunter dont ils avaient usé avec si peu de discrétion que Louis XIV, au début de son gouvernement personnel, les avait trouvés en grande partie ruinés ; ils sont soumis à des charges nouvelles, milice, corvée des chemins, taxes supplémentaires, dont nous parlerons. Mais l'autorité royale leur laisse plusieurs des prérogatives qu'elle enlève aux municipalités urbaines. Moins libre qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la communauté rurale a un caractère légal qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors.

L'organe administratif primitif du village avait été l'assemblée de tous les chefs de famille, « chefs de feu », « communiens faisant feu », « bien tenans, manans, et habitans », ce que l'on nommait dans le Midi de la France le

« parlement général » ou le « conseil général ». Il semble bien qu'on en trouve la survivance, pour Aubais, dans certaines délibérations auxquelles assistent une trentaine d'habitants. Et Prion nous a gardé le souvenir d'une réunion à laquelle participa bonne partie du village.

Le conseil de ville, écrit-il, s'est assemblé le dernier dimanche de septembre [26 septembre 1751]. Il a été général attendu que toutes les femmes s'y sont trouvées. Les hommes s'y sont beaucoup contrariés. Les officiers de ville avec ceux de justice en seraient venus aux mains si les femmes, plus spirituelles, ne les avaient mis d'accord. On aurait vu l'air couvert de cheveux des meilleures têtes de Messieurs les officiers. La diversité de leurs sentiments leur avait attiré la haine du petit peuple qui était assurément le plus fort du côté du poing. Les vaillantes héroïnes étant parvenues à mettre les hommes dehors après leur avoir mis la porte sur le nez, il a été unanimement par elles délibéré que la vendange commencerait le trois octobre, ce qui a été exécuté. Nos paysannes, pour l'héroïcité semblables à celles de Rome et de Carthage, voyant que leurs armées navales manquaient de cordes, elles se coupèrent généreusement leurs cheveux, d'abord apportés à la corderie ; ainsi délivrèrent leur patrie.

(On est un peu étonné de voir les femmes se passionner à tel point pour la fixation du début des vendanges. Mais le registre des délibérations du Conseil nous révèle la cause réelle de leur agitation en nous apprenant que, ce jour-là, on y fit défense « aux femmes ou filles d'aller laver leur linge aux piles qui servent à faire boire les mules et les chevaux, sous peine d'une amende de 3 livres »).

## II. *Le « conseil politique étroit »*

Un tel exemple explique que ces réunions trop nombreuses et facilement orageuses aient dans la pratique laissé la place à un conseil politique « étroit » semblable à nos conseils municipaux modernes et qui lui-même n'était pas toujours trop calme : « les conseils ressemblent au sab-

bat », écrivait le curé de Congénies dans son poème des *Supplices de la campagne*. Ces assemblées délibérantes réduites, certains pays « d'élection » ne les reçurent que deux ans avant la Révolution, par règlement du 25 juin 1785. Ils existaient dans le Midi depuis le moyen âge et Aubais paraît en avoir eu depuis le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

Le conseil politique « étroit » était alors élu par l'assemblée de tous les chefs de famille (1). Il en était de même, semble-t-il, au xviii<sup>e</sup> siècle, mais les termes des procès-verbaux de nomination que nous avons eus sous les yeux sont, à ce point de vue très peu nets, ne mentionnant nommément que quelques assistants et pour le reste se

(1) Voici, d'après un registre de l'étude notariale, la traduction abrégée du procès-verbal de la première de ces élections. La forte proportion de familles nobles dans la population s'explique sans doute par l'existence, à une époque antérieure, d'une sorte de milice noble casernée dans le château, comme on en trouve à Nîmes, à Beaucaire et en Italie.

« L'an que dessus [sans doute 1362] et le 18 janvier *et cetera*, Guillaume *Lunesii*, sergent et héraut d'Aubais, rendit compte d'avoir invité par voie d'annonce publique tous les chefs de maison à comparaître devant noble homme Raymond *Miti*, viguier dudit lieu, sous peine de dix sous, le présent jour.

Sur quoi comparurent Bertrand Foucard, damoiseau, Jacques Vergès, Pons Carbonel, Nicolas Cogolet, [deux noms effacés], Guillaume *Bordii*, Guillaume Carbonel le vieux, Guillaume Chrétien, Guillaume Riquet, Guillaume Duval, P. Vinès, Pierre Sales, André Falguières, Pierre Amalric, Durant Thomas, Pons d'Aujargues, Pierre *Toffani*, Pierre Carbonel le jeune, Pierre Boudon, Étienne de Ladrech, Pierre Carbonel, Pierre Teissier, Bertrand Olivier, B. Pelaloup, Étienne Frayssac, Jacques Granollières, Jean Quincanel, Jean *de Mollesio*, Jean Maurel, Laurent Delmas [ou Daumas], Benoit de Ribaute.

« Les susnommés demandèrent [au seigneur] de leur donner des syndics aux termes de chapitres contenus dans un instrument reçu par M<sup>e</sup> Raymond Rainouard, chapitres que l'on rapporte ici textuellement. [Le texte manque]. Le seigneur leur donna licence d'élire et de constituer des syndics conformément à ces chapitres, sous la réserve qu'ils n'auraient pas pouvoir d'action judiciaire contre notre sire le roi de France, contre le seigneur d'Albaron et contre le seigneur du Caila, seigneur de ce lieu.

« Et s'étant rendus à part, ils déclarèrent avoir élus comme syndics :

« pour les nobles, Guiraud Foucard, Pierre Teissier, Nicolas Cogolet,

« pour les roturiers Guillaume *Bordii*, B. Pelaloup, Jean Maurel, Pierre *Lunesii*, Jean *Ascolie*, Raymond *Toffani*.

« . . . . .

« Fait au château d'Aubais. Témoins Guiraud Roger Avegrin (?) d'Allemagne, familier du seigneur du Caila, messire Pons André, curé d'Aubais, Vincent Fournier de Gallargues et moi Bertrand Barr... »

contentant d'ajouter « et autres habitants ». D'ailleurs ces procès-verbaux ne sont, pour la période de seize ans, correspondant à la durée de la *Chronologiette* (1744-1760), que nous avons spécialement étudiée, qu'au nombre de deux. On était loin de la durée de deux ans qu'avait le « syndicat » du Moyen âge. A chaque fois, douze conseillers furent élus.

Le conseil politique était convoqué par les consuls, chefs élus de la communauté dont nous parlerons plus loin, lorsqu'il en était besoin, c'est-à-dire sans aucune périodicité précise. La moyenne des séances du Conseil est d'une quinzaine par an, avec un minimum de 9 et un maximum de 25. La répartition dans l'année est fort inégale. S'agissait-il de mettre aux enchères quelque fermage, le conseil se réunissait parfois plusieurs jours de suite, mais on laissait aussi passer plusieurs mois sans le convoquer. Les séances ordinaires se tenaient le dimanche, après la messe ou à la sortie de vêpres. Nous avons déjà dit qu'Aubais, mieux pourvu que la plupart des villages français, avait sa « maison commune », au cœur de l'agglomération et c'est là naturellement que se réunissait le conseil.

L'assistance des conseillers aux séances dont ils avaient été régulièrement avertis était obligatoire, sauf excuse valable. On les admonestait, au moment de leur élection, « d'assister et de se rendre à tous les conseils qui seront convoqués par lesdits sieurs consuls et, en refus à défaut, seront condamnés un chacun en la somme de 5 livres d'amende pour chaque fois qu'ils manqueront » : c'était la moyenne de l'amende perçue ailleurs en pareil cas. Elle n'empêchait pas que nombre de conseillers fussent des plus irréguliers.

Convoquée et présidée par les consuls, cette assemblée se tenait cependant « par devant M<sup>e</sup> Louis Batifort, juge du marquisat ». C'était là le reste de l'ancienne prérogative qu'avait eue le seigneur de la convoquer. Mais, pas plus que les viguiers seigneuriaux dans d'autres villages, le

juge n'intervenait dans ses délibérations, dont il se contentait de signer le premier le procès-verbal.

### III. *Les consuls*

Ces délibérations du Conseil politique « étroit » étaient, prenait-on la peine de stipuler lors de son élection, « aussi valables que si le général de la communauté était assemblé ». Elles portaient sur toutes les questions concernant la vie municipale, dont nous donnerons plus loin quelque détail. Mais, en fait, l'administration du village était assurée par les deux consuls, même s'ils ne menaient pas la communauté « comme un troupeau d'ânes », ainsi que Jan-l'an-pres le disait de ceux de Souförgues.

Distingués en « premier consul » et « second consul », sans qu'il y eût là, semble-t-il, aucun souvenir des « échelles » ou rangs sociaux entre lesquelles on partageait autrefois la population, les « consuls modernes » étaient soumis, pour ce qui était de leur nomination et de la durée de leurs fonctions, à des vicissitudes dont une esquisse du consulat d'Aubais de 1745 à 1761 donnera quelque idée.

En 1745, le village avait comme premier consul M<sup>e</sup> Guillaume Chrétien, le notaire, qui remplissait cette charge depuis quatre ans ; comme second consul le « ménager » Pierre Pourreau. En janvier 1751, M<sup>e</sup> Chrétien donne sa démission en représentant « qu'étant notaire, avancé en âge chargé des infirmités et d'ailleurs d'une famille nombreuse ce qui ne lui permet pas d'agir et vaquer aux affaires de la communauté avec toute l'étendue et l'application que sa charge de premier consul exigerait..., ne pouvant être secndé par ledit sieur Pourreau, second consul, qui est illettré et peu versé dans les affaires, de là arrive journellement des désordres dans les affaires domestiques et ordinaires de la communauté ; et les ordres du Roi, ceux de la Cour et de Monseigneur l'Intendant qui leur sont adressés restent le plus souvent en retard ». Le second consul

est chargé de se pourvoir par requête par devant le Roi pour le prier de nommer premier consul Pierre Cazalet, que l'on voit en effet figurer en cette qualité à partir du 1<sup>er</sup> août de la même année. M<sup>e</sup> Chrétien était resté dix ans en charge ; son remplaçant y demeura quatre ans et demi. Le 1<sup>er</sup> janvier 1756, deux nouveaux consuls furent en effet nommés par l'assemblée, l'un sur la proposition du premier consul, l'autre sur celle de son collègue : c'était là un système fréquemment employé en Provence (1). Les nouveaux élus, Guillaume Bertrand et Jean Bouet, ne restent en fonctions qu'un an et sont remplacés le 6 janvier 1757 par Jean Bertrand et Pierre Thomas. Deux ans plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 1759, Jean Manse et Étienne Gruvel sont élus pour succéder à ceux-ci, mais Étienne Gruvel se fait décharger de ces fonctions et Pierre Thomas est nommé à nouveau second consul. Au début de l'année suivante, les conseillers renouvelèrent sans formalité les consuls en exercice : une protestation adressée à l'intendant par le notaire pour lui signaler cette irrégularité les obligea à donner forme officielle et régulière à cette décision.

Comme mandataires des habitants, les consuls convoquaient les assemblées, recevaient et dépensaient les deniers de la communauté, en rendaient compte à leurs compatriotes et aux représentants de l'Administration, soutenaient les procès du village, avaient la garde des archives. On pouvait dire d'eux comme des syndics de la France du Nord qu'ils étaient « les véritables valets de la paroisse ». Mais ils étaient aussi les hommes de l'autorité supérieure, chargés de faire exécuter ses ordres et de la prévenir de tout ce qu'elle devait savoir. Menacés d'amendes s'ils montraient de ce côté quelque négligence, ils voyaient leur responsabilité pécuniaire engagée à l'égard de leurs compatriotes pour toute fausse mesure qu'ils leur auraient fait commettre. Et leur situation devenait difficile s'ils entraient en lutte

(1) Babeau, *Le village sous l'Ancien régime*, p. 64.



avec ceux-ci. Il ne leur suffisait pas alors de se faire décharger de leurs fonctions pour recouvrer leur tranquillité. La reddition de comptes à laquelle ils étaient tenus permettait de les inquiéter alors qu'ils étaient redevenus de simples particuliers. Dix-huit mois après la démission de Guillaume Chrétien comme premier consul d'Aubais, le conseil politique décide de lui faire demander ses comptes par l'intendant. D'autre part, les autorités provinciales réclamaient parfois aux anciens consuls, après un quart de siècle écoulé, des sommes qui leur étaient dues : en 1759, le syndic du diocèse de Nîmes écrit à la communauté d'Aubais pour savoir si les consuls de 1720 et de 1723 vivaient encore et étaient en état de payer de petites dettes remontant à leur gestion. Et la municipalité elle-même demanda, à tort, en 1756, un reliquat de compte au fils de l'un des consuls de 1716.

C'était beaucoup d'ennuis pour l'honneur de porter le chaperon et pour l'avantage de recevoir, à deux, la somme de 21 livres dans l'année. On comprend, en conséquence, que cette charge ne fût pas toujours acceptée avec plaisir. Nous l'avons vu refuser, en 1759, par Étienne Gurvel, qui prend prétexte, pour cela, de son manque d'instruction et de sa nombreuse famille : ses sept enfants, disait-il, l'en dispensaient. De fait, de lourdes charges de famille étaient avec l'âge (invoqué par Me Chrétien), le service militaire et certains privilèges parmi les excuses valables. Il n'en était pas ainsi du défaut d'instruction : on a vu que le second consul Pourreau était presque illettré et le cas n'aurait pas été rare dans la France de l'Est s'il faut en croire le subdélégué de Bar-sur-Aube, d'après lequel il n'y avait pas le quart des syndics communaux qui sussent lire et écrire (1).

(1) Babeau, p. 75.

*IV. Les affaires municipales. — Bâtiments publics et horloge*

Les principales affaires dont le conseil politique a à s'occuper ont trait aux bâtiments et aux autres biens de la communauté, à la voirie, au commerce, au ravitaillement municipal, à l'agriculture et à l'administration financière.

En plus de quelques terres non cultivées ou affermées, la communauté possédait l'hôtel de ville, les halles sises au rez-de-chaussée de cet immeuble, l'église, la maison paroissiale, le four, quelques fontaines, le lavoir, la chapelle et l'ermitage de Saint-Nazaire. Les dépenses relatives à leur entretien, comme aussi à celui des chemins, à la garde des archives et au soin de l'horloge, autres propriétés du village, sont l'objet de délibérations assez nombreuses.

La vieille église du village avait dû être mise à bas et reconstruite. Les travaux de réédification, — pendant lesquels le culte était célébré dans la halle provisoirement adaptée à cet office, — commencèrent au mois de mars 1743. Le 15 juillet 1744, le chœur était terminé. Le 2 septembre, un chanoine du chapitre d'Alès pouvait inaugurer le nouveau bâtiment. Mais si l'on avait été vite, le résultat laissait fort à désirer, et le représentant du chapitre ne se gêna pas pour dire « devant le peuple de ce lieu qu'ils étaient des étourdis ou qu'il fallait qu'ils dormissent lorsqu'on bâtissait leur église, que ce vaisseau n'était qu'une défectuosité générale tant en l'intérieur qu'en l'extérieur..., une citerne, un bâtiment manqué pour être obscur ».

De fait, on dut démolir et réédifier la voûte du chœur, puis, en 1747, creuser le fossé sis entre l'église et le château « pour faciliter le coulant des eaux ».

Ces travaux grevaient lourdement le budget du village. Aussi l'Intendant, qui avait la tutelle financière de la communauté, prétendait lui interdire toute dépense d'entretien superflue. De là parfois des difficultés. La maison

de ville avait une horloge dont la municipalité, particulièrement attentive, avait confié le soin à l'« horlogeur » de Nîmes, au lieu de s'en remettre, comme l'on faisait ailleurs, à quelque maréchal-ferrant ou maçon. Il était porté sur son budget pour une somme de 15 livres. Sans doute jugea-t-il la somme trop faible pour les déplacements que l'emploi lui imposait car, le 15 février 1750, le conseil décidait de supplier les États de permettre à la commune l'imposition de 15 livres supplémentaires au bénéfice de cet artisan « qui fait plusieurs voyages dans l'année, et surtout lorsqu'il y a quelque défectuosité ou ébranlement dudit horloge, et même fournit tous les cordages, tant pour les contrepoids qu'autrement ». Sans attendre l'autorisation qui tardait à venir, on porta au budget à côté de l'article primitif « conduite de l'horloge » un nouvel article « entretien de l'horloge », doté lui aussi de 15 livres. Malheureusement le receveur du diocèse n'admettait pas l'utilité de cette nouvelle dépense : quel besoin les habitants d'un village avaient-ils d'un « horlogeur » aussi habile et aussi lointain ! Et il ordonne la restitution de cette somme supplémentaire. Le conseil revient à la charge : le 2 mai 1757, il décide de demander aux commissaires du Roi et des États le maintien d'un article irrégulièrement inscrit au budget, il est vrai, mais dont les habitants affirment la nécessité. Nouvelle délibération à ce sujet le 2 mai 1758, et « l'entretien de l'horloge » reste inscrit au budget. Le receveur lui aussi, s'obstine, et la communauté de plus belle : la série des délibérations se ferme à ce sujet, pour la période dont nous occupons ici, sur une nouvelle demande d'autorisation d'une dépense indispensable au village et qui se trouve, dit-on maintenant, justifiée par des titres momentanément égarés pour la recherche desquels un délai de trois mois est invoqué (9 février 1761).

Malheureusement, le village avait, dans ce chapitre de l'entretien, des dépenses plus importantes et que l'administration était obligée de permettre. En 1756, la communauté

soumet à l'intendant un devis des réparations à faire à l'église, aux « couverts » de la place publique, à l'hôtel de ville et au four banal ainsi que l'adjudication qui en a été faite à un maçon pour 910 livres. L'intendant admet la nécessité de ces travaux, mais, toujours ménager de l'argent du village, trouve que le prix est trop élevé et ordonne de nouvelles enchères. Le conseil va-t-il profiter de l'aubaine et tenter d'obtenir une sérieuse diminution ? Il préfère se contenter d'un rabais médiocre et mettre à la charge de l'adjudicataire quelques réparations supplémentaires qui n'avaient pas été autorisées par l'intendant :

1° Un ciel en bois noyer à la chaire de l'église, qui sera supporté avec deux bandes et crochets de fer, et avec un accoudoir de peau de veau noire rembourré avec du crin conformément à l'ordonnance de Mgr l'évêque de Nîmes du 7<sup>e</sup> mai 1746, confirmée par autre ordonnance du 27 septembre 1748 ; 2° que les deux petites fenêtres de l'autel de Notre-Dame, ensemble celle qui est au dessus de la petite porte de l'Église seront fermées en fil de Richard [*fil d'archal*] ; 3° que les quatre bandes de fer qui doivent supporter la cloche seront augmentées de quatre pans de plus ; 4° qu'il sera mis une girouette avec une croix en dessus du clocher de l'église, et finalement qu'il sera mis une montre au dehors de l'horloge appelée la main, que l'horloge fera aller.

Petites dépenses certes, mais sans utilité pressante en un temps où l'on était obligé de verser des intérêts aux entrepreneurs de la réfection de l'église que « la misère des temps » empêchait de payer. L'ensemble est adjugé à 880 livres, auxquelles il faut ajouter 20 livres de frais. Or, l'on ne trouve pas de prêteur volontaire. Il faut désigner d'office les trente « plus forts et plus aisés contribuables », dont chacun aura 30 livres à verser (1). Et l'année suivante on avait encore 180 livres à payer rien que pour « augmentation du fer de la cage de la cloche ». Pitoyable bâti dont

(1) Nous avons déjà donné cette liste p. 116.

on ne croirait pas aujourd'hui qu'il a coûté tant de dépenses et de soucis à nos ancêtres ! En 1762, on était obligé d'imposer encore la communauté de 520 livres pour la réparation des immeubles municipaux. Il est vrai qu'à l'hôtel de ville, aux couverts de la place publique, « presque entièrement pourris », à la cloche « rompue et partagée par le milieu » on ajoutait d'autres travaux :

Les piles qui servaient à faire boire le bétail aratoire des habitants de la communauté, n'y en ayant qu'une seule qui puisse servir, toutes les autres étant entièrement éboulées, il arrive que les femmes vont dans la même pile laver leur linge (1), par le défaut de la fontaine servant de lavoir qui se trouve d'une manière engravée à ne pouvoir s'en servir... Le savon qui reste dans les piles les met hors d'état d'y pouvoir faire boire leur bétail...

D'un autre côté, la plupart du pavé des rues, qui depuis plus de quarante ans, n'a pas été réparé, est en si mauvais état que les habitants ne peuvent plus sortir de leurs maisons par les dégradations considérables qui ont été occasionnées par les charrettes ou inondations...

#### *V. Monopoles municipaux de la boucherie et de la cuisson du pain*

La vente de la viande et la cuisson du pain étant à Aubais, — en principe, du moins, — comme dans beaucoup de villages français, l'objet de monopoles communaux, le conseil politique devait s'occuper de leur adjudication.

A la vérité, la communauté avait laissé tomber en désuétude, dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage de la « boucherie close ». Elle fut rétablie en 1756 sur une délibération où il fut exposé « qu'il y a plusieurs bouchers qui tuent de la mauvaise viande la plupart du temps de l'année, et que dans d'autres temps, le manque de ladite viande engage et oblige les habitants de se pourvoir ail-

(1) Défense leur en avait pourtant été faite, le 26 septembre 1751, sous peine de 5 livres d'amende.

leurs, et comme toutes ces circonstances ont donné lieu à différentes plaintes que plusieurs habitants ont portées qui ont été même occasionnées en partie, en ce que les bouchers d'aujourd'hui vendent la viande à un prix beaucoup plus considérable que ceux des lieux circonvoisins ».

L'on mit donc aux enchères le monopole de la boucherie, sans aucune ferme à payer pour l'adjudicataire, mais à qui offrait de vendre la viande au moindre prix. Il fut adjugé à Guillaume Chazot, qui demandait 4 sols 5 deniers de la livre de mouton, 2 sols 10 deniers de celle de bœuf ou de brebis. « Le fermier, disait le bail d'adjudication, sera tenu de fournir du mouton pendant toute l'année, de la brebis depuis le 1<sup>er</sup> août jusques au 1<sup>er</sup> novembre et du bœuf depuis le 15 septembre jusque huit jours après la fête de Pâques ; et pour ce qui concerne le foie, il sera baillé au prix de la livre de mouton de même que la tête et pieds, et de donner au-dessus de 50 livres de mouton aux pauvres. » Il ne semble pas, d'ailleurs, que le monopole de la boucherie soit resté longtemps observé, car l'on ne trouve pas d'autres enchères de ce genre.

La cuisson du pain, elle, causa parfois d'assez sérieuses difficultés à la communauté. L'unique four auquel les habitants, — en dehors de ceux du château qui avaient le leur pour l'usage domestique, — eussent le droit de porter leur pâte étant le four communal, la désignation du fournier, renouvelée chaque année au début de novembre, était faite dans la majorité des cas par adjudication, au bénéfice de l'enchérisseur qui offrait pour cela la somme la plus forte. Les charges des fourniers étaient « de faire cuire le pain des habitants toutes les fois et quantes ils en seront requis et de payer les dommages en cas le pain ne fût pas cuit par sa faute [*leur faute*] à dire d'expert. Seront tenus aussi d'aller chercher le pain cru et le porter cuit chez les habitants au-dessous d'un setier (1), et au dessus les habi-

(1) 52 litres, 46 à Aubais.

tants lui aideront, et en outre lesdits N. et N. s'obligent et promettent de fournir tous les commencements de chaque semaine un faix de bois pour aider à échauffer le four, et lesdits habitants seront tenus de payer quatre sols [*par setier*] pour salaire auxdits N. et N., suivant les anciennes coutumes et usages du lieu. »

Chaque année, le fournier changeait ; mais les noms des mêmes boulangers, Jean Salager, François Manse, Jacques Delbosc, se représentent constamment. La somme qu'ils payaient pour obtenir le bail variait extrêmement suivant le nombre et le zèle des enchérisseurs. Elle est de 300 livres en 1745, puis de 200, 222, 204, 351, 395. En 1751, on pense à essayer un autre système ; le fournier n'aurait aucune ferme à payer ; par contre les habitants seraient déchargés du droit de 4 deniers par setier de blé, sa rémunération consistant sans doute, comme en d'autres localités (1), en une certaine quantité de pâte. Mais l'on ne s'arrêta pas à ce projet et, le mois de novembre venu, le four fut adjugé suivant l'usage ancien, pour une ferme de 422 livres. Il était dit que, cette année, l'on parlerait plus qu'à l'ordinaire du four. L'un des précédents fourniers, Jacques Delbosc, évincé par François Manse et Jean Salager, présenta requête à l'Intendant pour se plaindre qu'une surenchère, de 427 livres, n'eût pas été acceptée. Les consuls reçurent pouvoir de répondre que cette enchère avait été mise après l'extinction de la dernière bougie et qu'on ne pouvait, au reste, l'accepter, car Delbosc « injurie et profère à tous moments des raisons graves et atroces à toutes les femmes de la communauté qui sont obligées de cuire au four banal, et que d'un autre côté, il n'est pas agréable à la communauté ».

L'année suivante vit réconciliés les trois fourniers adver-

(1) Voir par exemple, les histoires des villages languedociens de *Fabrègues*, par G. Saumade (Montpellier, 1908) et de *Vauvert*, par P. Falgairolle (Nîmes, 1918).

saires, au bénéfice de la commune, qui reçoit 470 livres. Mais l'on ne sait pourquoi la ferme, montée à cette somme élevée, retombe en 1753 à 251 livres, puis en 1754, à 160. Peut-être, sans que mention en ait été portée dans les délibérations, avait-on fait l'essai pendant ces deux années d'un autre système de rémunération du fournier par les habitants, moins onéreux pour ceux-ci que la pratique habituelle. En tout cas, en 1755, la ferme rebondit à 513 livres ; encore Jean Salager, qui, cette année, n'avait pu avoir le bail, demanda-t-il à l'Intendant de faire recommencer l'enchère pour qu'il pût faire une offre plus avantageuse : le conseil s'y opposa.

Jean Salager eut sa revanche, l'année suivante, mais il lui en coûta 650 livres. En 1757, les discussions recommencèrent. Les habitants, à l'usage de payer au fournier une redevance en argent par setier, eussent préféré l'ancienne coutume, qui était de lui abandonner un pain sur un nombre déterminé. Mais ce système, moins commode pour les fermiers, amenaient ceux-ci, par dédommagement, à faire des offres beaucoup moins fortes à la communauté ; les enchérisseurs qui l'adoptaient offraient 200 ou 230 livres sur le pied d'un pain sur 50 ou sur 80, tandis qu'un de leurs concurrents, fidèle à la pratique des 4 sols par setier, proposait de verser 500 livres pour la ferme. Les consuls tinrent bon pour ce dernier usage, et le bail du four fut adjudgé cette année-là, à 605 livres, non sans que les fourniers eussent été avisés qu'ils ne « pourront sous aucun prétexte secouer les tables à porter le pain au four commun » pour s'approprier la farine qui y était répandue.

Les hauts prix auxquels était arrivée la ferme du four eussent dû, semble-t-il, combler d'aise le conseil politique qui voyait ainsi ses revenus notablement augmentés. Mais l'adjudication avait de graves inconvénients, que nous trouvons exposés en 1758. Le conseil exposa en effet alors que « la manière que la cuisande du pain était délivrée lui était onéreuse soit parce qu'en la mettant aux enchères,



la plupart des personnes mal expérimentées dans ladite cuisande préparaient le pain si mal et les dommages si considérables qu'ils les engageaient souvent à des contestations pour s'en procurer le paiement... et que, d'un autre côté, faisant des offres considérables, pour parvenir à satisfaire leur engagement, ils étaient forcés à prendre de pâte que les habitants ne sont pas tenus de bailler ». Le résultat était que des fours particuliers s'étaient créés, au détriment des droits de la communauté.

Il fut donc décidé que l'on ne procéderait plus aux enchères et deux fourniers furent choisis comme « valets des habitants d'Aubais pour la cuisande du pain » : ils ne payaient que 150 livres à la communauté, mais ne devaient demander aux particuliers que les quatre sols réglementaires par salmée et les indemniserait pour chaque malfaçon.

Sur quoi, protestation d'un ancien fournier, Jacques Canonge, qui écrit à l'Intendant pour réclamer le retour à l'usage ancien et offrir 750 livres de la ferme du four. L'Intendant se contenta de transmettre la plainte (1), mais le conseil la repoussa : Canonge ne lui était pas agréable pour des raisons que la bienséance faisait taire ; des deux habitants qu'il offrait comme cautions, l'un était mort depuis onze ans, l'autre était insolvable ; enfin le système des enchères était nettement désavantageux.

L'on en revint pourtant, dès l'année suivante à l'usage primitif, et au bénéfice de Canonge, représenté il est vrai par un prête-nom, qui avait offert 440 livres de la ferme. Mais c'est alors la concurrence des fours de contrebande qui se développe : il y en avait plusieurs, dont l'un appar-

(1) En 1782, un de ses successeurs obligeait les gens de Fabrègues, près de Montpellier, à avoir recours, comme « plus avantageux et d'ailleurs conforme aux règles », à l'usage des enchères, qu'ils avaient dénoncé comme « préjudiciable aux intérêts de la communauté en ce que celui qui se rend adjudicataire, ne sachant point faire la cuisande, gâte le pain des habitants qui le plus souvent est trop cuit ou ne l'est pas assez et de plus c'est le pain des habitants pauvres qui ne peuvent pas se faire rendre justice » (Saumade, *Fabrègues*, p. 588).

tenait même au notaire, M<sup>e</sup> Chrétien. Le tort qu'ils faisaient aux fourniers municipaux était si grave qu'on dut leur permettre de retenir, cette année, 150 livres sur leur ferme. Et ce fut, en 1760, une véritable lutte qui s'engagea.

Le bail fut continué cette année aux fourniers de l'année précédente sur une offre de 370 livres, bien que M<sup>e</sup> Chrétien en eût offert 400, et cela sous le prétexte (les temps étaient changés) que l'on était très satisfait de l'exactitude et de la probité de Canonge dans ses fonctions. Aussitôt, M<sup>e</sup> Chrétien se adressa à l'Intendant, au nom de Jean Salager et de Delbosc dont il se portait caution. Le Conseil prit alors la belle délibération qui suit :

Les habitants donnent pouvoir aux sieurs consuls de représenter à Mgr l'Intendant que, depuis un temps immémorial, la communauté jouit le four bannal..., que cependant, en mépris des droits de la communauté et de l'intérêt public, le sieur Chrétien a fait construire un four dans ledit lieu et, comme il n'est point d'un état à le faire valoir, il a fait ladite offre de la somme de 400 livres dans la vue de faire cuire le pain des habitants tant dans le four qu'il a fait construire que dans celui de la communauté, et cela dans les vues de priver les habitants du droit de banalité qu'ils ont pour leur four et qu'ils désirent de conserver pour l'intérêt public, que cela est vrai que lesdits Lacoule et Salager ne cessent de crier avec un air de mépris par le village « Qui voudra cuire leur pain au four nouvellement construit, ils n'ont qu'à le faire savoir », et qu'effectivement, ils en font cuire journellement, ce qui porte un préjudice considérable aux habitants.

L'Intendant était prié, en conséquence, de rejeter l'offre de M<sup>e</sup> Chrétien, de confirmer le privilège de banalité du four et de permettre à la communauté d'emprunter 100 livres pour les frais du procès qu'elle soutient, au sujet de cette affaire, contre le notaire.

Celui-ci en ayant appelé au Parlement, à Toulouse, de l'interdiction de cuire qui lui était faite, le conseil s'adressa à cette Cour, en 1762, même après un arrangement survenu

avec les contrevenants, pour faire confirmer son privilège. Mais toutes ces discussions le laissaient dans une situation difficile : les fourniers qui avaient eu sa confiance cessèrent de cuire, sous prétexte qu'ils y faisaient des pertes considérables, en sorte qu'il fallut, une fois de plus, s'adresser, à l'Intendant pour lui demander de les y obliger, et, en attendant, nommer un intérimaire. D'autre part, l'on refusait, « attendu qu'ils sont hors d'état de faire ladite cuisande et que les habitants ne sont pas contents de leur administration », de capituler devant Delbosc et Salager qui, après avoir causé tant d'ennuis au conseil avec leur four illicite, prétendaient se faire accepter comme fermiers du four banal.

## VI. *Affaires agricoles*

Laissons-là les vicissitudes de la « cuisande » (elles auront donné un bon exemple des difficultés au milieu desquels se débattait le conseil politique et du constant recours que l'on faisait, de toute part, à l'Intendant) et venons en aux affaires concernant l'agriculture.

Outre le bail des vendanges et la police du terroir, dont nous avons déjà parlé, la municipalité avait à s'en occuper à l'occasion du bail du « courtage » et des indemnités pour intempéries.

Le courtage était le droit perçu par la communauté sur la vente du vin, du blé et de l'huile. Il était affermé, le plus souvent au début de l'année, à un adjudicataire qui devenait, du fait de ses fonctions, le mesureur public et recevait en cette qualité « la canne (1), bachas (2) et pouzette (3) servant à mesurer l'huile comme aussi la grande romaine avec son peson » qu'il promettait d'entretenir en bon père de famille. Nous n'avons pas trouvé

(1) Mesure à huile valant à Aubais 10 litres, 636.

(2) Auge, bassin.

(3) Puisoir.

quelle était, de ce temps, à Aubais la quotité du droit qu'il prélevait pour les ventes. Au village de Fabrègues près de Montpellier « l'adjudicataire... recevait du marchand acheteur, avant-l'enlèvement de la marchandise, 5 sols par muid de vin blanc, rouge ou muscat, 6 deniers pour chaque setier de blé et 1 sol par charge de blé. Mais il appartenait au vendeur d'avertir le courretier quand l'acheteur se présentait pour goûter le vin ou le dépoter, sinon il supportait les frais du courretage. Ce droit n'était pas exigible pour les marchandises vendues au détail, d'habitant à habitant, pour l'usage des familles, ni pour les marchandises transportées par les propriétaires aux marchés voisins ; par contre, tout habitant qui faisait le commerce de ces denrées le devait » (1). Quant au prix du fermage que l'adjudicataire payait à la communauté, il variait autant que le fermage du four (de 20 à 110 livres) (2).

Nous avons dit quels orages, souvent très violents, venaient ravager le terroir d'Aubais. Ils amenaient de la part de la communauté des demandes de dégrèvements et d'indemnités qui donnaient fort à faire à ses représentants.

Après le « déluge » de 1745, ils font désigner deux experts par l'Intendant pour dresser l'état des dommages causés au terroir. Mais, en 1748, la communauté n'avait encore rien reçu et demandait d'être au moins défrayée des 50 livres de l'expertise. Nos gens eurent le temps de présenter trois autres requêtes en indemnités, — l'une en 1748, pour les dommages causés par les rigueurs de l'hiver, une autre en 1750, pour la mauvaise récolte d'olives, la dernière en 1751 pour les dégâts occasionnés par les brouillards, sécheresses et gelées de l'automne, — avant de savoir, en 1752, que 500 livres leur avaient été allouées pour

(1) Saumade, *Fabrègues*, p. 568.

(2) 1746 : 30 livres ; 1747 : 33 ; 1748 : 30 ; 1749 : 19 ; 1750 : 20 ; 1751 : plus de 40 ; 1753 : 27 livres, 10 sols ; 1754 : 37 livres 10 sols ; 1755 : 60 livres ; 1756 : 54 ; 1757 : 42 ; 1758 : 48 ; 1759 : 35 ; 1760 : 110 ; 1761 : 52 livres, d'où il fallait déduire 20 livres pour achat d'une romaine.

les orages de 1745. Ils eussent naturellement voulu que cette somme fût portée le plus rapidement à leur compte, sous forme de dégrèvement à leurs impositions, et en firent l'objet de plusieurs démarches auprès de l'Intendant. Or, peu après, ils apprennent qu'elle n'était, en réalité, que de 400 livres et qu'elle avait été employée à la réfection des chemins unissant Aubais au bourg voisin de Vergèze. Le conseil protesta : ces chemins n'étaient d'aucun intérêt pour la communauté, dont les habitants avaient peu de relations avec Vergèze. Mais ce fut en vain et l'on n'entendit plus parler de cette fameuse indemnité de 1745.

1752 et 1753 avaient eu leurs intempéries, et leurs demandes d'indemnités, auxquelles correspondent peut-être deux sommes de 200 et de 250 livres en « moins imposé » au budget de 1755. La grande chute d'eau du 11 au 12 novembre 1754 commit des dégâts que le sub-délégué évalua à 28.601 livres ; au début de février 1756, 200 livres d'indemnité furent accordées à la communauté, qui laissa d'autant moins passer la chose que des localités moins éprouvées avaient été, disait-elle, mieux traitées, et par exemple Aiguesvives à qui il en avait été alloué 400. Nous ne savons ce qui en fut de sa réclamation ; en tout cas elle inscrivait au budget de cette année deux indemnités pour le maigre total de 350 livres. Et la période dont nous nous occupons se termine sur d'autres demandes présentées, pour dommages aux blés, en 1757 et en 1759, la première exaucée par une indemnité de 150 livres qui fut inscrite au budget de 1758.

### VII. *Perception des impôts et budget de la commune*

Le conseil politique avait enfin de lourdes attributions financières : la responsabilité de la perception des impôts dus à l'État et l'établissement du budget de la commune.

En Languedoc, la quote-part de taille (c'était, on le sait, l'impôt foncier) allouée à chaque communauté par l'« as-

siette » du diocèse était, en commun avec les sommes dont elle avait besoin elle-même, répartie entre ses habitants (en tenant compte de diverses exemptions) suivant le « compoix terrier » (cadastre) et le « compoix cabaliste » (état des biens autres que fonciers, en particulier des troupeaux, et des industries), et perçue par un « collecteur » qui en affermaient l'exaction et en remettait le produit au « receveur du diocèse ».

L'affermement de la « collecte » appartenait au conseil qui y procédait au mois d'avril, aussitôt reçue la « mande » royale, c'est-à-dire l'avis du montant de la taille à payer par la communauté. Il était fait « au moins disant » au bénéficiaire du concurrent qui demandait les frais de « levure » les plus modérés. En certains pays, ces frais étaient très élevés : ils oscillent, par exemple à Fabrègues, pour la période que nous étudions, entre 4 et 12 deniers par livre d'impôt (1). Ailleurs, il fallait pour un seul village sept collecteurs, que l'on voyait toujours réunis dans les rues pour s'acquitter avec plus de sûreté de leur tâche. A Aubais nous ne trouvons pour chaque année qu'un seul collecteur et ses prétentions se bornent le plus souvent à 1 ou 2 deniers par livre. Si elles atteignent en 1762 4 deniers, on trouve à deux reprises, en 1748 et en 1758, la perception faite « gratis et sans levures ». Tout cela indique qu'elle ne présentait pas de difficultés particulières (2) et que les

(1) Rappelons que l'on comptait 20 sols à la livre, et 12 deniers au sol.

(2) La seule dont nous ayons trouvé trace dans nos documents concerne les démêlés d'un collecteur avec le receveur des tailles. Le récit qui en est fait par la *Chronologiette* est d'ailleurs assez intéressant pour que nous le donnions ici en entier : « Le 20 août, le sieur Guillaume Chazot, collecteur d'Aubais, fut trouver le sieur de Poussigues, receveur des tailles à Nîmes. Ces deux messieurs eurent une vive dispute sur un mécompte de douze livres que le collecteur soutenait avoir donné de trop. Ils en vinrent aux prises. La garde des soldats fut appelée et les eut bientôt séparés. Le collecteur partit à toutes jambes pour se rendre auprès de son épouse. Le receveur fit sur le champ verbaliser et informer. Le 24, à trois heures du matin, trois archers et deux huisiers saisirent au corps le sieur Chazot, couché auprès de son épouse. La nouvelle fut bientôt répandue. Tous les habitants au plus vite se levèrent du lit,

membres de la communauté s'acquittaient assez facilement de leurs charges.

De fait, elles n'excédaient point leurs forces. Sans doute assuraient-ils, comme on peut s'y attendre, le contraire et le premier devoir du collecteur était-il toujours d'aller à Nîmes demander au receveur le renvoi du premier versement de la taille (il y en avait quatre) au second, contre paiement d'un intérêt de 2 1/2 %. Mais la « mande » de cet impôt, oscillant entre 2.866 livres en 1753 et 3.711 en 1759, était modérée pour une localité de 170 feux dont le terroir n'était pas des plus mauvais (1). Sans doute l'influence de M. d'Aubais était-il pour quelque chose dans cette modicité. Les dépenses de la communauté, sauf en 1746 où il y eut plus de 2.000 livres de dettes à payer, s'élevaient de 600 à 1.100 livres, avec des recettes allant de 300 à 500 livres auxquelles s'ajoutaient les indemnités pour intempéries dont nous avons parlé. Au total c'était une moyenne de 3 à 4.000 livres que les habitants avaient à payer tant pour la taille que pour les charges municipales (2).

mais inutilement, car le capturé était hors du village et sur leur chemin. Chazot est un très aimable cavalier, jeune, bien fait et généralement aimé. On ne saurait jamais assez exprimer combien en sa faveur tous les citoyens sur l'enlèvement de sa personne en furent consternés. La moitié des personnes partirent pour Nîmes, la moitié restante dès aussitôt ne s'appliquèrent qu'à écrire des lettres de sollicitation à leurs amis en sa faveur. Tant de grands amis prévalurent bientôt puisqu'au bout de trois jours les prisons lui furent ouvertes. Ses sollicitateurs les plus accrédités furent Madame la marquise d'Aubais qui donna plusieurs lettres de sa part à Messieurs les juges, lesquelles firent un effet merveilleux pour revenir de plus haut. L'on pourra mieux s'apercevoir de la véritable estime qu'on a pour Chazot lorsqu'on assure que tout s'employa pour lui, que plusieurs bourgeoises les plus qualifiées de ce lieu le suivirent à Nîmes, qu'elles y restèrent tout autant que l'innocent prisonnier, qui ne s'occupaient nuit et jour qu'à solliciter les juges. Mais enfin les sollicitieuses prévalurent sur les sollicitateurs puisqu'elles mirent par leur douce séduction libre, hors de cours et de procès, non sans dépens (mais l'on dit en proverbe qu'une plaie d'argent n'est pas mortelle). »

(1) Le village de Fabrègues, avec une centaine de feux, en payait de 8 à 9.000 sans que la différence de valeur des terroirs suffise à expliquer cette différence.

(2) En 1755 : 4.210 l. de charges, 672 l. de recettes. En 1756 : 3.822 et 999. En 1758 : 4.169 et 897. En 1759 : 4.352 et 239. En 1762 : 4.324 et 278. Voici,

Il est vrai que la taille n'était pas le seul impôt. De temps en temps le conseil politique désignait quelques commissaires pour l'établissement de la contribution personnelle (capitation), de l'impôt sur le revenu (vingtième) et de cette sorte de patente que l'on nommait le dixième de l'industrie. Le montant du vingtième était des deux tiers environ de la taille (1), et la capitation était fort lourde car, en 1755, l'arriéré de cet impôt dut être demandé à un emprunt forcé sur les douze habitants les plus aisés. Mais ce surcroît de charges n'était pas spécial aux gens d'Aubais, qui ne nous en paraissent pas moins avoir été jusqu'à un certain point, en ce qui concerne les impôts, des privilégiés.

comme exemple, la « faction du rôle des impositions » pour 1760 : Mande royale, 3.572 l. ; gages des consuls, 21 ; valet des consuls, 15 ; entretien de l'horloge, 15 ; conduite dudit horloge, 15 ; gages du greffier consulaire, 30 ; entretien des fontaines, 15 ; à l'œuvre de Lunel, à la décharge du chapitre d'Aigues-Mortes, 40 ; gages du maître d'école, 150 ; gages de la régente, 50 ; loyer de la chambre à tenir les écoles, 10 ; dépenses imprévues, 40 ; rétribution du secondaire, 50 ; au profit de M. d'Aubais pour l'abonnement des censives et droits seigneuriaux ou pour droit de dépaissance dans les garigues, 150 ; anciens et nouveaux droits de quittance et contrôle du receveur contrôleur, ou pour le port de la mande, 14 ; intérêts au profit d'un particulier, 3 livres. Total : 3.753 livres.

(1) En 1750 : 2.086 l. de capitation contre 3.437 de taille ; en 1755, 1753 contre 2.866.



## CHAPITRE II

### LA VIE NATIONALE. — L'ARMÉE

- I. ESPRIT CAUSTIQUE ET BROCARDS CONTRE LES VILLAGES VOISINS.  
— II. LES NOUVELLES DES ENVIRONS ET DE LA PROVINCE.  
— III. LES NOUVELLES DE LA VIE NATIONALE. — IV. LOYALISME ET PATRIOTISME. — V. L'ARMÉE. RÉQUISITIONS MILITAIRES. — VI. TIRAGE AU SORT DE LA MILICE. — VII. SOLDATS ET OFFICIERS. — VIII. ENGAGEMENTS RÉELS ET SIMULÉS. — IX. L'ENGAGEMENT DE LA FILLE ARDATE.

#### *I. Esprit caustique et brocards contre les villages voisins*

Si occupés qu'ils soient par leur vie de tous les jours, les gens d'Aubais n'ont point leur horizon intellectuel borné par les lignes de garigues qui bordent leur terroir. Les nouvelles se répandent assez pour qu'ils participent vraiment à la vie de la province et à celle de la nation, et cela d'autant plus qu'ils se montrent curieux et sans particularisme.

Non point, certes, qu'ils n'aient à l'égard de leurs voisins des villages les plus rapprochés cet air de supériorité et ces moqueries qui sont encore aujourd'hui de règle. Ils sont d'esprit caustique, jusqu'à se plaisanter eux-mêmes en racontant l'histoire, bien digne de l'*Armana prouvençau* des félibres et des *Lettres de mon Moulin*, de leur ancien curé, M. Mellet, qui, « après sa mort, s'arrêta à la Bégude [des Fumades, près d'Alès?]. Ses paroissiens partirent en diligence pour aller le voir. A leur arrivée ils furent plus qu'étonnés de n'y trouver ni curé ni ses mânes ». Aussi

n'est-ce certes pas sans un sourire sarcastique que Prion note le détail de l'étrange industrie qui fit, jusqu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, la fortune du bourg voisin de Gallargues : la préparation des chiffons imprégnés de teinture de tournesol qu'il envoyait en Hollande pour donner leur couleur aux fromages de ce pays (1).

Vous continuez à me demander comment fait-on la maurelle à Gallargues. Je puis vous dire que ce n'est qu'avec des peilles, vieux drapeaux ou chiffons, le tout de vieux linge qu'on trempe dans de l'urine qu'on a exactement le soin de ramasser, qu'on met avec l'herbe appelée maurelle dans de grands tonneaux. On prétend que la meilleure urine est celle des filles depuis l'âge de dix ans jusqu'à trente ; celle des personnes comme des gens d'Église et personnes oisives est la seconde ; la 3<sup>e</sup> est, à ce qu'on prétend, des femmes boudeuses et colériques, c'est la moins rare ; celle de celles qui ont fait au dessus de vingt enfants et vivants est la plus rare et la moins estimée. Le vin blanc est une boisson diurétique ; aussi, pendant la saison de l'automne, elle y est plus abondante. Alors les personnes des deux sexes en fournissent avec plus d'abondance.

Mais ce sont les voisins les plus proches, les habitants de Junas, à une lieue d'Aubais, qui sont la cible préférée de nos railleurs, et de Prion qui, quoique étranger, a adopté leurs parti-pris. Tantôt il nous les montre convoquant « une assemblée générale dans leur lieu pour examiner une poule hermaphrodite », tantôt il nous présente de leurs mœurs l'amusant tableau que l'on va lire.

Ce lieu de Junas est une très aimable et des plus charmantes bourgades située en très bel air. Leur principale richesse ne sont pas les seules cougourles [*courges*] que ces cougourliers et cougourlières (2) y recueillent avec tant d'abondance. C'est avec ce fruit dont toute l'année ils font leur brouet pour eux exquis.

(1) *L'Excursion dans la commune du Grand-Gallargues* consacre à cette préparation une étude de dix pages.

(2) Ce sobriquet est encore celui que l'on donne dans la région aux gens de Junas, qui n'y passent point pour avoir l'esprit fort éveillé (ce à quoi font allusion les lapalissades de la phrase suivante).

Un vieux nonagénaire leur concitoyen assure que les méchantes gens ne sont pas bons et que les mauvais tomberont toujours dans le précipice qu'ils ont bâti, et que le même piège qu'ils dresseront contre leur prochain servira d'instrument pour les perdre. Ils ont dans leur enclos de très belles fontaines dont les eaux vives, salubres et salutaires ont la propriété d'engraisser. Aussi leur voit-on une face aussi grosse que les susdites courgoules. Ces aimables villageois ne sont éloignés qu'à un gros quart de lieue de la ville de Sommières. Par la fréquentation d'eux avec les Messieurs et demoiselles de cette ville, ils en sont de beaucoup plus civilisés qu'à Aubais (1). Voici leur appétit le jour de leur noce. C'est la soupe de riz cuit au safran, leur pitance les épaules de mouton avec une gardianne d'un ou deux lapins terriers ou domestiques que nécessairement en ce jour ils ont, d'où qu'on puisse les avoir ; à souper un bon plat de truffes... Trois jours après la noce, l'oignon à la croque au sel est le premier véhicule de leur repas. Lorsque dans l'hiver les raves leur manquent, ils crient à la misère. Ils assurent tous que Mr leur curé est un très honnête homme, mais un peu poltron. Lorsqu'il lui arrive d'avoir peur, ce qui lui arrive assez souvent, ses principales ouailles, armées de fusil comme des jacquemards, le mettent au milieu du bataillon, et en cet état, il demande pour lui lever toute appréhension de le conduire à Sommières. Il n'y a que cet endroit, à ce qu'il assure, qui puisse le guérir de la peur (2). Pour le plantement de la vigne, jamais le patriarche Noé n'eut jamais un meilleur disciple. Cependant, on peut dire à sa louange qu'il en aime mieux le fruit cru que la liqueur fermentée. En été, ses paroissiens vont en guêtres en veau et basane (3), et leurs dites épouses nu-jambes. Leur religion est celle que celui ou celle qui ouït vêpres n'est pas obligé d'entendre la sainte messe (4). Lorsque un joueur de hautbois, de quel pays que ce soit, arrive dans ce lieu, le laboureur quitte sa charrue, le travailleur sa journée, les femmes et filles l'occupation des champs ; ils prennent tous le galop à qui arrivera le plus tôt pour y danser, ce qui dure quelquefois une semaine entière. Au lieu de porter l'argent à la taille, ils le portent préférablement à cet instrumen-

(1) Assertion à faire suivre, naturellement, du point d'ironie.

(2) Sans doute y a-t-il là quelque allusion aux sévices dont le curé et les rares habitants catholiques de Junas eurent à souffrir, en 1703, de la part des Camisards qui brûlèrent la cure, tuèrent un homme. La famille de ce dernier se retira à Sommières. (Archives de Mme Barral, née Pattus.)

(3) C'est-à-dire, très vraisemblablement, nu-jambes, comme les femmes.

(4) On vient de voir que la grande majorité des habitants était protestante.

teur, qui les fait sauter pêle-mêle comme des chevaux ou comme agneaux qui bondissent sur le gazon, et les deux sexes d'un commun accord entrent fort bien dans les frais de la contribution, c'est-à-dire pour le paiement de Mr notre hautbois.

## II. *Les nouvelles des environs et de la province*

Du moins nos gens s'intéressent-ils vivement à tout ce qui se passe chez leurs voisins, et leur curiosité ne se borne pas là. Prion, rien qu'à recueillir les nouvelles qui les passionnent, dresse une assez abondante chronique des faits-divers du Bas-Languedoc. Nous y avons déjà relevé de nombreuses mentions de violences et d'« assassinats » divers. Mais on y trouve bien autre chose.

A Congénies, M. le curé, « célèbre en prose et en vers », « très versé dans la versification patoise », « s'adonne à une apologie ». A Calvisson, « il a paru un homme se disant très entendu dans les opérations alchimiques, entr'autres pour la fixation du mercure, l'imprégnation et la transmutation des métaux. Il avait une légion de lutins dans la tête » (1). A Gallargues, l'agent général du seigneur, M. Cassagnes, meurt et est remplacé par M. Astruc. A Marsillargues, le marquis de Calvisson décède d'une crise d'épilepsie. Fontanès perd deux vicomtesses à trois ans de distance. A Sommières, un nouveau juge a été installé (2), un prédicateur de carême est frappé en pleine chaire, un archer tombe dans son puits et se noie. On y annonce le passage du commandant en chef de la province, le duc de Lévis-Mirepoix. Tout le peuple d'Aubais s'y précipite, mais sa nomination comme capitaine des gardes du corps le fait

(1) Cf. *infra*, « Les protestants ». Déjà au siècle précédent Calvisson avait eu un charlatan célèbre, Raoux : v. Drelincourt, *La légende du Gascon ou lettre... sur la méthode prétendue nouvelle de tailler la pierre* (Leyde, 1673).

(2) Prion note qu'il lui en a coûté cent louis pour l'évêque d'Alès, nominateur, et 5.000 livres en provisions et autres droits, après quoi il conclut : « Ce brave officier ne sera redevable de sa magistrature qu'à sa finance et à son mérite. »

changer d'itinéraire et nos gens s'en retournent, « bien moqués d'avoir été privés de la vue de leur général ».

Mais voici de plus lointaines nouvelles. L'évêque d'Alès meurt dans son palais épiscopal. Le margrave de Brandebourg et sa femme, sœur du roi de Prusse, arrivent à Avignon. A Nîmes, la marquise de La Fare meurt ; une femme part pour Paris pour s'y faire tailler de la pierre. Une femme de 120 ans décède à Clermont-Ferrand. Deux vaisseaux chargés de blé se perdent dans le port de Sète. L'Académie des Jeux Floraux propose comme sujet pour son prix d'éloquence de 1749 : « Les richesses sont-elles un écueil plus dangereux pour la vertu que la pauvreté ? » Deux ans après, la Garonne apporte sa contribution à la question en inondant Toulouse. Et l'on se passe de main en main, au château sinon dans le village, des relations détaillées des tremblements de terre d'Espagne.

De Montpellier, capitale administrative du Languedoc, ce sont surtout des nouvelles politiques qui arrivent, car c'est un pays étranger pour les habitants de nos garigues. Les réunions des États, qui sont pourtant jusqu'à un certain point leur représentation, ne les intéressent pas par elles-mêmes et pour les problèmes qui y sont discutés, mais par des détails, comme la députation d'un aveugle, le lieutenant de maire de Mende, et surtout par la grande procession inaugurale. « L'on assure, écrit Prion, que le Royaume de France, dans toute l'étendue de son circuit ni diamètre n'a rien de si beau ni qui puisse se comparer à cette magnifique cérémonie. A peine les rues et les places peuvent y contenir le peuple joint à l'étranger qui s'y est rendu de toutes parts pour y admirer une si éclatante cérémonie composée par les Pères du peuple. »

L'intendant n'occupe qu'une place limitée dans l'esprit de nos villageois, qui s'entretiennent des mérites de M. Le Nain, de l'amputation qu'on lui fit d'un bras et de sa mort, comme aussi de l'arrivée de son successeur, M. de Saint-Priest, mais n'ont véritablement à faire qu'à son subdélégué

de Nîmes (1). L'évêque, Mgr de Charency, excite les discours par ses « grands travaux » pour « arracher l'ivraie » entretenue par son prédécesseur le janséniste Mgr de Colbert, qui « avait ulcéré la vraie doctrine », encore plus par les détails saisissants de son trépas (« le matin on l'a trouvé qui submergeait dans son sang »).

Mais c'est surtout le chef suprême de la province et ses lieutenants qui captivent l'attention du village et en défraient les conversations. Le commandant, M. de Ladevèze, meurt en juin 1748, et l'on commémore ses mérites : « Il ne se passait pas de semaine qu'il ne dît et que plusieurs personnes de Montpellier lui entendaient dire à lui-même que le vrai caractère d'un parfait homme de guerre doit être la crainte de Dieu, l'amour du souverain, le respect des lois, la préférence de l'honneur aux plaisirs et à la vie même. » Son successeur, M. Lebrun, meurt au mois de mai 1751 et est enseveli « avec la pompe ordinaire que l'on fait aux grands capitaines dont il était doué par la vaillance, l'esprit et le mérite ». Puis c'est le maréchal de la Fare, qui est emporté par la petite vérole, le maréchal de Richelieu, qui ouvre les États, le maréchal de Mirepoix (celui que nos Aubaisiens ne purent voir à Sommières) qui meurt à Montpellier. Et tout le village doit s'ébahir, avec Prion, des beaux titres de son successeur, Milord Thomond, comte de Clare, pair d'Irlande.

(1) Ce subdélégué est d'abord M. Tempié, issu, nous dit Prion, de la seule famille catholique de Vauvert, et que l'on verra plus loin présider à Aubais à l'élection de miliciens. Il mourut le 31 décembre 1753, et la *Chronologiette* lui consacre un bel éloge : « Ce grand homme de bien, par ses rares qualités et vertu s'était attiré une estime universelle de tout le peuple. » De fait, l'on pouvait écrire de lui, quelques jours avant sa mort, qu'il s'était « tué à force d'application aux affaires » (Bibl. de Nîmes, ms. 206, p. 99). Il fut remplacé par son fils, que Prion peint comme « un homme bien fait, de l'esprit infiniment poli, doux, bienfaisant », puis par M. Novy.

III. *Les nouvelles de la vie nationale*

Par les événements de la province, Aubais touche à la vie nationale. Peut-être celle-ci y est-elle mieux connue qu'ailleurs grâce aux journaux et à la copieuse correspondance que l'on reçoit au château. En tout cas, la *Chronologiette* nous permet de constater que la politique générale et même les affaires européennes y étaient assez exactement suivies.

Il est amusant de rechercher ce que l'on en saurait si l'on n'avait point d'autre ressource. En avril 1744, Louis XV part pour les Flandres ; le 15 mai, étant au siège de Menin, il augmente d'un sou les soldats de ses armées ; Menin, Ypres et Furnes sont prises ; du côté de l'Italie, Nice, Villefranche, Oneglia sont emportés par les Franco-Espagnols ; nos troupes construisent un chemin à travers les Alpes du côté de Fénestrelle ; Fribourg se rend. L'Empereur, Charles VII, meurt [le 20 janvier 1745] : on en reçoit la nouvelle à Aubais le 7 février. « Le 10 et 11 juin 1745 bataille donnée entre Antoin et Fontenoy remportée par les Français contre les Anglais, qui ont été culbutés, et tout ensemble les Hanovriens et les Hollandais défaits » [la fameuse victoire est du 11 mai]. Le 8 décembre, on apprend « que le frère du prétendant était parti de Paris avec beaucoup de la noblesse volontaire, accompagné de M. de Richelieu, maréchal de France, et de M. de Fimarcon lieutenant-général ». Au début du mois de janvier 1746 se répand la nouvelle d'une triple alliance entre la reine de Hongrie et les rois de Prusse et de Pologne ; le 2 mars, celle de la prise de Bruxelles. Les nouvelles de l'intérieur du Royaume sont, pour cette période, plus rares : ce sont celles de l'exil du duc et de la duchesse de Châtillon, puis de la mort de la dauphine Marie-Thérèse, survenue le 19 juillet 1746 et connue à Aubais le 29, enfin du décès de sa fille, la petite Madame, en avril 1748. Par la suite, la paix une fois signée à Aix-la-Chapelle sans que la *Chronologiette* la

mentionne, les notices concernant la famille royale l'emportent : naissance du duc de Bourgogne le 13 septembre 1751, convalescence du Dauphin un an après, maladie du roi à Metz en août 1753, naissance du duc d'Aquitaine au mois d'octobre, mort du duc de Septimanie en février 1754. Cependant, Prion, dernier officier d'une justice inférieure, mais qui par là fait partie de la magistrature française, ne saurait se désintéresser du corps qui en est la tête et il note soigneusement en novembre 1753 : « L'on apprend de Nîmes que le Roi a tiré le Parlement de Paris relégué à Pontoise, qu'il l'a envoyé par un second exil à Soissons, que pour que le peuple parisien ni les personnes de son ressort ne tombassent point en morosité de justice, le Roi a établi dans cette capitale une chambre royale de justice. On assure qu'elle existera autant que l'exil de ces premiers sénateurs. »

En 1755, vingt bataillons quittent Brest pour le Canada ; « le sieur Mandrin, fameux corsaire sur terre » est « mis sur la croix S. André avec ses deux valets » à Valence ; le cardinal de La Rochefoucauld est pourvu de la feuille des bénéfices du Royaume, « sur la démission qu'en fit Mr l'évêque de Mirepoix » à cause de « sa vieillesse et sa décrépitude ». En 1756, le Roi nomme 88 lieutenants de vaisseau et 33 enseignes ; le 29 avril, le duc de Richelieu prend Port-Mahon. La nomination de Montcalm au commandement des troupes du Canada est assez longuement relatée, car il s'agit d'un voisin. 1757 est, pour nos gens, l'année de l'attentat de Damiens qui, arrivé le 5 janvier, est connu à Aubais le 12 et de la bataille d'Hastenbeck [26 juillet] où « le roi de Prusse avec tous les princes de sa Cour à la tête de leur armée ont été défaits à plate couture par l'armée des Autrichiens commandés par le général Daun ».

Tout cela n'est, certes, ni complet, ni très intelligible et il est bien probable que nos villageois ne comprenaient pas plus que nous ne le faisons aujourd'hui les événements où se débattait le sort de leur pays. Du moins s'y intéressaient ils et faisaient-ils preuve à leur occasion des meilleurs sentiments.



IV. *Loyalisme et patriolisme*

Ils sont fidèles sujets du roi et bons patriotes. Louis XV est bien pour eux le Bien-Aimé. C'est aussi « notre redoutable et invincible monarque pour lequel tout le peuple ne fait que des vœux pour sa santé et prospérité de ses armes toujours triomphantes ». L'attentat de Damiens émeut au plus au point nos villageois :

Le 12 janvier 1757, jour de vendredi au soir, fut apportée la triste nouvelle du monstre infernal qui commit le cruel parricide sur la personne sacrée sur Sa Majesté notre bon roi. Le peuple d'Aubais fut sur le champ à l'Église pour y prier pour le rétablissement de sa santé. Les prières publiques y ont été faites pendant trois [jours] où l'on a donné tous les soirs la bénédiction du Saint-Sacrement.

Toutes les joies de la famille royale sont ressenties par le peuple. On ne saurait, paraît-il, imaginer la joie avec laquelle il reçut la nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne, qui fut saluée par un *Te Deum*, comme aussi celle de la convalescence du Dauphin et de la naissance du duc d'Aquitaine. De pareilles cérémonies d'actions de grâces fêtèrent la prise de Menin, de Furnes, de Fribourg. Pour celle de Nice et des autres places de la Riviera, on fait un feu de joie « au bruit de la mousqueterie ».

L'on dira que de telles manifestations étaient commandées. Aussi est-il bien significatif de voir s'y joindre, en des cérémonies particulières, les protestants de la région, comme le montrera la notice suivante.

Le dimanche 9 août [1744], le lieu d'Aubais ont chanté le *Te Deum laudamus*, et vers les 9 heures du soir du même jour fait un feu d'artifice en action de grâces de la prise de Furnes. Les habitants de Caveyrac en ont fait autant. Les protestants du même lieu en ont fait un en leur particulier. Ils garnirent un gros figuier de lampions allumés où ils chantèrent à haute voix des psaumes versificatoires, musicaux et rimatoires du vénérable

sire Marot. Leur chant mélodieux fendait l'air jusqu'à la région éthérée de Saint-Paul.

Nos villageois savaient d'autre part rendre justice aux chefs qui remportaient ces victoires et Prion consacre quelques lignes de louange au vainqueur de Fontenoy, non sans en profiter d'ailleurs pour une nouvelle manifestation de loyalisme :

Le dimanche 13 décembre [1750], écrit-il, est arrivée au château d'Aubais [la nouvelle de] la mort naturelle et certaine de Mr le Maréchal de Saxe dans son lit d'honneur. Il professait la religion luthérienne. Grand capitaine, l'émule de Scanderberg, l'imitateur par sa valeur à Alexandre le Macédonien, ce foudre de guerre comparable à César, que dis-je, parce qu'il ne commandait dans les armées que les Français, autant de soldats, autant de lions. La citation de ces grands hommes étaient cependant inférieur à Louis XIV d'heureuse mémoire et à Louis XV, notre invincible monarque, heureusement régnant. Prions pour la conservation de sa santé.

Cette docilité n'empêchait pas nos villageois d'avoir leur avis personnel sur la politique extérieure, et parfois différent de celui du gouvernement. C'est ainsi que Prion est nettement « autrichien » et même pendant la guerre de Succession d'Autriche où nos armées luttaient contre Charles VII. Lorsque ce dernier meurt, il écrit en effet : « Après les princes naturels de l'auteur, c'est celui qu'il a le plus regretté. » Quant à Marie-Thérèse, il devance de plusieurs années le renversement des alliances. « Un homme d'esprit, grand connaisseur, écrit-il [c'est lui, sans doute, ou le Marquis], assure que la reine de Hongrie et celle d'Espagne sont les deux reines de l'Europe qui ont le plus d'esprit, mais que pour la beauté l'impératrice est la plus belle et la plus aimable de l'Univers. »

*V. L'armée. Réquisitions militaires*

Mais les exploits de nos troupes demandaient d'autres contributions que des prières, des hymnes et des feux de joie, et de moins agréables à fournir. C'est, en décembre 1746, une charrette avec ses harnais et une mule nécessaires aux convois de l'armée d'Italie : deux habitants les procurent, qui, près de trois ans après, attendent encore d'être remboursés par la communauté. En 1747, c'est encore une charrette qu'il faut, mais avec trois mules cette fois. On s'exécute à nouveau, et sans protestations apparentes. Mais voici que, le 8 décembre, l'Intendant s'en prend au domaine des femmes. Il réclame 25 lits composés « d'une paillasse remplie de la toison de Cérès la plus belle et la plus douce [c'est Prion qui parle ainsi, et non point M. Le Nain], d'un traversin rempli de plume ou laine, d'un matelas, quatre linceuls, une couverture laine, le tout en bon état ». Grand émoi dans le village. Le 15 décembre, le Conseil politique charge bien quelques notables de faire la répartition de ces fournitures, mais « les plus gros et les plus aisés des habitants », comme dit Prion, se montrent les plus rétifs et « cette contribution... fait pleurer beaucoup de femmes même les plus riches ». Le 19, le Conseil décide d'envoyer à l'Intendant pour s'excuser, « attendu qu'il n'y a presque point de matelas dans ladite communauté » et le prier de faire fournir la moitié de ces lits par la communauté d'Aigues-Vives « ou autre qu'il plaira à Sa Grandeur ». Il n'en fallut pas moins aller porter à Sommières les vingt-cinq lits défendus avec tant d'acharnement.

*VI. Tirage au sort de la milice*

Il était une autre réquisition plus redoutée : la milice, appelée depuis 1688 à compléter l'armée. Aubais devait un milicien et sa désignation par le sort, en même temps que ceux de quelques villages voisins, se faisait chaque année

avec grande cérémonie, sous la présidence du subdélégué. Voici le compte rendu que la *Chronologiette* donne d'un de ces tirages.

Le 5 janvier [1746] M. Tempié, subdélégué, est arrivé à Aubais. Six paroisses circonvoisines à celle de ce lieu ont tiré par devant lui au sort. Toutes ces communautés ont acheté leurs miliciens ; celui de Junas a coûté 400 livres. Mr Tempié est parti d'ici le 6 pour se rendre à Calvisson. Il était accompagné de M. son fils... M. son père, environ les neuf du matin, qui fut le moment de leur départ, les habitants vinrent prendre de lui leur audience de congé. Lorsqu'il eût déjeuné, il salua tout le peuple du château et du village. Il leur témoigna à tous une grande tendresse d'amitié. Après qu'il eût entendu la messe, comme jour des Rois, il fit un don de charité et en argent au Révérend frère Joseph, ermite séculier de S. Nazaire de Marisargues de cette paroisse, en reconnaissance qu'il avait sonné les cloches de la messe matinière, qu'il était venu même en personne pour les avertir qu'on allait célébrer les saints mystères, que pendant cette célébration ce saint frère par son exemple et qu'à cet exemple les Mrs Tempié en avaient été très édifiés. Pour édifier toute omission, il faut dire que Mr Tempié avait le sieur Roussel pour valet de chambre... Il y avait encore à la suite de l'équipage de M. Tempié deux archers de la maréchaussée de sa subdélégation. Ces deux cavaliers avaient la direction pour l'arrangement de mettre les miliciens en haies, de faire observer le silence, la crainte et le respect. Ces deux derniers étaient d'une figure colossale et d'une force démesurée. Ils inspiraient au peuple une terreur panique et lorsque Mr Tempié marchait, fût-ce dans les appartements, dans la rue ou en route, ces deux athlètes précédaient la tête de la marche.

On était alors en temps de guerre et, la milice étant une servitude fort impopulaire même dans les périodes de paix où elle n'exigeait qu'un service de réserviste, on essayait de s'y soustraire par tous les moyens. Certains emplois communaux en exemptaient et c'était pour cela, disait-on, que le nommé Daniel avait acheté le greffe consulaire. Mais c'était là subterfuge coûteux et d'ailleurs mal vu des autres jeunes gens. Il était plus simple de se marier, la

conscription ne portant ordinairement que sur les célibataires et les veufs sans enfants : on a vu qu'en 1750 la peur de la milice fit célébrer quatorze mariages en trois semaines.

### VII. *Soldats et officier*

Par une contradiction explicable mais intéressante, ces mêmes garçons qui redoutent tellement que le sort ne les envoie à la milice s'engagent assez volontiers pour le long service de l'armée régulière. C'est ainsi que la *Chronologiette* mentionne deux engagements de jeunes gens d'Aubais pour l'année 1753, sept pour 1754, quatre pour 1758. Et il ne s'agissait pas seulement de pauvres diables ou de domestiques renvoyés, car l'on trouve dans ce nombre un fils de l'aubergiste, un fils du premier valet de chambre du château et même le troisième fils du notaire. L'attrait que la vie militaire exerçait sur certains était tel que le fils aîné de Jean Begon, jardinier du château de Foucard, « retiré » par sa mère « du service du Roi où il s'était engagé », mourut à 24 ans s'il faut en croire Prion, « de regret de n'avoir pu aller à l'armée comme il l'avait projeté ».

Cet attrait devait tenir, en même temps qu'à la perspective d'une vie aventureuse, à quelques exemples avantageux que nos jeunes gens avaient eus sous les yeux.

L'armée pouvait les enrichir, comme le prouvait l'aventure de leur camarade Valantin, le fils de l'huissier qui, « tambour de grenadiers, avait trouvé le secret pendant la prise de Berg-op-Zoom de gagner au pillage 6.000 livres en ducats d'or ». Il s'était libéré du service pour 1.000 livres et il lui était resté une véritable fortune pour rentrer chez lui. Il est vrai qu'il l'avait perdue au jeu sur le chemin du retour et qu'il en était mort de regret. Mais c'était bien sa faute et nos garçons se promettaient d'être plus prudents s'ils étaient aussi heureux.

Un coup de fortune de ce genre ne pouvait être que très rare, mais l'on avait le droit d'attendre de l'armée, avec un peu de conduite, de valeur et de chance, une carrière avantageuse et honorée. Les recruteurs ne devaient sans doute pas avoir à Aubais de meilleur appeau que le souvenir encore vivant de M. Mabelly, l'officier.

Jean Mabelly (nous ne faisons que copier les états de service de cet arrière-grand-oncle) s'était engagé au Dauphin-Dragons le 7 juin 1687. Brigadier en 1695, maréchal des logis en 1702, « blessé au château de Crézenat en Allemagne, à Estinquerque en Flandre et à Castelnau sur le Bormidat en Italie », il devint officier le 6 mars 1707. Le 6 octobre 1714, il passait de cornette lieutenant réformé à la suite du régiment. C'était là, pour le temps, une assez jolie carrière et qui avait valu à M. Mabelly, avec 200 livres de pension et de beaux brevets, la considération de tout le village où il était revenu prendre place à la tête des notables. Le brigadier François de Baschi-Saussan avait-il besoin, en 1722, de « quelques beaux hommes,... pas au-dessous de cinq pieds quatre pouces, bien plantés sur leurs jambes et de la face, s'il se peut », il invitait le juge d'Aubais à s'entendre avec l'ancien officier, et dans les termes les plus gracieux pour celui-ci : « M. Mabelly, lieutenant de dragons, ne me refusera pas de vous y aider ». Et Jean Mabelly avait pu, avant de mourir, faire un testament assez cossu pour un village.

### VIII. *Engagements réels et simulés*

Les futurs héros brûlaient donc de « boire à la santé du roi ». Mais leurs familles, on le comprend, ne les encourageaient guère (1). A côté des exemples brillants que nous venons de dire, il y en avait d'autres moins heureux. Un

(1) Prion nous montre une veuve dont les deux fils s'étaient engagés « très désolée de chagrin et très en colère contre son aîné d'avoir engagé jusqu'à la peau de son cadet ».

Mabelly et un Guiraud, hussards, avaient été tués en 1748, « dans le détachement qui escortait le trésor du roi ». De cette prise de Berg-op-Zoom d'où Valantin aurait pu revenir riche, Rebuffat était retourné « accablé de la fièvre », et peut-être assez mal dédommagé par « les lauriers qu'il a cueillis avec honneur dans le champ de Mars ». Que n'avait-il écouté les siens ! Son départ, quatre ans auparavant, avait été salué par assez de larmes, dont Prion nous a gardé la mémoire, car la scène s'était passée au château où le père de l'engagé était, on ne l'a pas oublié, premier valet de chambre.

Le samedi 28 novembre [1744], environ l'heure de une et demie après midi, tant hommes que filles au nombre de onze domestiques étant rangés à table pour dîner, et tous, grâce au Seigneur, d'un très bon appétit, au même moment est entré dans la cuisine un homme de guerre et brigadier de la compagnie de dragons de Mr le Marquis de Rochemore, de Gallargues le Montueux. Ce preux guerrier, d'un air martial, a adressé la parole à Mr Rebuffat père en ces termes : « Monsieur, de par le Roi et mon capitaine, Mr votre fils s'est engagé hier pour dragon dans notre compagnie. Vous n'avez qu'à tout à l'heure à amener votre aîné à Gallargues pour y prendre l'habit et un gros sabre d'ordonnance. » Sur la fermeté de cette nouvelle prononcée de la part de Sa Majesté, Mr Rebuffat n'en a pu soutenir l'éclat, les larmes et les pleurs ont été sa seule réponse. L'épouse dudit Rebuffat a également noyé ses yeux dans ses larmes. Toutes les personnes du château et de toute la bourgade, à la vue de cette alarme, ont été jetées dans une grande consternation. L'on peut encore juger quelle a été la tristesse de la maîtresse de l'engagé, puisque le même jour elle a accouché d'un garçon qui n'a pas la mine moins martiale que le prétendu père.

Les jeunes gens tablaient parfois sur ces sentiments de leurs parents pour les amener à composition. Et c'est cette autre scène parmi les plus amusantes de nos annales.

Le 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mars 1745, qui furent les trois derniers jours gras du carnaval, la belliqueuse jeunesse du lieu d'Aubais eurent des hautbois. Ils se divertirent avec beaucoup d'allégresse. Le

premier jour de carême, toute la jeunesse, après avoir payé et congédié leurs hautbois, furent tous en corps assemblés à Gallargues pour s'y engager dans le régiment de Septimanie- Dragons. Il fallait voir l'activité avec laquelle tous les pères, mères, frères et sœurs y accoururent pour les détourner de s'engager. Heureusement, ils y furent assez à temps pour les en détourner. Les étrangers qui voyaient ce concours de peuple ne purent s'empêcher de bien rire. Toute cette jeunesse firent par cette menace ouvrir les bourses de leurs pères et mères, où ils prirent tout l'argent qu'ils voulurent et dont ils avaient besoin de s'indemniser de celui qu'ils avaient dépensé pour payer leurs hautbois, leur dépense et celle qu'ils firent ensuite. Tout parut fort content, les pères d'avoir dans un pareil cas donné leur argent, et leurs enfants de l'avoir reçu.

Il arrivait d'ailleurs souvent aux recruteurs d'être mal reçus, ou encore d'être dupés. La chronique aubaisienne des jours gras de l'année 1751 est remplie de leurs malheurs.

Le dimanche gras 21 février, une recrue commandée par un sergent, tous de Congénies, sont arrivés à Aubais avec un hautbois pour engager des hommes. Ils ont cherché dispute à deux dragons et trois ou quatre soldats d'Aubais, environ l'heure de trois heures après midi. Dans ces deux partis il y a eu entre eux une querelle sanglante. Le parti d'Aubais a eu un soldat nommé Giran massacré à coups de sabre ; le nommé Margarot, dragon, blessé à la tête ; le nommé Coutarel, soldat, la cuisse cassée ; le nommé Delbosc blessé à la jambe. La régente d'école qui s'est trouvée dans la mêlée pour en tirer son fils a eu aussi la cuisse cassée ; et autres blessés. Parmi ceux de Congénies, il y en a eu un de blessé très dangereusement et tous ceux de son parti y ont reçu de grandes blessures. On ne voyait que sabres, épées et barres qui combattaient dans une grande mêlée de tout sexe. On n'a jamais vu une émeute populaire si vive ni si dangereuse. Le combat aurait été plus sanglant si les plus sages de ce lieu n'eussent pris au plus vite la fuite pour se cacher dans leurs maisons. La chronique de ce lieu marque n'avoir jamais senti ni vu une bataille dans ce village si tragique, la peur de l'horreur de laquelle en a jeté beaucoup dans le lit et surtout la plupart des femmes.

Le mardi gras les nommés Margarot, dragon, Granier et Roussel, soldats dans Nice, furent tous les trois, quoique encore



soldats, s'engager une seconde fois à M. de Bonnafous, capitaine d'infanterie à Calvisson. Lesquels dans leur engagement cachèrent leur patrie, se dirent d'Uchaud, quoique natifs d'Aubais. Leur second capitaine les envoya chercher à Uchaud. Ces noms ne furent pas reconnus. Les officiers, se voyant dupés, découvrirent qu'ils étaient d'Aubais. Le 24 février, quatre officiers descendirent dans la maison de Margarot, dragon, qui était dans le lit. Ils le firent conduire dans un cachot à Calvisson. Madame la marquise et Monsieur le marquis du Caila, Mr Lebrun, commandant en chef, et toutes les puissances par leur médiation obtinrent leur pardon, moyennant trois louis en espèces qu'il en coûta à chacun, qui furent comptés à Mr Bonnafoux, leur second capitaine.

### IX. *L'engagement de la fille Ardate*

Mais il pouvait arriver pis aux recruteurs, comme le prouve la réjouissante histoire du « soldat » Ardate.

Le lieu d'Aubais a tout comme ailleurs bien des choses à la singulière. Il y a un peu de comique dans celle qu'on va raconter. Ceci est un personnage féminin connu sous le nom d'Ardate. C'est une fille grosse et dodue de la taille, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, de cinq pieds un pouce. Elle a la face joufflue parallèle en celle de pleine lune, les traits réguliers, l'air mâle de même que la parole, âgée d'environ vingt-trois ans. Depuis son enfance, elle n'a jamais cessé d'être habillée en homme, portant toujours chapeau bien retroussé à la mode, cheveux flottants, habit, veste et culotte à l'anglaise, en hiver des souliers, en été marchant sur la chrétienté même avec grâce et fermeté. Tel vêtement lui sied le mieux du monde. Cette fille hommanisée est un athlète invincible pour le courage. A 18 ans, trouvant le village d'Aubais, lieu de sa naissance, trop petit pour remplir sa valeur, forme le dessein de voyager pour voir le monde. De ce royaume elle parcourt plusieurs provinces ; en ayant examiné toutes les raretés, elle trouve que ce n'est pas assez pour contenter son intrépidité, forme le dessein d'aller contempler le champ de Mars. Elle s'aperçoit que les bataillons du roi agrandissent l'État après en avoir reculé les bornes et qu'en même temps ce sont autant de murailles pour sa conservation. Un vaillant capitaine lui présente sa bourse pour l'engager au service du roi ; à bras ouverts, elle accepte ce parti

dans l'Infanterie, dans lequel bataillon elle y sert avec distinction en qualité de soldat. La campagne finie sans aucun siège, cet emploi lui vient en rebut. En même temps elle se réengage avec la lieutenantante du soleil (1) et avec le secours de la lumière de laquelle elle arrive secrètement dans sa maison habillée en soldat, armée comme un jacquemard, épée, mousqueton, bayonnette et bourse garnie des deniers de son engagement. Son capitaine la dénonce. On l'y posa la main sur le collet comme déserteur. Dans ce moment, elle fait voir par des signes les plus évidents qu'elle est une fille et s'il y eut jamais personne de surpris et de moqué, ce fut non seulement l'officier, mais tout le bataillon qui, du depuis, par ce grand signal l'ont laissée dans sa maison en paix et tranquillité. Ayant repris l'habit bourgeois, elle a pris le doux amusement de baftrer tous les deniers qu'elle apporta de l'armée. Cette consommation faite, la nécessité pécuniaire l'a obligée de quitter l'épée pour apprendre le métier de cardeur. Ce fut le seul secret qui lui resta pour faire aller la machoire (2).

(1) Entendons qu'Ardate se sauva pendant la nuit, à la clarté de la lune.

(2) Bien que Prion assure ailleurs qu'Ardate « travestie en homme avait servi en qualité de soldat », il est probable que notre conteur exagère et que cette amazone ne s'engagea qu'une fois et ne connut point la caserne. Il faut sans doute s'en tenir sur ce point à un premier récit qu'il avait fait, au cours des événements : « Le six mai [1748], la nommée Ardat, travestie en garçon s'est engagée pour soldat. Dans cet équipage elle est arrivée à Aubais, habillée de neuf à la guerrière, chapeau bordé et l'épée au côté et trois écus de six livres à la poche. La curiosité de la voir ainsi harnachée de cap en pied lui a attiré une visite générale de tout le peuple d'Aubais. Elle est native d'Aubais et sous sa jupe on l'a toujours vue porter la culotte. Assurément l'on sait qu'elle n'est pas hermaphrodite, mais son visage, sa voix sonore et mâle, si n'était la certitude de son sexe, ailleurs par sa manière homenesque ne serait pas difficile de la prendre pour un homme ni de passer pour autre attendu sa fière contenance. » Quelques jours après Prion notait : « La fameuse Ardat, fille de ce lieu, qui s'était engagée en qualité de soldat, est exactement recherchée par les troupes du roi comme déserteuse. »

## CINQUIÈME PARTIE

### LA VIE RELIGIEUSE

La vie religieuse est une vie de sacrifice et de renoncement. Elle est une vie de prière et de méditation. Elle est une vie de charité et de service. Elle est une vie de pureté et de chasteté. Elle est une vie de simplicité et de modestie. Elle est une vie de courage et de fermeté. Elle est une vie de patience et de persévérance. Elle est une vie de confiance et de foi. Elle est une vie de espérance et de charité. Elle est une vie de amour et de fraternité. Elle est une vie de paix et de tranquillité. Elle est une vie de joie et de bonheur. Elle est une vie de gloire et de honneur. Elle est une vie de sainteté et de perfection. Elle est une vie de Dieu et de son Royaume. Elle est une vie de la vie éternelle.

dans l'intimité de la chambre, le y avait un  
 lit en velours de soie. La commode était  
 de laque et avait sur son plateau un vase  
 de laque avec une lampe à gaz et un  
 miroir. Les murs étaient peints d'une  
 couleur claire et ornés de portraits et  
 de tableaux. Un grand lit en fer  
 était placé dans la chambre. Les  
 rideaux étaient de soie et les  
 tapis étaient de laque. La chambre  
 était très confortable et très  
 agréable. Les meubles étaient  
 de laque et très beaux. La  
 décoration était très soignée et  
 très agréable.

LA VIE MILITAIRE

La vie militaire est très  
 intéressante et très agréable.  
 Les soldats sont très  
 disciplinés et très  
 courageux. Ils ont une  
 grande confiance en eux-  
 mêmes et en leurs chefs.  
 Ils sont très attachés à  
 leur pays et à leur  
 drapeau. Ils ont une  
 grande fierté et une  
 grande dignité. La vie  
 militaire est très  
 fatigante, mais elle est  
 aussi très noble et très  
 glorieuse. Les soldats  
 ont une grande valeur et  
 une grande importance.  
 Ils sont les défenseurs de  
 leur pays et de leur  
 liberté. Ils ont une  
 grande responsabilité et  
 une grande mission. La  
 vie militaire est très  
 intéressante et très  
 agréable.

La vie militaire est très intéressante et très agréable.

La vie militaire est très intéressante et très agréable.

## CHAPITRE PREMIER

### LES CATHOLIQUES

- I. LES OFFICES ET LEURS CHANTS ; LES PROCESSIONS ET LEURS SCANDALES. — II. LA « CONFRÉRIE » ET SES DISPUTES. — III. UNE VISITE ÉPISCOPALE. — IV. LES PRÉDICATIONS DU CARÊME ET LEURS QUERELLES.

Si intéressants et si pittoresques que soient les traits de caractère que nous avons dégagés dans les chapitres précédents, ils ne révèlent pas cependant ce qui fait l'originalité profonde de la population dont nous nous occupons : une tendance marquée à l'individualisme, à la résistance, au non-conformisme, qui apparaît au contraire vivement dans son attitude à l'égard de la religion, et cela chez les catholiques aussi bien que chez les protestants.

#### *1. Les offices et leurs chants*

##### *Les processions et leurs scandales*

Les offices sont, certes, suivis par des paroissiens nombreux et bien disposés. L'assistance y chante à gorge déployée, si l'on en croit Prion : « Il y a au lieu d'Aubais, assure-t-il, de bien choisi environ 17 à 18 paysans qui savent officier au lutrin de leur paroisse par merveilles ; leur voix s'entend à plus d'une lieue. Ils savent trouver par excellence les tons, semi-tons et autres consonances. Les femmes y entonnent de même dans le bas chœur avec plus de délicatesse. » Et tous ces braves gens forment, on l'a vu déjà, au chapitre du clergé, le meilleur des publics,

qu'il est aisé de faire pleurer d'émotion et frémir de crainte et sur qui cette prédication a d'autant plus de prise qu'elle suit de très près leur vie de tous les jours. Et les prières pour la pluie ou pour la cessation des orages unissent étroitement le culte à la vie de la terre.

Les processions des Rogations qui témoignent tout particulièrement de cette union et donnent à la population la joie d'un beau spectacle et l'honneur d'y participer se font avec une pompe que nous rend très sensible l'amusant récit donné par Prion de l'une d'elles.

Le jour arrivé, qui était le mercredi, le saint pasteur, appelé Mr Bourgogne, assisté de son secondaire, appelé Mr David, ecclésiastiques à la vérité d'une probité très reconnue, à quatre heures du matin conduisirent processionnellement tous leurs paroissiens à l'église de St Nazaire et Celse, qui est éloignée de la fameuse bourgade d'Aubais d'un bon quart de lieue... Voici l'ordre en laquelle cette procession générale fut faite, et de la manière que les sages pasteurs la dirigèrent, avec toute l'édification la plus auguste et la plus sainte. De la chapelle Notre-Dame d'Aubais environ 30 écoliers sortirent les premiers ayant à leur tête le *ludi magister*, sagement rangés sous la bannière. Les enfants non écoliers formaient le second rang, les filles le troisième, les femmes le quatrième, les hommes du bas peuple le cinquième, les hommes de la confrérie le sixième, le clergé le septième, les deux principaux magistrats du tribunal banneret le huitième, et finalement les bourgeois les plus qualifiés le huitième (*sic*). Tout ce peuple dévot et de tout sexe étaient rangés sur deux colonnes, c'est-à-dire de deux en deux. Les caudataires, acolytes, enfants de chœur et autres clercs portaient les vases sacrés et tous les ornements propres pour la célébration des Saints Mystères, à la réserve des cierges qu'on avait oublié... Deux bâtonniers, qu'on appelle ici maîtres des cérémonies, étaient chacun armés d'un grand bourdon d'environ deux toises et demie de long, étaient enfermés entre les deux colonnes de ce peuple dévot, le premier entre les filles et les femmes, le second entre les hommes, pour les faire contenir dans leur rang et d'une modestie requise. Un tiers de ce peuple étaient jambes et pieds nus, fut-il par motif de dévotion ou par faute de n'avoir ni souliers ni chaussures. A la vérité les armées saintes de toutes les croisades ne marchèrent jamais avec autant de contenance

que celle-ci dans cette sainte et pieuse journée. A rapporter la chose naturellement, notre peuple dévot marchait à pas comptés comme un docteur de Sorbonne suivi des quatre facultés.

Malheureusement, quelque incident venait souvent troubler un ordre si admirable et témoigner de cette familiarité avec laquelle malgré les efforts de la Contre-Réforme, paroissiens et ecclésiastiques eux-mêmes traitaient les exercices du culte.

Un jour, M. Bourgogne, arrivant à S. Nazaire avec la procession, « eut la douleur de voir dans le sanctuaire de cette église un bossu appelé Rey avec une fille parente de ce bossu qui, en se félicitant dans cette entrevue, ne se contentèrent pas par de seuls compliments puisqu'ils se firent l'un à l'autre sur leurs visages cinq ou six baisers à la mode paysanne ». Grand scandale naturellement : « La moitié du peuple, qui s'était déjà avancé pour y prendre leur place, toutes les personnes du sexe à la vue de cette impertinente action, en fut très consterné et les hommes très choqués ».

Le scandale fut plus grand encore au cours de la procession dont nous avons vu le beau départ d'Aubais et la marche majestueuse.

Les antiennes finies, le saint pasteur se revêtit des ornements sacerdotaux pour célébrer la Sainte Messe. Ce revêtement fait, il ordonna au frère hermite d'allumer les cierges. Ce dernier répondit d'un ton assez haut qu'il n'en avait point. Le saint pasteur lui représenta qu'il avait trop attendu, qu'il lui avait promis à Pâques qu'il ne manquerait jamais de cierges, qu'il n'y avait jamais manqué que ce jour d'hui. Le frère, au lieu de s'humilier, se défendit toujours de parole, en combattant toutes les remontrances qui lui étaient faites. Mr le curé, avec raison, fut à son tour piqué, disant au frère que Monseigneur l'évêque serait instruit de son mauvais procédé. Le frère répliqua : « Faites tout ce que vous voudrez. La volonté de Dieu soit faite. » A l'instant, le sage pasteur quitta ses ornements, remit son surplis. En cette sorte, il se tourna vers ses paroissiens et leur dit : « Mes frères, ceci n'est qu'une malice de la part du frère.

En voici le motif. Mr David, secondaire, toutes les fois qu'il vient dire la messe dans cette église, le frère voudrait que les offrandes fussent pour lui. Voilà de quoi il est piqué et la cause qu'il ne veut point fournir de cierges dans ce saint jour. » Le frère combattait toujours pour sa sainte justification. Mr David, secondaire, prit sur la fin la parole pour la juste défense de Mr le curé, dit au frère : « Apaisez votre voix et apprenez l'obéissance que vous devez à Mr le curé. » En même temps le saint pasteur parla très favorablement en faveur de Mr David, son secondaire en ces termes : « Qui servait l'autel, devait vivre de l'autel, que c'était un ecclésiastique très pauvre et que les offrandes lui appartenaient préférablement qu'à un frère laïque. » Ce grand exemple fini, ce pieux peuple se mit à deux genoux, tant dans la nef que dans le chœur. Tous les chantres entonnèrent les litanies des saints.

Des exemples de cette sorte n'étaient pas toujours perdus. Cette paroisse si bien chantante et si facile à émouvoir était, en réalité, des plus remuantes.

## II. *La confrérie et ses disputes*

On s'y disputait ferme. La confrérie (que nous appellerions aujourd'hui conseil paroissial) y groupait, nous l'avons vu, les notables catholiques en les séparant soigneusement des « hommes du bas-peuple » et l'on imagine bien que ce ne devait pas être sans créer des chicanes. Mais elle-même n'était pas plus calme. « Messieurs de la Confrérie, assure Prion, est une compagnie qui est toujours en litige ; elle ne cesse point de vétiller. » Les rivalités du village s'y reflétant naturellement, elle était pleine du conflit qui opposait Mr le juge à Mr le procureur juridictionnel. Voici un amusant instantané d'une de ses séances.

Le dimanche 1<sup>er</sup> août, vêpres étant dites, les plus apparents de la confrérie, tant plébéiens que patriciens, ont tenu un conseil général dans le chœur de l'Église. Les affaires de l'œuvre y ont été débattues avec beaucoup de célérité, et grand nombre d'autres comme des revenus ecclésiastiques et des marguilliers, la



manière d'élire les officiers dudit temple, les matières pécuniaires, la façon de les assembler pour être portées au trésor ecclésiastique, la façon qu'il fallait s'y prendre pour la continuation du salut qu'on y donne tous les jeudis de l'année, tant d'autres rares points avec le secret pour ramasser hâtivement beaucoup de métal de Corinthe. On assure que cette dernière matière est celle qui a le plus de puissants attraits pour faire agir tous les ressorts des paroissiens, et mieux, de nos pieux ecclésiastiques. Mr Bourgogne, curé, était le président-né de cette auguste et pieuse assemblée. La seconde voix fut celle de Mr Gruvel, procureur du pays. Au milieu de son discours, Mr le juge prit la parole avec autant d'énergie. Mr le procureur se sentit choqué de se voir interrompu. Mr le juge finit avec toute l'élasticité la plus véhémement sa mercuriale, dans laquelle il fut très admiré par tout le peuple paysanique, et principalement par les femmes. A la vérité cet orateur a le don de la parole. D'autres assuraient que Mr Gruvel, leur procureur fiscal, a plus d'air et de majesté et d'ailleurs mieux fait et même plus estimé du côté de la valeur. S'il céda à Mr le juge, ce ne fut que par ce qu'il est son parent.

### III. *Une visite épiscopale*

Et que l'on ne croie pas que rien ne transpirait au dehors de toutes ces querelles. Nos gens ne demandaient pas mieux que de les publier et portaient leurs récriminations devant l'évêque lorsqu'ils en avaient l'occasion. Voici, par exemple, la chronique d'une journée de confirmation :

Le vendredi 27 septembre [1748], jour de s. Cosme et s. Damien, l'illustrissime et révérendissime Mgr l'évêque de Nîmes avec Mr de Murez, son vicaire général, et Mr Mâle son aumônier, arrivèrent ici. Mgr et le grand vicaire étaient montés dans une calèche traînée par deux mulets poil noir, et l'aumônier sur une mule poil blanc. Le peuple catholique et plusieurs protestants furent le recevoir devant le château d'Aubais sur les avenues du village. Il avait mis pied à terre. Il marchait comme un basque ; le peuple galopait pour lui tenir pied. Il fut droit chez Mr le curé, qui le reçut très gracieusement. Mrs de la justice avec Mrs les consuls et les bourgeois mêlés avec les femmes et les filles remplirent dans l'instant la maison et la basse-cour de Mr le curé. Un quart d'heure s'étant passé, il entra dans l'église.

Il refusa tous les honneurs, comme la croix, l'encensement et les harangues, de quoi Mrs les harangueurs furent très mortifiés. Ensuite il donna la confirmation à plus de soixante personnes de tout âge. Il finit cette cérémonie par une belle prédication. Après quoi, il visita les comptes des marguilliers, ceux du bureau de charité, visita le cimetière. Ceci fini, il employa une heure et demie à écouter les plaintes de tout le peuple. Il y eut surtout beaucoup de femmes plaignantes contre le maître d'école, lesquelles étaient soutenues par un paysan appelé le gros Jean, cuistre du curé prédécesseur. Parmi lesquelles deux des plus illustres, appelées Mesdemoiselles Lombard et Daniel furent celles qui crièrent le plus haut. Monseigneur les écouta avec une douceur admirable. Mr le juge désaprouva beaucoup devant l'évêque le peu de règlement qu'il y avait dans l'administration des affaires du lieu, surtout du bureau de charité. L'évêque se tourna vers le curé, lui enjoignit de prononcer tous les dimanches au prône contre les sorciers, sorcières, enchanteurs et devineuses du lieu, lui dit aussi d'un ton assuré qu'il le chargeait de lui écrire en détail toutes les plaintes.

#### IV. *Les prédications du carême et leurs querelles*

L'humeur querelleuse des paroissiens d'Aubais respectait à peu près, semble-t-il, la personne du curé (lorsqu'elle était respectable, ce qui était le cas pour M. Bourgogne). Mais l'on a vu les regrettables avanies qu'ils firent subir à l'un de leurs vicaires, M. Clément. Et chaque année des querelles, sinon des scènes de violence, recommençaient à l'occasion du carême.

L'ecclésiastique désigné par l'évêque pour tenir la chaire devait donner trois prédications dans la semaine. Les fidèles en exigeaient cinq, et c'étaient des querelles dans lesquelles le clergé local n'intervenait qu'à la dernière extrémité.

Voici pour l'année 1755 :

Le mardi gras au soir, Mr l'abbé Dayrolle, habitant du lieu d'Aiguesvives, en qualité de prédicateur se transporta à Aubais pour y prêcher la sainte quarantaine. Le premier jour de carême, il donna son premier sermon. Il le prononça très pathétiquement.

Il fut généralement goûté. Son auditoire était très nombreux. Le discours fut touchant la mort terrestre et en même temps sur l'immortalité de l'âme, où les deux sexes y furent également compris. Ce fameux prédicateur du premier ordre fut choisi par Monseigneur l'évêque diocésain de cette paroisse, ce digne et fameux prélat, sachant très bien que la chaire de ce lieu est une des plus célèbres à la campagne. A la sortie du premier sermon, un peloton de mutins s'étant rassemblés, accostèrent ce pieux prédicateur, lui disant aigrement qu'ils prétendaient qu'il leur donnât par semaine, y compris le dimanche, cinq sermons ; que, faute par lui d'y satisfaire, ils l'excluraient. Il faut noter que toutes les années cette troupe fait le même reproche à tous les prédicateurs. Les gens d'esprit et de mérite assurent que la véritable chaire de vérité demeurera bientôt déserte si notre saint prélat n'y met un bon ordre.

Le « saint prélat » fut en effet obligé d'intervenir, comme nous lisons à la page suivante de la *Chronologiette* :

Au commencement de mars, grandes émulations de certains habitants d'Aubais contre le prédicateur de la sainte quarantaine. Pendant ces soulèvements, le clergé d'Aubais s'est toujours démontré muet. S'il y a eu de la politique de la part de ceux-ci, on ne peut l'attribuer qu'à une grande finesse d'esprit. Mgr l'évêque, quoiqu'il n'ait pas été bien instruit des moteurs de cette sédition, ce grand et pieux prélat a écrit à ce sujet au clergé et aux habitants séditieux autant connus qu'inconnus pour leur donner à tous la paix, c'est-à-dire pour les remettre dans une parfaite pacification.

Naturellement, la scène recommença les années suivantes. Nous avons, pour 1759, le récit détaillé de l'une de ces altercations entre le malheureux prédicateur et ses auditeurs trop épris d'homélies carésimales :

Le dimanche 11 mars 1759, pour le lieu d'Aubais triste époque. Le Révérend Père Jean Melin, cordelier de la communauté de Sommières, prêchant le carême dans la paroisse d'Aubais, un peloton des habitants rassemblés ayant Mr le juge à leur tête furent tous ensemble chez le prédicateur, lui dirent vivement qu'il ne prêchait pas assez souvent qu'il le fallait.

Le prédicateur leur répliqua qu'il avait prêché la quarantaine dans les villes, où il ne donnait par semaine que trois sermons, qu'ils en étaient très contents. « Il me semble, dit-il, que cela devrait suffire. » Alors M. le juge lui répondit : « Non, cela ne suffit pas. Il nous faut de votre part un sermon tous les jours. » Mr le juge, qui est d'un esprit vif (mais, à l'amiable, il est bon comme le pain), dit au prédicateur d'un air très ému : « Sachez que je suis plus que vous. » Le père lui répondit d'un air très affable : « Je le crois. Eh bien ! si vous n'êtes pas contents, je vais de ce pas remettre mes lettres à Monseigneur. » Il serait absolument parti si le frère ermite ne l'eût retenu pendant trois fois par les bras et n'eût autant de fois rapporté son portemanteau dans sa chambre. Après cette dispute, Mr le juge, s'étant un peu radouci, lui dit encore : « Eh bien ! Père, nous avons Mr Coteron, prêtre, et duquel nous vous ferons donner de ses sermons pour vous assister, et nous en voulons un absolument tous les jours. » Pendant cette dispute très échauffée de part et d'autre, Mr le curé survint et dit hautement à Mrs du peloton assemblés des habitants : « Monseigneur nous a fait la grâce de nous envoyer le R. P. prédicateur sur le pied de trois sermons par semaine. » Par ces paroles pleines d'onction, la véhémence dispute fut entièrement calmée. Ce fut un coup du Ciel que Mr le curé s'y trouvât par hasard, sans quoi infailliblement il y aurait eu des coups.

Un tel état d'esprit rencontrant des circonstances favorables, et l'on ne sera pas étonné que, deux siècles plus tôt, la Réforme se soit solidement implantée à Aubais.

## CHAPITRE II

### LES PROTESTANTS

I. M. D'AUBAIS « NOUVEAU CONVERTI » HÉSITANT ET PROTECTEUR DES PROTESTANTS. — II. SITUATION SOCIALE ET FORTUNE DES PROTESTANTS. — III. PASTEURS ET ASSEMBLÉES « AU DÉSERT ». — IV. LES MARIAGES « AU DÉSERT ». — V. LES BAPTÊMES « AU DÉSERT » ET LA « REBAPTISATION » FORCÉE DE 1752. UNE ÉMIGRATION. — VI. LES ENSEVELISSEMENTS. — VII. LOYALISME DES PROTESTANTS ET BONS RAPPORTS ENTRE LES DEUX CULTES.

#### I. M. d'Aubais « nouveau converti » hésitant et protecteur des protestants

Le protestantisme, dominant dans le village au xvi<sup>e</sup> siècle sous les premiers barons de Baschi, huguenots déterminés (1), proscrit à la Révocation (le temple, qui datait de 1615, y avait été démoli par arrêt du 30 août 1685), y était encore professé au xviii<sup>e</sup> siècle par près de la moitié des habitants (2), proportion qui, de nos jours, s'est beau-

(1) Sur les origines du protestantisme à Aubais, voir Léonard, *Un village d'« opiniâtres »*, p. 18 et suiv. ; sur les Baschi protestants, la *France protestante*, à ce nom.

(2) « Dans le peuple d'Aubais, il y en a la moitié de catholiques », dit Prion. Il en était déjà ainsi vers 1664, où l'on comptait 500 réformés et 500 catholiques : Gachon, *Quelques préliminaires de la Révocation en Languedoc*, Pièces justificatives, p. xxxij. Des villages voisins, Junas, Aiguesvives, sans parler de ceux de la Vaunage, étaient presque uniquement protestants.

Les noms que nous trouvons dans l'état-civil protestant sont les suivants : Allier, Arnaud, Auguin, Bénézet, Bilange, Blanage, Blanc, Blancher, Bosc, Chazot, Combe, Coste, Daufès, Delbos, Delon, Delord, Delome, Dumas, Durand, Flavard, Giran, Giraud, Guérin, Guiraud, Lamarine, Lamotte, Lauzière, Mabelly, Maurel, Mathieu, Pattus, Privat, Rebuffat, Rigal, Riquet

coup affaiblie par suite de l'exode des familles réformées vers les villes et de l'immigration continue des montagnards catholiques.

Il y avait une situation fort particulière et, au total, aussi avantageuse qu'elle pouvait l'être alors. Poursuivi par l'autorité royale, il était toléré, et dans ses manifestations les plus éclatantes, par le seigneur.

Né peu de temps après le départ de son père pour Genève, Charles de Baschi avait été confié à des parents qui, écrivait l'évêque de Nîmes dans la pièce dont nous allons parler, « ont de l'honneur et de la probité, mais qui ne sont peut-être pas sincèrement catholiques ». Quelques années après, cet évêque, le fameux Fléchier, demandait qu'on le leur enlevât. « Cet enfant, disait-il, a présentement huit ans, est bien fait, paraît avoir de bonnes inclinations, et il est important pour la religion de mon diocèse qu'il ait une bonne éducation et qu'il soit mis dans un collège où il puisse apprendre les principes de la foi et de la doctrine de l'Église... et perdre les mauvaises impressions qu'on a peut-être commencé de lui donner. » Au dos de la lettre on lit : « Mgr l'évêque de Nîmes demande ordre de S. M. pour mettre au collège le fils du Marquis d'Aubais. » En 1699, l'enfant était à Paris, chez les Jésuites du collège de Clermont, lorsqu'un homme dévoué, nommé Gouzon, entreprit de le rendre à son père. Mais il fut repris sur la route de Genève et rendu à ses professeurs. C'est à ces circonstances qu'il dut d'être élevé dans la religion catholique (1).

Il ne semble lui avoir montré d'abord qu'un attachement des plus douteux et son mariage y fut certainement pour beaucoup : Diane de Rozel appartenait à une vieille

Robert, Roussel, Sagot, Salager, Savanier, Sipeire, Surguet, Trial, Valantin, Valès, Viallat, Viel. La plupart de ces noms étaient naturellement portés par plusieurs familles : on compte au même moment jusqu'à sept familles Mabelly. Les trois quarts de ces noms existent encore à Aubais.

(1) Dr A. Doumergue, *Nos garrigues et les assemblées au Désert* (Nîmes, 1924), p. 31.

famille protestante du pays castrais et le caractère qu'on lui a vu ne la poussait pas à la soumission ni aux compromis. Cette opiniâtreté huguenote explique peut-être, d'ailleurs, le portrait peu avantageux que trace de la dame le chanoine de Folard. Lorsque ce dernier, de même, écrit de son frère, le jésuite : « Fularandono fait de fréquents voyages dans ce pays là ; il y règne ; il en est l'oracle et la demoiselle l'aime de toute son âme, mais la dame mère ne le peut souffrir », il est possible qu'il faille voir dans cette hostilité l'aversion d'une protestante pour un Ordre ennemi et d'une mère pour le prêtre dont elle craignait l'influence sur sa fille. En tout cas, les mots précédents que nous avons cités, « On se divertit le mieux que l'on peut au Désert », sont une indication parfaitement claire des sentiments religieux qui régnaient au château d'Aubais, ainsi décoré du nom que les huguenots donnaient aux solitudes où ils se réunissaient.

Au rebours de bien d'autres, le Marquis n'avait pas cherché à faire oublier son origine. Ne s'était-il pas avisé d'aller passer, en 1726, six ou sept mois à Genève où il retrouvait le souvenir de son père, qui y était mort en 1703, et où vivaient sa tante paternelle Mme de Juge, et sa tante maternelle, Mlle Boisson ? Et n'y revint-il pas en 1730 (1) ?

Dans la période de sa première vieillesse, si l'on peut ainsi dire, que nous fait connaître la *Chronogiette*, Charles de Baschi se conforme à peu près aux préceptes de l'Église, et l'on vante sa piété. Mais ce mot, dans un moment où la noblesse est souvent irréligieuse, peut aussi bien s'appliquer à un déiste respectueux du clergé qu'à un bon catholique. Cependant, si Prion le montre assistant avec la marquise, à la Noël 1751, à trois messes, il est curieux qu'il ne mentionne jamais sa présence à ces prédications qui émeuvent tellement les paroissiens. Et l'on observe au château le

(1) Lettre de La Bastie-Bimard à Séguier, du 28 mars 1730 (Bibl. de Nîmes, ms. 135-150, V, fol. 188).

jeûne de la manière la plus fantaisiste. C'est ainsi que la *Chronologiette* fait grand éloge des « scrupules » du marquis parce que, malade de diarrhée, il n'avait pas voulu de bouillon gras un vendredi et un samedi. La rigueur même de cette observance, en ce qui concerne le samedi, et en dehors de toute période spéciale d'abstinence, fait beaucoup de place au doute, et d'autant que Prion a une autre anecdote, assez différente, à nous conter.

Étant parvenus au 14<sup>e</sup> jour de Carême [1754], à pareil jour environ les 10 heures du soir, Madame la Marquise d'Aubais, rigide observatrice, particulièrement sur l'abstinence de la viande, ayant sagement prévu par une indisposition qu'en continuant la sainte quarantaine lui serait très préjudiciable, ce qui l'obligea à faire gras. Elle le commença le 12. Le lendemain son valet de chambre soit par principe de santé ou par infirmité, ou se conserver au service de sa maîtresse pour lequel il est très dévoué, commença d'en faire autant. Il est vrai que, selon sa créance, le précepte de ne pas manger ou boire un bouillon ne lui est pas défendu.

Voilà une « rigide observatrice » qui ne va pas jusqu'à l'héroïsme et qui donne de bien mauvais exemples !

Le château avait eu, on l'a vu, deux chapelles. L'une, située en face de la chambre de la marquise, lui était particulièrement destinée : elle la fit démeubler et y installa une domestique. Pour celle qui subsista, l'inventaire rédigé après le décès de M. d'Aubais nous la fait connaître dans l'état où elle se trouvait alors qu'il s'était peut-être, comme nous le dirons, quelque peu rapproché de l'Église. Elle contient, tout sec, une commode à deux tiroirs renfermant un calice et sa patène d'argent, quatre vieux ornements de soie, deux vieilles aubes, un missel, un prie-Dieu, deux fauteuils et une chaise. Point de tableau de piété, ni de statuette religieuse. Il n'y en a d'ailleurs pas dans tout le château, qui n'a qu'un bénitier, dans la chambre d'une domestique. Et parmi ses bijoux et objets



personnels, M. d'Aubais n'a ni croix, ni crucifix, ni chapelet.

Historien, Charles de Baschi marque toute sa vie un profond intérêt pour la religion de ses ancêtres. Il se plaît à rechercher et à éditer les mémoires relatifs aux guerres du xvi<sup>e</sup> siècle et ses *Pièces Fugitives* sont à ce point de vue une source des plus précieuses. Grand seigneur et grand propriétaire, il ne distingua jamais entre ses vassaux et ses serviteurs des deux confessions. Un de ses premiers médecins, son ami M. Beau, était huguenot. A l'époque que nous présente la *Chronologiette*, son fermier général, M. André Delort, l'était aussi, et aussi les tenanciers de ses fermes les plus importantes, un Persin, un Mabelly. Protestant également, on l'a vu, pour ne pas parler de moindres domestiques, son premier valet de chambre, Rebuffat.

M. d'Aubais ne pouvait défendre ses sujets contre les édits royaux ; du moins ne se souciait-il pas de les faire observer. Parmi ses voisins, la marquise de Gallargues faisait chômer les fêtes de l'Église et la comtesse de Fontanès empêchait les assemblées sur ses terres. Lui ne se mêlait point de cela. Il ne connaissait pas le crime d'assemblée et n'avait point retiré son amitié à son familier M. Lavabre, qui fut arrêté pour un tel crime, ou à la baronne de Galières, dame de Restinclières, que Prion nous montre écoutant un prêche à la Roque d'Aubais. Les assemblées se tenaient sur ses domaines et jusque sous les murs du village sans qu'il y mît aucun empêchement, et le marquisat devenait ainsi, de par l'hostilité des seigneurs avoisinants, un des centres de l'activité des religionnaires dans le pays. Le château lui-même recevait parfois des visites bien subversives.

Le 8 novembre 1744, raconte Prion, sur les quatre heures du soir est arrivé au lieu d'Aubais incognito environ 18 personnes desquelles il y en avait neuf à cheval. Ils ont été voir la bibliothèque du château. Parmi lesquels cavaliers il y avait trois

ministres et deux proposants (1). Le sieur Desfer, de Gallargues, ministre du Saint-Évangile, était du nombre. Il y a deux années que ce dernier sa tête fut mise à prix, étant proscrit de l'ordre du Roi. 50 soldats, 2 archers joints avec les principaux habitants firent le tour chez tous les habitants d'Aubais. L'on laisse à penser, si on l'eût trouvé, quelle sauce sur un gibet allait se préparer pour lui.

M. de Baschi s'en tint-il à pratiquer la tolérance ? Son cousin-germain François de Baschi-Saussan, le lieutenant-général honneur de la famille, celui que l'on citait « comme un des meilleurs officiers de cavalerie que le roi ait eus à son service, était protestant, ce qui l'empêcha d'avoir aucune décoration militaire » (2). Le frère de ce général, Philippe, avait épousé en 1736 une huguenote, Marie Gilly, et l'enfant qui en naquit, le « comte du Caila », François-Hercule, était élevé dans des sentiments tels qu'il se maria dans la grande famille protestante des de Jaucourt et fut membre de la communauté réformée de Nîmes, ce qui ne l'empêcha pas de devenir sous la Restauration lieutenant-général et pair de France. Pour M. d'Aubais, l'un de ses intimes, qui lui servait parfois d'homme de confiance, Lecointe de Marsillac, pour le siècle officier et écrivain militaire, était le représentant officieux des Églises protestantes à Paris ; gentilhomme du prince de Conti Louis-François de Bourbon, le vainqueur de Coni, de Mons et de Charleroi, il fit la liaison entre Paul Rabaut et le prince, qui se montrait décidé à agir en faveur des protestants et son esprit ingénieux échafauda projets sur projets pour leur faire accorder un état civil en les naturalisant alsaciens, en constituant une banque protestante ou en mettant des régiments huguenots à la disposition du roi. Ce Lecointe inquiétait fort Mme de Pompadour, qui le soupçonnait, à tort, de

(1) C'est, on le sait, le titre que reçoivent dans les Églises protestantes les candidats au Saint Ministère qui n'ont pas été encore consacrés.

(2) Courcelles, *Dictionnaire... des généraux français*, t. I (Paris, 1820), p. 361.

préparer une nouvelle guerre des Camisards (1). Or M. d'Aubais, son ami, était, lui aussi gentilhomme du prince de Conti. N'en tirons pas des conclusions hasardeuses. Du moins Charles de Baschi était-il de ces nobles Nouveaux-Convertis, encore assez nombreux sur la fin de l'Ancien Régime (les Ségur, par exemple) (2) qui, par souvenir de leurs origines et par libéralisme, constituaient, tout catholiques qu'ils fussent, une sorte de « parti protestant » attaché à faire améliorer la situation des réformés.

## II. *Situation sociale et fortune des protestants*

Les édits qui interdisaient aux protestants l'exercice des professions libérales étaient assez couramment tournés au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que l'on eût pu trouver à Aubais un juge, un notaire ou un médecin de cette croyance. Il se trouve qu'il n'en était rien. Mais l'on y avait longtemps vu un officier à la retraite huguenot déterminé (3), Jean Mabelly, dont nous avons déjà dit la modeste mais honorable carrière au Dauphin-Dragons. Il est vrai que Prion lui prête une prière assez catholique dans une « Épitaphe pour Mr Mabelly, officier, habitant d'Aubais que je dressai pour être mise sur une pierre de Mus » :

Que servirait de te dire, passant,  
 Quel j'ai été, si petit ou puissant  
 Puisque tout cède aux traits de la mort blême.  
 Cela, sans plus, que, pécheur comme toi,  
 J'ai mérité que tu pries pour moi,  
 Ainsi qu'un jour tu voudras pour toi-même.

(1) Voir à son sujet Ath. Coquerel fils, *Un agent des Églises réformées au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Bull. Soc. hist. protestantisme fr., 1865, p. 350) et l'*Histoire politique des protestants français* de l'abbé Dedieu (Paris, 1925, 2 vol.).

(2) Voir E.-G. Léonard, *L'Institution du Mérite militaire*, Bull. soc. hist. prot. fr., 1933-1934.

(3) « A l'armée, remarque M. de Félice (*Histoire des protestants*, p. 473), on était plus accommodant qu'ailleurs sur les actes de catholicité. » Sur ces officiers huguenots de l'Ancien Régime, voir *L'Institution du Mérite militaire*.

Mais que cette épitaphe de pure fantaisie ne traduise nullement les sentiments de l'officier, on le voit à son testament, fait à Aubais le 27 décembre 1741 (1), où l'absence de toute fondation de messe trahit ouvertement le religionnaire.

Quelques protestants suivirent l'exemple de Jean Mabelly, sans d'ailleurs dépasser, eux, le grade de sergent. La plupart s'en tenaient à l'agriculture, à l'industrie et au commerce : du moins y réussissaient-ils assez bien. Certes tous n'étaient pas riches, mais la proportion des gens aisés était, semble-t-il, plus forte parmi eux que parmi leurs compatriotes catholiques. Lorsqu'il s'agit, en 1756, de dresser une liste des « plus forts et plus aisés contribuables », on y inscrivit, sur trente notables, dix-neuf protestants (2). Il suffit d'autre part de feuilleter le cadastre du temps pour constater que la plus grande partie des terres, en dehors des propriétés du marquis, appartenait aux « nouveaux catholiques », tandis que les registres du notaire royal, M. Chrétien, témoignent de la richesse mobilière de plusieurs d'entre eux. De 1746 à 1761, c'est, dix fois sur seize, un protestant qui afferme la levée des tailles (3), et il ne fallait pas être sans ressources pour prendre la responsabilité de cette opération dont les risques étaient gros. Ne négligeons pas enfin les « signes extérieurs de la richesse », comme l'on dit aujourd'hui. Le train de vie de certains religionnaires d'Aubais, était, pour un village, presque fastueux : on a déjà vu le bon Prion béant devant les galas, le buffet et la nappe de Pierre Mabelly.

(1) Papiers du regretté pasteur d'Aubais Alphonse André.

(2) Archives municipales, BB 2, p. 115. Ces notables protestants sont : François Allier, Pierre Lauzière, Jean Mabelly, André et Antoine Salager, Jean Roussel, Jean Lauzière, Guillaume Auguin, Pierre et André Mabelly, Jacques Viel, autre Jean Mabelly, Louis Viallat, Antoine Chazot, François Mabelly, André et Jacques Delort, Jacques Mabelly et Jean Valentin.

(3) *Ibid.*, 1 et 2, *passim*. Les collecteurs des tailles protestants sont, pour cette période : en 1746, Antoine Chazot ; en 1747, Guillaume Chazot ; en 1749, Antoine Chazot ; en 1750, Jean Allier ; en 1752, Louis Viallat ; en 1753 et 1754, Jean Lauzière ; de 1755 à 1757, François Allier.

III. *Pasteurs et assemblées « du Désert »*

Nombreuse et assez fortunée, la communauté protestante d'Aubais était fidèlement attachée à ses traditions et à sa foi. Si elle avait montré au temps des guerres religieuses une bien remarquable tolérance à l'égard de la population catholique (du moins celle-ci put-elle se maintenir et garder son église, alors que la plupart des sanctuaires catholiques étaient mis à mal), elle avait après la Révocation pris sa part aux souffrances, aux révoltes et aux espérances de tout le protestantisme du Bas-Languedoc. Dès la Révocation elle avait eu ses fugitifs et ses prisonniers. Nous avons déjà montré le seigneur du village, Louis de Baschi, s'enfuyant un mois après la démolition du temple, en laissant sa femme enceinte ; un ancien chantre d'Aubais, Pierre Dauxou, d'abord enfermé dans les prisons de Lyon se réfugia en 1688 en Suisse, et l'on y publia en 1697 un recueil de *Lettres* écrites par lui durant sa captivité (1). La persécution ayant fait naître le prophétisme où s'exprimait la soif de justice et parfois de vengeance des religionnaires traqués, Aubais eut un « inspiré » fameux, Durand Fage, qui, passé plus tard en Angleterre, devait y propager son exaltation (2). Les Camisards y recrutèrent plusieurs des leurs, Claude Béchard, un des meilleurs lieutenants de Cavalier, David Delort et Jacques Privat qui se distinguèrent et périrent au combat victorieux livré par Jean Cavalier le 12 novembre 1703 dans la bourgade voisine de Nage, Isaac Bussié et Abraham Vigié qui furent envoyés aux galères. Le village fut occupé, le 27 septembre 1703 par les révoltés (3) et c'est dans son territoire, à la Roque, que Cavalier remporta une

(1) *France protestante*, 2<sup>e</sup> éd., t. V, p. 160-161.

(2) Mémoires des chefs camisards Mazel et Marion.

(3) Mémoires de Cavalier (éd. Puaux, 1918), p. 121. Voir aussi sur toute l'activité des Camisards dans la région, Marcel Pin, *Jean Cavalier* (Nîmes, 1936), p. 258-294. Une fillette catholique périt dans la prise d'Aubais.

nouvelle et sanglante victoire sur les dragons de Fimarcon.

Puis l'apaisement était venu, coïncidant à peu près avec le retour du jeune marquis. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'agissait surtout pour les protestants d'attendre, de maintenir et d'endurer, — de se serrer autour de leurs pasteurs, de fréquenter les assemblées et de sauvegarder les droits civils et sociaux de l'Église en fait de mariages, de baptêmes et de sépultures. On peut rendre à ceux d'Aubais le témoignage qu'ils n'y manquèrent pas.

Des assemblées religieuses sont signalées dans la région (notamment à Vergèze) dès 1686. Il s'en réunit vers 1694 aux « combes de Villetelle », c'est-à-dire en cette combe du Bon temps, dans un repli de la garigue de la Roque, près du Vidourle, où par la suite elles se tinrent assez régulièrement, ainsi qu'à Fontfougassière, entre Aubais et Aigues-Vives : dans cette seconde occasion, le capitaine de la milice bourgeoise d'Aubais, le catholique Guillaume Chrétien, qui guettait, dans la nuit, les fidèles se rendant à l'assemblée, reçut un coup de fusil au bras. Au lendemain de la guerre des Camisards, le 20 septembre 1705, l'inspiré Moïse Nicolas tint une réunion plus près encore d'Aubais, dans le terroir de Fontaube (2). En 1709, un Jean Maurel s'en allait ramer sur la *Brave* pour « crime d'assemblée ».

Court avait à peine entrepris de restaurer l'Église protestante qu'il tenait en 1716, à la Roque, une réunion, après laquelle plusieurs religionnaires furent arrêtés à leur retour à Gallargues (2). Mais les bonnes gens d'Aubais

(1) Communication de M. le pasteur Ch. Bost d'après les Mémoires de Marion et le dossier C 187 des Archives de l'Hérault. Pour tous les autres faits, voir notre *Village d' « opiniâtres »*.

(2) Voici le récit que Court en fit lui-même dans ses *Mémoires* (éd. Hugues, p. 110) : « La nuit du 6 au 7 du mois de mai, Court avait convoqué une assemblée dans un désert appelé les Roques d'Aubais, proche de Sommières. Il n'avait pas manqué de précautions pour la garantir de toutes surprises. Aussi se tint-elle avec beaucoup de tranquillité. Mais malheureusement les protestants du Grand-Gallargues, qui faisaient partie de ceux qui s'étaient rendus à cette assemblée, furent aperçus par deux faux-frères qui avaient quelque autorité dans le lieu et qui, dans le dessein de les faire arrêter au retour, firent

montraient aussitôt leur indépendance d'esprit. La restauration de l'Église, du ministère sacerdotal et de la discipline se heurtait ici et là à la résistance d'« inspirés » hostiles à toute organisation humaine et se fiant à la seule et immédiate direction du Saint-Esprit. Le plus connu d'entre eux était Vesson qui, après avoir un instant soutenu Court, s'était séparé de lui, et ne le ménageait guère, non plus que son collaborateur Corteiz et les « anciens » institués par eux. Or, toute la région d'Aubais était terre « inspirée ». Calvisson avait été en 1704, si l'on peut dire, le siège des grands jours du prophétisme, lorsque les Camisards y avaient campé durant les négociations avec Villars. Congénies devint, on le dira, le centre d'un « quakérisme » indigène. Lunel était celui de la secte des Multipliants, à laquelle Vesson se rattachait plus ou moins. A Aubais, les prédications de Durand Fage et de Moïse Nicolas n'étaient pas tombées dans le vide. L'exemple de l'intérêt pour le prophétisme venait-il de haut ? Louis de Baschi, réfugié à Genève, s'était intéressé à ses premières manifestations (1). Or, les principaux fermiers de son fils, Delort et Persin, prennent le parti de Vesson, le reçoivent dans sa

mettre la bourgeoisie sous les armes et garder les portes. La chose fut conduite avec tant de secret qu'on n'en fut informé que lorsque les fidèles de ce lieu donnèrent à leur retour dans l'embuscade. Un des bourgeois armés, touché sans doute du triste sort qui menaçait ses concitoyens s'ils étaient arrêtés, tira en l'air son fusil pour faire comprendre ce qu'il y avait à craindre pour eux s'ils approchaient. A ce signal, ceux qui étaient encore éloignés de la porte prirent la fuite... » On fit grand bruit à Montpellier de l'affaire. Un captif fut condamné aux galères, sept à la même peine par contumace et le bourreau vint inscrire à Gallargues leur nom sur un poteau, au milieu de la place publique. Voir les dossiers C 194 et 197 des Archives de l'Hérault (Ch. Bost). A la suite de cette affaire, des garnisaires furent mis à Aubais : par ordonnance du 10 juin 1716, Bâville adjoignit à cette communauté pour le paiement des frais qu'elle supportait de ce fait celles de Mus, Aiguesvives, Gallargues, Gavernes, Junas et la Roque d'Aubais (papiers Barral-Pattus).

(1) Un ancien pasteur de l'Église de Marsillargues, réfugié en Suisse, Modenx, écrivait le 9 janvier 1788 : « Si ce que M. le marquis de Beaufort débite sur ces jeunes prophètes (*du Dauphiné*) à MM. d'Aubaix et de Moissac est vrai... c'est la chose la plus extraordinaire que l'on ait vue depuis le siècle des apôtres » : *Bull. soc. hist. prot. fr.*, 1907, p. 123.

grande métairie de Gavernes et le soutiennent d'argent (1). Corteiz, qui poursuivait l'inspiration d'autant plus activement qu'il y avait d'abord donné, travailla à les détacher du prophète et c'est, semble-t-il, à Gavernes même que se tint, sous sa direction, en décembre 1720 le colloque qui, après avoir reconnu Delort et Persin comme anciens, condamna Vesson (2).

Corteiz vainqueur ne cessait de vanter dans ses lettres « le brave et tant brave M. Delort », « bon ancien, fort aimé et écouté dans Gallargues » (ce qui prouve que tel était le nom alors de ce « quartier »), que l'on avait soin de maintenir dans la bonne doctrine en lui envoyant des traités de Pictet de Genève contre les inspirés. Étant à ce moment le seul pasteur de toute la région de Nîmes au Lozère, il prêche et donne la Cène le 19 mai 1721 près d'Aubais (3). Les assemblées durent être suspendues durant la période de rigueurs qui culmina en 1724 avec l'édit célèbre codifiant la législation antiprotestante. Mais bientôt une demi tolérance persistante permit aux religionnaires de se réunir en plein jour, par auditoires énormes et à peu de distance des centres habités. Ceux d'Aubais en profitèrent plus que tous autres, grâce aux dispositions de leur seigneur, mais non sans donner de nouvelles preuves de non-conformisme. Leur village faisait partie du « quartier » du pasteur Boyer. C'est par exemple en accord avec celui-ci et par suite d'un échange que le ministre Alexandre Roussel tint le 30 novembre 1727 une assemblée de 4.500 personnes pour la région de Lunel, Gallargues et dépendances (dont Aubais), Vauvert et le Caila ; le 7 décembre, il prêchait à Gavernes et y « donnait l'exposition de la dernière partie du psaume CXIX » (4). Or, Boyer ne tarda pas à se brouiller

(1) Procès de Vesson (1<sup>er</sup> avril 1723) : arch. de l'Hérault, C 196.

(2) Lettre de Corteiz à Court, alors en Suisse, du 24 décembre 1720 : papiers Court. *Synodes du Désert*, éd. Hugues, t. I, p. 19, note.

(3) Lettre du 24 juin 1721 (communication de M. Ch. Bost).

(4) F. Teissier, *Les tablettes et le journal d'Alexandre Roussel*, Bull. soc. hist. prot. fr., 1886, p. 320.



avec ses collègues et, plus ou moins justement condamné pour une question de mœurs, fit schisme (1). Une partie de ses paroissiens lui resta fidèle et il en naquit des divisions dans chaque communauté. Aubais participait à ces querelles, et une lettre d'André Delort, de Gavernes (2), montre que son terroir était même une sorte de champ clos pour les adversaires. Sur la fin octobre 1743 en effet, tandis que le pasteur Deferre tenait une assemblée « à la grand place » (le lieu ordinaire de ces réunions), « M. Boyer en fit une le même jour à la première place, et il empêchait le monde qui venait de Junas et de vers Congénies d'aller à celle de M. Deferre ». Le 8 décembre, le pasteur Molines dit Fléchier tint une autre assemblée « au Pioch de Quiquillon de Gallargues, proche Licquis », où son collègue Simon Gibert dit Clément administra la Sainte-Cène, et André Delort note à ce propos : « Mon oncle Persin fut arrêté à la Cène par M. Clément pour avoir au prêche précédent préféré M. Boyer à M. Deferre. »

« Il y avait 8.000 personnes pour le moins, écrivait-il aussi. En un mot, faute d'avoir des temples, nous faisons tout ce que nous voulons. » Et Prion, qui commence alors à tenir sa *Chronologiette* :

Dans chaque paroisse où il y a des protestants, ils s'assemblent à la campagne pour y prier Dieu publiquement. Mme la baronne de Galières, dame de Restinclières, honora de sa présence celle qui se fit à la Roque d'Aubais le dimanche 14 juin 1744. Elle écouta le ministre avec beaucoup d'attention, ce qui édifia beaucoup tout le peuple parpaillotin.

Il importait d'autant plus d'en finir avec l'affaire Boyer. Antoine Court, qui s'en occupait activement à Lausanne, revint à cette fin en Languedoc, pour faire accepter par les fidèles et par les pasteurs la solution de

(1) F. Paillard, *Jacques Boyer...*, Thèse Fac. Libre Théol. Lausanne, 1908.

(2) Lettre de janvier 1744, au futur pasteur François Roux, de Caveirac, étudiant à Lausanne, pour hâter son retour (communication de M. Ch. Bost).

compromis qu'il avait imaginée. Il commença par en faire sentir la nécessité aux Églises du quartier de Boyer dans une assemblée où, écrivait-il à sa femme, « toute la Vaunage devait se rendre » (1). Elle se tint précisément, au rapport de Prion, sur les terres de Charles de Baschi, à Gavernes même ou non loin :

Le dimanche 5 juillet 1744, les protestants se sont assemblés entre la ville de Sommières et le lieu d'Aubais, près le château de Cristin. Ils étaient en nombre de six mille. Plusieurs ministres y ont prêché et administré comme sacramentaires les sacrements du mariage et de la cène. Le sieur Boyer y a été réconcilié avec les autres ministres par la médiation d'un vieux ministre que les églises de Genève y ont envoyé exprès à ce sujet. A leur retour de cette assemblée la poussière qui s'élevait dessous leurs pas couvrait l'air.

Les termes de l'accord furent définitivement arrêtés au début du mois d'août et le quartier de Boyer fixé dans les Basses-Cévennes. La Vaunage, y compris Aubais, restait sans contestation au pasteur Claris et c'est à partir de ce moment qu'un registre d'état-civil (2) nous présente l'Église d'Aubais régulièrement constituée, pour le milieu du siècle, sous la surveillance de Barthélemy Claris (de 1744 à 1748), de Pierre Encontre (de 1750 à 1757) et de Henri (ou André) Bastide (de 1751 à 1759), remplacés occasionnellement par Boyer, Fléchier, Lasserre et Mathieu.

(1) *Bull. soc. prot. fr.*, 1927, p. 27-28.

(2) Archives d'Aubais, GG 4. Très inégalement tenu à jour, il contient surtout des mentions de baptêmes (au moins cent cinquante) allant de 1747 à 1775 ; une vingtaine de mariages de 1744 à 1775, et environ quatre-vingts décès, de 1773 à 1785, y sont également notés.

(3) Sur ces pasteurs, voir la nouvelle édition de la *France protestante*. Claris, le fameux auteur de la *Discipline du Désert*, mourut en décembre 1748 ; on a conservé son registre personnel d'actes pastoraux, dont plusieurs concernent des protestants d'Aubais ; M. le pasteur Fabre, de Générac, doit en publier prochainement l'histoire. Encontre, consacré dans un synode du Bas-Languedoc, en avril 1750, occupa entre autres postes celui de la Vaunage ; c'est en cette qualité que nous le trouvons ici. Bastide, reçu ministre en 1750, eut la charge de l'église de Sommières.

La tolérance semble si bien assurée qu'une assemblée se tient dans la proximité immédiate d'Aubais le jour de la plus grande fête catholique : « Le 15 août 1744, jour de samedi et Assomption Notre Dame, l'église protestante s'est assemblée au lieu appelé la Font-du-Travers où a été fait une célèbre prédication. » Malheureusement, trois jours plus tard, se réunit à Lézan, au pied des Cévennes, le IV<sup>e</sup> synode national du Désert, où fut notamment promulgué le compromis arrêté à Gavernes dans l'affaire Boyer. Les autorités, qui se croient défiées par l'ampleur et la solennité de cette session se remettent à sévir. Les assemblées sont pourchassées (1). Dans le Sommiérois, la comtesse de Fontanès défend qu'il s'en tienne sur ses terres. Le marquis d'Aubais est à Paris, et n'est point homme à envoyer de tels ordres. Aussi ses sujets protestants se réunissent-ils tranquillement à la vue même du village pour entendre le jeune ministre Molines dit Fléchier :

Le 18<sup>e</sup> octobre les protestants ont tenu une assemblée générale pour le culte de leur religion près des murs du lieu d'Aubais au quartier appelé la combe du Bon temps. Leurs cris musicaux s'entendaient à plain dans ledit lieu d'Aubais. Mr Fléchier a été le pasteur.

Sur quoi, le subdélégué de Nîmes arrive à Aubais et se transporte aussitôt « dans l'endroit où se tenait l'assemblée, pour verbaliser ». Ce n'était pas, semble-t-il, le jour même, et M. Tempié ne trouvait pour coucher sur son procès-verbal que les pierrailles et les touffes de thym de la garigue. Nos gens ne s'effraient pas pour si peu et, tandis que partout ailleurs leur coreligionnaires se terrent, Prion note encore au dimanche 8 novembre : « Les protestants se sont assemblés au nombre de 1.800 près du moulin de Corbière. » Mais on apprend bientôt que plusieurs personnalités de

(1) Cf. Coquerel, *Histoire des Églises du Désert* (Paris, 1841), t. I, p. 312 et Dedieu, *Histoire politique des protestants français*, t. I, p. 105.

Nîmes (1) et d'Alès (2) ont été arrêtées pour assemblée illicite et cette nouvelle « jette le peuple de l'une et de l'autre croyance dans la plus grande consternation », d'autant plus qu'il s'agit, croyons-nous, d'amis du marquis d'Aubais. La menace se rapproche au début de la nouvelle année 1745 :

Le jour de l'Épiphanie, l'on a, de par le Roy, placardé à l'hôtel de ville d'Aubais deux vigoureuses ordonnances pour les arrondissements et deffenses faites aux protestans de s'assembler davantage à la campagne pour le culte de la R. P. R. pour quelque cause et prétexte que ce peut être, sur peine aux hommes de la hart, et aux femmes de la fustigation.

Les pasteurs du Bas-Languedoc tiennent cependant, le 3 février, un synode qui doit statuer sur les dissensions de la Vaunage (3), mais des ordonnances viennent renforcer les pénalités relatives aux assemblées : « Il n'était plus besoin d'y avoir assisté pour aller au bague et perdre tous ses biens ; il suffisait de ne les avoir pas dénoncées » (4). Le gouvernement jetait en même temps le trouble dans les consciences protestantes en faisant répandre une *Lettre* contre les assemblées écrites par un pasteur du Refuge, Allamand dit Desmarets (5). Aussi les réunions interdites

(1) « Le 29 décembre [1744] on a rapporté la nouvelle au château que Mrs Rey et sieur François Vierne de Nîmes furent constitués prisonniers pour crime de lèze majesté divine et humaine, la divine pour assemblées illicites, l'humaine pour avoir proféré avec aigreur quelques paroles à ce que l'on prétend contre l'État. (Nous ne savons cela que par des ouy dire, ce qui ne se met pas dans un contract.) Cependant ils furent arrêtés le samedy et, le lundy ensuivant, conduits par 2 détachements, sçavoir un de soldats et la maréchaussée, à la citadelle de Montpellier... Le même jour, Mr Rey, avocat de Nîmes, fut arrêté. Toute la citoyenne Vaunage en fut très surprise. »

(2) « Le 4 [janvier 1745] Mr de La Liquière, mathématicien, et M. Lavabre, bourgeois de la ville d'Alais, par ordre du roy, pour fait du crime illicite d'assemblée, ont été constitués prisonniers dans la citadelle de cette ville. » Sur ces arrestations voir *Lettres de Rabaut à Court*, t. I, p. 147.

(3) Hugues, *Les Synodes du Désert* (Paris, 1885-1886, 3 vol.), t. I, p. 198.

(4) De Félice, p. 512.

(5) Voir Dedieu, t. I, p. 127 et suiv. et notre article cité sur *Le problème du culte public et l'Église dans le protestantisme français du XVIII<sup>e</sup> siècle*.

cessent-elles presque complètement en Bas-Languedoc, et à Aubais comme ailleurs.

Sur la fin de l'année, l'arrestation du pasteur Mathieu Majal dit Désubas soulève l'émotion de tout le pays, qui paraît sur le point de se révolter (1). Pour le conduire de Nîmes à Montpellier par la grand route qui passe à deux lieues d'Aubais, on l'entoure d'une véritable armée, dont Prion nous donne le détail :

Le samedi 15<sup>e</sup> janvier [1746] l'on a sorti de la citadelle de Nîmes Mr de Juba, ministre, et a été conduit à Montpellier avec huit autres prisonniers qui furent pris avec lui. Ils étoient montés sur un chariot, la chaîne au col. L'escorte étoit de 800 hommes de guerre, deux compagnies de dragons, le prévôt général des maréchaussées de Languedoc, à la tête d'une nombreuse compagnie de 52 d'archers. Trois piquets de 50 fusiliers chacun marchaient à travers les champs et les bois d'oliviers pour découvrir et en même temps pour assurer la marche de la petite armée qui conduisoient les criminels.

Ce n'étoit pas précaution inutile : « toute la jeunesse de la Gardonnenque et de la Vaunage s'étoit armée en vue de

(1) « Le 11 [décembre 1745], mardy, Mr de Juba, ministre de la parole réformée, escorté de 800 hommes, fut conduit de Vernou en Vivarais dans la citadelle de Nîmes. Il devoit être conduit à Montpellier. L'on a retardé de le transporter : le peuple réformé se préparoit à forcer l'escorte pour l'enlever et par cette crainte on l'a fait séjourner dans cette dernière ville, et l'on a envoyé chercher de nouvelles troupes pour renforcer l'escorte, et pendant plusieurs jours les troupes du roy et les maréchaussées du pays, pour contenir la populace, ont parcouru par détachemens dans tous les lieux, depuis Nîmes jusques à Montpellier, et fait dans les villages circonvoisins de prisonniers de nouveau. Tout le pays étoit dans la consternation. Les nouveaux convertis de Vergèze, plus sages, se sont enfermés plusieurs jours dans leurs maisons.

« Le 22<sup>e</sup> décembre Mr Roux, médecin et ministre, fut conduit aux galères par cent soldats et deux escortes de la maréchaussée.

« Le 24 décembre la nouvelle de la révolte du Vivarais. Les bataillons de la Roche Aymont, celui des Lorrains sont partis de Montpellier avec des miquelets pour aller appaiser ou mettre à la raison les revoltés. » Il s'agit ici des rassemblements qu'avait suscités la capture de Desubas. Sur cette affaire voir : Daniel Benoît, *Désubas* (Toulouse, 1901) et Dedieu, t. I, p. 132 et suiv., avec lesquels le récit de Prion est d'accord, en ajoutant quelques détails inédits. Sur le médecin Roux, de Saint-Ambroix, voir Arch. de l'Hérault, C 217 (Ch. Bost).

délivrer le prisonnier ». Elle l'aurait peut-être essayé malgré les troupes si le grand pasteur de Nîmes Paul Rabaut ne s'était jeté à ses devants et n'avait contenu sa colère (1). Le 1<sup>er</sup> février, Désubas fut condamné à mort et pendu aussitôt. « Il fut regretté surtout des femmes, note Prion, parce qu'il était bien fait de sa personne. » Ce n'était pourtant pas le cas de plaisanter, et l'on préférera l'attitude des évêques de la région, — digne pendant de celle de Rabaut, — qui s'interposèrent, au moins en faveur des « complices » de Désubas (2).

Puis le calme renaît (3). Le registre d'état-civil d'Aubais note trois baptêmes célébrés par le pasteur Claris le 2 août et le 10 décembre 1747 et le 25 janvier 1748, ces deux derniers un dimanche, c'est-à-dire presque certainement à l'occasion d'une assemblée. Le culte au Désert a bientôt si bien repris que Prion peut écrire :

Il y a plus de cent ans que la dévotion n'avoit été grande comme cette année. Les églises champêtres étoient remplies. On a vu dans la paroisse d'Aubais jusqu'à trois sermons par jour. L'Église réformée faisoit partout retentir mille chants d'allégresse. Le nombreux peuple de cette admirable nouvelle créance remplissoient à la campagne les plaines, montagnes, colines et déserts de dévots et principalement des dévotes. Jamais dans les déserts de la nouvelle et ancienne Thébaïde on n'y a jamais veu autant de moineaux, ny même dans les Alpes, qu'il y a dans les colines de ces contrées de potirons de la nouvelle créance.

Et encore :

Depuis longtemps, le saint jour de dimanche, nombreuses assemblées du peuple de Dieu soy disant réformé autour de Junas et particulièrement dans les aires de ladite paroisse font retentir leurs airs psalmodieux jusques dans l'atmosphère. Les

(1) Dedieu, t. I, p. 135 ; *Lettres de Rabaut à Court*, t. I, p. 222 ; *Lettres à divers*, t. II, p. 3, 4, 455.

(2) Dedieu, t. I, p. 136.

(3) C'est le « pénible retour vers la paix » dont M. l'abbé Dedieu fait l'histoire, t. I, p. 138 et suiv.

pasteurs de ce peuple sont accusés pour leur honoraire d'être trop lucratifs, en ce qu'ils font courir continuellement plusieurs capelets que l'auditoire est obligé de remplir d'argent pour servir à échauffer l'estomach des ministres. Leurs ouailles les accusent d'être trop avides. Toute religion murmurante ne feut jamais bonne. Les ministres de cette religion, lorsqu'ils ont consommé à table le revenu que leur fait pour cet entretien le pauvre peuple, ces premiers pour trouver une excuse les accusent d'avoir l'esprit caustique. Tels sont les fruits de telles intolérables missions champêtres.

On retiendra cette première preuve des différends financiers que nos gens avaient avec leurs pasteurs, mais aussi que Prion, pourtant mauvaise langue, ne semble pas connaître l'imputation calomnieuse d'après laquelle l'argent recueilli dans les assemblées était envoyé aux ennemis coalisés contre la France (1).

Les protestants les mieux placés avaient pensé que cette nouvelle période de paix allait aboutir au rétablissement officiel de la tolérance ou du moins à la concession d'un état-civil (2). La déclaration qu'ils attendaient fut promulguée le 17 janvier 1750 : c'était le renforcement des mesures contre les assemblées du Languedoc (3). « Là où la juridiction ordinaire avait été incapable d'extirper les semences du désordre, la juridiction militaire fut chargée d'opérer avec vigueur. Intendants et commandants militaires devenaient les seuls juges de toutes les affaires relatives aux assemblées. » De bon gré ou à contre-cœur (à contre-cœur plutôt, comme le montre M. Dedieu), l'intendant de Languedoc, Lenain se remet à sévir. Le

(1) Les Églises y répondirent en ces termes (Coquerel, t. I, p. 327) : « Et si nous faisons des collectes dans nos assemblées, outre qu'elles sont trop modiques pour être acceptées des princes étrangers, Dieu nous est témoin qu'elles sont uniquement destinées au soulagement des pauvres, tant catholiques que protestants. »

(2) V. Dedieu, t. I, p. 193-196 et notre travail sur *Le Mariage des protestants français au XVIII<sup>e</sup> siècle*.

(3) Edm. Hugues, *Antoine Court*, t. II, p. 210, 213 ; *Lettres de Rabaut à Court*, t. II, p. 65 ; *Bull. soc. hist. prot. fr.*, 1926, p. 267.

marquis d'Aubais, parti pour Paris à la fin de février, n'étant pas là pour protéger ses gens, sa baronnie du Caila est dragonnée, au mois de juin, et mise à l'amende (1). Mais les protestants d'Aubais qui ont un nouveau pasteur en la personne de Pierre Encontre, ne s'en rendent pas moins aux assemblées que celui-ci réunit en juillet, en septembre et en octobre (2). Le dimanche 29 novembre une assemblée est réunie « sous le Mas de la Vieille, à la tengude (3), combe de Bon temps ». Elle est découverte, vers onze heures du matin par un lieutenant de dragons venu de Sommières avec 28 hommes. Elle se disperse aussitôt tandis que les soldats « font le tour de la Roque d'Aubais sur le Vidourle » : les garçons posés en sentinelle sur la Roque, les voyant passer, leur faisaient signe d'avancer et « par dérision, frappaient leur derrière » (4). Un nommé Salles fut cependant arrêté (5). Encontre n'en procéda pas moins à un baptême le 23 février.

Le 14 mars, une assemblée est surprise au Cailar et l'on y fait six prisonniers (6) ; le 22, Encontre n'en est pas moins

(1) « Le 7 juin le lieu du Cayla, où il y a une garnison de deux compagnies de dragons, ont été mis en contrainte à discrétion chez les habitans qui ont été forcés à payer l'amende de 600 livres pour n'avoir tapissé le jour de la Feste Dieu. »

(2) Du moins le registre d'état-civil porte-t-il trois baptêmes célébrés par lui les dimanches 19 juillet, 6 septembre et 25 octobre 1750.

(3) *Tengudo*, en provençal réunion et lieu de réunion.

(4) Arch. de l'Hérault, C 228 (Ch. Bost).

(5) *Chronologiette* : « Le dimanche 29<sup>e</sup> décembre (*corr.* : novembre) les dragons de la garnison de Sommières ont été détachés sur les terres du marquisat. Le nommé Sales, surpris dans une assemblée religieuse, a été par ce détachement à la tête des archers constitué prisonnier et mis à la citadelle dudit Sommières. »

(6) « Le dimanche 14 mars 1751, six habitans du Caila ont été capturés. Le 16 cent dragons armés comme de jacquemars les ont conduits à Nismes et, enfermés dans la citadelle, tous lesdits six, protestans des plus zélés. Ils furent surpris dans une assemblée générale protestantisme (*sic*), en outre accusez d'avoir épousé et fait baptiser leurs enfans dans le Désert. Dans le nombre desquels est le nommé Rouger, zélé catholique de naissance jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans. Il y avoit dix ans qu'il avoit apostasié. On a reconnu que de tous les six, il étoit le plus ardent. Il exhortoit ses camarades avec courage, c'étoit le seul qui entonna toujours et dans la prison et dans le voyage les Pseaumes de Marot, exhortant toujours ses camarades d'avoir de la fermeté. La fille de ce chantre marotique avoit fait de même apostasier son



à Aubais, en train de baptiser un enfant et peut-être de tenir une réunion. Les autorités s'en prennent cette fois à la bourse de ses ouailles :

Les paroisses d'Aubais, Junas, Gavernes et Aujargues, qui forment leur arrondissement, ont été taxées [avril 1751] à l'amende envers le Roi pour s'être assemblez à la campagne pour y avoir célébré le culte de leur Religion... ce qui est contre les ordonnances royales et deffenses du roy. Aubais a été taxé 500 livres, sans à ce comprendre les fraix des procès verbaux. Cette collecte est levée au sol la livre par le collecteur royal de la communauté... à quoi ont été taxés ceux de la R. P. R. ainsi que les autres communautez dont le calcul général pour toutes se monte à la somme de quatorze cens livres (1).

Trois ou quatre chefs de famille de Congénies, appartenant aux « inspirés » de la Vaunage réclamèrent auprès du subdélégué de Nîmes en déclarant qu'ils n'allaient pas aux assemblées. C'est alors que ces « gonfleurs » ou « soupireurs » se séparèrent officiellement du reste de la population protestante (2).

Était-ce le bon moyen d'arrêter nos gens ou ceux-ci furent-ils effrayés par les mauvaises nouvelles venues des Cévennes (3) ? Les assemblées s'arrêtent. Elles reprennent

époux et sa fille ; cette dernière fit ce grand œuvre à l'âge de sa nubilité. On laisse à penser comme l'auguste corps Thémisien les jugera. Quelques-uns disent que leur jugement sera commué pour ne servir que de secrétaires à rames sur les galères royales de Sa Majesté. » Voir à ce sujet Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, t. II, p. 60 et *Lettres de Rabaut à Court*, t. II, p. 116. Les six protestants capturés se nommaient Moinier, Maurel, Sautet, Irissac, Fraisse et Maroger (non Rouger). Voir aux Arch. de l'Hérault le dossier C 230. Le 5 avril, le nouvel intendant, Saint-Priest, demandait au ministre ce qu'il devait faire des prisonniers qui n'avaient pas été pris en flagrant délit, son prédécesseur Lenain ne prononçant pas de peines dans ce cas (Ch. Bost).

(1) Exactement 1.000 livres d'amende et 407 de frais, en punition de l'assemblée du 29 novembre 1750 : Arch. de l'Hérault, C 228 (Ch. Bost).

(2) H. van Etten, *Chronique de la vie quaker française*, p. 32.

(3) « Le 2 avril [1751], le lieu d'Aubais a appris par une lettre écrite de la ville d'Alais par Mr Bourgogne, frère de M. le curé d'Aubais, que les troupes du roi avoient conduit en cette ville treize religionnaires constituez prisonniers conduits dans la forteresse de cette ville. Ils furent pris dans une assemblée très nombreuse, qu'il y eut un combat, qu'il y en eut de morts et de blessez. On espère dans recevoir une relation mieux circonstanciée. » Il s'agit d'une

en été (1) et en tout cas à l'automne, avec un nouveau pasteur, André Bastide, depuis peu arrivé de Suisse.

Les dimanches du 12 et 14 septembre (2), note Prion, nos protestanz, toujours très zélés dans leur créance, se sont généralement assemblez à la campagne pour y prier Dieu avec ardeur. Ils ont pour pasteurs de très habiles ministres, quoique laïques, très sçavants. Le nombre des ouailles est toujours d'une multitude innombrable. On les a presque tous obligez d'y apprendre le plain chant à la façon de l'incomparable M. Marot. De plus d'une demy lieue le fredonnement des femmes et filles s'y fait entendre, et tout au moins d'une lieue l'entonnement marotique des hommes et des garçons. Combien que dans la paroisse d'Aubais il y ait autel contre autel, tandis que les Romains à pareil jour y remplissent leurs églises, les protestans dans les déserts y occupent dans leur culte de vastes campagnes.

Nouveaux actes pastoraux en septembre et en octobre (3) et, sur la fin de l'année une grande assemblée, à laquelle Prion assiste peut-être :

Le lendemain de la Noël, les pauvres protestants, au nombre de plus de dix mille, ont été tous ensemble prier leur Dieu dans la vallée qui se trouve au dessous de la fameuse fontaine de Fontaube, terroir d'Aubais. Le froid était excessif. Le prédicateur était un Suisse, homme très docte et très versé dans la doctrine parpaillotine. Il avait son cheval attaché à sa chaire prédicatoire. Cet animal des plus lestes pour la course, très propre à garantir son cavalier de tous les pièges les plus dangereux, à quoi, disent-ils, n'étant que trop exposés par l'exemple de la justice temporelle émanée du Prince qui est un Dieu sur terre, dont le bras redoutable se fait de temps en temps sentir sur eux.

Nous en arrivons ainsi à cette terrible année 1752 où, le gouvernement prétendant faire appliquer par la force

assemblée du 28 mars 1751 tenue à Lézan : *Dedieu*, t. I, p. 226 ; *Lettres de Rabaut à Court*, t. II, p. 128 et 130 ; *Bull. soc. hist. prot. fr.*, 1927, p. 116.

(1) Du moins Bastide procède-t-il à un baptême le 13 juin.

(2) Le 12 septembre 1751 fut bien un dimanche.

(3) Deux baptêmes, les 26 septembre et 26 octobre, par Bastide.

les édits, en particulier sur la rebaptisation des enfants huguenots, les représentants de l'autorité parurent avoir oublié toutes les leçons de l'expérience et de la sagesse et les protestants désespérés semblèrent sur le point de renier trente-cinq ans de foi, de patriotisme et de prudence (1). Ce ne sont autour d'Aubais qu'arrestations, dragonnades et exécutions (2). Le village lui-même, nous le raconterons par la suite, connaît les baptêmes forcés et à nouveau l'émigration. Et c'est, dans les Basses-Cévennes toutes proches, le meurtre des curés de Ners et de Quillan (3),

(1) Voir à ce sujet Coquerel, t. II, p. 59 et suiv. et Dedieu, t. I, p. 236 et suiv. Nous ne pouvons accepter la thèse de ce dernier qui voit dans les actes de violence des protestants à cette date un plan concerté, bien invraisemblable étant donné leur peu d'unité.

(2) « Le 13 mars [1752], trois compagnies de dragons et deux d'infanterie ont capturé dans Masilhargues le sieur Fléchier, ministre, la demoiselle son épouse et sa fliâtre. »

« Le 27 mars 1752, le sieur Bénézet, ministre de la parole de Dieu dans les Cévennes, a été pendu à Montpellier. Sous l'espérance d'avoir sa grâce, il parla beaucoup contre les protestants et découvrit la menée, la conduite et l'azile de tous les ministres du Bas Languedoc. Mais enfin, conduit au supplice, ne pouvant se résigner à mourir, murmurant beaucoup de ce qu'il n'avoit pas été pardonné comme on le luy avoit fait espérer dans ses interrogatoires, il est mort comme enragé dans sa créance de la R. P. R. »

« Le 22 juin [1752], un protestant, jardinier, habitant de Beauvoisin, a été pendu à Nismes, accusé d'avoir affusté avec son fusil un officier de dragons dans une assemblée dans le désert. » (Il se nommait Jean Roques : cf. *Bull. soc. hist. prot. fr.*, 1930, p. 448.)

« Le 16 juillet [1752] on apprit que le sieur Fléchier, ministre ou prédicant, prisonnier depuis trois mois dans la citadelle de Montpellier avoit, par son abjuration et totale conversion obtenu sa grâce. Il est natif du Pont-de-Montvert au diocèse d'Alais. Il avoit été fait prisonnier dans la ville de Masilhargues, diocèse de Nismes, où il avoit exercé l'emploi de la prédication avec l'applaudissement de ceux de cette secte. » Cf. D. Benoît, *Trois prédicateurs sous la croix au XVIII<sup>e</sup> siècle, François Bénézet, Jean Moline, Étienne Teissier* (Toulouse, 1898) et Dedieu, t. I, p. 233-242.

Aucun document ne confirme ce que Prion rapporte d'un commencement d'apostasie du ministre Bénézet.

(3) « Le 11<sup>e</sup> août 1752, on a appris que les camisards avoient tué M. Roussel prieur de Ners (c'est un village du diocèse d'Uzès), que cette action ayant été commise à demi quart de lieue de cet endroit, ses meurtriers ou assassins luy tirèrent trois ou quatre coups de fusil, desquels coups l'ayant tombé de son cheval à terre, voyant qu'il palpitoit encore, ils lui donnèrent de toute leur force de grands coups sur la tête avec la crosse de leurs fusils.

« Le lendemain, on apprit de même que les camisards assassinèrent M. le prieur de Quillan, qu'ils y tirèrent trois coups de fusil. Quillan est une autre paroisse dans le même diocèse. La cruauté de ses meurtres ont porté par tout

au sujet duquel le marquis envoie aussitôt recueillir des informations (1).

Ces déplorables assassinats eurent l'incontestable résultat d'effrayer les autorités, qui se crurent à la veille d'une nouvelle guerre des Camisards. Elles cessèrent leurs rigueurs, le calme revint et les assemblées, totalement interrompues en 1752 (2), reprurent l'année suivante (3).

Mais la Cour ne voulait point rester sur cette reculade. Le duc de Richelieu, lieutenant-général de Languedoc, venu dans sa province aux premiers jours de février 1754 pour y tenir les États, y publie le 16 un ban extrêmement rigoureux contre les assemblées, qui donnait aux troupes l'ordre de tirer sur les ministres et promettait mille écus à qui ferait

le pays une grande allarme. Dans ces occurrences l'on a vu dans tout le pays circonvoisin une grande frayeur dans le cœur du peuple, les prieurs, curés, vicaires abandonner leurs églises et s'aller mettre à couvert dans les villes murées où il y a du canon. »

Cf. Dedieu, t. I, p. 245-247, le dossier aux Archives de l'Hérault, C 234 et les Papiers Court, I, XXV, fol. 737 et suiv.

(1) Les Papiers Court, I, XXV, fol. 789, contiennent une lettre de la fin août 1752 adressée à Court par un M. Mirabaud de Genève qui était alors à Aubais chez le marquis avec le chapelain de celui-ci et un curé : le marquis avait envoyé aussitôt aux informations ; les prêtres étaient affolés et les commandants s'étaient immédiatement adoucis (Ch. Bost). Une note contemporaine assez détaillée sur ces troubles et qui ne semble pas avoir été utilisée se trouve dans l'un des dossiers d'Aubais de la Bibliothèque de Nîmes (ms. 282, fol. 115).

(2) Le registre d'état civil signale un baptême administré le 2 mai par Bastide. Fut-ce au cours d'une assemblée ?

(3) On peut avec vraisemblance mettre des assemblées aux dates du dimanche 24 juin 1753, où Bastide célébra un mariage, du dimanche 14 octobre (baptême), du 15 novembre (deux baptêmes) et du dimanche 9 décembre (baptême, toujours par Bastide). Notons pour la fin de cette année une note intéressante sur Boyer : « Mr Boyer, fameux ministre, est estimé l'un des plus habiles dans sa profession. Il y a maintes années que dans le Désert il annonce à son cher troupeau la Parole de Dieu. Il y a environ un an qu'il fut élu chef du consistoire. Cette charge spirituelle lui donne le rang de supériorité sur tous les autres ministres. Le théâtre de ses prédications ne sont que dans les diocèses de Nîmes et d'Alais. » Boyer avait été élu modérateur du synode des Basses-Cévennes tenu du 4 au 6 septembre 1753 (Hugues, *Les Synodes du Désert*, t. II, p. 29). Mais il semble qu'il s'agisse ici du « consistoire secret » que les autorités prétendaient à la tête de tous les mouvements des religionnaires. Boyer écrivant au contrôleur général à l'automne 1752, de Genève, se déclarait le « chef de sa province » et assurait que les protestants s'étaient « tout nouvellement confédérés » : communication de M. Ch. Bost, d'après une lettre du 12 septembre 1752 à Court, Papiers Court, I, XXV, fol. 821.

prendre un pasteur ou prédicant. « Connue à Nîmes dès le 21 février, puis affichée aux quatre coins de la généralité, l'ordonnance de Richelieu fit instantanément le vide autour des chaires du Désert » (1). Et, à Aubais (2), Prion note avec son ironie narquoise et assez sottise d'étranger au pays, à ses problèmes et à ses souffrances : « Depuis le premier dimanche de Carême, nos frères de la R. P. R. ont totalement cessé de prêcher à la campagne. On attribue ce manquement de leur part au grand froid qu'il a fait. »

Contre une rébellion dont la Cour ne cesse d'avoir la hantise Richelieu met tout le pays sur pied de guerre, et l'on croirait à lire la *Chronologiette* être aux plus mauvais moments de la guerre des Camisards :

Le diocèse de Nîmes partout farci de troupes du roy, ont également parcouru tous les terroirs de son district. Les dimanches, les villes n'ouvrent leurs portes qu'environ huit ou neuf heures du matin et une heure avant le jour les tambours de leurs garnisons y battent continuellement la caisse. A pareil jour de chaque dimanche, les marchands sont obligés d'y monter la garde et d'aller prendre l'ordre chez M. le Commandant sous peine d'une grosse amende contre ceux qui ne s'y trouveroient point.

Sur quoi Richelieu décide une tournée vers les Cévennes. « Peu rassuré sur les incidents du voyage, il déplace les troupes, couvre le pays d'un réseau d'hommes armés, prêts à tout réprimer par la force » (3). Et voici de nouveau les dragons à Aubais :

Le 11 du même mois de mars 1754, cent dragons bien armés et à pied, ayant à leur tête leurs officiers, étant partis de Sommières, étant arrivés à Junas, après avoir parcouru toute l'enceinte de ce village, ils se sont rendus à Aubais pour en faire autant. Après, ils se sont divisés en deux compagnies, résolus et

(1) Dedieu, t. I, p. 270-271.

(2) Où Bastide avait célébré un mariage le 3 février et trois baptêmes le 5.

(3) Dedieu, t. I, p. 272.

fermes sous leurs armes. En cette posture, ils ont parcouru tous les terroirs de ces deux juridictions.

Richelieu arrive à Alès le 14 mars, parcourt les Cévennes « où il ne trouve qu'une soumission désolée », rentre le 29 à Montpellier et prend le chemin du retour à Paris. Derrière lui, les battues militaires continuent encore quelques jours :

Le lundy 8<sup>e</sup> avril, qui étoit le lendemain du dimanche des Rameaux, deux gros détachements des garnisons de Sommières et du Caila, — les troupes étoient partagées, celle du Caila étoit à cheval et celle de Sommières à pied, — ils ont fait et parcouru tout le marquisat d'Aubais, s'étant en même tems informez s'il ne s'y passoit rien contre les ordres du roy.

Déploiement de force odieux et assez ridicule. Les ministres, sur qui on voulait faire pression par cet attirail guerrier pour les forcer à quitter le pays, ne sont point partis. Ce 29 mars où Richelieu rentrait à Montpellier, le pasteur Bastide procédait à deux baptêmes à Aubais, et on l'y retrouve de nouveau dans les mêmes occupations le 18 et le 27 avril, puis le 3 juillet, peut-être tenant aussi des assemblées.

En définitive, ce nouvel essai d'intimidation fit aussi long feu que les autres. On eut beau, pour l'appuyer, arrêter dans des conditions dramatiques et exécuter le pasteur de Valleraugue Étienne Teissier dit Lafage (1), les assemblées reprennent partout : des baptêmes et un

(1) « Le sieur Estienne Teissier, dit La Fage, ministre de la parole de Dieu des paroisses de Valeraugues et autres, au nombre de cinq églises dans les Cévennes, fut capturé par les troupes du roy vers le 15 d'aoust [1754] dans le hameau de Novis, paroisse de Vabresau diocèse d'Alais. A la même heure 4 personnes de ce hameau furent aussi capturez avec le ministre, accusez de l'avoir logé chez eux. Dans le même mois le ministre fut pendu à Montpellier. Les autres 4 personnes auxquelles l'on travaille à instruire leur procès. Au moment de cette capture, le maître de la maison prit la fuite. Les amis assurent que celui-cy ne fit cette évasion que pour conserver sa peau et son col et attendu qu'il a les veines jugulaires très chatouilleuses. » Cf. P. Benoît, *Trois prédicateurs sous la croix au XVIII<sup>e</sup> siècle*, et Dedieu, t. I, p. 277 et suiv.

mariage célébrés par Bastide ou Encontre sur le territoire d'Aubais le 15 octobre 1754, les dimanches 24 novembre 1754, 2 et 16 février 1755 le furent très probablement au cours de réunions religieuses. Nous trouvons des baptêmes célébrés par Bastide, et sans doute des assemblées le 14 avril, les dimanches 14 et 28 septembre et le 15 décembre.

A cette dernière date, le marquis était depuis deux jours à Aubais, revenu de Paris, où il avait séjourné deux ans, et le retour de leur protecteur ne fut certainement pas sans enhardir encore ses compatriotes protestants. Le duc de Mirepoix, qui vient de succéder à Richelieu comme lieutenant-général, arrive dans les premiers jours de janvier 1756 en Bas-Languedoc, décidé à en finir avec les pasteurs et les assemblées : le dimanche 11, Encontre baptise, et réunit peut-être les fidèles, à Aubais. Le 1<sup>er</sup> février, une réunion religieuse est surprise à Nîmes et deux bons négociants de la ville, Turge et Fabre, y sont arrêtés (1) : le dimanche 15, Bastide est à Aubais et y baptise. Le gouverneur profite de la capture de ces notables pour essayer d'obtenir le départ de Paul Rabaut et, par là, l'abandon des autres ministres : le dimanche 7 mars, Bastide tient son culte habituel à Aubais (baptême). Il se peut que la condamnation de Turge et de Fabre aux galères, le 16 mars (2), inquiète les protestants, car leur registre d'état-civil ne contient pas d'actes pastoraux jusqu'au 3 mai, où Bastide procède à deux baptêmes. Mais un mariage célébré le dimanche 9 montre que les assemblées reprennent, si elles ont été interrompues. Le gouverneur en est d'ailleurs venu, après

(1) Sur l'attitude du maréchal de Mirepoix, voir Dedieu, t. I, p. 298 et suiv. Sur l'affaire célèbre de Fabre, « l'honnête criminel » qui prit la place de son père sur les galères, et de Turge, voir en outre : Athanase Coquerel, *Les forçats pour la foi* (Paris, 1866), Charles Dardier, *Honoré Turge, forçat pour la foi* (*Etrennes chrétiennes* de Genève, 1883), les *Lettres* de Rabaut à divers, t. I p. 120, 128, 132, 317, 318, 320, et l'ouvrage cité du D<sup>r</sup> Albert Doumergue, *Nos garrigues et les assemblées du Désert*, p. 82-84.

(2) C'est la dernière mesure de rigueur notée par Prion.

réflexion, à une « politique émolliente », qui jette les bases d'une pratique plus tolérante de la part des autorités. Le 8 août cependant, une assemblée de dix mille personnes était surprise et un certain nombre d'assistants tués à coups de fusil à quelques lieues d'Aubais, à Fons ; cela n'empêche pas nos villageois de se réunir pour le culte les dimanches 5 et 26 du mois suivant (un baptême chaque fois), et les exercices ont lieu désormais régulièrement : on peut en compter une dizaine pour l'année 1757 (1).

Toute la région, il est vrai, participait de cette confiance inspirée par la nouvelle politique du gouvernement, et les protestants y faisaient preuve d'une hardiesse presque provocatoire, reconstruisant tranquillement, à la voix du pasteur Jean-Louis Gibert, leurs temples que les dragons devaient aller démolir (2).

Les gens de M. d'Aubais ne prenaient pas la truelle. Mais

(1) 19 décembre 1756, dimanche, 3 baptêmes par Bastide. 1757, dimanche 27 février, 1 bapt., par Mathieu ; dimanche 13 mars, 1 bapt., par Bastide ; dimanche 3 avril, 1 bapt., par Bastide ; dimanche 24 juillet, 1 bapt. par Bastide ; 11 août, 1 bapt., par Mathieu ; dim. 11 septembre, 1 mar., par Mathieu ; dim. 25 septembre, 1 bapt., par Bastide ; dim. 4 décembre, 2 bapt., par Bastide ; 18 décembre, 3 bapt., par le même.

(2) « Le 30 juin [1757]... à 8 heures du matin on a appris qu'au lieu de Montredon lez Sommières, on y batissoit un temple pour la parole de Dieu que nos chers frères errans de la R. P. R. y faisoient construire. La veille, qui étoit le jour de Saint Pierre, il y avoit 40 maçons qui étoient occupés à ce pieux ouvrage. Le premier juillet M. le gouverneur de Sommières fit venir des troupes en cette ville. Après s'être rafraichies six compagnies en furent détachées, une troupe de paysans avec les cavaliers de la maréchaussée. Dès le moment qu'ils furent arrivés à l'endroit de ce nouvel édifice, les travailleurs, soutenus par les soldats sous les armes ils en firent sur-le-champ une totale dévastation où il ne resta nul vestige. M. Tempié, subdélégué de M. l'Intendant, se rendit aussi le même jour sur le local de ce temple, où il fit de par le roy ses verbaux. »

« Le second juillet [1757], la nouvelle est arrivée qu'à Saint-Géniez du Gardon nos chers frères errans de la R. P. R. y avoient édifié un temple auquel, pour sa perfection, avoit été posé la dernière main. La perfection duquel ne fut pas sans le coût d'une très grande dépense. La construction de ce nouveau monument ne convint pas à M. de Boutteville, gouverneur de la ville d'Alais, si bien qu'il l'envoya faire démolir par des travailleurs soutenus par 4 compagnies de grenadiers, avec un fourgon à leur suite chargé de poudres et de balles. » Sur ce renouveau d'ardeur des protestants du Bas-Languedoc, v. Dedieu, t. I, p. 313 et notre *Histoire ecclésiastique des Réformés français au XVIII<sup>e</sup> siècle*.



ils tenaient leurs assemblées dans leurs villages ou sous les murs de ceux-ci. Le marquis était, nous l'avons dit, co-seigneur de Vauvert, dans le « pays bas » :

Le dimanche 3 juillet [1757], au lieu de Vauvert, où tout le peuple est quasi protestant, firent tous sur la place de leur ancien temple une fameuse assemblée où ils psalmodièrent à plain chant les pseumes de Marot mis en rime. Dans le temps que le pieux ministre alloit monter en chaire pour y faire la prédication, ce qu'il auroit fait si un homme sage et de crédit de leur créance pendant 3 fois ne l'eut empêché.

Et voici pour « Aubais même » :

Le 21 aoust, jour de dimanche, environ les huit heures du matin, à la distance d'environ quelques pas du bourg de Ville-neuve d'Aubais et sur le ruisseau Albarenc, où les eaux duquel coulent et arrosent les murs dudit lieu, nos chers Frères errans y ont convoqué missionnairement une assemblée générale pour y honorer le culte de leur religion. Elle étoit très nombreuse. On y chanta les Pseumes avec tant de force et d'un ton si haut que ceux des catholiques dudit Aubais qui étoient dans leur lit, qui par ce bruyant chant en furent tous éveillés (1). La curiosité de ces derniers, tant petits que grands, jeunes et vieux furent se ranger sur les remparts de ce lieu pour y voir le ministre qui prechoit à cette affluente assemblée. L'on assura que l'auditoire du ministre avoit été beaucoup grossi par des catholiques. Ce prédicateur laïque, à ce que l'on dit, étoit de nation suisse. Ses ouailles furent très satisfaites de son éloquence.

Est-ce trop supposer que de croire qu'une fenêtre du

(1) On a déjà trouvé dans la *Chronologiette* plusieurs autres témoignages de l'impression profonde que le chant des pseumes par les protestants faisait, au XVIII<sup>e</sup> s. comme au XVI<sup>e</sup> sur leurs compatriotes. François Baudry en rapporte plusieurs preuves dans son bel ouvrage sur *La Révocation et le protestantisme en Bas-Poitou au XVIII<sup>e</sup> s.* (Trévoux, 1922) : d'après une pièce contemporaine, le bruit de ces chants étoit « si grand qu'il jetait l'étonnement dans l'esprit de ceux qui l'entendaient ». Voir aussi F. Bovet, *Histoire du psautier des Églises réformées* (Paris, 1872), p. 177-178. Il est à remarquer, que contrairement à une idée assez répandue, on chantait déjà des cantiques dans ces assemblées du Désert ; un synode décida même d'en augmenter le nombre.

château s'était ouverte et que M. d'Aubais lui-même s'y trouvait avec sa femme et ses domestiques protestants, pensant à son père mort en exil, à ses propres séjours en Suisse et aux efforts que faisaient à ce moment même son ami Lecointe et son maître le prince de Conti en faveur des religionnaires ?

#### IV. *Les mariages « au Désert »*

Ce n'était pas seulement lorsqu'ils étaient groupés et dans leur attachement aux assemblées interdites et aux pasteurs qui les réunissaient que les protestants d'Aubais montraient leur fidélité à la foi de leurs pères. Elle inspirait, — sans qu'il s'agît plus de l'exaltation des grandes concentrations ni de défi, — les actes essentiels de leur vie civile et familiale, mariages et baptêmes. La loi prétendait les contraindre à avoir recours, dans ces occasions, aux prêtres catholiques : ils s'y refusaient comme tous leurs coreligionnaires des classes populaires le faisaient à cette époque (1).

Pour le mariage, ils suivaient la procédure, de tous points illégale mais acceptée par le pays tout entier, que leur avaient prescrite les synodes du Désert et que le gouvernement devra finir par reconnaître. Le contrat de mariage devant notaire, reçu en présence de plusieurs témoins et dûment enregistré dans les minutes du tabellion, leur tenait lieu à la fois de bans et d'inscription à l'état-civil. Sans doute violaient-ils les règles des synodes qui auraient voulu leur faire supprimer dans cet acte la promesse d'« accomplir et solemniser » leur mariage « en face de Notre Mère Sainte Église C. A. R. » : M<sup>e</sup> Chrétien, bon catholique et respectueux des prescriptions impératives de

(1) Sur les différences « sociales » de l'attitude des protestants de la bourgeoisie et des campagnes devant le problème, voir notre ouvrage déjà cité sur *Le Mariage des protestants français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, auquel nous renvoyons également pour tout ce qui suit.

l'ordonnance de 1698, ne s'y serait pas prêté. Du moins lui faisaient-ils ajouter un « à la première réquisition de l'un d'eux » (des futurs époux) non prévu par la loi, qui mettait leur conscience en paix.

Le contrat une fois passé, les fiancés attendaient une assemblée pour y recevoir la bénédiction nuptiale. Plusieurs mois pouvaient passer avant que l'occasion favorable se présentât, sans parler des défenses expresses de se marier au Désert que les autorités publiaient de temps en temps, en les sanctionnant des peines les plus sévères. Et sans doute est-ce en souvenir de ce délai qui était ainsi imposé à leurs pères que les protestants de nos régions, encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, laissaient s'écouler communément plusieurs jours et parfois plusieurs semaines entre la solennité civile et la bénédiction nuptiale.

Dans les époques calmes, le mariage au Désert s'accompagnait de fêtes et l'on ne songeait nullement à se cacher d'avoir violé les ordonnances royales :

Dans les saintes solitudes du Désert, le 24 juillet 1757, écrit Prion, M. Pierre Lauzière fils épousa à Vauvert M<sup>lle</sup> Brunel. L'époux et l'épouse très riches. Le mérite personnel de l'un et de l'autre font le premier ornement de leur bonheur. Ils arrivèrent à Aubais le même jour. Le cortège de la noce étoit très beau et très nombreux, presque tous montés sur des mules. M. Lauzière père avoit fait décorer du plus beau sa maison. Les nouveaux mariez, lorsqu'ils eurent mis pied à terre, furent de suite voir la superbe bibliothèque du château, composée de plus de trente mille volumes qu'ils trouvèrent de leur goût. Ils furent conduits d'ici dans tous les autres appartemens et promenades du château. Ils eurent l'honneur de faire la révérence à M. et M<sup>me</sup> la marquise d'Aubais.

Comment après cela le village tout entier n'aurait-il pas admis la valabilité du mariage protestant (1) ?

(1) Notons aussi cette mention du mariage d'une nièce de Pierre Mabelly : « L'oncle de l'épouse est riche et libéral ; aussi est-il connu dans la renommée d'un des plus aymables cavaliers de ce lieu. Pendant le cours de ce mariage, il

*V. Les baptêmes « au Désert »  
et la « rebaptisation » forcée de 1752*

Le nombre de baptêmes notés sur le registre de la communauté protestante d'Aubais est hors de proportion avec le nombre des mariages que l'on y trouve mentionnés (1). C'est vraisemblablement que les pasteurs s'attachaient davantage à garder trace des baptêmes auxquels ils procédaient, ceux-ci ne pouvant être portés que sur leurs recueils : aucun biais ne se présentait en effet qui permit aux parents d'utiliser là encore, d'une manière détournée, les notaires comme officiers d'état-civil, et qui les autorisât à aller faire constater la naissance de leurs enfants dans l'étude du tabellion.

Il est probable, comme nous l'avons dit, que le sacrement du baptême était le plus souvent dispensé par les ministres au cours des assemblées qui se tenaient au Désert. Cela explique l'intervalle parfois très long qui sépare la date de la naissance de la date du baptême. Mais il faut aussi admettre que dans certains cas (et ce fut la règle dans les premiers temps du Désert) le pasteur se rendait au domicile des parents. C'est ainsi que nous trouvons une petite Mabelly baptisée le jour même de sa naissance. Il est difficile de croire qu'on l'ait emportée à travers champs quelques heures après sa venue au monde.

« A l'égard des enfants qui naîtront de ceux de ladite R. P. R., disait l'article 8 de l'Édit de révocation, voulons qu'ils soient dorénavant baptisés par les curés des paroisses, enjoignons aux pères et mères de les envoyer aux églises à cet effet, à peine de 500 livres d'amende et de plus grande s'il y échet. » Les protestants avaient pu se plier à cet ordre en un temps où leurs Églises n'étaient pas reconstituées. Encore au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie religion-

tint en faveur de sa nièce chez luy table ouverte où tous ceux de cette aymable noce furent magnifiquement gallatés par une chère la plus exquise. »

(1) 168 baptêmes pour 19 mariages.

naire s'y conformait souvent, en affectant de ne considérer en cela le prêtre que comme un officier d'état-civil. Les milieux ruraux, plus francs d'allure, moins surveillés et moins soumis à la pression du pouvoir, avaient complètement abandonné cette pratique. Aussi les autorités s'apercevaient-elles dans leurs moments de zèle pour la religion que les ordres du roi restaient sur ce point lettre morte : elles faisaient alors procéder par la force aux baptêmes. Quelques documents, sortis de nos papiers de famille, nous mettent à même de retracer dans le détail, en ce qui concerne Aubais, l'histoire de la plus célèbre de ces « rebaptisations », celle de 1752. En permettant au lecteur de vivre cet épisode dans toute sa réalité, ils lui feront comprendre comment cette violence put bien être à l'origine de la grande crise qui secoua le Midi protestant en cette année (1).

C'est au printemps de l'année 1751 que l'intendant de Languedoc reçut et transmit à son subdélégué à Nîmes, M. Tempié (2), l'ordre de faire appliquer le trop fameux article 8 de l'édit :

Le 26 [avril], lisons nous dans la *Chronologiette*, l'ordre du Roy a été envoyé et signifié dans toutes les communautés du diocèse à ceux de la R. P. R., à ce qu'ils n'ignorent, sous peine de l'amende de 500 livres contre ceux qui ont fait baptiser leurs enfants dans le désert par des ministres inorthodoxes, et dans

(1) On peut admettre que le gouvernement, qui voit naturellement toute chose sous son aspect politique, ne l'ait point compris. Il est plus étonnant que ces origines religieuses d'événements de l'histoire religieuse soient méconnues par des prêtres, comme l'excellent et véridique auteur de *l'Histoire politique des protestants français* (t. I, p. 242 et suiv.). Sur la rebaptisation, v. Coquerel, t. II, p. 37 et suiv.

(2) Cf., *ibidem*, les renseignements suivants qui concordent absolument avec les données de la *Chronologiette* : « A la fin du mois d'avril, le subdélégué de l'intendant Tempié reçut ordre de faire parvenir aux curés et aux consuls de chaque communauté une circulaire leur enjoignant d'exhorter les protestants à faire porter aux églises paroissiales leurs enfants, qui auraient été baptisés au désert, afin qu'on pût « leur suppléer les cérémonies de l'église romaine » et défenses furent faites de baptiser autrement sous peine d'être poursuivi selon la rigueur des ordonnances ; en outre on n'accordoit qu'un délai de quinze jours pour faire présenter tous les enfants aux églises catholiques (*Journal de Paul Rabaut*, I). »

le delay de quinzaine, de les apporter sur les fonts de batême pour être batisés par leurs curés sous peine d'encourir l'amende sus énoncée.

Le résultat de cette injonction fut alors — le registre de l'état-civil catholique en témoigne — absolument nul. Les baptêmes protestants ne cessèrent même pas. Le 13 juin, Pierre Maurel et sa femme Marguerite Trial font baptiser par le pasteur Bastide leur fils Paul, né la veille en septembre, en octobre, d'autres parents suivent leur exemple. Les autorités attendent encore quelques mois, puis se mettent en mesure de sévir. Le premier consul d'Aubais est invité à dénoncer ceux de ses administrés qui feraient conduire leurs enfants au Désert. Jean Mabelly est, pour ce crime, signalé par le premier consul au sub-délégué de Nîmes, M. Tempié, qui, à son tour, le signale; le 12 juin 1752, à l'Intendant (1). Le curé dresse la liste des parents réfractaires et de leurs enfants; douze pères de famille et une trentaine de garçons ou de filles. Le sieur Bouet, « brigadier de la mareschaussée de la résidence de Sommières », est chargé d'amener à résipiscence les parents récalcitrants. Ses arguments furent convaincants, et ce furent dix-sept enfants que l'on conduisit de force à l'église le 30 juin. Le lendemain 1<sup>er</sup> juillet, sept autres y furent menés (2). Certains étaient encore des bébés, plu-

(1) Voici cette lettre, ainsi qu'on la trouve en original aux Archives de l'Hérault, dans le dossier C 250. « A Nîmes, le 12<sup>e</sup> juin 1752. Monseigneur, J'ai l'honneur de vous renvoyer une lettre du premier consul d'Aubaix, appellé Cazalet, du 8<sup>e</sup> de ce mois, qui m'apprend que le nommé Jean Mabelly, dudit lieu, a fait baptiser dans la semaine dernière un de ses enfants au désert. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. Tempié. »

(2) Tous ces baptêmes sont inscrits sur le registre de l'état civil catholique GG 2 des Archives municipales d'Aubais, p. 188 et sqq. Ils portent tous, comme c'était la règle en pareil cas, la mention « sous condition ». Voici l'état de ces « rebaptisations », envoyé par le curé : Jean Mabelly, 4 enfants ; François Mabelly, teissier, 3 ; Barthélemy Mabelly, facturier, 3 ; Jacques Mabelly, teissier, 1 ; Jacques Allier, ménager, 2 ; François Arnaud, hôte, 3 ; Jacques Maurel, ménager, 2 ; Pierre Maurel, teissier, 1 ; Jean Lauzière, travailleur, 3 ; Jacques Riquet, teissier, 2 ; Jean Martin, jardinier, 1.

sieurs des garçonnetts ou des fillettes de 5, 6, 7 ans. Le passage de la *Chronologiette* qui a trait à cet événement est vraiment fort expressif :

Le mois dernier dans Aubaïs il y eut vingt-deux parrains et autant de marraines qui dans moins de deux jours tinrent vingt-deux enfans de ceux de la R. P. R. en batême. Mrs les cavaliers de la maréchaussée de par le roi accompagnèrent tous ces innocens néophites jusques sur les fonts baptismaux (1).

Après quoi, curé et brigadier de la maréchaussée pouvaient envoyer leurs rapports à l'Intendant :

Nous, curé de Notre-Dame d'Aubaïs, diocèse de Nismes, soussigné, certifions que les nommés cy dessus ont satisfait aux ordres de Monseigneur l'Intendant en faisant baptizer leurs enfans à l'église et cela par la sage et prudente conduite du sieur Bouet, brigadier de la mareschaussée de la résidence de Sommieres, qui a agit envers les nouveaux convertis de ma paroisse avec tout le zèle, toute la bonté et douceur possible, qui lui ont attiré l'amour et l'estime de tous ces gens la. En foy de ce, nous avons fait le présent que nous certifions être très véritable. A Aubais, ce trente juin mil sept cent cinquante deux (2).

Le brigadier, lui, n'en disait pas tant et ne prétendait pas à l' « amour » de ses convertis :

Monseigneur,

J'ay l'honneur d'envoyer cy joint à votre grandeur deux états de la communauté d'Aubais, l'un de deux qui ont fait baptiser leurs enfans à l'église et l'autre d'un seul qui a résisté malgré toutes les représentations que je luy ai fait. Je ne croyois pas, Monseigneur, de réussir dans cette communauté comme j'ay fait. Après les avoir traicté avec douceur et clémence, en voyant

(1) Sur les scènes douloureuses auxquelles donnèrent lieu ces mesures de force, voir Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, t. II, p. 60 à 66.

(2) Toutes ces pièces se trouvent dans le dossier C 250 des Archives de l'Hérault ; copies certifiées de l'époque révolutionnaire dans nos papiers de famille.

que cela ne luy faisoit aucune impression, je pris le haut ton en leurs disant que, passé les trois jours, je lui enverray de votre ordre trois brigade de maréchaussée en garnison. Finalement par cette crainte ils commencèrent à faire baptiser hier sur les cinq heures du soir. Cella étant fait je suis party de suite pour Junas où j'ay notifié, suivant l'état qui m'a été remis par M. le curé, aux religionnaires. Je me conduiray, Monseigneur, envers ses gens là pour les obliger à l'obéissance. Je me suis détaché de cest endroit qui n'est qu'a une lieue d'icy pour vous expédier les états et je part dans le moment.

J'ay l'honneur d'être avec une parfaite obéissance et un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant et respectueux serviteur. — Bouet. A Sommières le 1<sup>er</sup> juillet 1752.

Cependant le succès n'était pas complet, et M. Bourgoigne était obligé d'avouer à l'Intendant qu'il y avait un opiniâtre :

Nous, curé de Notre Dame d'Aubais, diocèse de Nismes, certifions que le nommé Pierre Mabelly (1), fils de Barthélemy, n'a point satisfait aux ordres de Monseigneur l'Intendant qui lui ont été notifiés, malgré les soins, les prières et les menaces du sieur Bouet qui a tout employé pour le gagner. En foy de ce, nous avons fait le présent que nous certifions etre très véritable. A Aubais, ce premier juillet mil sept cent cinquante deux.

Le brigadier, de son côté, proposait, en post-scriptum à sa lettre, de faire dragonner l'obstiné :

Comme j'alei remettre le paquet à la poste, on m'a remis, Monseigneur, la lettre que vous m'avais fait l'honneur de m'écrire pour ceux qui n'on pas satisfait à faire porter leurs enfans à l'église pour être baptisés. Mr le curé vient de me dire qu'il y en a un qui [ne] l'a porté. Je n'ay point, Monseigneur, de cavallier ; ils sont tous à Congénies depuis une douzaine de jours en garnison. Tout ce qu'ont pourrait ce serait de mettre des dragons en attendant.

(1) Personnage différent du Pierre Mabelly dont Prion vantait le faste.



L'intendant était alors occupé à dénombrer « avec orgueil » dans des lettres à la Cour les « 1.882 enfants arrachés à l'hérésie » (1). La dernière lettre du curé d'Aubais n'était point pour lui faire plaisir. Il l'apostilla : « Aubais. Il en reste un désobéissant », afin de ne pas oublier le petit facturier de molleton entêté dans sa rébellion.

Mais celui-ci n'allait pas attendre de tomber entre les mains des dragons. La veille du jour où il eût dû faire présenter ses deux fillettes à l'église, il se fit remettre par son frère 400 livres sur ce qui devait lui revenir de la succession paternelle. Pour que la chose, sans doute, s'ébruâtât moins, l'acte ne fut pas passé à Aubais, mais devant le notaire du village, entièrement protestant, de Gallargues. Muni de ce viatique, il prit congé de son vieux père, « un vrai parfait honnête homme » (l'expression est de Prion, à l'occasion de la mort de ce Barthélemy Mabelly, cinq ans plus tard), qui l'avait sans doute encouragé dans sa détermination, et se mit en route pour l'exil ainsi que sa femme et ses enfants avec des coreligionnaires de Sommières et des environs qui sortaient aussi de France (2).

Installé à Genève, il y demanda (3) et y obtint, en 1771,

(1) Dedieu, t. I, p. 242.

(2) Le 9 juillet 1752, les sieurs Verdier et Guérin, de Congénies, furent signalés comme « absents ».

(3) Voici la supplique de cet aïeul, que nous empruntons à nos papiers. « Magnifiques et très honorés seigneurs, Pierre Mabelly, horloger, natif d'Aubais, diocèse de Nîmes, très humble et très obéissant serviteur de Vos Seigneuries, a l'honneur de leur exposer avec un profond respect que, s'étant retiré dans ce pays avec sa femme il y a dix-neuf ans pour y professer en paix leur sainte religion, qu'y ayant éprouvé toutes les douceurs du gouvernement, que Dieu y ayant béni leur mariage par la naissance de trois filles, Genève est pour eux tous une nouvelle patrie à laquelle, attachés déjà par inclination et par reconnaissance, ils voudraient tenir encore par des nouveaux liens. En conséquence le suppliant recourt humblement à Vos Seigneuries pour qu'il leur plaise le recevoir au nombre des habitants de cette ville. Ce n'est point à lui de creuser les motifs qui font craindre à quelques-unes de Vos Seigneuries la multiplicité des réceptions d'habitants, mais il prendra la liberté de leur faire remarquer que, n'ayant point de fils, et sa femme étant hors d'âge d'avoir des enfants, la grâce qu'il demande est une grâce purement personnelle à lui, laquelle ne saurait avoir aucun inconvénient politique. Les différents pasteurs des dizaines dans lesquelles il a demeuré rendent à sa conduite et à celle de sa famille un témoignage : ils ont été, ainsi que les autres

les privilèges d'habitant (1). Vingt ans après, la Révolution lui permit de rentrer en France.

### VI. *Les ensevelissements*

C'est la grosse difficulté de l'histoire des huguenots du XVIII<sup>e</sup> siècle que, si de nombreux documents nous font connaître leur attitude et leur caractère, ceux qui nous révèlent leur foi et leurs sentiments religieux sont extrêmement rares. On est amené par là, dans tout essai d'étude psychologique, à minimiser la part de leur vie intérieure et à exagérer celle de leur tempérament dans leur résistance à l'oppression. Nous ne sommes pas mieux renseignés pour les protestants d'Aubais que pour l'ensemble de leurs coreligionnaires. Quelques mentions cependant nous permettent d'atteindre au plus profond de leur âme. Ce sont, dans leurs testaments ou dans la *Chronologiette*, celles qui concernent leurs derniers moments.

« Premièrement, lit-on dans le testament de Jean Mabelly, l'officier, a recommandé son âme à Dieu le Père tout puissant et prié par les mérites de son fils Notre Seigneur Jésus-Christ de lui faire miséricorde, recevoir son âme lorsqu'elle sera séparée de son corps, dans son royaume de Paradis... » C'était la formule de tous les testaments protestants du XVII<sup>e</sup> siècle. Son maintien en temps de persécution, sans aucune formule catholique, est à elle seule preuve de la fidélité des mourants. Et nous trouvons dans Prion deux morts émouvantes de foi et de paix, celle du fermier général de Gavernes, Jean Delort, l'ancien hôte d'Antoine Court, qui, « dans son mal », n'avait « jamais

personnes en office, les témoins de son dévouement et de son obéissance au Magistrat. La faveur qu'il espère d'obtenir animera encore ces sentiments et il ne cessera de faire au Ciel des vœux ardents pour la prospérité de l'État et la conservation de chacune de Vos Seigneuries. Pierre Mabelly *signé.* »

(1) Acte des syndics et conseil de Genève du 17 décembre 1771 (papiers de l'auteur). Un certificat de prestation de serment, du 21 janvier 1783 le donne comme âgé de 63 ans et cardeur de coton.

témoigné aucun chagrin ni inquiétude », et celle de la vieille Roberte « partie, dit-elle, bien résolue pour s'en aller habiter parmi les âmes célestes ».

Il devait être assez rare qu'un pasteur pût se rendre auprès des mourants. La *Chronologiette* nous a gardé cependant le souvenir d'une de ces visites :

Le jeudy 21<sup>e</sup> novembre 1748, la grosse Chazot est morte, âgée de soixante-cinq ans. M<sup>r</sup> La Serre, ministre, lui a fait l'exhortation de l'âme. Environ la minuit, une grande quantité d'habitans se sont rendus dans ladite maison et dans la cuisine de laquelle ce zélé ministre leur a fait une forte et longue prédication. Il a fini touchant la mort funeste de laquelle M<sup>r</sup> de Zuba souffrit au gibet, à Montpellier, que pour annoncer la Parole [il] risquoit également sa vie. Il partit après, dans la nuit, craignant la vue du jour.

L'Église réformée, d'autre part, redoutant que des cultes sur une bière ou sur une tombe n'éveillassent l'idée de prières pour les morts, il était de règle dès le xvi<sup>e</sup> siècle que les pasteurs n'assistassent pas aux services funèbres. Il en fut de même au Désert. Aussi faut-il attendre 1773 pour voir les ministres chargés de la communauté protestante d'Aubais commencer à noter des services de cette sorte sur leur registre d'état-civil. Encore le nombre des cérémonies ainsi notées est-il, de 1773 à 1784, extrêmement inconstant et le seul officiant qui ait mis son nom à ces mentions (de 1773 à 1774) est-il, non un ministre consacré, mais le proposant Roux qui servait, semble-t-il, de coadjuteur au pasteur Valentin.

« Voulant être enseveli en la manière ordinaire », disait Jean Mabelly, dans son testament. Cette manière ordinaire, c'était l'inhumation domestique. Sans doute un édit de 1736 permettait-il aux religionnaires de faire ouvrir aux cadavres des leurs les portes, jusque-là rigoureusement fermées, des cimetières, en obtenant du juge le permis d'ensevelissement sur certificat d'identité du défunt délivré par deux

anciens catholiques et *nihil obstat* du procureur. Mais ils préféreraient pour la plupart (1) continuer à inhumer leurs morts dans leur maison ou dans leurs terres. Il est des contrées huguenotes où l'ensevelissement dans les champs était le plus fréquent. Tel n'est pas le cas d'Aubais. Sur vingt-cinq inhumations notées dans le registre d'état-civil, onze avaient eu lieu dans la maison mortuaire elle-même, neuf dans une basse-cour, un jardin ou un de ces clos contigus à l'habitation que l'on nomme dans la région des « pérans », cinq seulement dans les champs. La *Chronologiette* donne quelques détails sur l'une d'elles, en des termes dont la violence inusitée s'explique par le fait qu'il s'agissait d'une catholique convertie au protestantisme :

Jeanne Begon, femme de Guillaume Maurel, âgée tout au plus de 30 ans, est morte le 13 janvier 1752 à 6 heures du matin. Son mari religionnaire. Elle est décédée dans la même opinion. Son époux l'avait fait apostasier. Pendant sa maladie jusqu'à l'agonie, elle n'a jamais voulu voir curé ni catholique. Les cloches ont en conséquence resté muettes (2). L'inhumation de son corps a été faite dans son jardin pour y fumer un arbre au profit de son mari. On peut cependant répondre de l'âme végétale de l'arbre. C'est au mari de répondre de l'immortalité de l'autre.

#### VII. *Loyalisme des protestants et bons rapports entre les deux cultes*

A côté des souffrances qu'ils supportaient à l'occasion pour leur foi et des sentiments que nous prouvent leurs derniers moments, il est une dernière preuve du sérieux de l'attitude de nos religionnaires, et qu'ils n'étaient pas seule-

(1) Louis Persin, de Junas, usa cependant de la procédure de 1736 pour obtenir l'inhumation de son père dans le cimetière du village, à laquelle le curé s'opposait (archives Pattus-Barral).

(2) « Pourquoi ne faites-vous pas sonner les glas ? » demande, dans une épigramme patoise du curé de Congénies, un « méchant ministre » à un paysan catholique qu'il trouve en train de creuser un trou pour y enterrer son âne. — « Parceque qu'il est de votre religion », répond l'autre.

ment protestants pour le plaisir, si vivement senti qu'il fût dans le pays, de protester : ce sont leurs rapports avec leurs compatriotes catholiques.

Ces rapports ressemblent fort à ceux qu'ils avaient avec les autorités. Ils n'attendaient pas, on l'a vu, de celles-ci qu'elles leur accordassent le droit de suivre leurs traditions en ce qui concernait l'essentiel de leur vie religieuse, l'assistance aux assemblées, le mariage, le baptême : ils le prenaient. Mais simplement, comme une chose due et toute naturelle, sans esprit d'hostilité envers le régime. Leur loyalisme monarchique était aussi parfait que celui des catholiques et lorsque les troupes du roi remportaient quelques victoires, ils se réunissaient pour remercier Dieu (1).

A l'égard de leurs voisins catholiques et du culte de ceux-ci, la provocation était de leur part aussi rare que le compromis : de l'un et de l'autre, Prion ne donne qu'un exemple que l'on aura vite fait de citer. Voici pour le compromis :

Le mercredi 19 mars 1749 six jeunes hommes d'Aubais, criminels, à pareil jour cinq desquels furent constitués prisonniers, atteints et convaincus d'avoir enfoncé une porte et une fenêtre et d'avoir nuitamment insulté un boulanger et sa femme. Sept jours après ils furent décroués. Mr le curé, qui est un zélé et saint pasteur, obtint leur délivrance le jour de l'Annonciation, 25 mars. Parmi lesquels il y en avait trois protestants. A ce moment, saisis par la grâce la plus sainte, furent dès aussitôt entendre la sainte messe. Ce fut pour la première fois de leur vie qu'ils étaient entrés dans l'église.

(1) Du moins peut-on croire qu'il leur arriva d'imiter en cela leurs voisins de Caveirac, dont nous avons déjà cité d'après Prion l'illumination rustique à laquelle ils se livrèrent en l'honneur de la prise de Furnes. Quelques semaines auparavant les mêmes habitants de Caveirac, comme aussi ceux de Calvisson et de Vergèze, avaient chanté un psaume devant le feu de joie allumé pour la prise de Menin (5 juin 1744), ce qui avait provoqué l'ouverture d'une information : Arch. de l'Hérault, C 426 (Ch. Bost).

Et voici pour la provocation. C'était pendant une procession des Rogations, devant une croix champêtre :

Pendant cette sainte cérémonie, environ une toise de cette croix, il y avait un fameux prosélyte de la créance parpaillotine qui faucillait du fourrage, et en cette posture il tournait le dos à la croix et aux prières que le peuple faisait. Le saint pasteur, choqué de cette irrévérence si scandaleuse, lui cria tout haut de cesser cet ouvrage et de se contenir dans une décence requise. Malgré ces sages remontrances, le parpaillotin n'aurait pas cessé si Mr Batifort, juge, n'eut repris à son tour, la voix encore plus haute, sans quoi il aurait toujours continué. Dieu avait visiblement en ce saint jour suscité la présence de ce saint magistrat pour réprimer l'insolence d'un si grand profanateur.

Rien de cela n'était bien grave, et c'étaient des faits isolés. Il est vrai que Prion avoue s'être un jour déclaré le sectateur de Calvin sous la menace du bâton (1). L'anecdote serait-elle vraie qu'elle témoignerait tout au plus de quelques entretiens assez chauds. Papistes et parpaillots prenaient plaisir à lutter entre eux de nouvelles péremptives, fort affligeantes pour la partie adverse si elles avaient

(1) « Un très sage habitant de ce lieu, habile ménager, de la nouvelle R. P. R., vint m'assaillir, me dit qu'il vouloit que je lui expliquat le jour de la naissance, de la mort et la profession du fameux Jean Calvin. Telle demande, soit pour me dépêtrer de cet importun, je lui obéis, l'assurant que la ville de Noyon en Picardie étoit le lieu de sa naissance qui fut le 10 de juillet de l'an 1509. A l'âge de onze ans il fut pourvu de la chapelle de Notre Dame de Gésine dans la cathédrale dudit Noyon, et à l'âge de 18 ans il obtint la cure de Mattevillle qu'il permutta deux ans après avec celle de Pont-l'Évêque. Tout le monde sçait les grands miracles qu'il a faits dans l'église du Nord, surtout dans le pays fromageux de Hollande. Quelque soin qu'il eût de sa santé et quelles précautions qu'il prit pour se rendre immortel, il falut enfin payer le tribut à la nature puisqu'il décéda dans la respectueuse cité de Genève le 27 de may de l'an 1764 âgé de 55 ans et deux mois. Le ménager, homme robuste, le baton à la main, voulut m'obliger de changer de religion. Je préféra sans hésiter la religion de Calvin (c'est-à-dire lorsqu'il étoit prêtre et qu'il possédoit les trois bénéfices ecclésiastiques et non autrement). Par ce moyen je contenta le scélérat ménager et sauvai ma vie. » En marge : « Je m'explique. Autant qu'il fut prêtre, je feus de sa religion. Nix autrement. » On fera la part de la faconde de Prion, qui est un hableur de première force et invente souvent des histoires pour se mettre en scène ou faire étalage de connaissances empruntées à quelque encyclopédie.

été vraies. « Le roi de Prusse va abjurer », annonçait un catholique, qui l'avait lu dans la *Gazette d'Avignon* (1). « Le Grand Turc et le pape seront des nôtres en 1759 », assurait un protestant, pour en avoir eu la révélation d'un alchimiste prophète (2). Mais c'étaient là jeux de paroles qui ne troublaient pas la bonne harmonie des esprits.

De nos jours, la différence de religion tend à créer dans les localités où elle se manifeste, et spécialement dans le Midi de la France, des groupes fort distincts. Il eût été normal à plus forte raison, semble-t-il, que cela se produisît, et de façon beaucoup plus accentuée, en pleine période de persécutions contre le protestantisme. Protestants et catholiques d'Aubais vivaient unis. La chose est d'autant plus certaine que Prion, dont les mémoires nous fournissent la preuve de cette bonne entente est, lui, comme originaire de pays entièrement catholiques, assez mal disposé envers les dissidents. Loin de former deux clans, les membres des deux communautés religieuses étaient constamment mêlés par la vie sociale et, pourrait-on dire, « mondaine » du village : les récits de galas ou, tout au contraire, de cures purgatives rapportés plus haut nous ont montré des huguenots déterminés comme les Delort et les Mabelly faisant assaut de courtoisie avec la société catholique et les membres du clergé (3).

(1) « Le 14 may 1748, le roy de Prusse a écrit au nonce du pape résidant auprès du Roy de Pologne, électeur de Saxe, pour le prier de se rendre à Berlin, le jour de la Fête-Dieu prochaine, où ce monarque a résolu de faire faire une procession très solennelle du Saint Sacrement, à laquelle Sa Majesté Prussienne se propose d'assister, après avoir fait préalablement entre les mains de ce prélat son abjuration publique pour embrasser la foi catholique, apostolique et romaine. On sçait surement, à n'en point douter, que depuis longtems ce grand prince s'est fait instruire de nos dogmes et on est dans l'attente d'un événement si glorieux pour la Prusse et pour la religion. *Gazette d'Avignon.* »

(2) C'est le personnage cité *supra*, p. 214, et qui parut à Calvisson, d'après Prion, le 22 juillet 1750. En marge : « Prophète dit l'Anglois. Il dit que Malboroug avoit la tête froide et le cœur chaud. » Il s'agit là très vraisemblablement de l'un des « inspirés » de la Vaunage : en 1742 et 1745, ils avaient prophétisé la victoire de l'Angleterre.

(3) On s'étonne un peu de lire sous la plume de Prion que les gens de la R. P. R. mettaient *Télémaque* au nombre des livres canoniques. De même,

Pour la question religieuse, catholiques et protestants la prenaient avec curiosité, respect et sérieux. Avec curiosité, car l'on est entre gens d'esprit vif, qui s'intéressent aux choses intéressantes et aiment savoir ce qui se passe chez le voisin. L'on a vu les catholiques du village assister, du haut des remparts ou mêlés aux huguenots, à l'assemblée tenue par ceux-ci, en août 1757, au pied du village. Et voici le « pendant » exact de cette scène :

Le 3 avril [1746], jour de Dimanche des Rameaux, M. Couteyron, prédicateur chapelain de la chapelle du château d'Aubais et aumônier de la maison, donna à toutes les personnes des deux religions tout à la fois un sermon très long, très sçavant et très édifiant qu'il fit devant la croix de la principale place d'Aubais. L'auditoire fut très nombreux. Les protestans assurèrent que s'il vouloit toujours prêcher dehors l'Église et comme en cette occasion qu'ils iroient tous l'écouter et l'entendre avec assiduité.

Dans d'autres temps semblable curiosité eût été tenue, des deux côtés, pour entachée de trahison. Notons d'ailleurs que la *Chronologiette* ne signale pas à Aubais de la part du clergé de ces prédications polémiques en place publique contre les hérétiques comme l'on en entendait, par exemple, à Aigues-Vives.

Ces bons rapports entre catholiques et protestants

il enregistrait comme « baptême administré par un ministre à une femme camisarde » les formules suivantes, qui ont trait aux cérémonies des Multipliants :

« Ce 7<sup>e</sup> janvier de l'an de Christ, j'ay reçu le billet avec celuy d'amour que j'ay reçu avec l'Eau de Vie, n<sup>o</sup> 189, que je dois garder comme la prunelle de mes yeux sy je veux entrer dans la maison d'oraison, Temple de Salomon, où habite l'Arche Mystique. Bienheureux sont ceux qui reçoivent cecy. Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il. Jacob et Jean.

\* « Ce 7<sup>e</sup> janvier, l'an de J. C. N<sup>o</sup> 178. Susanne Fontanille a été présentée par Solfa et Marie au pied de la Montagne de l'Éternel pour recevoir de Jean sacrificateur, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit le baptême de repentance avec le nom de Oliva. Limate le glan gerno mis vinatissa. Jacob et Jean. » Il est vrai que Prion a fort bien pu entendre un ministre assez « philosophe » pour citer *Télémaque* au cours d'un prêche et que des prédicants et des « inspirés » camisards donnèrent, avec des catholiques, dans les rêveries des Multipliants. Sur ces derniers voir A. Germain, *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants*, dans les *Mém. Ac. de Montpellier*, t. II, p. 401.



avaient comme résultats d'assez fréquents mariages mixtes. Mais voici la preuve qu'il n'entraîne ni dilettantisme ni latitudinarisme dans l'intérêt porté par nos villageois aux choses religieuses : ces mariages mixtes ne produisaient pas l'indifférence, comme souvent de nos jours, mais des conversions sincères.

Il est vrai que Prion semble douter de celle de la troisième femme du consul Pourreau. Elle était, paraît-il, « protestante et des plus afferemies dans sa créance. L'époux, lorsqu'il la fit demander, lui fit dire qu'il l'épouserait si elle voulait se faire catholique. Sur le champ elle abjura sa religion et entra dans le même temps dans le giron de l'Église. Son abdication solennellement faite, alla de suite faire une confession générale. Elle fit de suite les vœux : 1<sup>o</sup> d'obéir à son mari, le faire rajeunir du côté des liens du mariage, s'il lui était possible » (il n'était âgé « que de 78 ans »). De même, Mme Batifort, qui « avait jusqu'à l'âge de la nubilité professé la créance protestante », la quitta en se mariant avec le juge et « Mr le curé d'Aubais, tout rempli d'une sainte onction, crie tout haut que c'est à présent la fille aînée de la maison du Seigneur ». Changement d'autant plus notable que la mère de la mariée, Mme Baux, s'était réfugiée à Genève avec une autre fille, peu de temps après le mariage, pour y pratiquer en paix son culte (1). Mais l'on a vu, par contre, la solidité de la conversion au protestantisme de la catholique Jeanne Begon, mariée à Guillaume Maurel. Or, — preuve frappante non seulement de la grande vitalité, mais aussi de l'esprit de conquête de la communauté protestante d'Aubais, — il paraît que la plupart des mariages mixtes tournaient à son profit et que le clergé les redoutait à ce titre. Voici ce qu'en dit Prion :

Je croirois manquer à mes amis si je ne rapportois pas en cet article un mémoire qui m'a été donné par trois sages ecclé-

(1) Nous avons déjà cité un fragment d'une lettre qu'elle écrivit de Suisse à sa belle-fille.

siastiques [vraisemblablement le curé, le vicaire et le chapelain], lesquels par modestie ont voulu absolument que leur nom ne fut point connu. Ce mémoire est de teneur qu'on doit, à ce qu'il rapporte, observer que toutes les femmes catholiques qui épousent des maris de la R. P. R., quelques jours après la bénédiction nuptiale, apostasient pour suivre parfaitement pas à pas la créance de leurs époux. Les maris catholiques font au contraire. Ils partagent la religion avec leurs épouses, en ce que les garçons y suivent la créance de leur père comme catholique et les filles de leur mère comme huguenote (p. 86).

C'était là d'ailleurs un fait général dans toute la région et un curé de Nîmes, M. Pen, écrivait en 1741, en appuyant ses plaintes de listes en effet fort impressionnantes (1) :

Plusieurs qui se marient avec des protestants, trouvent dans leur mariage la perte de leur foi. Rien que de plus ordinaire que de voir une fille catholique renoncer à sa religion pour complaire à son mari, et souvent les maris renoncent à leur foi pour complaire à leur femme... Si l'on ne fait quelque exemple, l'apostasie est comme un torrent qui entraîne dans l'hérésie grand nombre d'anciens catholiques.

Le protestantisme en voie d'accroissement malgré la persécution, voilà donc ce que notre village nous montre aussi bien que la grande ville voisine. Mais aussi la persécution désavouée par la population catholique. On a déjà cité la phrase de Prion sur l'arrestation, pour crime d'assemblée, de MM. Rey et Verne, de Nîmes : « Cette fâcheuse nouvelle jeta le peuple de l'une et l'autre croyance dans une grande consternation. » Et, malgré ses partis-pris il en vient lui-même à écrire à propos des gens du Caila décrétés de prise de corps pour un crime semblable : « Mes souhaits seraient par une réminiscence l'obtien de leur pardon. »

(1) D<sup>r</sup> Doumergue, *Nos garrigues et les assemblées du Désert*, p. 171.

## ÉPILOGUE

... l'année 1741, le 15 mai, le général de la garnison de ...  
... l'année 1742, le 15 mai, le général de la garnison de ...  
... l'année 1743, le 15 mai, le général de la garnison de ...

C'est la dernière fois que le général de la garnison de ...  
... l'année 1744, le 15 mai, le général de la garnison de ...

ANNEXES

Phonème qui se marie avec les phonèmes suivants dans ...  
... l'année 1745, le 15 mai, le général de la garnison de ...

La phonétique ou voie d'articulation est la ...  
... l'année 1746, le 15 mai, le général de la garnison de ...

... l'année 1747, le 15 mai, le général de la garnison de ...  
... l'année 1748, le 15 mai, le général de la garnison de ...

... l'année 1749, le 15 mai, le général de la garnison de ...  
... l'année 1750, le 15 mai, le général de la garnison de ...

## CHAPITRE PREMIER

### LES DERNIÈRES ANNÉES DU MARQUIS D'AUBAIS

- I. TESTAMENT ET MORT DE PRION. — II. CHANGEMENTS DANS AUBAIS ET DANS LA FAMILLE DU MARQUIS. — III. M. D'AUBAIS A PARIS. — IV. LES PETITS PROFITS DU SECRÉTAIRE DE M. D'AUBAIS. — V. M. D'AUBAIS PERD SA BELLE-FILLE ET SE FIANCE. — VI. M. D'AUBAIS MANQUE MOURIR ET SE FIANCE ENCORE TROIS FOIS. — VII. LE PETIT-FILS DE M. D'AUBAIS MINISTRE DE LA GUERRE. PERDREAUX, TRUFFES ET CARPES D'AUBAIS. — VIII. DERNIER SÉJOUR A PARIS. — IX. MORT DE M. D'AUBAIS.

#### I. *Testament et mort de Prion*

Prion mourut le 5 septembre 1759 (1). Le 19 août précédent, il avait dicté son testament à M. Chrétien, le notaire. Il y instituait comme légataires universels ses parents les plus proches, des neveux du Rouergue, un maître cordonnier, la femme d'un maître maréchal. Mais l'église d'Aubais devait avoir son corps, et il lui laissait 60 livres pour l'ensevelissement, neuvaine, bout de l'an et trente messes de requiem, plus 6 livres pour le luminaire, et 6 pour l'ermite de Saint-Nazaire. Les pauvres d'Aubais avaient 50 livres ; ceux de Junas, 25. Ses amis et ceux qui l'avaient soigné, Pierre Niel (le notaire de Sommières), Étienne Niel (le

(1) Ses mémoires, qu'il dut continuer jusqu'à ses derniers jours, puisque l'ultime mention du manuscrit, mutilé, est du 14 juillet 1759, ne nous disent rien de sa santé, sinon, en 1745, qu'il avait souffert d'une douleur au genou et, en 1754, qu'il avait eu « trois attaques de suffocation jointes à une violente indigestion » et à « une grande sueur froide qui coula si fort qu'il en eut les souliers remplis d'eau ».

greffier consulaire d'Aubais), Lange le chirurgien, André Dagnac, Vignone et Pascal, le valet de chambre de la marquise, se partageaient 200 livres à peu près. Mais Prion se donnait de plus le plaisir un peu amer de faire le grand seigneur avec M. d'Aubais, qui lui devait une petite fortune, 600 livres : « Plus je donne et lègue à Monsieur le Marquis d'Aubais la somme de quatre cents livres à se retenir après mon décès sur son dit billet... » Tout le long de sa vie, il avait probablement attendu la réalisation des promesses dont Charles de Baschi était fort prodigue ; ses Mémoires eux-mêmes s'étaient tus sur ces déceptions et sur l'indifférence cordiale du maître. Quelle revanche que de lui faire, lui, un don, comme aux pauvres d'Aubais ou de Junas, comme aux domestiques du château, et que ce don fût une remise de dette !

Ce testament où l'humour un peu âpre d'une telle clause se joignait à l'affection touchante que le vieil homme portait aux amis qui lui avaient tenu lieu de famille termine dignement la *Chronologiette*. Mais l'on peut dire aussi qu'il met fin pour nous à une période de l'histoire d'Aubais.

## II. *Changements* *dans Aubais et dans la famille du Marquis*

Lorsqu'un nouveau groupe de documents, — les lettres du marquis et d'un de ses secrétaires, — nous permet d'en ouvrir une autre, près de dix ans après, en 1766, ce sont d'autres personnages qu'il met en lumière. L'Aubais que Prion avait décrit a déjà changé.

Le personnage qui y tenait le premier plan après le seigneur, M. Batifort, y est rentré dans l'ombre. Privé de la judicature en 1762, il n'était plus qu'un bachelier ès lois de village, à qui ses anciens administrés devaient faire sentir sa déchéance. A sa place on trouve désormais M<sup>e</sup> Antoine Chrétien, qui, cumulant les fonctions de juge, de notaire et

d'homme d'affaires du marquis, prend d'autant plus d'importance que le château est souvent vide.

Le marquis du Caila était mort le 28 février 1758 et M. d'Aubais en avait été « si fort accablé qu'il ne s'est presque occupé que de sa douleur jusqu'ici », écrivait Ménard, plusieurs semaines après (1). La marquise d'Aubais avait disparu le 16 décembre 1765. Charles de Baschi n'avait plus personne auprès de lui, le seul survivant de ses enfants, la comtesse d'Urre, vivant à Mormoiron dans le Comtat-Venaissin et les trois filles de son fils faisant leur instruction dans des couvents. On comprend qu'il eût besoin d'échapper à la solitude de sa demeure dépeuplée. Il est vrai qu'en 1766, il avait 80 ans, mais, hormis quelques « coliques venteuses », il se portait bien et savait apprécier, comme en ses jeunes années, un perdreau congrûment accompagné de truffes et une dissertation érudite lardée, ainsi qu'il sied, de références. Ses régisseurs, M. Mazauric au Caila, M. Chrétien à Aubais, étaient actifs et entendus. Sa bru s'occuperait d'autant plus attentivement de ses biens que l'intérêt des trois couventines l'y poussait. Or on lui promettait à Paris la réunion immédiate du Grand Conseil devant lequel était en instance son procès avec les Fimarcon, héritiers de sa sœur. Après avoir attendu l'issue de cette affaire pendant la plus grande partie de sa vie, il devait être présent pour solliciter les juges. Aussi, à la fin du mois de janvier 1766, quelques semaines après la mort de sa femme, annonçait-il à son ami Dom Bourotte, de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, son départ pour les derniers jours d'avril ou le début de mai. « Je vous porterai, lui écrivait-il, tout ce que j'ai ramassé sur les barons du Languedoc et quelques notes sur l'*Histoire* de Dom Vaissète. Nous verrons ensemble s'il n'y a pas moyen d'ajouter quelque chose à ce que je vous apporterai. Je porterai en même temps plusieurs recherches que j'ai faites sur l'Hégire

(1) Lettre du 13 avril 1758, à Séguier (Bibl. de Nîmes, ms. 415).

de Mahomet, et si ces recherches font plaisir aux auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, je leur communiquerai volontiers aussi bien quelques articles que je crois qu'ils doivent y ajouter. »

### III. M. d'Aubais rentre à Paris

Cependant un péage à faire confirmer, des indemnités à réclamer à la province, des délais à obtenir de créanciers, des différends à régler le retardèrent, de renvoi en renvoi, jusqu'en plein été. Peut-être aurait-il remis son voyage à l'année suivante si son commensal Ménard ne l'avait « extrêmement pressé ». Et comment résister à Ménard, le compagnon de sa vie, à Ménard qui avait collaboré à ses *Pièces Fugitives* (1), à *l'Histoire de Nîmes* de qui il avait fourni les meilleurs documents et les notes les plus substantielles ? Il partit donc le 15 août 1766 en amenant, outre Ménard, son intendant Bouchet et le gendre de celui-ci, son secrétaire le Montpelliérain Domergue, son laquais Combe et un autre de ses domestiques, Louis.

Vingt jours de voyage le conduisent, le 3 septembre, à Paris sans autre incident que la mort d'un cheval poussif après Lyon. On cherche un gîte, mais c'est la rentrée, et l'on fait trois logements en trois jours. Le 6 enfin, on se fixe « par entrepôt » à l'hôtel d'Embourg, rue Jacob, faubourg Saint-Germain (le marquis devait apprécier tout particulièrement cette rue, car quelques années auparavant

(1) La plupart des auteurs qui ont eu l'occasion de s'occuper de cet ouvrage insistent sur la part qu'y eut Ménard, et le biographe de ce dernier, Germain (*Léon Ménard*, Montpellier, 1857), la dit prépondérante. La présence du portrait de Charles de Baschi en tête du premier volume est pourtant une indication à laquelle on peut se fier, le marquis d'Aubais n'ayant pas été homme à s'attribuer le travail des autres. Une lettre de Ménard à leur ami commun Séguier, du 12 décembre 1759 (Bibl. de Nîmes, ms. 415), tranche le problème. Parlant de M. d'Aubais, qui venait de publier l'ouvrage en question, Ménard écrit en effet : « Son libraire enverra plusieurs exemplaires de ses *Pièces fugitives* au premier jour. Vous avez pu voir dans les journaux qu'on a fait une mention avantageuse de son travail. » S'il y avait eu une part importante, nul doute qu'il n'y eût fait allusion dans cette lettre intime.



il y logeait aussi, à l'hôtel d'Allemagne). Là, Domergue, le secrétaire, tombe malade, « d'une fluxion à l'œil gauche qui lui tire toute la tête ». Quinze jours de lit, « trois saignées, autant de médecines, une douzaine de lavements et autres rafraichissements » le remettent sur pied, mais non sans lui avoir laissé le loisir de regretter à son aise le bon temps d'Aubais et tout spécialement, écrit-il, à M. Chrétien, « nos petites chasses qui nous procuraient de temps en temps de bons morceaux ». Pour M. d'Aubais, depuis qu'il est à Paris, « il se sent plus vigoureux ». « Il se plait ici et il pourrait bien y passer le reste de ses jours. » De fait, un hôtel particulier se trouvant libre, rue de l'Université, en face de l'hôtel d'Aligre, M. d'Aubais le loue pour deux ans. « Et il fait de nouveaux projets pour exécuter après ces deux ans », ajoute notre secrétaire, qui, lui, n'est pas décidé à y rester autant, mais est retenu par les « bonnes promesses » qu'on lui « réitère souvent ».

A Aubais, le départ du maître a porté immédiatement ses premiers fruits. « Les domestiques se croient tout permis », écrit Mme du Caila à l'homme d'affaires de son beau-père. Elle a recommandé à Dagnac, le garde forestier, « de veiller au bois pour empêcher qu'on ne les dégrade, mais il paraît que ce que je dis ne fait pas plus d'effet sur lui que sur les autres ». (Il est vrai qu'elle-même intervient en faveur des maraudeurs trouvés dans les bois lorsqu'ils lui sont recommandés par son amie Mme de Galières.) M. Chrétien se prend de rivalité avec le bibliothécaire du château, l'abbé Combe, qui se considère comme le véritable représentant du marquis. Domergue le flatte en disant grand mal de l'ecclésiastique : « J'ai toujours cru cet abbé un bien mauvais caractère, lui qui se pique d'une grande vertu, ce qui ne s'accorde guère avec sa conduite. Cependant sa dignité de prêtre exige de lui la charité, l'humilité et même la souffrance, et non pas soutenir une guerre intestine. Surtout lorsque ça ne touche pas l'honneur et la probité et que ce n'est que de bagatelles, il doit céder.

N'ayant aucune de ces qualités, il n'est point homme de vertu, parce qu'il est vicieux. Le vice est opposé à la vertu ; ainsi sa vertu est fondée sur des vices. » Mais l'abbé a auprès de M. d'Aubais une position très forte, le laquais que celui-ci a amené à Paris étant son frère. Aussi, lorsque M. Chrétien se plaint de s'être vu refuser par l'abbé l'entrée de la bibliothèque, lui fait-on répondre seulement que quand il l'aurait, d'autres la voudraient aussi.

Autre histoire. « Combe le laquais vint me prier, il y a quelques jours, de demander à M. d'Aubais une permission pour son frère pour faire du bois au devois. Je l'ai renvoyé plusieurs fois. Voyant cela, il s'adressa à Mr Ménard, qui l'a demandée et obtenue : comme il lui fait sa chambre et ses commissions, il n'a pas pu faire autrement. Voici ce que contient cette permission : « Je permets à Mr Combe, mon « chapelain, de faire du bois dans mon devois d'Aubais, « seulement pour lui. A Paris, etc. » En la remettant Mr d'Aubais recommanda qu'on ne publiât pas cette permission et de n'en parler qu'en cas de besoin. En tout cas il aurait grand tort de faire valoir cette permission qui ne lui donne aucun relief ; au contraire, ça prouve son peu de pouvoir d'être obligé de demander une si légère permission pour une chose qui lui est absolument nécessaire et qu'on est obligé de lui accorder. » D'accord, mais l'abbé prenait du bois pour le faire porter chez sa belle-sœur.

Enfin, c'est la femme de Louis qui prétend enlever le fumier qui est devant l'écurie du château, bien qu'il ne lui appartienne pas. M. Chrétien l'en empêche : elle écrit à son mari, qui en obtient l'autorisation du marquis.

Le régisseur n'a, lui, que des conseils, des compliments, des ordres à exécuter pour le marquis et des commissions pour le secrétaire.

Mon cher ami, lui écrit Domergue, comptant sur vos bontés, je prends la liberté de vous demander une grâce. Je voudrais obliger une personne comme il faut qui m'intéresse beaucoup, à laquelle je voudrais faire un présent de quelques denrées de

chez nous qui lui feront plaisir, et il n'y a que vous qui puissiez me rendre ce service. Quoi qu'il m'en coûte, je voudrais me satisfaire. Voici ce dont il s'agit : 30 livres ou environ de belles olives (*amellau*) confites au savon et une quinzaine de livres de pois chiches, ou environ, qui soient bons comme ceux de votre cousin Manse. Si au cas çà peut se faire, voici l'expédient à prendre pour me les faire parvenir le plus tôt possible. Vous pourriez faire faire une petite barrique ou espèce de tonneau à Bertrand, tonnelier d'Aubais, pour renfermer les olives, et pour les pois faire un paquet à part d'une grosse toile ou bien une petite caisse. Cela prêt, vous aurez la bonté de le faire passer à Montpellier à l'adresse de ma belle-mère qui sera avertie pour mettre le tout à la messagerie.

M. Chrétien s'exécute. Il en est remercié par un silence de six mois, après quoi Domergue lui explique bonnement :

C'est bien malgré moi et avec beaucoup de regrets que j'ai suspendu notre commerce de lettres. Je suis dans une place où il faut être circonspect et je ne suis pas maître de mes volontés personnelles. Il faut que je sois fondé sur des bonnes espérances pour me gêner jusqu'à ce point. Néanmoins le devoir de l'amitié doit l'emporter sur le devoir d'intérêt. Votre rivalité avec l'abbé Combe n'a pas peu contribué à mon silence. Il écrivait et faisait écrire, mais il n'en est pas plus avancé. Certaines personnes me prièrent il y a quelques mois de suspendre notre commerce, auxquelles je ne pouvais pas refuser.

« Les espèces sont plus rares ici qu'à Aubais et tout est fort cher. » Le secrétaire n'est pas le seul à s'en apercevoir. Les mois passent sans que le Grand Conseil soit réuni, et le marquis calcule qu'il lui en coûte plus de 5.000 livres par an. Il mène assez grand train, ayant au moins un intendant, un cocher, un laquais, un valet, un secrétaire et deux copistes pour ses travaux d'érudition. Il achète beaucoup de volumes et de manuscrits et consacre sans doute de fortes sommes aux démarches occasionnées par son procès. Ses fermiers, dont il use comme de banquiers, passant des traites sur leurs versements futurs, profitent de ces errements et sont inexacts à payer leurs termes.

La nécessité réduit l'excellent homme à ordonner contre eux des mesures de rigueur, tout en les plaignant, en protestant que c'est bien leur faute et presque en s'excusant.

Sans doute est-il à Paris sous l'influence de ses enfants Monteynard ou d'Urre, car, en Languedoc, sa belle-fille Mme du Caila proteste contre les mesures qu'on lui fait prendre aussi bien que contre sa prodigalité naturelle. Me Chrétien est, à Aubais, l'allié de la dame. Elle l'assure de la confiance qu'il lui inspire, mais ajoute aussitôt : « Il est à propos, je crois, de la laisser ignorer à tout le monde pour ne pas donner de la méfiance à Mr d'Aubais et à ses enfants. » Et elle continue par un vrai réquisitoire : « Je vois par la lettre qu'il vous a écrit dont vous me faites part qu'il ne cherche qu'à tirer de l'argent et à manger les revenus annuels, s'embarrassant fort peu qui paiera après lui. Mais je doute que ses fermiers veuillent lui avancer les paiements. Il en use trop à la rigueur avec eux lorsque leurs quartiers tombent pour payer avant les termes échus, en quoi je trouve qu'ils n'ont point tort. » M. d'Aubais avait eu l'idée de vendre certain bois du Caila pour faire de l'argent. Mme du Caila y trouve occasion pour récriminer contre ses beau-frères et rivaux : « Il y a, ce me semble, moyen de l'en dissuader en lui représentant que la vente qu'il en fit il y a peu d'années sur le conseil de Mr d'Urre les a presque tous détruits. » Elle concluait : « Il faut tâcher de gagner du temps avec lui et l'amener de façon qu'il ne mette pas entièrement le désordre dans ses affaires, qui se trouveraient ensuite dans un état à ne pouvoir pas être réparées. Il est singulier qu'avec trente mille francs de revenu dont il jouit, il n'en ait pas assez pour vivre et qu'il cherche toujours des expédients pour manger et satisfaire son goût pour la dépense sans s'embarrasser des personnes de qui il retient le bien aussi injustement. » Après de telles confidences Mme du Caila pouvait bien recommander : « Brûlez ma lettre ; j'en fais de même des vôtres. »

M. d'Aubais n'ignorait point tout de ces récriminations. « Ceux qui blâment les rigueurs dont vous usez envers mes fermiers, écrit-il à M. Chrétien, ne s'embarrassent guère si j'ai de l'argent ou non. Les peines que mes fermiers souffrent les touchent beaucoup plus. » Or il a besoin d'argent pour attendre la réunion du Grand Conseil qui aura lieu à la saint-Martin. La saint-Martin se passe, le Grand Conseil ne se réunit pas ; les fermiers ne versent pas leurs redevances à M. Fournier, à Nîmes ; M. Fournier, malgré la bienveillance, entretenue par des cadeaux réitérés de perdreaux et de truffes, dont il fait preuve, n'a rien à envoyer à MM. Lullin, banquiers à Paris, et MM. Lullin, chez qui le marquis a un compte important, menacent de cesser leurs avances.

Sur ces entrefaites, en juin ou juillet, Léon Ménard tombe malade. (Il s'était marié deux ans auparavant, ayant largement dépassé la soixantaine. Or, assure son biographe, « le mariage est presque toujours perfide aux vieillards et Ménard, avec sa jeune épouse, ne tarda pas à en faire particulièrement l'expérience »). Il s'alite le 26 septembre et meurt le 1<sup>er</sup> octobre 1767. M. d'Aubais en apprend la nouvelle à son correspondant d'un mot un peu égoïste de vieillard : « Le pauvre M. Ménard, qui me tenoit compagnie, est mort. » Lui-même est d'ailleurs loin de se bien porter. A l'automne, il a été pris de coliques violentes auxquelles, l'hiver venu, se joint la grippe. Il a encore bon appétit, au rapport de ses petites-filles, mais, dit Domergue, « il s'est assujetti aux remèdes, aussi il dépérit tous les jours ». Il se promet de ne plus passer la mauvaise saison à Paris, où elle est trop rigoureuse ; il veut partir le plus tôt qu'il le pourra ; il fait pitié à son secrétaire qui souhaite — et serait « glorieux » — de le ramener sain et sauf. Le bruit de sa mort court dans le Midi.

Au début de l'année 1768, le Grand Conseil se réunit enfin et commence à s'occuper de la succession Fimarcon. Encore quelque argent et l'on arrivera au bout, et l'on pourra retourner à Aubais, si ses forces ne trahissent pas le

marquis, dont la convalescence est lente et coupée de rechutes. Espérons qu'il allait assez bien, à Pâques, pour entendre l'un des membres de l'Académie des Inscriptions, faisant l'éloge de Ménard dans l'assemblée publique de cette compagnie, vanter « M. le marquis d'Aubais, dont la bibliothèque est un riche dépôt de documents de notre histoire, comme il est lui-même un trésor de connaissances et de l'érudition la plus exacte ». Son secrétaire guette tous les indices du départ qui suivra immédiatement la décision du Grand Conseil. Bientôt l'on s'occupera des caisses pour expédier les livres à l'avance. Le 27 août — tout arrive — la sentence est rendue : elle porte sur la partie essentielle du procès et est favorable. On va partir, et Domergue écrit triomphalement : « Cette fois, c'est tout de bon. » Le bail de l'hôtel de la rue de l'Université finit au mois d'octobre. En route !

#### IV. *Les petits profits du secrétaire de M. d'Aubais*

On n'alla pas très loin : plus précisément rue du Jardinnet. Le marquis y loue une maison, s'y installe et envoie à sa place dans le Midi, pour faire faire à son château les réparations nécessaires et chercher des papiers, son commensal M. Lecointe. L'infortuné Domergue ne décolère pas. « Imaginés vous, écrit-il, qu'il y a dix-huit mois que je fis mes emplettes destinées à distribuer dans le pays, parce que depuis ce temps là M. d'Aubais nous fait espérer d'un mois à l'autre de s'en retourner. Aujourd'hui je n'y compte plus tant. Il n'y a rien à compter sur ce qu'il dit. C'est un homme d'une inconséquence étonnante. » Il désespère même tout à fait : « M. d'Aubais ne retournera plus en Languedoc et est décidé à rester ici. Il se plaît fort dans sa nouvelle maison. D'ailleurs il est à Paris par goût et se déplaît en Languedoc. »

Ne plaignons pas trop le sort de Domergue. S'il en est réduit un jour par ennui et nostalgie d'un ciel moins gris à noter la course du soleil sur les murs qu'il voit de sa

fenêtre (1), il ne reste pas toujours dans sa chambrette. Il a à Paris quelques amis, tel cet ancien secrétaire du marquis que nous présente une de ses lettres :

J'ay oublié souvent de vous parler de M. Boulet, qui ne travaille plus pour M. d'Aubais, parce qu'il peut s'en passer. Heureux qui peut s'en passer ! Il y a environ cinq mois qu'il est marié, et bien. Il a épousé une veuve jolie et fort riche et peut vivre bourgeois fort honnetement. Nous avons toujours été forts amys ensemble et encore plus depuis son mariage. Je mange chez lui deux ou trois fois la semaine. J'ay assisté à toutes les cérémonies de son mariage et même il m'avoit fait faire la connoissance de sa femme, il y a plus d'un ans. Cette femme a beaucoup de bontés pour moy. Comme il y avoit eu un peu d'avance, elle vient d'accoucher d'une belle fille, de laquelle j'ay eu l'honneur d'être parrain, avec la sœur de l'accouchée. J'ay été préféré sur un grand nombre de parens de part et d'autre, ce qui me flatte beaucoup.

Sans doute notre homme songe-t-il à imiter son ami, car nous le voyons un jour demander à M. Chrétien l'envoi d'un pot de raisiné « pour faire présent à une personne sur laquelle j'ai des vues et que je serais charmé d'obliger ». Le notaire envoie le pot et y ajoute un petit panier de raisins secs. En retour, il demande au Parisien de lui procurer un bon chapeau, — qu'il ne recevra que cinq mois plus tard (2).

(1) Le manuscrit 282 de la Bibliothèque de Nîmes, recueil, malheureusement mutilé, de notes autographes du marquis d'Aubais, nous a conservé ces lignes de Domergue : « Vendredi, 4 novembre 1768, à 10 h. du matin, le soleil éclairait la remise où est le cadran, le haut de la muraille du jardin qui sépare les écuries, toute la maison bâtie en briques rouge et blanche qui est dans le fond du cul-de-sac de la cour de Rouen et en face de la fenêtre de la chambre. Il éclairait les deux maisons qui sont en face de l'hôtel de Jours. La première fenêtre de la seconde maison jusqu'à la seconde fenêtre était cachée par l'ombre d'une tour de l'hôtel de Jours jusques au cordon du second étage. A 11 heures, le soleil éclairait l'angle du jardin qui est sous la lanterne entre le jardin qui est sous la lanterne entre le jardin et celui de l'hôtel de..., rue S. Jean des Arts. L'ombre faite par la tour de l'hôtel de Jours cachait trois fenêtres de la maison qui lui est opposée et qui est entre le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> arbre du jardin. »

(2) L'histoire de ce chapeau vaut d'être contée. On devait avoir un bon castor pour 18 livres (près de 300 francs de notre monnaie !) Mais il est difficile

Aux petits profits qu'il peut retirer de ces commissions, Domergue joint les avantages plus considérables que lui valent sa présence à Paris auprès des administrations publiques, ses connaissances et son crédit de secrétaire d'un grand seigneur. En un temps où tout se fait par recommandation, il ne peut manquer de clients en Languedoc. Nous en connaissons un. C'est M<sup>e</sup> Chrétien lui-même.

La gestion des intérêts de M. d'Aubais continuait à donner à notre notaire soucis et déboires. Il avait bien prié Domergue de présenter ses revendications au marquis, mais l'autre était trop prudent pour se charger de telles commis-

de commander un chapeau à distance. « Quand j'ai été chez mon chapelier, pour choisir le chapeau, écrit Domergue, je ne me suis plus souvenu s'il vous le falloit plus grand ou plus petit qu'à moy. Dans cette incertitude, le chapelier m'a conseillé d'écrire pour demander la mesure. Il faudra mesurer avec un fil autour de la forme extérieure du chapeau qui vous ira le mieux, comme on place un bourdaloue, et que les deux bouts soient justes, au moyen de quoi je ne pourrois pas me tromper. » Un mois plus tard, il écrit : « J'ai remis la mesure de votre chapeau à mon chapelier pour vous en faire choisir un bon. Quand il se présentera une occasion, j'en profiterai pour vous le faire tenir, ainsi que les bas que vous me demandés et M. Bouchet. » Notre provincial attendit cinq mois son chapeau ; ce n'est que le 7 septembre que son correspondant lui en annonce l'envoi. « Plusieurs personnes qui sont parties pour le païs, lui dit-il, me fesoient espérer de s'en charger et au moment de leur départ ils ne pouvoient plus, disant que le paquet étoit trop gros. Cela m'a tenu dans l'incertitude plus de deux mois. » En fin de compte le chapeau partira par la malle du sieur Poussel, marchand commissionnaire de Montpellier et arrivera sans doute vers la fin du mois de septembre. Il coûtait 18 livres, l'étui en bois 1 livre 4 sols et les 4 paires de bas 3 livres 5 sols la paire. Plus tard ce sont des aiguilles et des bords de chemise que Domergue envoie à Aubais. Il s'occupe même (est-ce d'une manière désintéressée ?) de procurer à son ami « une assés bonne montre d'or pour sept louis. Il n'est question que d'une comodité, et sûre. Ainsi vous n'aurez qu'à me l'écrire, et même deux parcequ'il vous en faut une à vous et une à Mlle votre fille ». Après la montre, le cordon : « Je l'ay pris comme le mien. Je souhaite qu'il soit de votre goût. J'y ay joint six rubans différens et du dernier goût pour Mademoiselle Chrestienne et aussi trois pelotes à la nouvelle mode avec un petit sac à ouvrage pour chacune de vos demoiselles. Il y a à ces pelotes pour mettre les épingles, et en dedans un soufflet pour mettre les éguilles. A l'égard du ruban, je serois fort aise que chacune de vos demoiselles en eût un peu. Mademoiselle Chrestienne est assez raisonnable pour en faire part à ses sœurs, après qu'elle aura fait son choix. Recevez ces petits articles d'aussi bon cœur que je vous les présente. » Voici enfin un paquet « contenant deux bons rasoirs (3 livres) trois cuirs (1 à 1 livre 4 sols, 2 à 12 sols), et deux cordons de montre, tous en or et à la dernière mode (11 livres). Le cuir, où il y a écrit la manière de s'en servir est le meilleur ».



sions : « Vous savez qu'il n'aime pas ces sortes de détails, se contente-t-il de répondre. Peut-être que toutes ces circonstances, quoique justes et raisonnables auraient pu le fâcher, parce qu'il n'est pas raisonnable lui-même. Vous le connaissez aussi bien que moi. Il suffit qu'on lui propose un arrangement, quoique juste, pour qu'il n'en fasse rien, surtout quand il est question d'intérêt. » M<sup>e</sup> Chrétien songeait même à abandonner sa gestion, ce qui lui valait une abondance de conseils : « Suivant moi, puisque vous avez tant fait, je continuerais par honneur (quand on a avalé la mer, on peut avaler l'étang), sans cependant que vos affaires propres y perdent. Ils doivent être faits avant tout ; vous ne devez faire ceux de Mr d'Aubais qu'à votre temps perdu. Je conviens que Mr d'Aubais est un homme extraordinaire, qu'on s'enfile avec lui par les promesses et souvent on en est dupe. A votre place j'hasarderais le paquet et irais jusqu'au bout. »

Du moins fallait-il que sa situation aidât M<sup>e</sup> Chrétien dans ses affaires de famille. Or il s'était mis en tête de faire créer dans un village voisin d'Aubais, St-Christol, un office de notaire pour un frère cadet. Mme du Caila lui avait tout de suite promis d'intervenir auprès de l'Intendant et de faire agir son père. Ne le fit-elle point ? Un an après, M<sup>e</sup> Chrétien s'adressait à Domergue. Celui-ci possédait dans ses connaissances parisiennes un homme bien précieux, le Montpelliérain Teulon. M. Teulon occupait dans quelque administration une place où il pouvait attirer sur ses clients reconnaissants des faveurs régulièrement interdites. Et Domergue de répondre, non sans faire valoir ses offices, par une lettre bien curieuse.

C'est une affaire qui peut réussir et ne pas réussir. Elle est susceptible de difficultés. Cela dépend d'un avis favorable de M. l'Intendant et de votre circonspection. Il s'agit premièrement que M. Teulon va présenter un mémoire à M. le Contrôleur général. Ce mémoire sera renvoyé à M. l'Intendant pour donner son avis. M. l'Intendant ne manquera pas de demander s'il y a

nécessité de créer un office de notaire à Saint-Christol et de demander l'avis de son subdélégué à Nismes, Lunel ou Sommières. Il est sûr que si on remplit ces formalités, l'affaire pourroit bien ne pas réussir parce que les notaires des environs, qui en seront instruits, formeront opposition et empêcheront par là le succès de cette affaire. Il faut donc éviter ces inconvénients et tâcher d'avoir une personne auprès de M. l'Intendant, comme Madame la Marquise du Caila, pour le prévenir de cette affaire, afin qu'il donne un avis favorable. Il faut aussi que la même personne prévienne M. Soifve, premier secrétaire de l'Intendance, à qui ces affaires sont adressées directement et que lui même expédie. Votre protecteur — ou protectrice — n'aura qu'à dire à ces deux messieurs qu'il est nécessaire qu'il y ait un notaire à Saint-Christol, comme étant fort éloigné des lieux où il y a des notaires, et qu'on protège M. votre frère. Par ce moyen, vous pourrez éviter que cette affaire fût renvoyée au subdélégué des environs. En tout cas il faudrait prévenir ce subdélégué de donner son avis favorable. Gardez vous même le silence et tâchez de faire prévenir l'intendant et surtout M. Soifve. Le mémoire sera présenté demain à M. le Contrôleur général et tout de suite il sera renvoyé à M. l'Intendant. M. Teulon m'a dit qu'il avoit été chargé d'une quantité de ces sortes d'affaires et que plus de dix n'avoient pas réussi sur la moindre plainte de la part des notaires des environs. Il m'a dit aussi que la liquidation de cet office iroit à 400 livres et les frais de provision à 200 livres. Comme il y a beaucoup de formalités à remplir icy, et pénibles, et qu'il faut donner à un commis de bureau secrètement, il est dans l'usage de demander au commencement de l'affaire trois louis, que l'affaire réussisse ou non. Il y a eu des personnes qui luy ont donné jusqu'à dix louis, mais, comme celà me regarde, il ne m'a demandé qu'un louis d'or, que j'ai promis de lui donner. Il m'a assuré que ce n'étoit pas pour lui et, si l'affaire réussit, vous lui ferés le présent que vous jujerés à propos. C'est bien la seule personne au fait de ces affaires, et pour être promptement expédié, parcequ'il est fort actif et que tous les commis sont de ses amis.

Trois mois après, Domergue annonce à son correspondant que l'affaire est enlevée. L'avis favorable de l'intendant est arrivé il y a quatre jours. L'office est taxé à 300 l. et les provisions le sont à 150. Il faut ajouter 50 livres pour M. Teulon. « Il m'a assuré qu'il n'y avoit sur les

50 livres qu'un louis d'or pour lui, avec quoi il est content. Comme les taxes de ces offices sont arbitraires, il en a tiré un meilleur profit qu'un autre auroit pu faire. Ne perdez pas un moment à faire compter cet argent pour avoir bientôt les provisions. » L'argent est envoyé, mais les provisions n'arrivent pas. La politique en est responsable, à en croire Domergue. « M. Teulon, écrit-il, m'a dit qu'on ne pourroit les avoir que dans 3 semaines au plus tard. Le changement qu'il y a eu dans le ministère, comme le contrôleur général et autres personnes, est cause de ce retardement. » C'est seulement deux mois plus tard qu'il peut écrire à son correspondant : « Enfin on vient de me remettre les provisions et je m'empresse de vous les faire passer. Je vous assure que si on m'adressoit de pareilles affaires, je ne les procurerais pas à M. Teulon. Quand on se fait riche on devient négligent et on oublie ses amis pauvres. » Encore ces provisions n'étaient-elles point dressées comme on le voulait, ce à quoi Teulon fait répondre qu'il en eût coûté six fois plus.

#### V. *M. d'Aubais perd sa belle-fille et se fiance*

Quoi qu'en dît Domergue, M. d'Aubais pensait à rentrer sur ses terres, mais l'affaire du procès, si bien engagée qu'elle fût, n'était pas terminée. Le retour ne pouvait avoir lieu qu'après la décision définitive, mais alors « il ne sera diféré que par le mauvais tems ». En attendant, de nouvelles démarches s'imposent, et de nouveaux frais d'autant plus forts que le prix de la vie augmente (« les vivres sont forts chers, écrit le secrétaire, le pain vaut ici 4 sols 6 deniers la livre et à proportion les autres denrées »). Pour subvenir à ces besoins, en dehors des habituels appels à son homme d'affaires, le marquis fait demander au fils de Léon Ménard les papiers de son père, afin de « tirer quelque parti de l'édition des œuvres de Fléchier actuellement suspendue, et qu'on ne sauroit faire reprendre au libraire qu'en lui

remettant les manuscrits de feu M. Ménard ». La lettre ajoute : « C'est le seul moyen que M. d'Aubais a de s'indemniser de plus de 10.000 livres que feu M. Ménard lui doit par de bons billets. »

Bientôt après, de nouvelles préoccupations surgissent, du fait de la mort de Mme du Caila, qui, malade à Montpellier depuis plusieurs mois, y meurt le 31 janvier 1769. « Je puis vous assurer, écrit Domergue à M. Chrétien, que M. d'Aubais a été moins sensible à cette perte que moi. » En Languedoc, tous ceux qui avaient pris parti pour la défunte contre ses beaux-frères Monteynard et d'Urres'inquiétaient, et le père de Mme du Caila se hâtait de confirmer le dévouement de M<sup>e</sup> Chrétien en l'assurant de sa faveur, et de lui demander de lui communiquer toutes les lettres de M. d'Aubais. « Cela devient nécessaire aujourd'hui. Je vous en garderai un inviolable secret. »

C'était méconnaître l'affection d'un grand-père. Le vieux marquis venait de s'occuper de faire avoir à l'une des demoiselles du Caila une place de chanoinesse du chapitre noble de Metz et ne se désintéressait nullement de son sort et de celui de ses sœurs. « La mort de Madame du Caila, écrivait-il à M. Chrétien, me laisse mes trois petites filles sur les bras, et les deux d'ici, outre le deuil, ne sont pas trop bien équipées. » Il commençait aussitôt à s'en occuper, calculait qu'en plus de l'héritage de leur mère, il devait leur revenir 3 à 400.000 livres sur la succession de leur grand-oncle le marquis d'Estrades. « Il faut que ce soit moi qui en qualité d'aïeul et de légitime administrateur de ces trois petites-filles agisse pour elles et veille à leurs intérêts. » Nouvelles dépenses, survenant à un moment où MM. Lullin menaçaient de fermer leur bourse, nouveaux soucis, car la succession était embrouillée ; mais le marquis en prenait fort naturellement son parti et s'inquiétait d'adoucir le sort des orphelines. Il avait pensé à les réunir toutes trois autour de lui ; en attendant, il écrivait à M<sup>e</sup> Chrétien : « Je voudrais bien que vous allassiez à Montpellier pour voir

Mlle du Caila, ma troisième petite fille que je crois être au Vignogoul. Si l'on pêchoit quelque jolie carpe dans le Vidourle, il faut la lui envoyer. »

Tant de préoccupations diverses, s'ajoutant à des travaux intellectuels et à une vie de relations assez remplie, n'épuisèrent pas M. d'Aubais. Au moment même où il pouvait songer à marier deux de ses petites-filles, ce jeune premier de 83 ans, point découragé par l'exemple de son ami Ménard, pensait à leur donner, par de justes noces, des oncles et des tantes.

Parlons un peu de ce vieillard unique, écrit, le 23 février, son secrétaire. M. d'Aubais se porte très bien à présent, mieux que jamais, ayant ses bons sens, bonne mémoire, bonne vue et faisant usage de tous ses membres avec la même facilité qu'il y a dix ans. Enfin, il n'a aucune incommodité de la vieillesse. Il est vrai que l'hiver dernier il a été bien malade et qu'on ne croyait jamais qu'il se remit au point qu'il est. Bien plus, dans le tems qu'il passe pour mort chez nous et perclus ou accablé d'infirmités, il pense à se marier ici, et il ne s'en est pas fallu de grand'chose que ça n'eût été. Un gentilhomme de sa connoissance qui venoit le voir souvent avoit négocié ce mariage, et c'étoit si bien ménagé qu'on ne l'a découvert qu'au moment qu'il alloit signer le contract. Heureusement que les parens et les amis l'ont sceu à propos pour le détourner d'une pareille folie, sans quoi c'étoit bien fait. La demoiselle est jeune et jolie, d'une médiocre condition et très peu riche. Il y a environ un mois qu'on a découvert cette plaisante aventure. Ainsi, vous voyez combien il est éloigné de mourir. Il prétendoit, quand on luy parloit de cette idée ridicule, que c'étoit pour avoir de postérité, et qu'il croyoit en avoir (1). Depuis quinze jours, on n'en parle plus et on regarde cela comme rompu.

Ses ambitions matrimoniales dissipées, M. d'Aubais retombait dans le terre à terre de ses embarras coutumiers. Le procès Fimarcon allait son train, et l'on pouvait escomp-

(1) Ce mot rappelle la raillerie que l'on trouve dans une lettre du fameux antiquaire avignonais Calvet, à propos du mariage tardif de Ménard : « Il a épousé une jeune et jolie demoiselle, qui lui assure une nombreuse postérité. »

ter pour bientôt son prochain règlement : 78.000 livres à recevoir le lendemain de la sentence. Mais, pour l'instant, il fallait encore de l'argent, et l'argent risquait de manquer totalement. Peut-être le marquis eût-il voulu en trouver dans l'administration des biens de ses petites-filles du Caila, bien qu'il assurât agir « avec le plus grand désintéressement, que l'on loue beaucoup ici ». En tous cas ses relations se refroidirent si bien avec elles qu'elles en vinrent à lui faire un procès, « événement presque inouï, confie-t-il à son correspondant, et qui, j'espère, ne finira pas à leur honneur et gloire ». Et le grand-père courroucé ajoutait, en manière de première punition : « Comme il ne faut pas fournir des agréments et de quoi faire bonne chère à des personnes qui nous font un procès, vous défendrés à mes chasseurs de ne plus porter ny gibier ny autre chose à Montpellier, et vous aurés la même attention pour la pêche. » A en croire Domergue, tout le tort eût été du côté du marquis, dont il apprécie sévèrement la conduite : « Il est fâcheux, dit-il, que cette famille soit en procès, et cela par l'opiniâtreté de M. d'Aubais. Il devrait se désister de tout, parce qu'il n'est pas en état de gérer les affaires de personne ; ce qui le prouve, c'est qu'il néglige les siennes propres. Il devrait chercher à vivre tranquille, s'en tenir à ses revenus et ne pas se mettre dans des embarras. » Fort heureusement l'affaire s'arrangea vite de la façon la plus heureuse. Des parents invitèrent M. d'Aubais à se rendre en Languedoc pour y terminer en personne son différend avec ses petites-filles. L'on avait travaillé, d'autre part, à marier l'une d'elles. Le fiancé et son père devaient arriver à Montpellier en même temps que le marquis, à qui l'on réservait l'honneur de présider à cette union. On était tellement sûr que le grand-père sourirait à ses enfants qu'un autre mariage « était sur le tapis pour Mademoiselle la seconde ». M<sup>e</sup> Chrétien aurait ainsi deux contrats à passer à la fois.

Le 6 octobre, à 3 heures et demie, une colonne, forte de sept à huit chevaux, quitta la rue du Jardinnet. Un ingénieur

géographe, chargé de dresser le plan du marquisat était parti en fourrier. Une arrière-garde convoierait, à petites journées, les bagages, lourds de « plus de 5.000 volumes et de beaucoup de manuscrits » nouvellement acquis. Le 10, on est à Pouilly, le 17 à Lyon ; on compte arriver le 24 ou le 25 à Aubais. « J'espère trouver surtout des perdreaux, puisqu'il y a trois ans que je n'en ai pas mangé, ceux d'ici n'approchant pas de ceux d'Aubais » écrit le marquis à M<sup>e</sup> Chrétien (sans préjudice de 5 à 600 livres d'avances sur les comptes des fermiers). Et Domergue : « Dites à Vignone de préparer sa batterie de cuisine et faire bon fricot. » Pour les perdreaux, il s'en charge : « Je vous prie de dire à Pierrot de me tenir prêt le fusil que je luy remis quand je partis d'Aubais. »

#### VI. *Monsieur d'Aubais manque mourir et se fiance encore trois fois*

Le séjour de M. d'Aubais en Languedoc dura huit mois environ, d'octobre 1769 à juin 1770. En décembre, il était à Montpellier occupé à obtenir des États de Languedoc, alors réunis, une décision favorable au sujet de l'aménagement du lit du Vidourle. Mais le pauvre homme, qui avait tellement soupiré pendant les hivers de Paris, — « le soleil qui me fait vivre pendant cette saison me manquant ici et ne pouvant l'espérer que dans mon manoir », comme il l'écrivait au début de l'année, — le pauvre homme tomba précisément malade à Aubais, et si malade que, le 28 février 1770, il dictait un codicille à son testament.

L'acte en est curieux, car il manifeste les hésitations que M. d'Aubais avait eues au point de vue religieux. La mort de sa femme et l'influence de ses beaux-enfants catholiques l'avaient ancré dans le conformisme, bien que sa porte fût toujours ouverte à Lecointe et qu'il eût admis parmi ses relations parisiennes l'autre grand défenseur des protes-

tants, le fils d'Antoine Court, Court de Gébelin (1). Aussi le préambule de ce codicille le montre-t-il déclarant « devant nous notaire et témoins que depuis que Dieu lui a fait la grâce de connaître la vérité de la religion C. A. R., il l'a professée le moins mal qu'il lui a été possible et qu'il a toujours été soumis à toutes les constitutions de nos Saints Pères les papes et qu'il veut mourir dans ces sentiments ». « Depuis que Dieu lui a fait la grâce de connaître la vérité de la religion C. A. R. », la formule est curieuse et conviendrait surtout à un converti. Il en est de même du codicille où, léguant 12.000 livres pour toutes restitutions éventuelles, M. d'Aubais doublait la somme de 2.400 livres qu'il avait affectée à des messes basses pour le repos de son âme. Faut-il croire que la vérité de la religion qu'il professait officiellement depuis sa naissance ne lui était apparue qu'après son premier testament ?

La maladie n'avait, semblait-il, point de prise sur cet extraordinaire constitution. Le 1<sup>er</sup> mai, M. d'Aubais, remis, procédait à l'affermage de ses biens d'Aubais. Le 2 juin, il passait un acte avec un voisin, M. de Boissezon, et la liste des témoins nous fait connaître qu'il avait engagé, à côté de Domergue, un nouveau secrétaire, Baude. Le 8, il remettait à M. Guignonnet qui l'avait soigné une traite de 150 livres sur ses fermiers du Caila, en acompte sur ce qu'il lui devait (2). Le 14, il quittait Aubais pour Paris.

Nous sommes arrivés ici le samedi 30, écrit Domergue à M. Chrétien, tous en bonne santé après 17 jours de marche. Il n'y a eu que M. d'Aubais qui a été un peu incommodé dans la route. A la première couchée, il eut la colique, et ça se dissipa en continuant sa route. Ensuite à Nevers, à quatre jours de marche, il fut encore incommodé pendant deux fois vingt quatre

(1) Cf. la correspondance de Gébelin, Bibl. de la Soc. de l'hist. du prot. fr., ms. 363, fol. 90, 364, fol. 17 : on y voit Lecoinge donner rendez-vous à Gébelin chez M. d'Aubais. C'est aussi chez ce dernier que le linguiste passionné qu'était Gébelin vit pour la première fois un texte romanche et, en une séance de travail, découvrit la clef de cette langue.

(2) Papiers Barral-Pattus.



heures avec la fièvre, et cela ne l'a pas empêché de continuer sa marche jusqu'ici, où il est arrivé en assez bonne santé. Nous sommes partis d'Aubais qu'il faisait bien chaud et cette chaleur a duré jusques au [Pont]-saint-Esprit, où nous avons commencé de sentir le froid et de plus en plus jusques ici, tellement que nous nous sommes chauffés pendant les cinq ou six derniers jours de notre route.

Aussitôt arrivé, chacun avait retrouvé la vie qu'il avait coutume de mener à Paris. Domergue banquetait en compagnie de Méridionaux.

Dimanche dernier, écrit-il, nous avons été invités, M. Baude et moy, d'aller à Meudon. C'est une campagne à deux lieues de Paris fort agréable où nous nous sommes trouvés à table douze enfants tous de Montpellier à manger des escargos, très bien accomodés par un de nous. Le mauvais tems a été cause que nous n'avons pas goûté tous les plaisirs de cette belle campagne et n'a pas permis de faire la partie au maille.

M. d'Aubais, lui, retrouva sans attendre à Paris, avec son procès et ses difficultés financières, ses idées de mariage et les poussa fort gaillardement.

Ha ! pour le coup, écrit Domergue le 18 octobre, voici une nouvelle qui vous surprendra beaucoup. M. d'Aubais redouble son ardeur, tellement que c'est tout de bon qu'il se marie, et c'est si vray qu'avant-hier il a été luy même demander la dispense des bans et qu'on publiera dimanche prochain, pour première, deuxième et dernière publication, et lundy il compte épouser, malgré les sages représentations de ses parents et de ses connoissances... La demoiselle est fille de M. de Surbec, maréchal de camp, et petite-fille d'un lieutenant-général originaire de Suisse. Elle est âgée de vingt à vingt-deux ans, et jolie, mais, quoique de condition, elle n'a rien. M. d'Aubais lui donne huit mille livres de rente. Cette affaire s'est faite si secrètement que les parents ne l'ont sceu que dimanche dernier, 14 du courant, à qui M. d'Aubais fut luy même leur communiquer un mariage qui étoit presque tout conclu alors. Je ne l'ai sceu moy même que ce jour-là par les parens, qui ont été très surpris, ainsi que moy, de cet événement. Je ne voudrais pas être à la place de

celuy qui luy fait faire cette mauvaise affaire, car les parens en sont justement indignés par le dérangement que cela va causer dans la famille. C'est bien différent du tems que nous avons vu M. d'Aubais dans un lit à ne pouvoir pas se remuer, et sa jambe en compote, criant : « Priez Dieu pour moy ! »

Un *post-scriptum* renverse malheureusement ce beau roman :

Comme ma lettre est faite depuis hier au soir, je viens d'apprendre dans le moment que j'allois la cacheter aujourd'huy que le mariage étoit tout bouleversé, et M. d'Aubais, vient de dire à une personne qui venait pour le féliciter : « Hier, j'étois un homme « marié ; aujourd'huy je ne le suis plus, mais je suis toujours « amoureux fou de cette demoiselle que j'ai vu plusieurs fois et « baisé la main. » Il s'avise bien tard de faire l'amoureux.

Moins de deux semaines après cette mésaventure, notre galant octogénaire avait entrepris une autre intrigue, à laquelle Domergue consacre sa lettre du 1<sup>er</sup> novembre : « M. le marquis d'Aubais parle toujours de mariage et veut se marier à toute force, quoique celuy avec Mademoiselle de Surbec soit rompu. Il y en a un autre sur le tapis : c'est Mademoiselle de Lévis, nièce du maréchal de Mirepoix, qui n'a que dix-huit ans. » Ce projet inquiétait fort la famille « car M. d'Aubais voudrait donner de grands avantages à une femme, jusqu'à dix mille livres de rente, ce qu'il ne peut pas faire et qui occasionneroit bien des procès ». Aussi « tous les parents se donnent assez de mouvement pour empêcher cette mauvaise affaire ». L'un des plus proches arriva à Paris le 16 novembre avec sa famille, et le 20 Domergue pouvait écrire : « Le mariage avec Mademoiselle de Surbec n'a pas eu lieu, non plus qu'avec deux autres demoiselles qu'il y a eu sur le tapis depuis cette dernière [Mlle de Lévis avait donc eu une concurrente]. Je crois que M. d'Aubais aura assez promené ses idées dans Paris sur des jeunes demoiselles, sans succès, pour ne plus parler de se marier, ou du moins, si ça luy

reprend, il se bercera de ces belles idées sans aucun effet. »  
 Quinze jours après tout était vraiment fini : « M. d'Aubais, qui rajeunit, ne parle plus de mariage. On luy a appris que Mademoiselle de Surbec se marioit avec un Monsieur de Béziers, de quoi il a été fort fâché, et dit d'un air de regret à toutes ses connoissances que sa défunte maîtresse se marie. Voilà tout ce qui lui en reste. »

Résigné à rester seul, le vieux marquis en revint à des passions plus compatibles avec son âge. Quelque fureur processive d'abord. Un de ses parents étant décédé, « depuis cette mort, M. d'Aubais ne cesse de parler de cent mille livres qu'il prétend qui luy reviennent sur les biens de son cousin. Les parents prétendent que non. On est après consulter des avocats à ce sujet ». En second lieu, la bonne chère : « Mon cher amy, écrit Domergue, comme j'ay annoncé à M. d'Aubais que vous vouliez lui envoyer des perdreaux, il seroit très charmé d'en avoir pour les faire goûter à ses connoissances auxquelles il en a déjà parlé comme étant les meilleurs du Royaume et je crois qu'il a raison. » M. de Montgaillard, député aux États du Languedoc, se chargera du paquet. Il serait bon d'ajouter « quelques bonnes truffes aux perdreaux ; ça feroit encore plus de plaisir à M. d'Aubais ». Domergue ne s'oublie pas. « S'il doit en avoir pour moi, je vous prie d'en faire une liasse à part sur laquelle vous joindrès un petit papier où il sera écrit que c'est pour moy. M. de Montgaillard m'a aussi promis de se charger des miens. Envoyez moi des pois chiches et un peu de votre bonne saussisse. Etant privé du plaisir d'en manger chez vous, je serois fort aise d'en avoir ici pour quelque déjeuner chez M. Baude et en faire goûter à deux personnes de ma connoissance qui trouveront une grande différence de celle qu'on fait ici. » Malheureusement les colis n'arrivaient pas toujours intacts, et il en fut ainsi de ceux que Domergue avait si instamment demandés.

La première commission pour M. d'Aubais a manqué pour

avoir été trop longtemps en route. La seconde est arrivée dans sept jours, malgré cela les truffes étoient entièrement gâtées. On a attribué cela au caotement de la brouete ou que la caisse a été mouillée, car les truffes se sont trouvées toutes pourries. On s'est contenté de dire que c'étoit bien dommage... Les poids siches m'ont été remis. Mais le pot de raisiné a resté à Montpellier, qu'on a oublié ou qu'on n'a pas pu s'en charger. A l'égard de la caisse que vous m'avès fait passer pour moy, il y a eu la moitié des truffes bonnes, que j'ay donné à M. d'Aubais, pour le dédommager un peu de sa perte. Il les a mangées avec plaisir et les a trouvées très bonnes. Les six perdreaux étoient tous bons, mais je n'en ay pas goûté par ce que M. de Pradines, qui a voulu tirer avantage de la commodité qu'il avoit procurée à l'adresse de l'Intendant des Postes [M. d'Ogny], a exigé indiscretement les six perdreaux, que je n'ai pas peu refuser parce qu'il s'étoit fâché d'avance qu'on fit passer un second paquet à cette adresse... Je vous avois envoyé des adresses comme on me les avoit données, cependant bonnes, et c'est mal à propos qu'on refusoit de se charger des paquets et encore plus de demander de l'argent, parce que si M. d'Ogny le savoit, il pourroit bien casser ces gens-là.

La partie culinaire de cette lettre ne se clôt d'ailleurs pas sur ces plaintes. L'obligeant correspondant de Domergue lui avait envoyé deux « missons » (saucissons) et lui avait proposé de lui expédier un baril de clairette. Hélas, répond son ami, « comme je ne vois point des commodités pour me le faire passer exempt de port, il vaut mieux que je m'en passe, et que vous le buviés en famille et vos amis, parce qu'elle me coûteroit trop cher ; par la messagerie, pour le port et l'entrée, rendue chez moy, elle me reviendroit à 18 à 20 sols le pot. Je ne puis pas boire du vin si cher ».

VII. *Le petit-fils de M. d'Aubais, ministre de la Guerre*  
*Perdreaux, truffes et carpes d'Aubais*

Un événement très honorable pour la famille de M. d'Aubais allait permettre au marquis de déployer son activité d'autre manière qu'en procès et lui donner des occasions

plus nombreuses et plus brillantes de faire apprécier les produits de ses terres. Après la disgrâce de Choiseul, le roi nomma secrétaire d'État à la guerre le petit-fils de M. d'Aubais, le marquis de Monteynard, lieutenant-général, inspecteur d'infanterie et commandant en Dauphiné. La lettre de Domergue contient à ce sujet quelques détails intéressants pour l'histoire : « Le Roy, dit-il, le nomma le lendemain de l'exil de M. le duc de Choiseul et de M. le duc de Praslin. Cet exil a été prononcé la veille de Noël. Ces deux seigneurs ont été renvoyés dans leurs terres. Lorsque le Roy nomma M. de Monteynard, ce dernier étoit à Grenoble, et tout de suite on lui dépêcha un courrier de la part du prince de Condé, pour luy annoncer cette belle nouvelle. Il est arrivé avant-hier 3 de ce mois [janvier 1771], et hier le prince de Condé le présenta au Roy. Ainsi, le voilà ministre. C'est un grand événement pour toute la famille » (1). Grand événement en effet. Tandis qu'à Aubais, M<sup>e</sup> Chrétien faisait faire des réjouissances, à Paris le marquis se livrait tout entier aux joies et aux charges de son métier de grand-père du secrétaire d'État à la guerre. Il était sollicité par de nombreux officiers et tenait tous les jours table ouverte, où truffes et perdreaux d'Aubais, et carpes du Vidourle, figuraient honorablement. Mais une telle vie coûtait fort cher, et les dernières lettres que nous ayions de M. d'Aubais retentissent à ce sujet des plaintes accoutumées : « Vous ne devez pas ignorer, Monsieur, que je suis ici dans le plus grand embarras du monde, que MM. Lullin ne veulent plus me rien prêter jusqu'à ce qu'ils sachent que M. Fournier a de l'argent à moi. La vie de Paris sans argent est la vie du monde la plus désagréable. »

Si le marquis avait l'honneur, on imagine que ceux qui l'entouraient espéraient bien avoir le profit de l'accès-

(1) Sur cette participation du prince de Condé à la nomination de M. de Monteynard et sur l'attitude politique et l'activité de ce ministre, assez injustement oublié par la plupart des biographies, voir : comte de Luçay, *Les secrétaires d'Etat...* (Paris, 1881), p. 392 et suiv.

sion de son petit-fils à une telle charge. Domergue va profiter de l'occasion, mais il veille à ne pas avoir de concurrents et, comme son ami lui avait écrit que le secrétaire d'État pourrait faire quelque chose pour un parent, il lui répond :

Ne parlons pas de rien faire venir à l'adresse de M. de Monteynard ni qu'on puisse luy rien demander pour personne. Il y a des raisons pour cela que je ne puis pas vous dire. Imaginez-vous que depuis plus de vingt jours j'ai des lettres de recommandations pour luy qui me sont très favorables, que M. d'Aubais et d'autres personnes comme il faut m'ont donné pour luy demander une place pour moy. Malgré cela, je suis forcé de suspendre la remise par des circonstances critiques qui m'empêchent de les luy présenter, quoique j'en aye grand envie. Ainsi je prens patience comme bien d'autres. Quand je pourrez avoir audience, je vous le manderoy.

Cependant ses efforts aboutissent et il écrit triomphalement :

Je m'empresse à vous aprendre l'heureux succès de l'objet que j'avais en vue et qui vient de réussir, persuadé que cette nouvelle vous fera plaisir, par l'intérêt que vous voulés bien prendre à ce qui me regarde. Le Roy vient de m'accorder un brevet de survivance de commissaire d'artillerie au château royal de Vincennes, à une lieue de Paris. Cette place vaut 1.200 livres de fixe suivant le brevet, un logement audit château et un autre à l'Arsenal, à Paris. Mon devancier, ou le titulaire actuel, est âgé de 92 ans, ce qui naturellement ne doit pas me faire attendre un long tems à en jouir. Cet emploi est d'autant plus agréable qu'il est honorable et m'assure un sort honnête pour le reste de mes jours sans exercice, ny fonction, ny résidence, au moyen de quoy je pourray faire autre chose qu'on me fait espérer par la suite. Je vous prie de faire part de cette nouvelle à Monsieur le Docteur votre cousin, à toute votre famille, à M. Mirabaud, à M. Séranne, prieur d'Aiguesvives, et à tous ceux à qui vous croirez que cette nouvelle fera plaisir.

Imprudente satisfaction ! M<sup>e</sup> Chrétien s'empresse d'écrire au nouveau commissaire pour le prier d'user en sa faveur des protections dont il dispose ; mais Domergue est

aussi jaloux de ses protecteurs qu'abondant en promesses. Il répond :

Ne vous flattés pas que je puisse rien faire auprès de M. de Monteynard pour vos deux cousins, le médecin et le sieur Pons. Malgré ma bonne volonté, je suis trop petit sujet pour être écouté de ce ministre. Ce n'est que depuis peu que j'ay eu le bonheur de l'aprocher de la part de M. d'Aubais pour mon affaire et encore j'en fus accueilli très foiblement. Si j'ay réussi ce n'est pas tant la recommandation de M. d'Aubais comme celle de deux personnes de la connaissance de M. de Monteynard qui m'ont bien servi auprès de luy et qui ont seu saisir le moment favorable pour me faire accorder ce que j'ay. Ces Messieurs m'ont dit qu'il ne se présenteroit pas une circonstance aussi heureuse pour obtenir une seconde grâce. Le bonheur a beaucoup de part dans ces sortes d'affaires. Tout ce que j'ai peu faire pour vos parens c'est d'en avoir parlé plusieurs fois à M. d'Aubais qui n'en a pas fait d'avantage parce qu'ils ne sont pas présens. Il est sollicité par un nombre d'officiers qui viennent le voir. Il a parlé pour certains, mais sa recommandation n'a pas produit un grand effet jusqu'à présent. Ainsi vous voyés que ceux qui sont présens à peine réussiront-ils, à plus forte raison ceux qui demandent de loin.

Me Chrétien ne désespère pas. Il envoie des perdrix à M. de Monteynard ; Domergue écrit : « Comme on n'aproche pas facilement du ministre, je ne puis pas vous dire comment les perdrix ont été reçues de sa part. Mais il y a aparence que cela luy a fait plaisir puisqu'il en a fait faire ses remercimens à M. d'Aubais ». Me Chrétien fait à Aubais des feux de joie en l'honneur du nouveau ministre ; Domergue le dissuade d'en attendre un trop bel effet :

Mon protecteur auprès du ministre n'étant pas ici je n'ai pas pu luy faire parler de ce que vous me dites du feu de joie, et d'ailleurs ce sont de ces menuties qui ne font pas grande sensation à un ministre.

Me Chrétien croit avoir trouvé la sinécure que le

ministre peut lui procurer ; Domergue lui démolit son beau projet :

A l'égard de ce que vous avés envie de demander à M. de Monteynard, mon avis est que vous aurés de la peine à réussir pour obtenir une ambulance. Vous devés sçavoir que cela dépend des fermiers généraux et que ces Messieurs ménagent les places pour des sujets qui ont travaillé longtems dans la partie et qui luy sont connus. Il faut demander quelque chose qui soit à la disposition de M. de Monteynard et ne pas le mettre dans le cas de demander es grâces à d'autres, ce qu'il pourroit fort bien vous refuser. Il ne faut pas vous exposer à un refus qui sont toujours désagréables. Découvrés quelque chose qui dépende de M. de Monteynard. Cela vaudra mieux.

Admirable impudeur des égoïstes ! Dans la même lettre qui contenait un refus aussi peu déguisé, Domergue demandait à son ami un service, et des plus délicats. Il avait, lors de son dernier séjour à Aubais, distingué l'une des beautés du lieu. Mais il n'était pas homme à se passer de renseignements. Et c'est encore à son ami qu'il les demande :

La confiance que j'ay à vous faire n'est pas quelque chose de fort intéressant pour vous, mais je dois le faire parce qu'on ne doit rien avoir de caché pour un amy, qui peut vous ayder de ses sages conseils, surtout lorsqu'il est dans le cas de vous donner des éclaircissements sur le sujet dont il est question. (De vous à moy.) Il ne s'agit que depuis longtens j'ai jetté mes vues sur Mlle Marion Mabelly pour en faire ma femme, avec laquelle nous sommes en relations de lettres depuis mon départ d'Aubais, et je crois qu'elle m'est autant affectionnée que je le suis pour elle d'après les sacrifices qu'elle m'a fait en s'opposant aux désirs de ses parents et se prêter aux miens. Si vous voulés m'en dire votre sentiment, je le recevray avec bien du plaisir, et même d'entrer dans tous les détails qui seront à votre connaissance. Je suis votre amy, comme vous êtes le mien, pour me parler au vray. Si vous n'avés pas été plus tôt instruit de cette confiance, ce n'est pas par soupçon contre vous, quoi qu'on m'eût dit que vous n'étiez pas dans mes intéretz à cet égard. C'est par ménagement pour la demoiselle et je n'ay jamais pu me résoudre de croire ce qu'on m'a dit. Je vois bien que c'est



l'ouvrage de vos ennemis, que je méprise. Vous n'avez pas besoin de vous justifier comme vous avez déjà fait en repoussant les calomnies dont l'envie avoit voulu vous noircir. Vous serez toujours au-dessus d'eux à tous égards.

### VIII. *Dernier séjour à Paris*

M. d'Aubais quitta Paris le 5 octobre 1772, emmenant un nouveau secrétaire, « un jeune homme de Paris, âgé de vingt ans, fort aimable », pour remplacer « le fanfaron de Baude » qui n'avait pas voulu quitter le capitale. Il était à Lyon le 14 et comptait arriver à Nîmes le 20. Il avait alors 86 ans et l'on croirait qu'il eût dû enfin renoncer aux voyages. Or son ami Séguier écrivait en 1773 à un correspondant de Toulouse : « Ce bon vieillard est revenu de Paris, à l'âge de 87 ans, et il y retourne encore dans quelques mois, après avoir commencé la 88<sup>e</sup> année » (1). Au début du mois de mai 1774, en effet, M. d'Aubais se trouvait à Paris dans son hôtel de la rue du Jardinnet, comme le prouve une lettre de son secrétaire. Mais celui-ci est un nouveau venu, M. Maubach, et ce nom inconnu est l'indice de toute une révolution de palais survenue à Aubais. M<sup>e</sup> Chrétien s'était brouillé avec le marquis, à l'occasion de la gestion des affaires de celui-ci. La judicature lui avait été enlevée, et l'on ne sera pas étonné d'apprendre qu'elle avait été confiée à l'ancien ami et correspondant du notaire, Domergue. Naturellement aussi, la disgrâce de M<sup>e</sup> Chrétien faisait ressurgir celui qu'il avait éclipsé. Et l'unique lettre de Maubach montre qu'il entretenait avec M. Batifort des relations analogues à celles que Domergue avait eues avec M<sup>e</sup> Chrétien, et aussi prudentes. (« Je vous réitère la recommandation que je vous ai déjà faite de ne dire à personne que nous sommes en commerce de lettres. »)

M. d'Aubais revint dans ses terres pour le début de l'hiver au plus tard. Le 11 novembre 1774 un acte passé à

(1) H. Omont, *La Bibliothèque du marquis d'Aubais*, p. 471.

Aubais en sa présence témoignait de l'extinction définitive d'une grosse dette à l'égard de M. de la Fare-Alès, qu'il avait reçue de Mme du Caila. Mais la vieillesse commençait sans doute à se faire sentir : encore qu'il eût toujours des secrétaires avec lui, il semble bien qu'il ne pût plus travailler. Un érudit suisse qui fit le voyage de France en 1776 et nous en a laissé la relation, J.-J. Oberlin, écrit en effet : « J'avais une lettre de M. de Sainte Croix pour M. Domergue au château d'Aubais pour y voir une superbe bibliothèque. Mr de Séguier cependant m'ayant assuré qu'elle était en confusion et négligée depuis un certain temps, je ne voulus pas y aller pour m'éviter la peine que ce désordre m'aurait causé » (1). L'absence pouvait d'ailleurs y être pour beaucoup, car M. d'Aubais ne s'était pas encore résigné à rester sur ses terres : il était le 20 septembre 1776 à Paris, et y faisait à nouveau son testament.

#### IX. *La mort de M. d'Aubais*

Il revint cependant bientôt en Languedoc. A Paris, il se peut qu'il fût sous l'influence des Monteynard et les dispositions qu'il y avait prises en portaient sans doute la marque. A Aubais, il trouva la comtesse d'Urre, sa dernière fille, qui ne se laissa pas oublier. Le 24 novembre, il l'émancipait. Le 10 décembre, il refaisait encore une fois son testament.

L'instrument commençait par des legs aux nécessiteux et à l'Église. 1.000 livres à l'Hôtel-Dieu de Nîmes, 1.000 aux pauvres d'Aubais, 2.000 à ceux du Caila. Mais la somme destinée aux messes, — qui de 2.400 livres avait été portée par le codicille que l'on a vu à 4.800, — tombait notablement, le marquis se contentant de 2.000 messes à 10 sols. La vérité de la religion C. A. R. lui apparaissait-elle moins nettement qu'en 1770 ? Nous croirions plutôt que les domestiques qui l'entouraient l'avaient déterminé à quelques économies sur

(1) Bibl. nat., ms. n. a. f. 10040, fol. 85.

le soin de son âme pour se montrer plus large à leur égard. De fait, il l'était. Les mieux servis étaient, naturellement, M. Domergue, qui recevait 1.500 livres et une pension viagère de 200, et le maître d'hôtel Bouchet (1.300 livres et une pension de 300). Combe, le premier domestique, se voyait léguer 520 livres, les laquais Duplessis et Monnier, 520 et 120 livres, Louis Gabarel, le cocher, 600 livres, et chacun une pension de 120 livres. Le postillon Gabarel et Pierre, le chasseur, avaient une pension analogue ; le pourvoyeur Dagnac une somme de 120 livres et une pension de 60 ; le fils de Pierre, une année de gages. Des pensions de 150, 80 et 30 livres récompensaient la femme de Duplessis, femme de charge du château, Vignone et la fille de cuisine Françon. La fille de Combe recevait une somme de 120 livres. Au total plus de 5.000 livres de legs et 1.660 de rentes pour la domesticité.

Après quoi, M. d'Aubais désignait ses héritiers. Il laissait, « comme faible preuve de son affection », une bague de 100 livres à la marquise et au comte de Monteynard, à la comtesse de Turenne et au chevalier d'Urre, ses petits-enfants, une de 1.000 écus à sa petite-fille la marquise de Chazeron, les priait de s'en contenter et nommait sa légataire universelle sa fille la comtesse d'Urre, et, en cas de refus de celle-ci, son petit-fils Emmanuel d'Urre.

Les d'Urre l'emportaient. Et la maladie vint bientôt confirmer leur victoire. Le 3 mars suivant, le vieux marquis était hors d'état de régler les comptes de la maison, et son gendre le faisait à sa place. Il s'éteignit le surlendemain.

L'an 1777 et le 5<sup>e</sup> du mois de mars est décédé à une heure et un quart après midi, et le 7<sup>e</sup> du même mois a été inhumé dans le caveau de la famille attenant à l'église d'Aubais très haut et très puissant seigneur Messire Charles, des comtes de Baschi, marquis d'Aubais et du Caila, seigneur de Junas, Gavernes, Christin, Corbières, S. Nazaire de Marissargues, la Tour d'Anglas, comte en partie de Vauvert et autres places, âgé de quatre

vingt dix ans, onze mois et quinze jours, en présence de sieur Louis Domergue, secrétaire et juge dudit marquis d'Aubais, Mr Pierre Niel, avocat et lieutenant de juge au marquisat et notaire royal de la ville et viguerie de Sommières, sieur Jean-Pierre Bouchet, procureur fiscal dudit seigneur et sieur Claude Guignonnet, greffier du dit seigneur.

*(Registre d'état civil de la paroisse d'Aubais, Arch. municipales, GG 3.)*

## CHAPITRE II

### L'INQUIÈTE VEILLE DE LA RÉVOLUTION

I. LES HÉRITIERS DE M. D'AUBAIS VENDENT SA BIBLIOTHÈQUE. — II. QUERELLES ET DÉSORDRES. — III. ATTENTAT CONTRE LES NOUVEAUX SEIGNEURS. — IV. ARRESTATION DES FILS DE L'ANCIEN JUGE. — V. ENQUÊTE ET MÉMOIRES. — VI. LE PRÉLUDE DE LA RÉVOLUTION.

#### *I. Les héritiers de M. d'Aubais vendent sa bibliothèque*

Les d'Urre étaient sur place pour recueillir la succession. Les scellés une fois apposés, on ouvrit le testament et l'on procéda à l'inventaire qui demanda de nombreuses vacations. La comtesse d'Urre commença par accepter provisoirement la désignation que son père avait faite d'elle comme légataire universelle et l'on trouve des actes où son mari est désigné comme marquis d'Aubais. Ce n'est que par la suite qu'elle abandonna ses droits et ce titre à son fils aîné Emmanuel, capitaine de cavalerie, qui ne fut d'ailleurs émancipé que par la suite.

Mais son mari ni elle n'avaient attendu de savoir qui serait, en définitive, le successeur du vieux marquis, ni même de connaître précisément le montant de ses dettes (1), pour montrer dans quel esprit ils entendaient le remplacer. Le grand amour de Charles de Baschi, l'honneur de sa famille, la gloire de son village avaient été cette bibliothèque à laquelle il avait travaillé toute sa vie et dont il avait fait

(1) 106.170 l., dont 6.754 à son chapelain.

une collection unique en Languedoc. Il n'était pas mort depuis quinze jours qu'on se préparait à la disperser.

« Vous aurez su, écrivait, le 28 mars 1777, l'antiquaire Séguier à un de ses amis de Montpellier (1), que M. le marquis d'Aubais est décédé le 5<sup>e</sup> de ce mois et que Mme d'Urre, sa fille, est l'héritière des biens et terres d'Aubais. On pense déjà à mettre en vente la bibliothèque sur laquelle on a mis le scellé... Que de changements ! Je la regretterai ; c'était une grande ressource pour moi. » Nouvelle lettre le 6 avril : « Me voici au château d'Aubais depuis deux jours, occupé à dire adieu à la grande et belle bibliothèque que le feu marquis y avait rassemblée. Tous les livres sont dans une grande confusion, et il n'est presque pas possible d'y retrouver ce qu'on cherche... Dans quelque temps d'ici, l'héritier cherchera à s'en débarrasser. On est occupé à présent à dresser un catalogue pour faire connaître le grand nombre de livres utiles qui y sont. On ne vendra rien au détail, et par conséquent, il s'agira d'une somme considérable pour en faire l'acquisition. Je la regretterai : vous savez que c'était ma ressource. Elle va m'être enlevée. Je tâche d'en tirer encore quelque profit. »

Les choses ne tardèrent pas en effet et peu après la comtesse d'Urre et son fils vendaient à un libraire de Grenoble, François Brette, la « bibliothèque ayant appartenu au marquis d'Aubais comprenant tous les livres contenus dans la grande pièce et galerie du château d'Aubais, avec les étagères où les dits livres sont placés ». Le plat de lentilles, si l'on peut dire, était assez abondant : 40.000 livres, dont le quart lorsque l'acheteur prendrait possession.

Une fois l'affaire conclue, l'on n'eut plus qu'un désir : voir partir toute cette antiquaille et toucher l'argent. Séguier écrivait le 16 décembre : « La bibliothèque d'Aubais n'est point encore déplacée. On est après le libraire qui l'a achetée pour qu'il tienne ses engagements au plus tôt » (2).

(1) Léon-G. Pélissier, *La fin de la bibliothèque d'Aubais*, p. 47-50.

(2) La bibliothèque quitta Aubais en 1778. Le dernier jour de cette année Séguier écrivait en effet que le libraire de Grenoble « l'a faite voiturer chez lui ». (Omont, *La Bibliothèque du marquis d'Aubais*, p. 472). Mais un certain nombre

*Habent sua fata libelli.* Mais leurs contempteurs aussi : le 23 décembre, deux coups de fusil étaient tirés sur les nouveaux seigneurs d'Aubais.

## II. Querelles et désordres

Aubais avait joui du vivant de Charles de Baschi d'une bonne entente et d'une tranquillité assez remarquables. Mais il s'y trouvait bien des germes de querelles et de turbulences qui s'étaient développés. Le village commençait à être en proie à une inquiétude dont l'attitude de sa population protestante porte le témoignage.

La bonne volonté de Choiseul et la lassitude de Saint-Florentin avaient assuré aux religionnaires, à partir de 1760 environ, une demi tolérance à laquelle s'ajoutaient en Languedoc le libéralisme et l'estime des autorités locales. N'ayant plus à s'employer dans la lutte contre l'État, l'esprit d'opposition qui avait été le mobile humain de leur résistance les poussait maintenant contre eux-mêmes (1). Nos religionnaires du pays de Nîmes, et ceux d'Aubais en particulier, se donnaient tout entiers à l'agrément des querelles intestines.

Le prétexte leur en était parfois fourni par les mesures synodales les concernant. Incapables de former à eux seuls une Église, ils étaient rattachés au « quartier » constitué par les communautés voisines de Junas-Aujargues et de Congénies. Mais ce quartier portait administrativement le nom de son plus fort noyau protestant, celui de Junas, et il devait être très dur pour nos gens, citoyens de la capitale

de manuscrits au moins, non compris dans cette vente, se trouvaient encore, les années suivantes, à Aubais ou entre les mains de Séguier, qui avait été chargé de les négocier. De là une correspondance entre la comtesse d'Urre et l'antiquaire dont le dossier principal (Bibl. de Nîmes, ms. 313) a disparu dans ces cinquante dernières années, mais dont il reste quelques lettres datées de 1780 à 1782 dans le ms. 417 de la même Bibliothèque : elles ont surtout trait aux achats faits par M. de Joubert, syndic du diocèse de Nîmes.

(1) Voir notre *Histoire ecclésiastique des réformés français aux XVIII<sup>e</sup> siècle.*

du marquisat, d'être ainsi sous la coupe de leurs « vassaux » les « cougourliers ». Ces sentiments étaient partagés par ceux de leurs voisins de Congénies qui ne se désintéressaient pas, comme « inspirés », « gonfleurs » et « soupireurs », de tels problèmes. Les deux villages obtinrent au synode du Bas-Languedoc d'avril-mai 1761 d'être constitués en Église indépendante, rattachée non plus au colloque de « raioù » de Sommières, mais à celui, plus flatteur, de Marsillargues et de la Vidourlenque, dont faisaient déjà partie Le Caila et Vauvert (1).

Les pasteurs étaient les premiers à souffrir de cette combativité de leurs ouailles. L'Église de Sommières laissait son ministre, M. Bastide, sans traitement et en agissait avec lui de telle sorte qu'il refusait de rester à sa tête ; celle de Gallargues, Aigues-Vives et Vergèze écrivait au sien une lettre si offensante que tout le corps pastoral de la province se solidarisait avec lui (2). Aubais devait suivre en quelque mesure ces exemples, car son registre d'état-civil est alors si mal tenu qu'entre janvier 1760 et juillet 1767 on n'y trouve que deux actes du ministère (3), et le dernier, le baptême, d'un coup, de cinq enfants, montre qu'il y avait eu interruption de l'activité pastorale. Nos gens n'avaient certainement pu soutenir les frais, même avec l'appui de Congénies, d'une Église à eux et en étaient réduits, ne pouvant se fixer, à essayer tous les pasteurs de la région. Ils ont d'abord recours, de 1767 à 1770 à celui de Sommières,

(1) *Synodes du Désert*, t. II, p. 222. L'année suivante, le synode décidait que « M. le pasteur Gibert desservira Congénies, qui sera joint désormais à Aubais, sous la réserve que les assemblées qu'il fera pour ces deux lieux seront convoquées à la place appelée Garrigueplane » (*ibidem*, p. 262).

(2) Synode du Bas-Languedoc de mai 1765 : *ibidem*, p. 358 et suiv.

(3) La première, du 21 janvier 1765, est du jeune pasteur Antoine Périer qui administre, sans doute au cours d'une assemblée, trois baptêmes et, tout récemment consacré, signe lièrement « pasteur d'Aubais », ce qui dut faire autant de plaisir à ses fidèles qu'à lui-même. Le 4 mai 1762, le pasteur Puget bénit un mariage à Junas : Papiers Barral-Pattus. Il procéda à un baptême en 1767 à Aubais. Le 17 mai de la même année, une assemblée y fut tenue par Rabaut-Pomier, l'un des fils du fameux pasteur de Nîmes Paul Rabaut : *Lettres de Paul Rabaut à divers*, t. II, p. 70.



Jean Gachon (1). Ils s'adressent ensuite à celui d'Aigues-Vives, Gallargues et Vergèze, Valentin, puis au ministre Jacques Mathieu, que le synode du Bas-Languedoc de 1772 nous montre chargé de l'arrondissement reconstitué de Junas[-Aubais]-Congénies. Chargé de cet arrondissement, mais non payé par lui, car le synode « exhorte les Églises de M. Mathieu de lui faire des honoraires tels que ceux qui sont accordés au général des pasteurs de la province ». Le pauvre homme meurt sur ces entrefaites et le soin de ses paroissiens revient à M. Valentin. Mais il oublie de régler la question d'argent. On ne le paie pas et il est obligé d'adresser ses réclamations à plusieurs synodes, alors même qu'il est allé occuper un autre poste (2).

Les protestants étaient loin d'avoir à Aubais le monopole des querelles. La population catholique portait les accusations les plus graves contre son nouveau curé, complotait contre lui et s'ingéniait à le faire déplacer. Les notables sont désormais aux prises. M. Batifort en veut à M<sup>e</sup> Chrétien de l'avoir remplacé comme juge, et M<sup>e</sup> Chrétien a le

(1) Il devint ensuite pasteur de Nîmes : voir l'Histoire de cette église, par Borrel, et la nouvelle édition de la *France protestante*.

(2) L'union des communautés d'Aubais-Junias-Congénies à l'église d'Aigues-Vives-Gallargues-Vergèze durait encore au synode du Bas-Languedoc de 1783, qui leur assigna en propre le « proposant » Siméon Lombard, sous la direction du pasteur d'Aigues-Vives David Roux (*Synodes du Désert*, t. III, p. 390). Ce jeune homme ayant éprouvé quelques difficultés à obtenir sa consécration, elles ne lui en adressèrent pas moins vocation en forme, qu'il accepta, ce dont elles furent blâmées ainsi que lui par le synode de 1784 (p. 415), mais celui de l'année suivante ratifia cette vocation (p. 456). Cependant M. Valentin, qui de la Vaunage était passé à Quissac, et de Quissac à Lunel, regrettait son ancienne église. La desserte des deux « quartiers » de Lunel et d'Aubais-Junias-Congénies fut assurée en commun par Siméon Lombard et par Valentin, puis le synode de 1786 opéra la mutation (p. 480). Lombard s'y était opposé, voulant rester pasteur en Vaunage. La mort trancha la question : de faible santé, il fut pris d'une attaque d'épilepsie alors que, le 2 février 1787, il se rendait par une nuit glaciale d'Aubais à Congénies ; la congestion ayant fait son œuvre, on le trouva au petit jour sans vie au revers de la route : Jean Barral, *Du Désert au Réveil. Simon Lombard* (Dieulefit, 1938, in-8°), p. 196. M. Valentin put reprendre sans contestation son ancienne église, et c'est « le frère Valentin » (on avait dû renoncer au « Monsieur ») qui représenta Aubais, Junas et Congénies au dernier synode du Bas-Languedoc, le 20 avril 1793 (*Synodes du Désert*, t. III, p. 660).

même grief contre M. Domergue. De plus, M<sup>e</sup> Chrétien privé comme notaire de la clientèle du château, au bénéfice de M<sup>e</sup> Niel, de Sommières, ne voit certainement pas de bon œil le fils de ce dernier avocat et lieutenant de juge à Aubais. Le procureur juridictionnel, Pierre Bouchet, est un « homme nouveau » auquel les bourgeois du village doivent reprocher la situation inférieure que son père avait auprès du vieux marquis.

L'installation au château d'une famille étrangère au pays aggrave soudainement tous ces conflits. Brouillés entre eux, nos « Messieurs » le sont avec les nouveaux seigneurs. M<sup>e</sup> Chrétien, parce qu'il a avec eux un procès pendant, le curé parce qu'ils ne l'estiment pas. M. Batifort enfin collectionne les griefs à leur égard.

L'incertitude où l'on était durant les dernières années du vieux marquis sur la personne de son héritier avait dû pousser les habiles à se ménager les bonnes grâces de ceux parmi ses descendants qu'ils croyaient les plus sûrs de lui succéder. M. Batifort avait opté pour la branche issue du marquis du Caila, le fils de Charles de Baschi. Aussitôt M. d'Aubais mort, il en avait averti les ayant-droit. Il s'était trompé et les d'Urre ne pouvaient lui en savoir beaucoup de gré. Lui-même devait sentir s'exaspérer à leur égard, du fait même de son erreur, un caractère qui avait toujours été chicaneur et qui, avec l'âge, devenait de plus en plus processif. Une rivalité industrielle, si l'on peut dire, l'opposait en outre au seigneur, car tous deux avaient un moulin à huile et le comte d'Urre aurait voulu faire disparaître celui de son concurrent. Enfin, M. Batifort avait des fils qui n'arrangeaient point ses affaires.

Des nombreux garçons qu'il avait eus, les plus jeunes, François et Guillaume étaient ses préférés, ou ceux de sa femme, à tel point que l'aîné, Louis-Pons, notaire de Gallargues, avait à peu près rompu les relations avec la famille. Or ces jeunes gens étaient pour le moins turbulents. En 1776, François avait été arrêté, sans que nous sachions

à ce sujet autre chose que la lettre que le commandant de la province écrivit au père, sur une protestation de celui-ci :

L'emprisonnement, Monsieur, que votre fils a subi en vertu des ordres que j'en ai fait expédier n'est point un sujet de confusion pour votre famille, ni même pour lui, cette punition n'ayant eu pour motif que des faits de police dans lesquels l'homme n'est aucunement intéressé. Et quand même il n'en serait pas personnellement coupable, il l'a été au moins d'avoir pu en être soupçonné complice en se trouvant mêlé avec ceux qui ont pu l'être réellement. Ainsi, Monsieur, vous devrez être fort aise si cette leçon sert à le rendre plus circonspect dans le choix de ses sociétés.

Or, si l'ordre était déjà troublé à Aubais avant la mort de Charles de Baschi, ces tapages prirent aussitôt après son décès une extension considérable, au point de nécessiter l'ouverture par les officiers du marquisat, sur initiative du procureur fiscal, d'une longue instruction. Dénonciation et dépositions étant des plus caractéristiques, nous les rapporterons ici par extraits.

A Messieurs les officiers ordinaires du Marquisat d'Aubais,  
Remontre le procureur fiscal en la juridiction que depuis très longtemps le repos public de ce lieu est troublé par des jeunes gens, perturbateurs du repos public, qui ne cessent d'aller dans des heures indues de la nuit dans les rues, chantant des chansons infâmes, sacrant, blasphémant le saint nom de Dieu, faisant mille infamies, jetant une quantité de pierres aux portes et fenêtres et sur les couverts des maisons des habitants, de manière que personne n'ose se mettre aux fenêtres, crainte de leur vie, et que, sous ce prétexte de frapper, il est arrivé plusieurs fois qu'on a enfoncé des fenêtres à plusieurs habitants, à qui on a volé aux uns de laine, de pièces de molleton (depuis peu par une fenêtre qu'on enfonça, on vola une partie d'étoffe d'un fabriquant qu'il avait sur son métier, qu'on coupa avec un couteau), à d'autres à qui on vola du linge, et à plusieurs de poules et dindes. Et notamment la nuit du mardi au mercredi douzième du courant, il fut jeté une si grande et abondante quantité de pierres aux portes et fenêtres des habitants, dont plusieurs furent enfoncées et brisées, mais avec tant de violence

que personne n'osait sortir ni même se mettre aux fenêtres de leurs maisons, quoique ceux qui étaient assaillis criassent au secours. Mais comme ce sont ici de véritables perturbateurs du repos public et qu'il est du devoir du ministère du plaignant de faire punir les coupables suivant toute la rigueur des ordonnances, il conclut à ce qu'il vous plaise, Messieurs, ordonner que des faits ci-dessus, circonstances et dépendances, il en soit enquis par devant vous...

Et voici quelques-unes des dépositions qui furent recueillies alors.

Jacques Delbosc, tisserand de toile... dépose que la nuit dernière, faisant son huile au moulin appartenant au seigneur marquis d'Aubais environ l'heure de deux [et] demie du matin, il a entendu qu'on faisait rouler une charrette, qu'il semblait que le diable l'emportait... et que dans un instant après il a entendu qu'on frappait les portes soit avec pierres, bâtons ou autres de cette nature...

Gille Jean... dépose qu'étant chargé de la conduite du moulin à huile de M. le marquis d'Aubais... et étant dans le moulin à le faire tourner, il a entendu sur l'heure de dix à onze heures du soir et du jour d'hier qu'on traînait une charrette qui faisait un bruit épouvantable et qu'étant sorti, il vit qu'il y avait un homme aux bras de la charrette qui la traînait, sans qu'il l'ait reconnu et qu'étant rentré dans le moulin, il entendit frapper les portes et fenêtres des maisons des habitants dont les coups faisaient frémir...

Louis Rey, tisserand de cadis..., dépose qu'il y a un mois qu'étant couché dans sa maison environ l'heure de dix du soir, quoique ladite maison soit un peu éloignée de la rue publique dudit lieu, il entendit frapper la porte du nommé François Fabre dont les coups étaient si forts qu'ils empêchaient de prendre son repos...

Antoine Pattus, négociant d'Aubais... dépose que depuis plus de six mois des gens à lui inconnus sont venus dans la nuit à toute heure et en différentes fois frapper la porte appelée portail principal de sa maison, qu'ensuite ils lui jetèrent beaucoup de pierres aux fenêtres de sadite maison, qui tombaient dans sa basse-cour; et que notamment le lundi 24<sup>e</sup> du mois de novembre dernier, il vint encore des personnes, environ la minuit dudit jour lundi au mardi, qui enfonçaient à grands coups ledit

portail d'entrée et lui en brisèrent les gorgues (1) de fer blanc et du bois joint ensemble qui lui servent pour faire aller l'eau aux chaudières pour la fabrique de l'eau de vie. Que le lendemain le nommé Pierre Bosc, fournier de ce lieu et le nommé Guiraud, qui lui aide à faire cuire le pain des habitants de la communauté, ayant trouvé dans la rue lesdites gorgues, ils les portèrent, mais hors d'état de servir, parcequ'elles se trouvent toutes en morceaux, brisées et cassées. Ajoutant que, dans la même nuit, s'étant voulu lever pour voir ce que c'était un grand bruit qu'il entendit, il fut obligé de se remettre dans sa maison à cause des grands coups de pierres qui tombaient sur lui, dont l'une lui donna au bas droit de la main gauche. Que encore le jour d'hier, environ l'heure de minuit tombant sur le présent jour, il y vint des personnes frapper à grands coups ledit portail d'entrée de ladite maison. Dépose en outre que outre ces excès commis pendant les six ou sept mois qu'ils sont venus frapper ses portes et fenêtres, ces gens à lui inconnus n'ont cessé de crier à lui et à sa femme et ses enfants les plus grandes infamies, dont il n'est pas possible que le déposant les détaille ici à cause de la décence et de la pudeur...

Jean Bénézet, travailleur... dépose qu'il y a bien du temps qu'il entend frapper les portes des habitants de la communauté et cela depuis près d'une année... que notamment mardi, ils ont entendu sur les onze heures du soir un jeune homme qu'il croyait être à sa voix André Manse dit Margarot, soldat dans le régiment de Limousin..., qui en frappant sa porte lui demanda du fromage, que le déposant lui ayant répondu qu'il n'en avait pas du tout le temps des olivettes (2), il lui fut répondu : « Comment f... mais vous n'en avez point ! » et étant descendu des degrés de sa maison il entendit de suite qu'on frappait les portes d'une force qui faisait trembler et qui éveilla sa femme qui en frémit, ce qui dura depuis onze heures du mardi jusques à une heure après minuit du mercredi, ajoutant le déposant qu'il crut de distinguer aux coups qui se donnaient que la porte de la maison de Mr le Curé était du nombre...

Marie Faucher... dépose... que mardi dernier, second du courant mois, sur l'heure de onze du soir, vint une personne à la porte de sa maison du premier étage, qui, après avoir donné deux coups à la dite porte, il appela son mari et lui demanda du fromage à vendre, que son mari lui ayant répondu qu'il n'en

(1) Conduits.

(2) Olivades, cueillette des olives.

tenait pas pendant le temps des olivettes, cet homme qu'elle ne connut point lui répondit : « Comment ! f... ! vous n'en n'avez point ! Donnez nous des arencades (1) ou quelque autre chose pour manger », et son mari lui ayant dit qu'il n'avait rien, elle entendit un instant après frapper les portes de ce lieu d'une force si extraordinaire qui faisait trembler tant les coups étaient forts, ce qui dura depuis onze heures jusqu'à une heure après minuit du mardi au mercredi. Ayant le déposant entendu crier au secours sans savoir ce que c'était, mais le lendemain matin la nommée Vignon lui dit que c'était elle, craignant que sa porte ne tombât à cause des grands coups de pierre qu'on lui jetait...

Enfin, entraîné par son caractère entier et autoritaire dans une quantité de procès (nous lui en connaissons pour le moins une douzaine), M. Batifort avait été mêlé à celui, retentissant et scandaleux qu'un groupe d'habitants d'Aubais avait fait au curé d'alors, dont ils incrimaient les mauvaises mœurs. A l'en croire l'initiateur de l'affaire aurait été le notaire qui, pour obtenir sa signature sur la dénonciation collective adressée au procureur du Roi à Nîmes, lui aurait promis d'en supporter toutes les conséquences éventuelles. Or le procès intenté au curé sur leur dénonciation ayant mal tourné pour les dénonçants et ceux-ci condamnés conjointement aux frais, M<sup>e</sup> Chrétien s'était refusé à se charger de la part de M. Batifort.

### III. *Attentat contre les nouveaux seigneurs*

Nous ne savons quelle rôle celui-ci pouvait attribuer au château dans ces deux affaires malheureuses. Le fait est qu'il était excité au plus haut point contre tous les d'Urre, père, mère et fils (l'aîné Emmanuel, et le cadet chevalier de Malte). Le nouveau seigneur lui paierait bien quelque jour les difficultés qu'il lui faisait à l'occasion de son moulin à huile. Même menace dans la bouche de son fils

(1) Sardines séchées.

Guillaume : « M. le Marquis était de trache de gens (1) qui agissait fort mal, et qui pourrait bien le payer. » Quant à François Batifort, il aurait dit au curé d'Aiguesvives que « s'il trouvait M. d'Urre entre quatre œil (*sic*), il lui parlerait fortement » et au fils de la cuisinière Vignone « qu'il y avait là-haut à la promenade du château trois qui vaudraient bien le coup de fusil, qui étaient Mr' d'Urre, son épouse et Mr le chevalier son fils ».

Bien que décrété d'arrestation, François Batifort ne se constitua pas prisonnier. Le 23 décembre, son père alla trouver Emmanuel d'Urre à Montpellier pour lui demander sa grâce : elle lui fut refusée, et il rentra aussitôt à Aubais.

Il y arriva, à en croire ses adversaires, vers les sept heures du soir. Or, entre les sept heures un quart et les sept et demie, M. et Mme d'Urre, leur fils le chevalier et leur cousin (très éloigné) d'Urre de Mollans étant réunis dans la salle de compagnie du château, sise dans l'aile qui rejoint la tour septentrionale au corps principal, deux coups de feu furent tirés sur eux du bâtiment inachevé qui se trouvait en face. L'un d'eux atteignit la boiserie de la fenêtre ; l'autre balle, brisant une vitre, alla se loger dans la cheminée.

Mollans appelle les domestiques, leur fait voir les traces des balles, comme aux deux consuls qui accourent bientôt. Puis, il s'en va, avec un ancien serviteur, Joseph, et des chiens « voir s'il pouvait découvrir qui avait fait le coup ». Après bien des recherches, alors qu'ils passent sur le pont du château, les chiens se mettent à aboyer, et nos gens voient un homme qui se dissimulait le long du chemin derrière un mûrier. Ils s'avancent. « Qui est là » crie l'inconnu. — « Qui est là vous-même ? » répond M. de Mollans. — « Ronde major ! » — « Quelle ronde ? » — « Ronde major, je vous dis ! » Sur quoi Joseph, le domestique veut tirer, mais Mollans l'en empêche et l'individu reprend son che-

(1) De mauvaises gens.

min vers le village. Il entre dans la première maison, celle d'Urbin, le tailleur. M. de Mollans et son compagnon l'y suivent. Ils y trouvent le sieur Begon et Guillaume Batifort. Ils demandent au premier si c'était lui qui revenait de sa métairie, et il répond que non. « C'est moi, dit alors Guillaume Batifort, qui ai crié : Qui vive ? — Vous auriez dû dire votre nom, fait Mollans ; vous avez failli vous faire tirer deux coups de fusil. — On aurait eu tort, riposte l'autre, j'étais dans le chemin. »

#### IV. *Arrestation des fils de l'ancien juge*

Cette rencontre, la visite reçue le jour même par Emmanuel d'Urre et la relation qu'il établit naturellement entre son refus et les coups de feu, l'assurance, de la part de plusieurs personnes du village, que seuls les Batifort étaient capables de cet attentat les désignent aux poursuites. Les d'Urre obtiennent du commandant de la province les ordres nécessaires pour les arrêter et perquisitionner chez eux. Une déposition postérieure du second consul, Bertrand, nous dit avec quelle brutalité ces ordres furent exécutés.

Il était chez le sieur Chrétien le 29<sup>e</sup> décembre 1777 à deux heures du matin que quelques cavaliers de maréchaussée l'étant venu appeler et lui dirent : « De par le Roi, il faut venir avec nous. » Il voulait aller à sa maison, ce que les cavaliers ne voulurent jamais permettre. L'on me conduisit jusqu'à la maison de M. Batifort. Alors, on me dit : « Où est la maison de M. Batifort ? — Vous y êtes. » Il y avait une troupe de soldats, la bayonnette au bout du fusil, et d'autres cavaliers. Alors, ils me dirent qu'il fallait la faire ouvrir. Je lui répondis : « Par quel ordre ? » On me répliqua : « Par ordre de Mr le commandant de la province, Mgr le comte de Périgord » et me firent voir des ordres qui étaient chargés, qu'on en voulait au sieur François Batifort. Déjà, les troupes s'étaient placées à l'entour de ladite maison, et on y resta jusqu'à six heures, ne pouvant point ouvrir la grande porte d'entrée du côté du midi. Un moment après, on ouvrit deux



grands portails de face du côté du couchant et la plus grande partie des soldats, cavaliers et huissiers, ils y entrèrent avec rapidité, et on aperçut M<sup>e</sup> Batifort dans une grande basse-cour. Alors, les soldats lui sautèrent dessus lui et lui donnèrent des coups de poing et le renversèrent par terre, et après on le conduisit dans sa cuisine. Étant arrivé, un soldat lui donna encore un coup et il le renversa sur une chaise. Alors la grande porte d'entrée du côté du midi, on l'ouvrit et tous les soldats y entrèrent, à la réserve de ceux que l'on avait placés du côté du levant à une grande fenêtre qu'il y a et la garde qu'on laissa aux portes. Et alors on fit des recherches les plus exactes dans toute la maison. On fit même sortir la sœur des Batifort toute nue par sa chambre. On cassa même des armoires et coffres et on tacha des habits, etc.

C'est cette scène, déjà suffisamment dramatique dans ce récit, qu'un Mémoire présenté l'année suivante par les Batifort traduit ainsi :

Rien ne fut sacré pour ces brigands armés de l'autorité, pas même le lit où était couchée la demoiselle Batifort, sœur des suppliants, qui se sentit trop heureuse d'échapper toute nue à travers la foule des militaires dont sa chambre était remplie. Le père des suppliants se présenta à ces furieux : peut-être que ses cheveux blancs en imposeraient à leur brutalité. Dieu ! vous en futes témoin ! Plus inhumains que ces fanatiques dont parle le poète [*en note* : les assassins du vieux Coligny, la *Henriade*, chant II], ces vils instruments d'une passion étrangère insultent à la faiblesse du vieillard. Ils lui tombent dessus comme des tigres affamés sur leur proie. Ils le frappent, le renversent par terre et le foulent aux pieds. Ils poussent la cruauté jusqu'à menacer de lui passer l'épée à travers le corps... Barbares ! Eh ! ne valait-il pas autant lui arracher ce reste de vie que de le forcer à vous livrer lui-même ceux à qui il avait donné le jour ?

Guillaume Batifort, arrêté, et son frère François, qui s'était constitué prisonnier, furent détenus au château.

Il serait très difficile et peut-être impossible, assure leur premier Mémoire, d'exprimer tout ce que les suppliants ont souffert dans ce cachot, sans paille et sans couverture. Seize

soldats ont été chargés de les garder à vue nuit et jour ; personne n'a eu la liberté de les voir pour les consoler et leur donner les secours dont ils avaient besoin. On portait les choses jusqu'à vérifier le peu de pain qui pouvait leur parvenir.

Le second Mémoire aggrave encore la description des terribles oubliettes d'Aubais où « les infortunés gémissaient dans les fers, humaient l'air infecté de ces fosses humides, étaient couchés par terre au péril de leur vie ». Dès le 31 décembre, leur famille avait fait signifier aux officiers d'Aubais une protestation contre ce traitement. Guillaume tomba, paraît-il, malade.

Cependant l'affaire était instruite, à la requête du procureur juridictionnel. On sait le caractère ambigu de ce personnage, qui représentait à la fois les intérêts du seigneur et ceux de la société. En l'occasion il agissait, disait-on, en cette seconde qualité ! C'était d'ailleurs, d'après les défenseurs, un singulier individu, « un étranger n'ayant ni feu ni lieu, et qui ne séjourna dans la terre d'Aubais qu'autant qu'il put être utile au sieur marquis d'Urre. Encore passa-t-il partie du temps dans ces mêmes prisons où étaient les suppliants, où il fut détenu pour dettes, et c'est dans les prisons qu'il signait les différents actes de la procédure que le marquis lui faisait passer. Quel personnage ! Quel ministre de la justice ! »

Seize témoins furent entendus par ses soins dans les premiers jours du mois de janvier 1778, tandis que, pour venir en possession d'autres renseignements, il faisait publier des monitoires à Aubais et dans les églises avoisinantes. « Il n'est point jusque dans l'assemblée des protestants où l'on n'affectât de les envoyer. »

A la demande du marquis, une ordonnance du 19 janvier ordonna le transfert des captifs dans les prisons de Sommières.

Ils y furent amenés « le 24, jour de marché... à dix heures du matin, avec tout l'éclat et toutes les apparences qui devaient

faire soupçonner les suppliants coupables des crimes les plus affreux. Courbés sous le poids des chaînes, les yeux fixés vers la terre, les sieurs Batifort marchaient lentement au milieu d'un détachement nombreux hérissé de bayonnettes ; et comme si ce cortège n'eût pas été assez humiliant par lui-même, des satellites furent préposés pendant la marche à exciter l'attention du peuple, en affectant de proclamer des défenses d'approcher de cinquante pas. Sont-ce des criminels d'État ? disaient les uns. Sont-ce des chefs de bande ? disaient ceux-ci, et chacun les montrait au doigt, comme des scélérats voués au dernier supplice. Ames sensibles, vous supplérez ici au défaut de l'expression. Il est plus aisé de sentir que de peindre la triste situation de deux jeunes gens honnêtes et bien élevés, au moment qu'ils traversent ainsi les rues de la ville de Sommières, au milieu de leurs amis, de leurs parents et d'une foule considérable de gens de toute condition que le marché avait attiré ce jour là. Les sieurs Batifort étaient les témoins de tous les propos insultants que leur état semblait autoriser contre leur délicatesse et leur honneur, et ils ne pouvaient ni se cacher, ni fermer leurs oreilles, ni étouffer pour un instant le sentiment de leur innocence. »

Détenus depuis six jours à Sommières sans qu'on se fût occupé de leur affaire, ils firent le 29 janvier des requêtes en relaxe, réparations publiques et 10.000 livres de dommages à chacun. Il faut croire que l'on n'avait rien pu relever contre eux, car le procureur fiscal en était réduit à demander la prolongation de l'emprisonnement de François Batifort pendant un an pour plus ample informé. Le tribunal fit justice de cette prétention et, le 14 mars, déchargea les suppliants du chef d'assassinat, condamna le procureur à 500 livres de dommages et intérêts envers chacun d'eux ainsi qu'aux frais, en ne retenant contre François Batifort que le premier délit de tapages pour lequel il le condamnait à 10 livres d'amende.

On s'attendait à leur libération immédiate. Mais le procureur fiscal fit appel devant le Parlement de Toulouse, et cela prolongea l'emprisonnement des deux jeunes gens jusqu'à la fin du mois. Relâchés, ils purent rentrer à Aubais, mais pour aller se remettre aux prisons de Toulouse

le 16 juin. Après quoi ils présentèrent requête en absolution et dommages-intérêts. Il était difficile d'apprécier le tort qui leur avait été fait, affirmaient-ils, mais il s'était étendu à toute la famille :

Déjà, dira le second Mémoire, le flambeau de l'hymen était étai sur le point de s'allumer pour la demoiselle Batifort. Une torche funèbre a été substituée à sa place : la sœur des deux assassins doit désormais se sentir trop heureuse d'aller ensevelir sa honte dans le fond d'une de ces retraites consacrées par la piété à la destruction de la nature.

Cela valait bien 24.000 livres. Mais comment les attendre du malheureux procureur fiscal d'Aubais, qui certainement n'avait jamais vu pareille somme ? Aussi les Batifort les réclamaient-ils au seigneur lui-même, en affirmant que le procureur n'avait agi que sur son ordre et comme son représentant et qu'il était comptable des condamnations pécuniaires méritées par cet officier.

Par ailleurs, toute leur famille s'agitait. Ayant, paraît-il, « eu recours à toutes les puissances et porté ses plaintes jusqu'au pied du trône », elle ne négligeait pas des appuis infiniment plus modestes mais fort efficaces, comme nous l'apprend une lettre d'un oncle des inculpés, M. Baume, de Montpellier.

Votre tante mon épouse a fait agir une demoiselle qui, n'ayant rien à refuser à Madame de Roquefeuil, a été voir Madame de Lirou pour la prier de s'intéresser pour vous autres. Cette dame se trouvant ici écrivit d'abord à son mari à Béziers, qui de son côté écrivit d'abord à M. Ginestet à Toulouse, qui est votre rapporteur, en le priant de rendre bonne justice aux Mrs Batifort qui ont été si maltraités. Le jeune homme qui vous remettra la présente est un cuisinier qui reste chez un Monsieur dont l'épouse est sœur de votre rapporteur. Il faut l'interroger et lui dicter en peu de mots ce qu'il faut que son maître dise à Mr de Ginestet. Il est certain que le maître de ce garçon de qui il est très estimé et qui se fera un plaisir d'écouter son cuisinier et de lui rendre tous les services qui dépendront de lui à sa solli-

citation. Ce n'est pas au surplus une grâce que vous demandez, mais bien une bonne et brève justice. Ayez de bonnes manières que vous devrez à ce cuisinier en l'exhortant qu'il rende à son maître ce qu'il doit lui dire afin que celui-ci puisse à son tour vous recommander à son rapporteur. Je crois que cette protection, venant d'un cuisinier qu'on aime, aura un heureux succès.

### V. *Enquêtes et mémoires*

Le 16 septembre, la chambre des vacations du Parlement ordonna un « plus amplement enquis » de trois mois, mais les suppliants devaient être provisoirement élargis.

Une nouvelle enquête commença à Aubais le 20 janvier 1779. Des deux côtés on rivalisa d'activité. Du 19 janvier au 19 mai, Guillaume Batifort ne fit pas moins de seize voyages et son frère pas moins de vingt voyages à Nîmes pour leur procès. Quant aux d'Urre, ils écrivaient presque journellement à leur avoué, le dirigeant dans tous les détails et tout particulièrement pour la conduite des interrogatoires.

Nous avons dit quel était le système adopté par les d'Urre : François Batifort, condamné pour tapages et n'ayant point trouvé appui auprès du château, s'était laissé aller, ainsi que son père et son frère, à des menaces que le refus opposé par le marquis à sa demande de grâce l'avait amené à exécuter.

Ce système est exposé en détail dans les nouveaux monitoires que le marquis fit publier, avec quelque difficulté, et qu'il transmit aussi aux protestants. (« Je tâcherai, écrivait-il, que les ministres en parlent aux assemblées. »)

Cas à exprimer dans le monitoire.

Si personne n'a eu connaissance par ouï-dire ou autrement que des quidams eussent parlé avec indécence contre le seigneur marquis d'Urre et contre sa famille.

Si personne n'a eu connaissance directement ou indirectement que des quidams n'eussent proféré des paroles injurieuses ou menaçantes contre ledit seigneur ou sa famille.

Si personne n'a eu connaissance, directement ou indirectement, que des quidams aient, sans aucun intérêt, machiné par mauvaises voies contre le seigneur ou sa famille ou par des propos illicites.

Si après l'attentat exécuté, le 23 décembre 1777, contre le seigneur et sa famille, personne n'a ouï dire, directement ou indirectement, quels étaient les quidams capables d'un tel crime.

Si personne n'a eu aucun soupçon, aucun vent, aucune confiance, directement ou indirectement, qui puisse déceler les auteurs de ce crime.

Si personne n'a eu connaissance que dans le lieu d'Aubais des quidams ont l'habitude de porter armes à feu et si on les a vus avec de pareilles armes.

Si personne n'a eu connaissance directement ou indirectement que ces quidams portaient ou tenaient habituellement leurs armes à feu dans certaines maisons du présent lieu où elles étaient recelées par les quidams maîtres de ces maisons.

Si personne n'a eu connaissance directement ou indirectement de la part des quidams maîtres de ces maisons que certains quidams y ont été chercher leurs armes le vingt trois décembre 1777, environ depuis cinq jusqu'à sept heures et demie du soir dudit jour.

Si personne n'a eu connaissance directement ou indirectement des quidams qui ont attenté à la vie du seigneur et de sa famille.

Si personne indirectement ou directement n'a eu connaissance des coups de feu tirés en 1774 aux fenêtres de plusieurs certains habitants du présent lieu, et des quidams qui se sont portés à ces excès.

Si personne n'a eu connaissance des quidams qui ont fait des tapages pendant la nuit en jurant, criant et chantant des infamies, enfoncé des portes, détruit des toits à coups de pierre et les autres faits exprimés dans la plainte.

Le marquis d'Urre essaya de faire établir chacun de ces points par les témoins. « Il faut savoir interroger, écrivait-il à son avoué, et ménager comme il faut l'intention que l'on découvre au témoin. Pour cet effet, il faut de la pénétration et de l'audace dans les interrogatoires, et c'est là l'écueil, car tout dépend de là. »

L'instruction menée sur ses indications s'occupa longuement des précédents et de la moralité des accusés et de

toute la famille Batifort. Elle évoqua les nombreux procès que ceux-ci avaient eus et s'arrêta tout spécialement à l'hostilité qu'ils avaient montrée, avec d'ailleurs la plupart des notables et des paroissiens, au curé alors en fonctions. « Batifort, écrivait le marquis, proposa à Pierre Manse et au nommé Lombard d'aller attendre le curé pour le tuer. Quoique cette affaire ne fasse rien à la mienne, ne pourrait-on pas les faire avouer en leur demandant si ledit ne leur a pas proposé d'aller attendre personne pour le tuer. Qui était ce quelqu'un ? De cette manière... nous procurons le caractère de l'accusé. » Lombard et Manse nièrent le fait. Mais Manse témoigna que Batifort lui avait dit « que M. Chrétien son cousin, lui avait promis de le relever et garantir du procès du curé avec tous les autres, et que si on ne tenait pas sa parole, il fallait, tous les sept qui étaient compris dans ce procès, l'engager d'aller à Montpellier et qu'au retour, en passant à la Roque, ses deux fils s'y trouveraient et qu'on lui ferait bien faire ce qu'il avait promis ». Le comte d'Urre témoigna dans le même sens : « Le père des suppliants lui a dit dans sa bibliothèque que le s<sup>r</sup> Chrétien lui avait répondu de tout concernant le procès de M. Ravel, curé dudit lieu et que, s'il ne lui tenait pas parole, il avait deux gaillards, qui étaient ses deux fils Guillaume et François, et qu'ils lui feraient bien tenir parole. » M. Chrétien lui-même déposa que plusieurs années auparavant on avait tiré un coup de feu à sa porte et qu'en novembre 1772 il trouva sous sa porte une lettre anonyme portant « qu'il n'agit pas bien avec M. Batifort, de prendre garde s'il continue, qu'on a fait suer le *sini-pieu* (1) à son père et qu'on lui fera suer la petite vérole à lui ».

Plusieurs témoins vinrent déposer des menaces proférées par les Batifort contre la famille d'Urre, mais moins précisément que le jeune marquis ne l'eût désiré. Il eût beaucoup

(1) La rougeole.

tenu à prouver l'existence d'un « complot » formé entre les deux accusés et un nommé Begon fils, qui auraient parlé, pendant qu'ils étaient employés à faire l'huile, de « jeter à bas » le « vieux » [son père]. La déposition réduisit cet entretien à faire dire à François Batifort « que Mr d'Urre lui voulait son moulin à huile et qu'il le voulait avoir pour un morceau de pain, et qu'il estimerait mieux le brûler que s'il l'avait, et qu'il le paierait bien ».

Le plus important pour l'accusation eût été d'établir que François Batifort, ayant appris sur les sept heures du soir qu'Emmanuel d'Urre avait refusé d'intervenir en sa faveur, était aussitôt allé prendre son fusil chez une dame Mabelly qui le lui gardait. Le marquis prétendait qu'on l'avait rencontré à cette heure revenant de cette maison et allant dans la direction du château. Il envoyait à ce sujet à son avoué le plan que nous publions à la page suivante avec une lettre dont voici quelques fragments.

Le 23 décembre 1777, sur les 7 heures du soir, Joseph Estève allait veiller chez le nommé Jean-Pierre Bouchet avec sa femme. Il marchait dans la rue Droite à cet effet. Le temps était obscur et brumeux. Il allait dans la direction du couchant au levant. Il entendit venir de loin quelqu'un qui courait à toutes jambes, lequel allait du levant au couchant de ladite rue Droite. Il voulut reconnaître ce quidam et s'avança pour le couper. Il reconnut François Batifort à l'endroit marqué 8 sur le plan ci-joint. François Batifort lui dit : « Est-ce que tu ne sais pas te tenir sur tes chairs ? » Estève répond : « J'étais bien aise de vous reconnaître. »

Au dessous de cette place marquée 8 en allant du levant au couchant, il y a à gauche une traverse qui longe les aires et va aboutir à l'entrée de la terrasse méridionale du château, au bout de laquelle il y a un bâtiment au couchant qui est imparfait et d'où l'on a tiré les coups de fusil, qui sont partis de l'endroit marqué n° 1 et ont frappé aux fenêtres marquées n° 2 en traversant la terrasse du couchant, ce qui arriva sur les 7 h. du soir.

Plus bas, au n° 9 et 10 du même plan, il y a une autre issue qui ne se ferme jamais et qui, traversant la cour, va également de plein pied sur la terrasse méridionale. Si François Batifort a tiré le coup, il a passé par un de ces deux endroits.



1 Lieux où on a tiré les coups de fusil

2. Fenêtres pas ou les balles sont entrées

3. Terrasse ou l'on a passé

4. chemin des aires

5. les aires

6. Rue droite

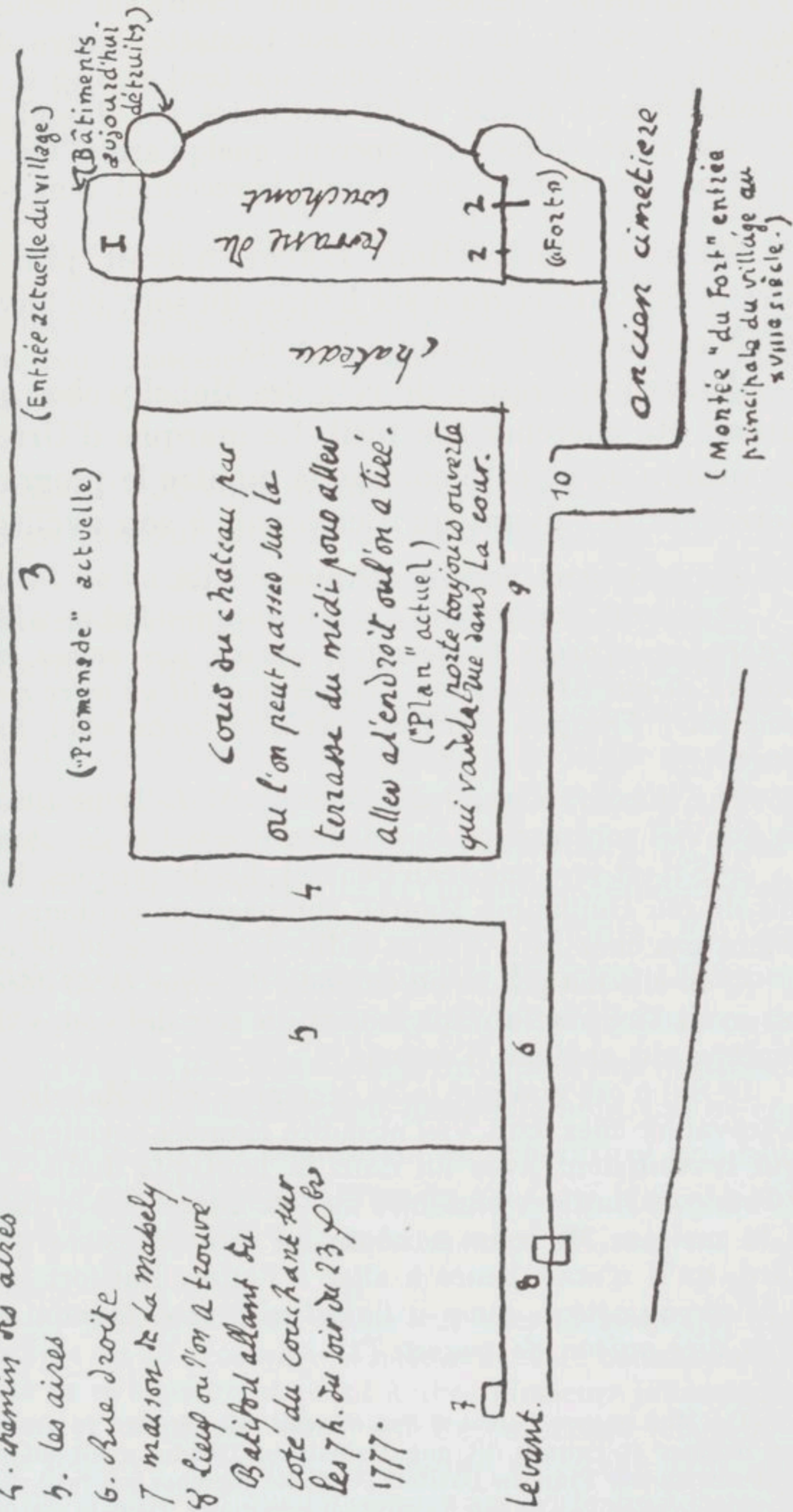
7 maison de la mabely

8 Lieux où l'on a trouvé  
Batifol allant du  
côté du couchant sur  
les 7 h. du soir du 23<sup>e</sup> Br  
1777.

9. porte qui donne sans  
l'acorn du chateau.

10 Rue qui va a cette  
porte.

Midi



Copie du plan à main levée dressé par le marquis d'Aubais (Arch. du Gard)  
(Entre parenthèses, indications de l'état actuel)

La dernière maison de la rue Droite au levant, marquée ici n° 7, est la maison d'Anne Lamotte, veuve de François Mabelly, où ledit Batifort tenait son fusil et d'où il venait vraisemblablement quand il fut rencontré par Joseph Estève. Je ne sais si ce dernier lui aperçut quelque'arme. On m'a assuré qu'il ne s'en aperçut pas et qu'il le reconnut tant seulement.

Mais, à l'instruction, Estève n'avait plus rencontré François Batifort qu'à six heures du soir, ne l'avait pas vu mais seulement reconnu à la voix.

Même imprécision du côté des Mabelly chez qui l'accusé aurait été chercher son fusil. Le marquis d'Urre attendait beaucoup de ce côté comme le montre le programme d'interrogatoire suivant qu'il envoyait à son avoué.

Anne Roussel, femme d'Antoine Viel.

1° S'il est vrai qu'elle a dit à Jacques Fabre : *Moun pauvre Fabre, se m'avien fa depausa, aurieu pas vougu me danna e aurieu di que Mabelly lou Tibadét avié dit qu'entre siei e sel oura dou soir, François Batifort avié esta cerca soun fusil chès sa mera* (1).

2° S'il est vrai que ledit François Mabelly ne travaillait chez le dit Viel son mari et chez ladite Roussel le 24 décembre 1777.

3° S'il est vrai que Jean Bénézet, fils de Jacques, Isaac Maurel, fils de feu Guillaume Maurel, compagnons cardeurs, ne travaillaient pas chez ledit Viel et ladite Roussel le 24 décembre 1777.

4° Si elle n'a pas su ou entendu dire que le 23 décembre 1777 on avait tiré sur les sept heures du soir des coups de fusil aux fenêtres du château d'Aubais.

5° S'il n'est vrai que le 24 décembre ledit Mabelly se trouvant à travailler chez ledit Viel et ladite Roussel parlaient à tous ceux qui travaillaient avec lui dans la boutique dudit Viel et dit : « François Batifort vint hier au soir chercher son fusil qui était à la maison. Ma mère a voulu lui dire où est-ce qu'il allait si tard, qu'il n'était heure à aller à l'affût. Batifort lui répondit : « *M'en vau aqueste souer a l'affut ai grosse. Deman malin entendras dire quicon de nouveu* (2). »

(1) « Mon pauvre Fabre, si l'on m'avait fait déposer, je n'aurais pas voulu me damner et j'aurais dit que Mabelly le Tibadet avait dit qu'entre 6 et 7 heures du soir François Batifort était allé chercher son fusil chez sa mère. »

(2) « Je m'en vais ce soir à l'affût au gros gibier. Demain matin, vous entendrez dire du nouveau. »

On voit que les témoins ne manquaient pas pour cette visite de François Batifort, et en premier lieu la veuve Mabelly, son fils aîné François (*lou Tibadet*) et ses cadets Jeanne et Jean.

Il faudrait observer, écrivait le marquis d'Urre, de faire déposer et récoler Jean et Jeanne Mabelly avant leur frère et leur mère. Ces derniers ont besoin d'être menés rudement, vu qu'ils sont journellement catéchisés par les Batifort. Si le juge les mène un peu rondement, ils avoueront. François Mabelly craint les cavaliers comme la mort, et encore plus la prison.

Et il ajoutait : « Je vous donne ma parole de la vérité de ces faits. J'en suis sûr comme de mon existence. »

Le résultat de l'audition des Mabelly et de ceux à qui ils avaient parlé de la démarche de l'accusé fut très douteux : François Batifort, dirent-ils, était allé retirer son fusil « quelques jours » ou « quelque temps » avant l'attentat. Le marquis d'Urre n'était point arrivé à prouver sa thèse par les témoignages. A l'entendre, l'activité déployée auprès des déposants par sa partie y était pour beaucoup. M. Chrétien l'avait, paraît-il, averti que personne ne témoignerait contre les Batifort, tant ceux-ci étaient craints. Et l'on parla à l'instruction de lettres reçues le 15 mars 1778 par des familiers du château les menaçant de mort s'ils continuaient à y vivre (et par là à subir l'influence des maîtres).

Les Batifort ne se contentaient naturellement pas de ces moyens irréguliers. Ils se défendaient en présentant un alibi, en attaquant la crédibilité des témoignages qui leur étaient opposés, en s'en prenant eux-mêmes aux d'Urre.

C'est un fait notoire, lit-on dans leur second Mémoire, que de toute la soirée du 23 décembre et notamment à l'heure de sept, les suppliants ne se séparèrent point d'avec plusieurs jeunes gens de Sommières et d'Aubais, avec qui ils causèrent longtemps auprès de la fontaine d'Aubais, et ensuite entrèrent dans une maison d'où ils ne sortirent que longtemps après l'heure à laquelle on a prétendu que furent tirés les coups de fusil. Les suppliants

n'ont cessé, du fond de leurs prisons, de demander le récolement et la confrontation de quelques-uns de ces jeunes gens, mais l'adversaire avait intérêt que la vérité ne fût point connue (1).

La chose n'allait pas tout à fait ainsi d'après ledit adversaire :

François Batifort, écrivait-il à son avoué, dans ses interrogatoires a soutenu qu'il passa toute la soirée où l'on tira les coups de fusil chez la nommée Mabelly et son mari Mabelly dit *lou pastaire*. Ces deux témoins furent assignés et dirent qu'ils n'avaient pas vu ledit Batifort de toute la journée ni de toute la soirée. Comme ledit Batifort craignait ces dépositions, ses parents firent tout au monde pour engager ces témoins à se dédire au récolement. Ils y parvinrent et elles furent changées. Je crois qu'elles sont les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> de l'information. Cette femme ne reçut pas des Batifort l'effet de leurs promesses. Elle s'en est plainte et il sera possible de trouver les gens à qui elle a fait ces confidences.

Les pièces que nous avons sous les yeux ne parlent point de cet alibi, qui eût dû y tenir la première place, s'il avait eu une grande valeur. Dans la défense comme dans l'attaque, les questions d'heures, si décisives, n'arrivaient pas sans doute à être précisées.

Nous avons dit que les Batifort essayaient d'écarter les témoignages contraires, portant presque tous sur leurs antécédents ou sur leurs menaces. Ils le faisaient en les présentant comme émanant de créatures du château. S'agit-il de l'affaire du curé ? Cadet Manse, qui les avait montrés parlant d'aller attendre M<sup>e</sup> Chrétien à la Roque pour en obtenir de force ce qu'ils lui demandaient, aurait ensuite reconnu que « la veille de sa déposition le marquis l'avait envoyé chercher plusieurs fois à son château pour lui

(1) « Il y a témoins de Sommières, écrivait Louis Batifort à François, alors à Toulouse, qui ont déposé que vous vous étiez séparés à huit heures et que vous ne vous êtes pas quittés. »

parler sur cette affaire et qu'il lui avait remis lui-même sa copie, et qu'il l'avait même chargé de ses ordres pour son procureur ». M<sup>e</sup> Chrétien « est l'homme d'affaires du marquisat, l'ennemi personnel des Batifort ». Il répond « qu'il n'est pas à gages, mais se contente de donner des conseils au marquis pour l'agriculture et de payer les ouvriers qui travaillent pour lui ». Les Batifort ripostent que M. d'Urre avait d'abord voulu « le faire pendre parce qu'il avait volé son grand-père et à présent son ami, cause qu'il vient servir de faux témoin contre nous ». Jean-Pierre Bouchet et Guignonnet, qui déposent sur les tapages précédents, sont le premier le procureur juridictionnel, le second le greffier du tribunal seigneurial du temps où celui-ci avait procédé à la première instruction, et Guignonnet est actuellement procureur juridictionnel. Les menaces auxquels les accusés se seraient laissés aller contre le marquis et sa famille avaient été rapportées par une nommée Vignon et son neveu et par un Francès Bertrand. Vignone, répondent les Batifort, est la sœur de la cuisinière du château ; c'est d'ailleurs, de son aveu une banqueroutière, qui se laisse séduire par les jeunes gens. Vignon, lui « est un fils à la cuisinière, qui est dans une métairie à notre partie ; a avoué qu'il est dans une maison appartenant à M. d'Urre, que son fermier lui donne la rente à charge pour lui de donner l'eau à un pré. C'est un homme qui est un misérable ; malgré qu'il soit toujours dans le château, il faut lui faire toujours la charité ; d'ailleurs un homme sans sentiments, au point qu'il a fait 27 capitaines tant en France que dans le pays étranger et ailleurs (1). Et pour se venger des reproches que nous fimes à sa sœur comme elle était une fille de joie et qu'elle nous dit après sa confrontation que nous le paierions bien ». Pour Francès Bertrand, les accusés demandent « s'il est vrai qu'il soit imbécile : a répondu et dit qu'il n'était

(1) D'après le second Mémoire « il est notoire qu'il a été condamné à mort dans vingt-sept régiments différents dont il est déserteur ».

point imbécile » ; on ressort alors une histoire de moutons à la suite de laquelle Bertrand aurait dit, naturellement, à Batifort, qu'il le lui paierait bien.

Sur les coups de feu eux-mêmes, il n'y avait pas d'autres témoins immédiats que les d'Urre et leurs domestiques. On pense bien que les accusés ne se faisaient pas faute de les récuser. Il en était de même pour le récit fait par M. d'Urre de Mollans d'après lequel « la marquise de Roquefeuil leur avait demandé d'arranger cette affaire, qu'on ferait passer les Batifort à l'étranger » : c'était un parent (bien qu'il prétendit les deux branches séparées depuis quatre siècles) ; d'ailleurs, il eût dû rapporter que la comtesse d'Urre, aux supplications de la mère des accusés, avait répondu : « Madame, si vos enfants sont innocents, ils paieront pour les coupables. »

Enfin, les Batifort passaient à l'offensive et nous connaissons sur ce point leur tactique par leurs deux Mémoires au Parlement. A les en croire, ils étaient victimes d'une machination criminelle. Leur premier Mémoire exposait que leur famille avait « toujours vécu noblement dans l'état de bourgeoisie » et était apparentée aux maisons les plus distinguées du Bas-Languedoc. Mais, « le sieur marquis d'Urre étant devenu propriétaire de la terre d'Aubais, le père des suppliants a eu le malheur de lui déplaire. Il est inutile d'expliquer le principe de cette disgrâce ». Pour les besoins de sa haine « on supposa » que des troubles s'étaient produits à Aubais et ce fut le premier décret contre François Batifort, suivi de la perquisition du 29 et de l'arrestation des deux frères. « Leurs adversaires inventent alors que plusieurs coups de feu avaient été tirés à la fenêtre du château. »

C'était nier la réalité de l'attentat. Le second Mémoire, changeant de thèse, affirme qu'il fut simulé. « A la vérité, y lit-on, les coups furent si bien concertés que personne ne courut aucun danger. Aussitôt chacun joue son rôle dans la maison du seigneur. Les domestiques accourent ; on

vérifie le corps du délit et les sieurs Batifort sont désignés. »

La violence dont les accusés font preuve contre leur partie va jusqu'à donner à leurs protestations un ton parfaitement révolutionnaire, comme par exemple dans ce passage sur les justices seigneuriales :

Pour réussir dans son projet, il fallait nécessairement à l'adversaire un tribunal qui fût à lui. Hé ! devant quel autre tribunal eût-il pu se flatter de convaincre l'innocence, si ce n'est dans celui où les accusés retrouvaient partout leur persécuteur, dans les témoins, dans les juges et jusque dans les derniers suppôts d'une juridiction qui sont tout autant d'esclaves du despote qui les a créés.

La défense des Batifort était plus hardie qu'habile. Il était un peu excessif de nier l'attentat ou d'assurer que le comte d'Urre l'avait machiné pour perdre l'ancien juge ; un peu facile de récuser toutes les dépositions contraires sous prétexte de collusion ou d'indignité. Mais, si peu aimés qu'ils fussent en général, ils l'étaient davantage que les d'Urre et la jeunesse était pour eux. Nous en trouvons la preuve dans une lettre que leur père leur écrivit alors qu'ils étaient à Toulouse.

Samedi avant hier on tira la milice à Sommières. Aubais fut obligé de faire un homme. On ne vous avait pas compris ni l'un ni l'autre dans le rôle de la jeunesse. Cependant M. d'Urre obligea les consuls de vous y comprendre. En cet état, votre sœur se rendit à Sommières où l'on tire au sort, pour faire des représentations à M. Tempié. Votre cousin Pons se joignit à elle et malgré toutes les représentations qu'ils firent pour vous faire rayer du rôle, on ne put pas y parvenir, M. Tempié disant qu'il ne pouvait prendre sur lui la décision de votre cas et qu'il l'enverrait à M. l'Intendant. Cependant, au moment qu'on allait tirer au sort, vos deux billets étant avec les autres, Mr Tempié dit à la jeunesse ce qui vous regardait, en lui demandant si la jeunesse voulait que vous tirassiez au sort. Toute la jeunesse cria à haute voix qu'elle ne voulait pas, et pour lors, M. Tempié tira du chapeau les deux billets qui vous concernaient. Faites part à M. Casseïrol de cette scène pour qu'il en fasse usage, s'il

le trouve à propos, pour faire voir les vexations que le seigneur continue à vous faire.

L'on peut dire que c'est cette bonne volonté du village à leur égard, ou plutôt cette mauvaise volonté de leurs compatriotes pour la famille seigneuriale qui les sauva en empêchant le marquis d'Urre de faire la preuve de leur culpabilité.

La nouvelle instruction terminée, une ordonnance du 30 juin 1779 leur ordonna de réintégrer les prisons du Parlement. Ils le firent et c'est de là qu'ils adressèrent à leurs juges leur second Mémoire.

Incapable d'établir absolument son système, leur adversaire se dérobaît une fois encore derrière le procureur juridictionnel seul responsable, prétendait-il, de toute la procédure. Les Batifort protestaient à nouveau : « Qu'importe qu'il porte lui-même la plainte ou qu'il fasse mouvoir son représentant, ce personnage hétéroclite dont il est l'âme et la volonté ? » et réclamaient une véritable fortune comme dommages-intérêts.

Il n'y avait qu'une solution possible : arranger l'affaire en sorte que les d'Urre renonçassent à leur plainte et les Batifort à leur demande de dommages. C'est ce que fit le Parlement.

## VI. *Le prélude de la Révolution*

Revenus à Aubais, les Batifort y trouvèrent d'autres procès. Le père en eut bientôt avec son fils aîné, à qui il essaya de faire retirer son étude de Gallargues, avec le curé, avec les autorités, à raison de l'office de collecteur des tailles qu'il avait alors. Il se mit même dans le cas de se voir envoyer un garnisaire et se prit de querelle avec lui. « Le sieur Raimond, invalide, lui écrivait-on, se plaint amèrement de vous. Ce n'est pas le seul qui se plaint de vous... Vous devriez sentir que quand les soldats sont en



garnison chez vous, c'est pour les deniers du Roi et, à ce titre, vous leur devez des égards. Je vous prie de lui payer ses six journées et trois livres que vous lui devez, et sans violence ni emportement. Cet invalide est un homme qui va en contrainte depuis dix ans et dont personne ne s'est jamais plaint... » Et naturellement les difficultés n'avaient pas tardé à reprendre avec les d'Urre, au point que son avoué lui donnait des conseils de modération.

Je suis bien surpris, lui écrivait-il, de la sortie de M. d'Urre. Il est désagréable d'être toujours en butte avec son seigneur. Je conviens qu'il est aussi fâcheux d'être insulté d'une manière aussi atroce, d'autant que si on passe sous silence cette insulte il est à craindre que M. d'Urre ne récidive... C'est à vous à vous conseiller dans le sein de votre famille et à voir s'il ne conviendrait point pacifier cette sortie pour être autorisé à se plaindre dans une seconde afin qu'on ne crut pas que vous voulez absolument vous venger et être toujours en butte avec votre seigneur.

Quant à François Batifort, il eut bientôt à répondre à une action en paternité qui, commençant en 1782, durait encore en 1793, le père de sa « victime » se rappelant de temps en temps à lui pour faire augmenter les frais d'entretien de l'enfant.

Mais leur adversaire ne jouissait pas de plus de tranquillité qu'eux-mêmes. Lui aussi avait ses procès : les Monteynard revendiquaient une partie de l'héritage de leur grand-père et son propre chapelain, dont la nomination donnait lieu à des contestations presque scandaleuses, lui réclamait partie de la dotation primitive de la chapelle, usurpée par le château.

C'est au bruit de ces querelles que notre village passa les dix dernières années de l'Ancien Régime. Elles constituèrent pour lui cette transition de troubles et de discordes que présente toute la France d'alors entre la douceur de vivre du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution.

En 1792, le château brûlait, mais il y avait quinze ans

que ses maîtres, en vendant la bibliothèque de Charles de Baschi, avaient renié leur tradition, pour le passé, et leur mission, pour l'avenir (1).

(1) La postérité a eu tellement conscience que leur rôle social tenait à la conservation de cette collection que la plupart des historiens ont cru qu'elle se trouvait toujours à Aubais lors du brûlement du 1<sup>er</sup> avril 1792. M. Henri Mazel assure ainsi dans l'intéressant récit qu'il fait de cet épisode (*La Révolution dans le Midi. L'incendie des châteaux du Bas-Languedoc, Revue de la Révolution, 1886*) que « la bibliothèque heureusement fut préservée en partie », tandis que Germain, dans sa biographie de Ménard, la déclarait « détruite, avec le château qui l'abritait, par le vandalisme révolutionnaire ».



## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
INTRODUCTION.....	1

### PREMIÈRE PARTIE

#### MONSIEUR D'AUBAIS ET SON CHATEAU

CHAPITRE PREMIER. — <i>Aubais</i> .....	15
I. Réponse de M. le Curé d'Aubais au questionnaire des RR. PP. Devic et Vaissète. — II. « Toisé de la porte de l'escalier d'Aubais au premier milliaire que l'on trouve sur la grande route ». — III. La région. — IV. Le village.	
CHAPITRE II. — <i>Le château</i> .....	21
I. État actuel. — II. État, distribution et ameublement au XVIII <sup>e</sup> siècle. — III. L'escalier d'honneur. — IV. La bibliothèque.	
CHAPITRE III. — <i>Monsieur d'Aubais et sa famille</i> .....	34
I. Charles de Baschi, marquis d'Aubais. — II. Ses séjours à Paris. — III. Madame la marquise d'Aubais. — IV. La « marmaille » : Diane-Henriette, Jacqueline-Marie et Euphrosine, filles, copistes et bibliothécaires de M. d'Aubais. — V. Les voyages de Madame d'Aubais. — VI. Le marquis du Caila et le maréchal de camp marquis de Monteynard, leurs fils et petit-fils.	
CHAPITRE IV. — <i>Secrétaires et domestiques</i> .....	58
I. Les secrétaires. — II. L'intendante et le maître d'hôtel. — III. Valets et femmes de chambre. — IV. La cuisine, le cocher et les chasseurs. — V. Laquais, servantes et domestiques étrangers.	
CHAPITRE V. — <i>La vie au château</i> .....	70
I. Hôtes et visiteurs du château. — II. Travaux, loisirs et querelles des domestiques.	

### DEUXIÈME PARTIE

#### LE VILLAGE

CHAPITRE PREMIER. — <i>Le clergé</i> .....	81
I. Monsieur le curé Bourgogne. — II. Les vicaires. — III. Le chapelain du château. — IV. Délassements et plaisirs du clergé. — V. L'ermite.	

CHAPITRE II. — <i>Monsieur le Juge</i> .....	91
I. Les bourgeois et leur perruque. — II. M. le juge Jean Batifort et son fils aîné, étudiant en droit. — III. M. le juge Louis Batifort et « Madame la jugesse ». — IV. Occupations de M. le juge-troupelier-distillateur. — V. Querelles familiales, prétentions et déboires de M. le juge.	
CHAPITRE III. — <i>Les bourgeois et les autres</i> .....	104
I. Les notaires. — II. Le second consul. — III. Gens de justice et d'écritoire : le lieutenant de juge, le procureur fiscal, les greffiers, lhuissier. — IV. Les officiers de santé et les chirurgiens : « saignare » et « purgare ». — V. Le régent et la régente. — VI. Propriétaires et négociants. — VII. Menus marchands, aubergistes et maître à danser. — VIII. Artisans et ouvriers agricoles.	

### TROISIÈME PARTIE

#### LES MŒURS

CHAPITRE PREMIER. — <i>Les travaux et les jours. La vie familiale</i> .....	123
I. Saisons et phénomènes naturels. — II. Les cultures. — III. Vers à soie et moutons. — IV. Fatigues et rendement du travail de la terre. — V. Inventaires de pauvres gens, du marquis et de moyens propriétaires. — VI. La vie de famille. Le mariage. — VII. Les sentiments familiaux.	
CHAPITRE II. — <i>La vie de société. Jeux et fêtes</i> .....	147
I. La sociabilité. Les banquets. — II. La cure en commun d'eau purgative. — III. Les plaisirs. Pêche, baignade, chasse, jeu de ballon. — IV. Bateleurs et comédiens. — V. Carnaval, plantation du mai et fête locale. — VI. Taureaux et ferrades.	
CHAPITRE III. — <i>La rudesse des mœurs</i> .....	165
I. Peu d'affaires de mœurs. — II. Maraudages. — III. La garde du terroir. — IV. Contrebande. — V. Les excès de vin. — VI. Attentats et « faits divers » de la région. — VII. Querelles et batailles. — VIII. Charivaris. — IX. Tapages et dégâts nocturnes.	

### QUATRIÈME PARTIE

#### LA VIE CIVIQUE

CHAPITRE PREMIER. — <i>La vie municipale</i> .....	189
I. Le « conseil général » de la commune. — II. Le « conseil politique étroit ». — III. Les consuls. — IV. Les affaires municipales. Bâtiments publics et horloge. — V. Monopoles municipaux de la boucherie et de la cuisson du pain. — VI. Affaires agricoles. — VII. Perception des impôts et budget de la commune.	

CHAPITRE II. — <i>La vie nationale. L'armée</i> . . . . .	211
---	-----

I. Particularismes et brocards contre les villages voisins. — II. Les nouvelles des environs et de la province. — III. Les nouvelles de la vie nationale. — IV. Loyalisme et patriotisme. — V. L'armée. Réquisitions militaires. — VI. Tirage au sort de la milice. — VII. Soldats et officiers. — VIII. Engagements réels et simulés. — IX. L'engagement de la fille Ardate.

## CINQUIÈME PARTIE

### LA VIE RELIGIEUSE

CHAPITRE PREMIER. — <i>Les catholiques</i> . . . . .	231
--	-----

I. Les offices et leurs chants, les processions et leurs scandales. — II. La « confrérie » et ses disputes. — III. Une visite épiscopale. — IV. Les prédications du Carême et leurs querelles.

CHAPITRE II. — <i>Les protestants</i> . . . . .	239
---	-----

I. M. d'Aubais « nouveau converti » hésitant et protecteur des protestants. — II. Situation sociale et fortune des protestants. — III. Pasteurs et assemblées du « Désert ». — IV. Les mariages au « Désert ». — V. Les baptêmes « au Désert » et la « rebaptisation » forcée de 1752. Une émigration. — VI. Les ensevelissements. — VII. Loyalisme des protestants et bons rapports entre les deux cultes.

## ÉPILOGUE

CHAPITRE PREMIER. — <i>Les dernières années du marquis d'Aubais</i> . . . . .	287
---	-----

I. Testament et mort de Prion. — II. Changements dans Aubais et dans la famille du marquis. — III. M. d'Aubais à Paris. — IV. Les petits profits du secrétaire de M. d'Aubais. — V. M. d'Aubais perd sa belle-fille et se fiance. — VI. M. d'Aubais manque mourir et se fiance encore trois fois. — VII. Le petit-fils de M. d'Aubais ministre de la guerre. Perdreaux, truffes et carpes d'Aubais. — VIII. Dernier séjour à Paris. — IX. Mort de M. d'Aubais.

CHAPITRE II. — <i>L'inquiète veille de la Révolution</i> . . . . .	319
--	-----

I. Les héritiers de M. d'Aubais vendent sa bibliothèque. — II. Querelles et désordres. — III. Attentat contre les nouveaux seigneurs. — IV. Arrestation des fils de l'ancien juge. — V. Enquête et mémoires. — VI. Le prélude de la Révolution.



Imprimé en France  
Imprimerie des Presses Universitaires de France  
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme  
Juin 1984 — N° 30 121

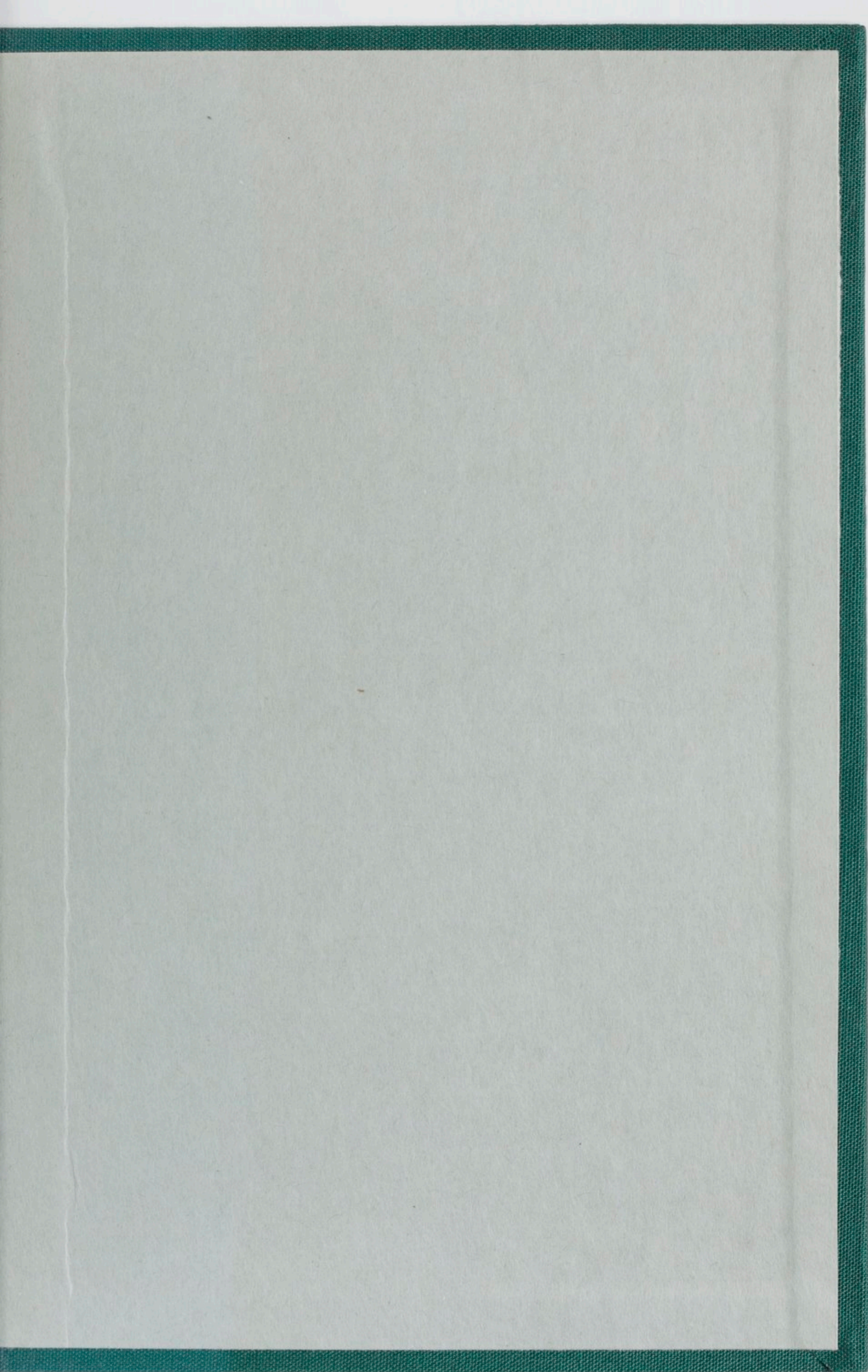
21404701 / 6 / 84











BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 00370977 3